

**Revue des médicaments nouveaux et de quelques médications nouvelles /
par C. Crinon.**

Contributors

Crinon, C., 1839-

Publication/Creation

Paris : Rueff, 1904.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/ct4m9w8j>

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



C. CRINON

REVUE

DES

MÉDICAMENTS

NOUVEAUX

11^E ÉDITION

J. RUEFF ÉDITEUR

PARIS



Il est prouvé par l'analyse des urines
que les Médicaments les mieux absorbés sont ceux
DISSOUS DANS LE VASOGÈNE

IODOSOL

(Vasogène iodé à 6 0/0)

*N'irrite ni ne colore la Peau,
Plus efficace que la Teinture d'Iode et les Iodures*

CAMPHROSOL

(Vasogène camphré et chloroformé au 1/3)

**ANALGÉSIQUE PUISSANT
CALME IMMÉDIATEMENT TOUTES LES DOULEURS**

CRÉOSOTOSOL

(Vasogène créosoté à 20 0/0)

ICHTYOSOL

(Vasogène ichtyolé à 10 0/0)

IODOFORMOSOL

(Vasogène iodoformé à 3 0/0)

SALISOL

(Vasogène salicylé à 10 0/0)

Vente en Flacons de 4 fr. 60

illons,

E FRANCE



22102083259

Med

K13534

Produits Fréd. BAYER & Cie
, Rue d'Enghien, 24, Paris
S, PAR CROIX (NORD)

SOMATOSE

Préparation d'Albumoses extraites de la viande fraîche.

RECONSTITUANT par EXCELLENCE

Entièrement soluble — Sans odeur ni saveur — Directement assimilable.

ANÉMIE, CHLOROSE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCES

Fièvres, affections de l'estomac, etc.

DOSAGE (ADULTES) 10 A 12 GR. PAR JOUR DISSOUTE DANS LE LAIT,
EAU, BOUILLON, ETC.

ASPIRINE

Succédané avantageux de l'acide salicylique et de ses sels

TOLÉRANCE PARFAITE — PAS D'EFFETS SECONDAIRES

**Rhumatismes — Goutte — Influenza — Chorée
Sciatique, etc.**

DOSAGE : 50 centigr. de 6 à 8 fois par jour,
ou de préférence :

ASPIRINE GRANULÉE VICARIO

AGURINE

Sel double de théobromine sodée et d'acétate de sodium

TOUJOURS BIEN TOLÉRÉE — PAS D'EFFETS SECONDAIRES

60 % de principe actif

LE PLUS PUISSANT DES DÉRIVÉS DE LA THÉOBROMINE

DOSAGE : 1 gramme trois fois par jour ou 50 centigr.
de 6 à 8 fois par jour.

HÉROÏNE (Chlorhydrate)

REMPLE LA MORPHINE — PAS D'ACCOUTUMANCE NI D'HABITUDE

Action spéciale sur les organes respiratoires

**S'EMPLOIE EN POUFRE, POTIONS, MIXTURES OU EN INJECTIONS
HYPODERMIQUES**

De 1 à 3 centigr. par jour, soit à l'intérieur, soit en
injections sous-cutanées.

PRÉPARATIONS TITRÉES
D'ACONIT ET D'ACONITINE CRISTALLISÉE

ALCOOLATURE
D'ACONIT H. ECALLE

Titrée à 0 gr. 50

D'ACONITINE CRISTALLISÉE

PAR MILLE GRAMMES

Cinquante gouttes ou un gramme renferment cinq dixièmes de milligramme d'Aconitine cristallisée, soit un dixième de milligramme par dix gouttes.

SOLUTION

D'ACONITINE CRISTALLISÉE H. ECALLE

Titrée au millième.

Cinquante gouttes ou un gramme renferment un milligramme d'Aconitine cristallisée, soit un dixième de milligr. par 5 gouttes.

GRANULES.

D'ACONITINE CRISTALLISÉE H. ECALLE

Titrés au dixième de milligramme

AMPOULES PROPULSIVES

D'ACONITINE CRISTALLISÉE H. ECALLE

Titrées au dixième de milligramme.

Ces Ampoules, à véhicule huileux, s'injectent directement sans le secours d'une seringue.

Maison LABELONYE & C^{ie}, 99, rue d'Aboukir — PARIS

**PRÉPARATIONS TITRÉES
DE DIGITALE ET DE DIGITALINE CRISTALLISÉE**

**ALCOOLATURE
DE DIGITALE H. ECALLE**

Titrée à 0^g,50

DE DIGITALINE CRISTALLISÉE

PAR MILLE GRAMMES

Cinquante gouttes ou un gramme renferment cinq dixièmes de milligramme de Digitaline cristallisée, soit un dixième de milligramme par dix gouttes.

**COMPRIMÉS
DE DIGITALE H. ECALLE**

Titrée à 2^g,50

DE DIGITALINE CRISTALLISÉE

PAR MILLE GRAMMES

Chaque comprimé renferme 0^g,40 de poudre de Digitale, quantité correspondant exactement à un milligramme de Digitaline cristallisée. Il est destiné soit à une infusion, soit à une macération à prendre généralement en 24 heures.

**SOLUTION
DE DIGITALINE CRISTALLISÉE H. ECALLE**

Titrée au millième.

Cinquante gouttes ou un gramme renferment un milligramme de Digitaline cristallisée, soit un dixième de milligr. par 5 gouttes.

**GRANULES
DE DIGITALINE CRISTALLISÉE H. ECALLE**

Titrés au dixième de milligramme

**AMPOULES PROPULSIVES
DE DIGITALINE CRISTALLISÉE H. ECALLE**

Titrées au cinquième de milligramme

Ces Ampoules, à véhicule huileux, s'injectent directement sans le secours d'une seringue.

Maison LABELONYE & C^{ie}, 99, rue d'Aboukir — PARIS

PILULES & GRANULES IMPRIMÉS

de la Maison **L. FRÈRE**, A. Champigny & C^{ie} S^{rs}
19, rue Jacob, Paris.

Les *Pilules* et *Granules imprimés* de la Maison **FRÈRE** sont préparés au pilulier, dosés d'une façon mathématique et colorés en nuances diverses. Le **nom** et la **dose** du médicament sont **imprimés** très lisiblement sur chaque **pilule** ou **granule**.

AVANTAGES DE CES PILULES ET GRANULES

1° Ils présentent un produit parfait au triple point de vue de l'aspect, de la rigueur du dosage et de la solubilité dans l'estomac ;

2° Ces pilules et granules, **n'étant point recouverts de sucre**, n'adhèrent jamais entre eux, **conservent indéfiniment** l'activité des matières premières qu'ils renferment et restent **inaltérables** sous tous les climats ;

3° Par suite de l'inscription du nom et de la dose du médicament, le mélange de pilules ou granules de composition différente est complètement impossible.

TOUTES LES CAUSES D'ERREUR SONT DONC ÉVITÉES

En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépot général : Maison **FRÈRE**, 19, rue Jacob, Paris.

La Maison **FRÈRE** a l'honneur de prévenir MM. les Médecins et Pharmaciens, qui veulent spécialiser leurs formules de pilules ou de granules, qu'elle met à leur disposition ses procédés d'enrobage, de coloration et d'impression pour une quantité minima de deux kilos de pilules ou granules habillés. — Elle fournit les matières premières, et celles-ci, toujours de premier choix, sont comptées, pour la fixation du prix des pilules, aux prix portés sur les prix courants des maisons de droguerie.

La Maison **FRÈRE** évite avec le plus grand soin d'employer, pour un autre client, une inscription déjà choisie, ou même une inscription pouvant prêter à confusion, et assure ainsi à chacun la propriété de l'inscription qu'il a choisie pour ses pilules.

PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE

CHARLES BUCHET & C^{IE}

21, Rue des Nonnains-d'Hyères



PARIS (4^e Arrond^t)

USINE A

Pour la
des produits
Pharmaceutiques



ST-DENIS

Fabrication
chimiques
et Antiseptiques



Fabrique spéciale pour le **SULFATE** et autres Sels de **QUININE**

ALCALOIDES ET GLUCOSIDES Aconitine, Digitaline
Quassine, Spartéine.

PRODUITS CHIMIQUES Bicarbonate de soude, Kermès,
Magnésie calcinée, Fer réduit, Iodo-
forme, Glycérophosphates purs.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES Extraits, Dragées,
Pilules, Granules, Cap-
sules médicamenteuses, Teintures, Pastilles, etc., etc.

PRODUITS ANESTHÉSIIQUES Chlorure et Bromure d'Ethyle,
Chloroforme, Ether.
Tubes **ELYTHOS** de 10 grammes, de 30 et 50 grammes,
pour le traitement des névralgies et migraines.

PRODUITS ŒNOLOGIQUES Tannin, Acide tartrique,
Gélatines et Glycérine, Colles
de poisson.

PASTILLES COMPRIMÉES rigoureusement dosées, conte-
nant sous un petit volume la
dose suffisante pour l'effet à produire.

AMPOULES STÉRILISÉES pour injections hypodermiques,
contenant à l'état de solution les
médicaments usuels rigoureusement dosés.

NEUFALINE Produit spécial à détacher
Remet tout à neuf, nettoie les gants en 5 mi-
nutes, la soie, le velours, les étoffes en général.

EN VENTE PARTOUT. — PRIX AU PUBLIC : net, 1 fr. 25.
Conditions spéciales aux droguistes et pharmaciens.

PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX PUR
NEUROSINE PRUNIER

RECONSTITUANT GÉNÉRAL

du Système nerveux

*DÉBILITÉ GÉNÉRALE, NEURASTHÉNIE, PHOSPHATURIE,
SURMENAGE, Etc.*

La **Neurosine Prunier** est présentée sous
trois formes :

- 1° **Neurosine Prunier.** — Granulée.
- 2° **Neurosine Prunier.** — Cachets.
- 3° **Neurosine Prunier.** — Sirop.

Dépôt général :

CHASSAING et C^{ie}, Avenue Victoria, 6, Paris
Et Pharmacies

CONSTIPATION

POUDRE LAXATIVE DE VICHY

du Docteur L. Soulinoux.

(Poudre de séné composée)

LAXATIF SUR, AGRÉABLE, FACILE A PRENDRE

Une cuillerée à café contient environ 75 centigrammes
poudre de séné.

DOSE HABITUELLE : Une cuillerée à café délayée dans
un peu d'eau, le soir en se couchant.

Prière d'exiger le vrai titre :

« **POUDRE LAXATIVE DE VICHY** »

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PHARMACIES

PYRAMIDON

(DIMÉTHYLAMIDOANTIPYRINE)

Marque et nom déposés.

Un excellent fébrifuge et antinévralgique, 3 à 4 fois plus actif que l'Antipyrine, présentant une action plus lente, plus régulière et beaucoup plus durable que son congénère.

Inoffensif aux doses thérapeutiques.

Peut être utilisé sans inconvénient pendant des mois :

Pas d'accumulation, ni d'accoutumance.

Dosage : 0 gr. 3 à 0 gr. 5 trois fois par jour en cachets ou en solution aqueuse 1 à 3 %.

ORTHOFORME « CREIL »

Noms et marques déposés.

ANALGÉSIQUE LOCAL

Toxicité nulle. — Effets durables. — Action cicatrisante.

Effet analgésique prolongé (6 à 24 heures) et inoffensif dans tous les cas de : Plaies douloureuses, Carcinome du sein, Crevasses du mamelon, Hémorroïdes, Cancer du rectum, Ulcérations vésicales, Ulcérations laryngées et pharyngées, tuberculeuses ou spécifiques, Ulcère rond, Carcinome de l'estomac, Brûlures profondes ou superficielles, Fissures linguales, Aphtes, Herpès, Zona, Carie dentaire, Prurit vulvaire, Pansement des vésicatoires et des cautérisations, etc., etc.

USAGE EXTERNE : Poudre, Solution alcoolique saturée.

USAGE INTERNE : Un gramme répété trois fois par jour.

Charlard-Vigier

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Lauréat des Hôpitaux et de l'École de Pharmacie de Paris

12, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

CAPSULES DE CORPS THYROÏDE VIGIER. — A 0 gr. 10 cent. — Dose : 1 à 6 par jour, selon l'ordonnance du médecin, contre : *myxœdème*, *obésité*, *goitre*, *dermatoses*, *fibromes*.

CAPSULES OVARIQUES VIGIER. — A 0 gr. 20. — (*Ménopause*, *Aménorrhée*, *Chlorose*, etc.). — Dose : 2 à 6 par jour.

CAPSULES ORCHITIQUES VIGIER. — A 0 g. 20. — (*Neurasthénie*, *Ataxie*, *Débilité sénile*.) — Dose : 2 à 6 par jour.

CAPSULES SURRÉNALES VIGIER. — A 0.25 cent. — (*Maladie d'Addison*, *Hémoptysies*). — Dose : 2 à 6 par jour.

CAPSULES HÉPATIQUES VIGIER. — *Ictère*.

CAPSULES DE THYMUS VIGIER. — *Pelade*; pour développer les seins; maladie de *Basedow*.

CAPSULES EUPEPTIQUES VIGIER. — A 0.30 cent. de substance intestinale. — Affections de l'intestin.

CAPSULES GALACTOGÈNES. — A 0.30 cent. de *Placenta*.

CAPSULES DE RÉTINE. — A 0.10 cent. de *rétine*.

CAPSULES RÉNALES VIGIER. — A 0,30 cent. de rein. — *Albuminurie*.

CAPSULES SPLÉNIQUES. — A 0.30 cent. de rate.

CAPSULES D'ICHTHYOL VIGIER KÉRATINISÉES. — A 0 gr. 25. — *Tuberculose*, *Bronchorées*, *Catarrhes*, etc.

SACCHAROLÉ DE QUINQUINA VIGIER. — *Tonique reconstituant*, *fébrifuge*. Renferme tous les principes de l'écorce.

OVULES VIGIER à tous médicaments. — *Crayons intra-utérins*. — *Bougies uréthrales*. — *Suppositoires à la glycérine solidifiée* pour adultes, et *Balles rectales*.

FARINE ALIMENTAIRE VIGIER. — (*Nutrition des enfants en bas âge*. — *Allaitement insuffisant*, *Sevrage*).

SAVON DENTIFRICE VIGIER. — Le meilleur dentifrice *antiseptique* pour l'entretien des dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux. — Prix de la boîte porcelaine : 3 fr.

PERLÉINES DE GAIACACODYL VIGIER. — 0 gr. 025 de *Cacodylate de Gaïacol*. Dose : 2 à 4 par jour. — *Ampoules gaïacacodyliques* pour injections hypodermiques à 0 gr. 05.

MÉTHYLARSINATE DISODIQUE VIGIER. — (*Ampoules*, *gouttes* et *perléines*).

PILULES de MÉTHYLARSINATE de GAIACOL VIGIER

HUILE GRISE STÉRILISÉE VIGIER. — A 40 ‰.

HUILE AU CALOMEL STÉRILISÉE. — A 0.05 cent. p. c. cube.

HUILE BIOD. D'HYDRARGYRE. — A 0,004 milligr. et 0,01 cent. par c. cube.

VICHY

SOURCES DE L'ÉTAT

ADMINISTRATION :

24, Boulevard des Capucines, PARIS

VICHY - CÉLESTINS
VICHY - GRANDE - GRILLE
VICHY - HOPITAL

PRIX SPÉCIAL POUR MM. LES DOCTEURS
Pour Usage Personnel

20 francs la caisse de **50** bouteilles
(*Franco Gare destinataire*)

SE MÉFIER DES SUBSTITUTIONS



SE MÉFIER DES SUBSTITUTIONS

❖ VICHY ❖

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY, qui est à juste titre considéré comme un modèle dans son genre, comprend deux bâtiments principaux avec de nombreuses salles de bains et douches de toute nature.

Le premier bâtiment est aménagé pour les bains de *première classe* ; le second, pour les bains de deuxième et de troisième classe. Ces bains, toutefois, quoique de classes diverses, ne diffèrent que dans le mode d'aménagement des salles de bains, et dans la qualité et fourniture de serviettes.

C'est là un agencement fort commode, car il satisfait toutes les exigences de toute catégorie. Les nombreux hôtels de la ville, avec prix proportionnés au confortable qu'ils procurent, répondent au même but, et c'est ce qui rend la vie si agréable à Vichy. Ces commodes conditions de traitement et de vie contribuent grandement à l'air de gaieté générale qui frappe tout nouveau venu à Vichy. Le Casino lui-même avec ses spectacles artistiques et ses fêtes, brillantes au-

delà de tout éloge, est à la portée de tous, grâce aux modiques conditions d'admission offertes aux abonnés.

L'Établissement médical de première classe est entièrement neuf et a été livré au public dès l'ouverture de la saison 1903.

Cet Établissement modèle comprend tous les perfectionnements de l'hydrothérapie, de la mécano-thérapie et de l'électrothérapie.

Il couvre une surface totale de 32,000 mètres carrés dont plus de 10,000 mètres sont construits. — Les dimensions principales sont : longueur, 170 mètres ; largeur, 165 mètres.

Au centre, un très vaste Hall aux proportions imposantes et où aboutissent pour les deux divisions, hommes et dames, les nombreux services qui comprennent :

136 cabines de bains, dont 6 de luxe ;

13 grandes douches avec vestiaires ;

24 douches-massages avec vestiaires et lits de repos ;

36 douches ascendantes ;

2 douches avec bain ;

4 bains d'air chaud et 4 salles de massage ;

4 bains de vapeur ;

2 douches de vapeur ;

Une série de salles pour lavage d'estomac et de vessie, douches nasales et auriculaires, bains d'acide carbonique, inhalations d'oxygène et d'acide carbonique ;

2 bains de lumière (chaleur radiante et lumineuse de Dowsing) ;

2 grandes piscines chaudes et 3 froides et 8 piscines individuelles ;

Un institut de mécano-thérapie Zander ;

Un service complet d'électrothérapie avec bain Schnée.

L'Établissement thermal des deuxièmes classes comprend ;

110 cabines de bains ;

4 grandes douches avec déshabillaires ;

2 douches avec bain ;

4 douches massage avec déshabillaires ;

10 douches ascendantes ;

Un service complet de bains et inhalations d'acide carbonique, inhalations d'oxygène, un bain électrique et lavage d'estomac.

Enfin, l'Établissement thermal des troisièmes classes comprend :

64 cabines de bains ;

4 grandes douches ;

4 douches ascendantes.

Pour donner une idée de l'importance des services d'alimentation d'une pareille exploitation, il suffit de jeter un coup d'œil sur la petite usine qui a été construite en même temps que le nouvel Établissement de première classe et qui comprend :

6 chaudières à vapeur de 90 m² de surface de chauffe chacune ,

Une machine à vapeur à condensation de 60 chevaux ;

12 pompes pouvant débiter ensemble 640,000 litres d'eau à l'heure.



Sources de l'État



Les buvettes des différentes sources de Vichy sont tout particulièrement bien aménagées en vue de faciliter le service rapide de distribution des verres d'eau au nombreux public qui les fréquente. — Les vasques de ces sources sont recouvertes de cloches en cristal hermétiquement closes pour empêcher toutes pénétrations possibles des poussières de l'air. — Les verres sont rincés à l'eau stérilisée chaude, puis remplis d'eau minérale sous les yeux des buveurs qui peuvent ainsi se rendre compte que les soins les plus minutieux sont pris pour assurer la parfaite exécution de ce service important.

Enfin, les sources sont elles-mêmes groupées sous une immense galerie-promenoir que abrite également les services annexes des gargarisoirs, inhalations et pulvérisations.

Le puisage et la mise en bouteille des eaux minérales de Vichy sont surveillés par un fonctionnaire de l'État.



SOURCE DES CÉLESTINS



Les sources des Célestins doivent leur nom à un couvent de Célestins, qui existait autrefois à cet endroit. Elles sont situées derrière le vieux Vichy, sur les bords de l'Allier. Les sources jaillissent directement d'un vaste massif de roches, sur lequel repose Vichy et d'où sort également la source de « l'Hôpital. » Elles sont au nombre de trois : la « Vieille Source », la « Source de la Grotte » et la « Nouvelle Source ».

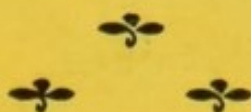
Leur débit atteint plus de quinze millions de litres par an. L'eau des « Célestins » est très fraîche et très pétillante. Ces sources sont indiquées dans les cas de gravelle urique et de coliques néphrétiques qui l'accompagnent, de goutte, de diabète, et dans les périodes de début des affections chroniques des voies urinaires. L'eau garde son efficacité entière après avoir été exportée et conservée pendant des années.



SOURCE DE L'HOPITAL



Cette source, située vis-à-vis de l'emplacement occupé jadis par l'Hôpital civil, derrière le Casino, jaillit dans un réservoir très vaste exhaussé au-dessus du sol et protégé par un pavillon en fer forgé. Nombre de personnes vont à Vichy pour chercher un soulagement à des affections des organes digestifs, ce sont les affections les plus usuellement traitées à « l'Hôpital ». Presque toutes les formes de dyspepsie sont traitées avec succès. Ce n'est que dans les cas où le système nerveux est trop profondément ébranlé, ou le malade fort affaibli, que le traitement pourrait ne pas avoir d'effet. Comme toutes les autres sources de Vichy, elle conserve toutes ses qualités une fois mise en bouteille, et donne également d'excellents résultats dans tous les cas mentionnés ci-dessus, même employée à grande distance de la source.



SOURCE de la ❀ ❀ ❀
❀ ❀ ❀ GRANDE-GRILLE



C'est peut-être la plus universellement connue. De toutes les sources de Vichy, la « Grande-Grille » est celle qui réalise le mieux, dans l'esprit, l'idée ordinaire d'une source thermale naturelle. Au centre d'un bassin circulaire l'eau jaillit et bouillonne. Ce phénomène d'ébullition est dû à la pression souterraine et à la grande quantité d'acide carbonique dont la source est saturée. Le débit de la « Grande-Grille » est énorme ; il suffit non seulement aux besoins de la consommation locale et de l'exportation, mais encore pour les bains. Elle est spécialement recommandée dans les cas d'affection du foie, engorgements des viscères abdominaux, et surtout contre les coliques hépatiques qui accompagnent la lithiase biliaire. On a enregistré des exemples de personnes qui, étant auparavant exposées à des crises, presque quotidiennes, ont été complètement guéries après une cure d'une durée de trois semaines.



Importation des Eaux de Vichy



Les eaux médicinales de Vichy-Etat constituent un remède efficace qui rend de grands services à la thérapeutique.

De toutes les eaux minérales ce sont les eaux de VICHY-ÉTAT dont l'exportation a lieu en plus grandes quantités.

Elles traversent la mer et demeurent plusieurs années sans présenter d'altération appréciable, notamment si elles sont tenues couchées dans un endroit sec et frais.

Les eaux de Vichy-Etat en bouteilles, ainsi que les bains aux sels de Vichy-Etat, ont une action bienfaisante et forment un des meilleurs traitements appliqués aux conditions pathologiques dont il a été parlé.

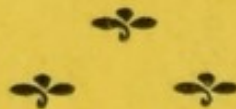
A Vichy, l'embouteillage des eaux est effectué avec le plus grand soin par la Compagnie fermière, ce qui constitue la plus importante des garanties ; il a lieu sous la surveillance spéciale d'un Commissaire du Gouvernement, conformément aux clauses du contrat de concession. En outre, pour donner au malade et au médecin une garan-

tie de plus, chaque bouteille est munie d'une capsule d'étain portant les mots « **ÉTAT** » et le nom de la source.



Le nombre des bouteilles d'eau de Vichy expédiées depuis la concession des sources à la Compagnie par l'État est le suivant :

<u>ANNÉES</u>	<u>BOUTEILLES</u>
1853	461,894
1860	1.087,000
1870	2.159,495
1880	4.035,088
1890	7.349,117
1899	14.000,700
1901	15.101,800
1902	15.703,200



LE CASINO



Dans ces quelques dernières années, le Casino a subi une série de transformations qui en font un établissement modèle dans son genre.

A la façade existante, avec son architecture élégante, a été ajouté latéralement un théâtre d'un style entièrement différent, mais dont la décoration soignée se fond merveilleusement avec les environs couverts de verdure. Un Hall de proportions magnifiques relie les deux bâtiments et le tout forme une masse imposante entourée de larges terrasses.

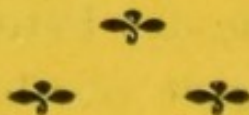
Les aménagements intérieurs ont été exécutés en vue d'offrir au public le plus haut degré de confort allié aux environs (entourages) les plus élégants.

En pénétrant par la porte conduisant à la section du Restaurant, nous arrivons à une vérandah formant une annexe au restaurant du Cercle du Casino et au Salon des Dames ; plus loin l'ancien théâtre, entièrement transformé, présente une vaste salle de jeux, contiguë à la Salle des Fêtes, et communiquant par un élégant vestibule avec un élé-

gant Hall surmonté d'un dôme vitré servant de foyer au théâtre. En face le vestibule se trouve le Salon de lecture, et à l'extrémité du Hall le Salon de correspondance, décoré et meublé en pur style Louis XIV. En communication directe avec le Hall et son vestibule est le nouveau théâtre, dont l'aménagement, les nombreuses issues, les vastes et élégants escaliers, aussi bien que les installations spéciales pour l'éclairage et la ventilation, sont du genre le plus parfait.

La décoration intérieure mérite une mention spéciale ; c'est un mélange discret d'art nouveau avec le sens architectural le plus délicat. On peut voir et examiner les moindres détails, et l'ensemble fait le plus grand honneur à l'architecte qui a réuni autour de lui des artistes spéciaux du talent le plus consommé.

Ce théâtre, qui contient 1,400 places, communique par une large balustrade avec les jardins particuliers du Casino, et par un couloir à vérandah vitrée avec la voie publique, de sorte que les voitures peuvent déposer les visiteurs à la porte du théâtre.



Sels, Pastilles et Comprimés

VICHY-ÉTAT



EXTRACTION des Sels Vichy-État
des sources Vichy-État

et fabrication des Pastilles Vichy-État



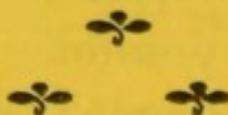
Jadis, lorsque pour diverses raisons les médecins ne pouvaient prescrire les eaux de Vichy, ils recommandaient le « Sel de Vichy », lequel n'était alors qu'un sel sodique mal défini, plus ou moins saturé d'acide carbonique, et provenant de partout sauf de Vichy.

Préoccupée de fournir au monde médical un sel réellement extrait des eaux de Vichy-État elles-mêmes, et conservant leurs propriétés au plus haut degré possible, la Compagnie a érigé à Vichy une vaste usine de concentration et d'évaporation de ses eaux minérales.



L'opération s'effectue dans deux appareils à vide à six effets, qui peuvent évaporer plus de 5,000 litres d'eau minérale à l'heure.

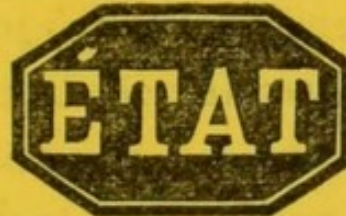
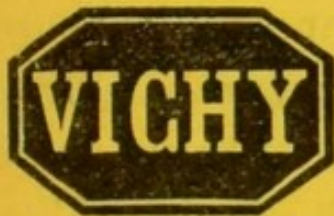
Les sels obtenus sont ensuite sursaturés avec les gaz naturels des sources ; ils donnent ainsi un produit salin reconstitué, lequel est identique à celui qui existait dans l'eau minérale. En le dissolvant à une dose d'environ 5 grammes pour un litre de bonne eau de source, on obtiendra une eau artificielle possédant une minéralisation exactement semblable à celle de l'eau naturelle. Est-ce à dire pour celà que l'imitation soit parfaite et que l'eau artificielle vaille l'eau naturelle ? Évidemment non ; la nature ne livre pas complètement ses secrets ; mais dans des cas où les eaux minérales naturelles des sources de Vichy-État ne peuvent être employées, aucune eau ne s'en rapproche davantage que l'eau artificielle obtenue au moyen des sels naturels extraits des sources de Vichy-État.



Pastilles Vichy-État



Les pastilles de Vichy-État sont vendues partout. Leur réputation augmente de jours en jours, mais les imitations sont fréquentes, et le public doit faire attention à ce que les



marques de fabrique et les cachets de la Compagnie soient apposés, afin d'éviter d'être trompé avec des pastilles faites avec du bicarbonate de soude ordinaire.

Elles sont efficaces :

1° Pour les personnes qui, après leurs repas, souffrent pendant quelque temps de flatulence.

2° Pour les personnes en bonne santé, mais qui de temps en temps souffrent de mauvaise digestion accompagnée d'aigreurs qui se renouvellent.

Les Pastilles de Vichy-Etat sont aussi recommandées dans les cas de dyspepsie acide et gastralgique, c'est-à-dire, tout

d'abord aux personnes dont la digestion est accompagnée d'une sensation dans la gorge d'un caractère plus ou moins prononcé, causé par une sécrétion excessive du suc gastrique ; et en second lieu à ceux qui souffrent, entre les repas de tiraillements, de crampes et de douleurs variant de nature et d'intensité.

Les pastilles fabriquées par l'Etablissement thermal de Vichy, portent seules la marque de fabrique de la Compagnie. Elles sont aromatisées à la menthe, à l'anis, au citron, à la vanille et à la fleur d'oranger. Elles sont aussi préparées sans arôme.

L'arôme particulier que l'on désire doit être clairement indiqué, lors de la commande.

Se méfier des imitations, la Compagnie étant seule autorisée à extraire les sels des eaux minérales de Vichy-Etat.

Il est donc essentiel d'exiger sa marque comme garantie de la pureté du produit. Demander des boîtes en fer blanc scellées.



Comprimés Vichy-État

EFFERVESCENTS

aux Sels Vichy-État



Il est de notoriété publique que l'action salubre des eaux minérales est due, non seulement à leurs sels, mais aussi aux principes inhérents à leur nature ; il est donc essentiel que toute préparation destinée à produire la même action, possède toutes les propriétés des eaux minérales naturelles.

Grâce à leur préparation absolument scientifique, les « *Comprimés Vichy-État* » possèdent toutes ces propriétés à la perfection et offrent de nombreux avantages : 1° Les sels qui les constituent se dissolvent très facilement, et le gaz qui se dégage peu à peu charge la solution d'acide carbonique, tel qu'il se trouve dans les eaux bues aux sources mêmes ;

2° Pour obtenir l'eau minérale, on n'a qu'à dissoudre trois tablettes dans un verre d'eau froide ou chaude ou de vin coupé d'eau ;

3° Ils sont tellement petits qu'on peut les

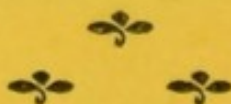
porter avec soi, aussi facilement qu'une boîte de pastilles ;

4° Leur très bas prix les met à la portée de tous ;

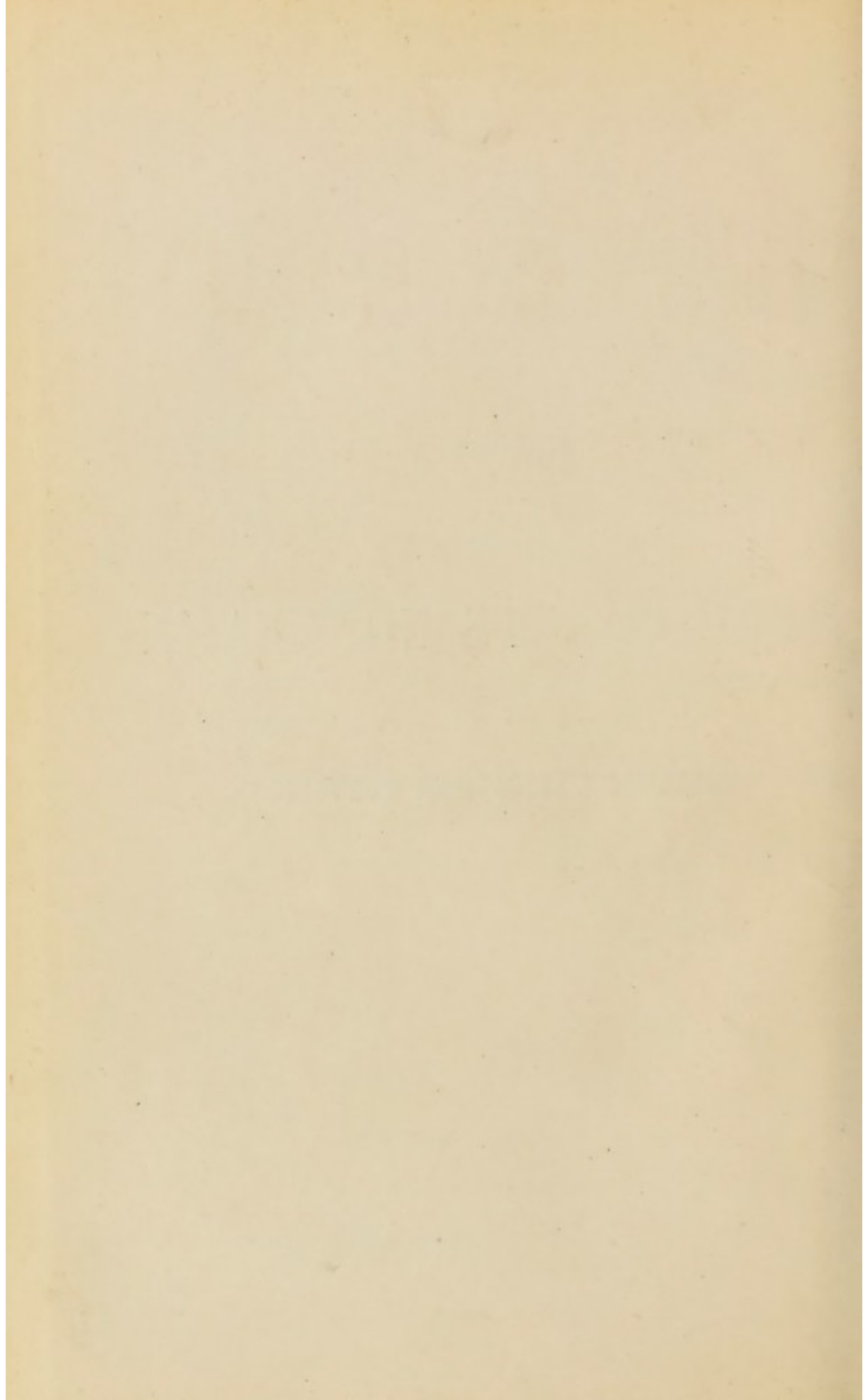
5° Ils offrent le grand avantage de pouvoir se conserver indéfiniment, et de pouvoir être transporté à toutes distances sans risque d'altération. Les « Comprimés Vichy-État » effervescents donneront des résultats inappréciables dans tous les cas susceptibles d'être guéris ou soulagés par le traitement de Vichy : coliques hépatiques, gravelle, diabète, désordres de l'estomac, du foie, de la vessie ou des reins, douleurs dans les lombes, anémie, lymphatisme, gastralgie, dyspepsie, etc., etc.

Dose : 3 comprimés pour un verre d'eau.
12 pour une bouteille.

Prix : 2 francs le flacon de 100 comprimés.



REVUE
DES
MÉDICAMENTS NOUVEAUX
ET DE
QUELQUES MÉDICATIONS NOUVELLES



REVUE
DES
MÉDICAMENTS NOUVEAUX

ET DE
QUELQUES MÉDICATIONS NOUVELLES

PAR

C. CRINON

Pharmacien de première classe.
Membre de la Société de Pharmacie de Paris
et de la Société de Thérapeutique.
Directeur du *Répertoire de Pharmacie*
et des *Annales de Chimie analytique*.

11^e ÉDITION

Revue et augmentée

PARIS

RUEFF ET C^{ie}, ÉDITEURS
106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 106

1904

X

24 5/2 364

WELLCOME INSTITUTE LIBRARY	
Coll.	welMOmec
Call	
No.	QV

AVANT-PROPOS

Le nombre des médicaments nouveaux qui ont été ajoutés dans cette onzième édition et qui méritent d'être mentionnés sont les suivants : le *Collargol*, la *Dyspeptine*, le *Formane*, la *Gastérine*, le *Glycogène*, l'*Helmitol*, le *Lysoforme*, le *Purgène*, la *Quinoformine*, le *Tachiol*, la *Théocine* et le *Véronal*.

On retrouvera, dans cette édition, un certain nombre de médicaments, qui sont connus depuis quelque temps, mais qui ne figurent point au Codex et sur lesquels les médecins et les pharmaciens ont assez souvent besoin de se renseigner, soit au point de vue de leurs caractères ou de leur préparation, soit au point de vue des doses auxquelles il convient de les prescrire ; ce sont : l'*Apiol*, le *Képhir*, le *Koumys*, les *Sels de lithine*, la *Lobélie*, le *Maté*, le *Myrtol*, le *Paullinia*, le *Phosphure de zinc*, le *Podophyllin*, etc.

Nous rappelons ici ce que nous avons dit dans les éditions précédentes, à savoir que certains articles consacrés à des produits dont l'apparition a été éphémère ont été écourtés, et que le lecteur aura toujours la facilité de se reporter à l'édition an-

térieure que nous indiquons, s'il désire avoir de plus amples détails sur ces corps.

Continuant de nous conformer au système que nous avons adopté dans le principe, nous avons consacré peu de place aux substances encore peu étudiées et ne paraissant pas destinées à un grand avenir thérapeutique, et les développements dans lesquels nous sommes entré ont été, en général, proportionnés à l'importance réelle ou présumée des médicaments.

Le plan de l'ouvrage est resté le même : nous avons indiqué sommairement et successivement le mode de préparation, les propriétés physiques et chimiques, les caractères distinctifs, l'action physiologique, l'action thérapeutique, les formes pharmaceutiques qui se prêtent le mieux à l'administration des corps que nous avons énumérés, et enfin, les doses auxquelles ils peuvent être prescrits.

L'ordre alphabétique, que nous avons maintenu, et la table des matières contribuent à rendre les recherches très faciles et très rapides.

CRINON.

REVUE
DES
MÉDICAMENTS NOUVEAUX
ET DE
QUELQUES MÉDICATIONS NOUVELLES

ABSINTHINE. — Principe amer de l'absinthe, obtenu par Duquesnel en traitant l'absinthe par l'alcool, évaporant, traitant l'extrait par l'éther, distillant la teinture éthérée, reprenant le résidu par de l'eau et de l'ammoniaque, séparant le précipité, dissolvant ce précipité dans l'alcool, précipitant par l'acide sulfurique dilué et purifiant par le chloroforme.

Propriétés : Cristaux incolores, prismatiques; saveur très amère et même nauséuse; très soluble dans l'alcool, moins dans l'éther, peu dans l'eau (1 pour 1,000) et dans la benzine.

L'acide sulfurique dissout l'absinthine avec coloration jaune rougeâtre, passant au bleu; l'eau précipite alors une substance verte, non amère, soluble dans l'alcool avec couleur jaune, se déposant de la solution alcoolique avec une couleur bleue.

Avec l'acide chlorhydrique, coloration rouge acajou.

Physiologie et thérapeutique : D'après les recherches du D^r Roux, l'absinthine n'est nullement toxique et pourrait être prise à doses élevées.

Elle augmente ou rétablit l'appétit, et elle régularise les garde-robes ; on peut l'administrer dans la chloro-anémie et lorsque la convalescence des maladies graves a altéré les fonctions digestives.

Pharmacologie et posologie : D'après M. Roux, ce médicament doit être pris à la dose de 10 centigrammes, en pilules, dix minutes avant chacun des deux principaux repas.

ACERDOL. — Manganate de potasse qui donne, paraît-il, des solutions aqueuses vertes.

ACÉTAL. — Se forme en même temps que l'aldéhyde dans l'oxydation de l'alcool.

Propriétés : Liquide, incolore, soluble dans 28 parties d'eau ; densité = 0.821 ; bout à 104 degrés.

Recommandé comme narcotique à la dose de 5 à 10 gr.

ACÉTAMIDO-ANTIPYRINE. — Provient du traitement de l'amido-antipyrine par l'acétate de soude et l'anhydride acétique. Cristaux fusibles à 109 degrés, solubles dans l'eau et l'alcool. Préconisé comme antipyrétique.

ACÉTANILIDE (Antifébrine). — Résulte de l'action de l'acide acétique cristallisé sur l'aniline.

Propriétés : Poudre blanche cristalline, presque insoluble dans l'eau (5 pour 1,000), très soluble dans l'alcool et les liqueurs alcooliques, neutre, résistant aux acides. Si elle est pure et exempte d'aniline, elle donne, lorsqu'on la délaie avec un peu d'eau et qu'on l'additionne d'une solution d'hypobromite de soude, un mélange qui reste jaune clair; si elle contient de l'aniline, la couleur est rouge orangé (Yvon). L'hypochlorite de chaux peut aussi servir à faire connaître la présence de l'aniline dans l'acétanilide.

L'acétanilide pure ne doit pas réduire le permanganate de potasse.

D'après Ritsert, en la faisant bouillir avec un peu d'acide chlorhydrique et ajoutant, après refroidissement, 1 ou 2 gouttes d'eau de chlore, on doit obtenir une coloration bleue.

Mélangée avec une solution de protonitrate de mercure, elle donne, par évaporation à siccité, une couleur verte. Se colore en rouge à chaud avec le perchlorure de fer; même coloration, mais plus foncée, avec l'acide chromique. Pour la rechercher dans l'urine, on additionne celle-ci d'ammoniaque; on obtient une coloration bleue (réaction de l'indo-phénol). On peut encore faire bouillir l'urine avec le quart de son volume d'acide sulfurique; après refroidissement, on ajoute quelques gouttes d'acide phénique et d'hypochlorite de chaux; il se produit une coloration rouge, si l'urine contient de l'antifébrine.

Thérapeutique : Les premiers essais de ce médicament sont dus à MM. Cahn et P. Hepp; il agit comme antipyrétique; l'acétanilide est conseillée contre l'ataxie

locomotrice et l'épilepsie. MM. Dujardin-Beaumetz et Lépine la rangent au nombre des médicaments nervins; elle demande à être maniée avec prudence, à cause des accidents de cyanose qui surviennent fréquemment.

Pharmacologie et posologie : Bien qu'on ait recommandé la dose de 20 à 50 centigrammes par jour, il est préférable de ne prescrire que des doses variant de 10 à 25 centigrammes; dans les affections nerveuses, on a élevé la dose jusqu'à 1 gr.; on l'administre en cachets ou en solution dans l'élixir de Garus ou dans un vin généreux (Grenache ou autre).

ACÉTATE DE THALLIUM. — Poudre blanchâtre, déliquescente, insipide, soluble dans l'eau et l'alcool; employée par M. Combemale contre les sueurs nocturnes des phtisiques, en pilules de 10 centigrammes, prises le soir; la dose est de 1 à 2 pilules, mais le plus souvent 1 pilule suffit; ce médicament est quelquefois infidèle. Son effet dure ordinairement pendant un temps qui varie de 2 à 10 jours. Il présente l'inconvénient de faire tomber les cheveux quand l'usage en est prolongé, mais ils repoussent.

ACÉTOPYRINE. — Nouvel antipyrétique et analgésique provenant de la combinaison de l'antipyrine avec l'acide acétylsalicylique; poudre blanche cristalline, ayant une faible odeur de vinaigre; fusible à 64-65 degrés; peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude, légèrement soluble dans l'alcool

et le chloroforme, difficilement soluble dans l'éther ; possède la réaction de l'antipyrine avec le perchlorure de fer.

Ce corps ne donne pas de bourdonnements d'oreilles ni de transpiration comme l'acide salicylique et il n'exerce aucune action nuisible sur l'estomac ou l'intestin, même à la dose de 5 gr. Expérimenté par MM. Winter et Braun, et par M. Bolognesi, qui le recommandent contre le rhumatisme articulaire aigu, les névralgies, la migraine, etc.

Doses : On l'administre à la dose de 0 gr. 50, répétée 2, 3, 4 et 5 fois dans la journée ; la forme préférée est le cachet.

ACÉTYL-SALICYLATE DE MÉTHYLE

— Salicylate de méthyle dans lequel 1 atome de H est remplacé par le radical acétyl.

Produit cristallin, fondant à 48 degrés, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, la glycérine, le chloroforme et les huiles fixes. Se décompose à l'ébullition en acide acétique et salicylate de méthyle. Les alcalis le dédoublent. MM. Huchard et Ambard l'ont expérimenté chez les rhumatisants, pour remplacer le salicylate de soude, à la dose de 5 à 8 gr. par jour, et ils en ont obtenu des effets comparables à ceux du salicylate de soude. Ce médicament ne donne pas de bourdonnements d'oreilles.

ACIDE AGARICINIQUE ou AGARI- CIQUE (Agaricine). — Retiré de l'agaric blanc.

Propriétés : Cristaux blancs soyeux; peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante et l'alcool faible; sans amertume; l'acide qui est amer renferme des matières résineuses irritantes, purgatives et vomitives. Forme des sels alcalins solubles et des sels métalliques insolubles.

Préconisé par Hofmeister comme antisudoral.

Doses : 2 à 3 centigrammes, qu'on peut répéter plusieurs fois dans la journée.

Les injections hypodermiques d'agaricate de soude sont irritantes.

ACIDE ASEPTINIQUE. — Corps présenté comme antiseptique et découvert, paraît-il, par Busse, en 1885, mais on ignore sa composition et sa préparation. (Pour plus de détails, voir la quatrième édition, page 13.)

ACIDE BORIQUE. — Le D^r Gaucher l'a recommandé contre la phtisie, à la dose de 1 à 3 gr. par jour, soit en solution, soit en cachets.

Il peut encore être prescrit comme antiseptique intestinal, à la dose de 1 à 2 gr. par jour, associé à 1 gr. de salol ou de salicylate de bismuth ou de naphtol.

On a aussi recommandé de l'administrer à l'intérieur, comme antiseptique vésical, dans les cas de cystite et de blennorrhagie, à la dose de 1 à 3 gr. par jour.

M. Alison, de Baccarat, traite les furoncles et l'anthrax par l'acide borique *intus et extra*. Il en administre, pendant huit ou quinze jours, de 80 centigram-

mes à 1 gr., en 2 cachets, et il fait faire, sur les furoncles et leur pourtour, des frictions douces avec l'eau boriquée *chaude* à 4 pour 100; après les frictions, il recouvre d'une compresse imbibée d'eau boriquée.

ACIDE BORIQUE EN SOLUTION CONCENTRÉE. — L'acide borique n'est guère soluble que dans la proportion de 4 pour 100. La magnésie calcinée augmente la solubilité de l'acide borique. On fait bouillir l'acide borique et la magnésie avec l'eau; la quantité de magnésie à ajouter est de 1 gr. 25 pour toute fraction de 10 gr. d'acide dépassant la quantité normale de 40 gr. par litre d'eau. On peut, par cet artifice, obtenir des solutions contenant 12 parties d'acide pour 100 d'eau, et ne cristallisant pas par le refroidissement. On pourrait préparer des solutions plus concentrées encore, mais elles cristallisent par le froid.

Le *Boro-borax*, obtenu par Jænicke, est un mélange à parties égales d'acide borique et de borate de soude.

ACIDE CACODYLIQUE, CACODYLATE DE SOUDE ET AUTRES CACODYLATES.

— Le cacodyle est un composé arsenical qui, par oxydation, se transforme en acide cacodylique susceptible de former un sel avec la soude. Le cacodylate de soude, plus employé que l'acide cacodylique, est soluble dans l'eau, facilement dialysable et absorbable, dépourvu de toxicité, n'exerçant aucune action irritante sur les

tissus. M. Renaut, de Lyon, le considère comme devant constituer l'agent de choix de toute médication arsenicale.

M. Armand Gautier, qui a fait une étude complète de ce produit, l'a fait expérimenter par MM. Renaut, Potain, Burlureaux, Danlos et Runstan.

Le cacodylate de soude remplace l'arsenic dans tous les cas où la nutrition interstitielle devient trop active et aboutit à une désassimilation excessive ; il agit enfin comme modérateur nervin et agent d'épargne ; il convient pour la cure de la prétuberculose, de la tuberculose localisée, du diabète et de la maladie de Basedow et de la leucocythémie.

M. Danlos l'emploie dans diverses maladies de la peau (psoriasis, lichen plan, lupus érythémateux, tuberculose cutanée, etc.).

D'après M. Pagel, le cacodylate de soude traverse l'économie sans subir de transformation et il s'élimine par les urines. MM. Imbert et Badel ont constaté, de plus, que le cacodylate de soude s'élimine à peu près en totalité par les urines et que l'élimination est rapide, surtout lorsque le médicament a été administré en injections hypodermiques.

L'acide cacodylique ou les cacodylates ne doivent pas précipiter au contact d'un mélange d'eau de chaux et d'eau de baryte, ni en présence du nitrate d'argent, ni avec un mélange de sel ammoniac, d'ammoniaque liquide et de sulfate de magnésie.

En ce qui concerne le mode d'administration, on doit préférer la voie hypodermique à la voie buccale, à cause des troubles digestifs, des crampes, de l'odeur

alliacée de l'haleine et quelquefois de l'albuminurie qui sont dus à l'oxyde de cacodyle résultant de la réduction de l'acide cacodylique par les sucs et les microbes intestinaux. La dose à injecter est de 2 à 10 centigr. par jour.

M. A. Gautier recommande la formule suivante :

Cacodylate de soude.....	6 gr. 4
Acide phénique.....	10 gouttes.
Eau distillée.....	100 gr.

1 c. cube de cette solution renferme 5 centigr. d'acide cacodylique.

On doit laisser les malades se reposer tous les huit ou dix jours pendant une huitaine. Il faut interrompre le traitement en cas de congestion pulmonaire ou d'hémoptisie, et, chez la femme, à chaque période menstruelle.

M. Danlos dissout le cacodylate de soude dans la solution anesthésique de Schleich, qui a la composition suivante :

Chlorhydrate de cocaïne.....	0 gr. 10
— de morphine....	0 — 025
Chlorure de sodium.....	0 — 20
Eau phéniquée à 5 pour 100.	2 gouttes.
Eau distillée.....	q. s. pour 100 c. cubes.

M. Danlos fait aussi des applications externes d'acide cacodylique non neutralisé ; il emploie des solutions à 50 ou 75 pour 100.

Si l'on administre le cacodylate de soude par la voie stomacale, la dose est de 2 à 5 centigr., prise en deux fois avant les repas.

M. Renaut l'a administré en lavements à ces mêmes doses.

Ce médicament occasionne parfois des coliques ; M. Balzer a observé des dermatites érythémateuses à la suite de son administration. M. Breton a observé un cas d'érythème scarlatiniforme, à la suite d'une injection de cacodylate de soude, avec malaise et sensation de brûlure à la peau.

Cacodylate de fer. — Le cacodylate de fer est obtenu en saturant l'acide cacodylique par le sous-carbonate de fer ou, de préférence, en traitant le sulfate de fer par le cacodylate de baryte (qui est soluble). Ce sel est amorphe, soluble dans l'eau et renferme 45 pour 100 d'oxyde de fer et 32 pour 100 d'arsenic.

Il semble un peu plus toxique que le cacodylate de soude.

MM. Gilbert et Lereboullet l'emploient en injections hypodermiques ; ils se servent d'une solution contenant 3 centigr. par c. cube (les solutions plus concentrées forment des indurations douloureuses) ; ils commencent par injecter 1 c. cube, et plus tard ils injectent 2 ou 3 c. cubes.

Par la voie gastrique, la dose est de 15, 20 ou 25 centigr. par jour ; on n'observe pas l'odeur alliagée que produit le cacodylate de soude.

Cacodylate de mercure. — D'après M. Vayas, ce sel ne serait pas très toxique ; il l'administre à la dose de 2 centigr. par jour en injections intramusculaires.

Cacodylate de gaïacol. — Obtenu par M. Rebec ; sel blanc, hygrométrique, renfermant poids égaux d'acide cacodylique et de gaïacol ; soluble dans l'alcool,

la glycérine et les huiles fixes, insoluble dans l'éther ; on a prétendu qu'il est soluble dans l'eau, mais c'est inexact, attendu qu'il se décompose, au contact de l'eau, en acide cacodylique soluble et en gaiacol qui surnage en gouttelettes huileuses qu'on peut séparer par le filtre ; odeur alliagée ; saveur légèrement caustique. Ce sel donne, dit-on, un précipité noir avec le nitrate d'argent ; une coloration bleue, passant au rose, avec le perchlorure de fer ; un précipité rouge sang avec le permanganate de potasse et les hypochlorites alcalins ; un précipité rose clair, passant au gris sale, avec l'acide sulfurique ; ces réactions sont celles que donne le gaiacol pur.

M. Barbary l'injecte en solution huileuse chez les tuberculeux ; la solution est préparée de manière à injecter 10 centigr. de cacodylate de gaiacol ; on fait une injection chaque jour et, après la dixième injection, le traitement est interrompu pendant huit jours, pour être repris ensuite.

Acide cinnamilcacodylique. — Combinaison analogue à la précédente, contenant poids égaux d'acide cacodylique et d'acide cinnamique ; cristaux blancs, peu solubles dans l'éther, la glycérine et les huiles fixes ; très solubles dans l'alcool ; la solution alcoolique est décomposée par l'eau ; c'est donc un corps aussi instable que le cacodylate de gaiacol.

ACIDE CAMPHORIQUE. — Obtenu en oxydant le camphre au moyen de l'acide azotique, distillant l'excès d'acide, traitant le résidu par le

carbonate de soude et décomposant le camphorate de soude par l'acide chlorhydrique.

Propriétés : Cristaux fusibles à 178 degrés, peu solubles dans l'eau, assez solubles dans l'alcool et l'éther; se sublime à haute température en produisant l'*Anhydride camphorique*. Forme des sels solubles avec les bases alcalines, la baryte exceptée. Sa saveur n'est pas désagréable.

Thérapeutique : Proposé par Leu et Combemale contre les sueurs des phtisiques.

Pharmacologie et posologie : 2 gr. le soir en cachets ou en potion alcoolisée; dans certains cas, on doit élever la dose à 4 ou 5 gr., qu'on fait prendre en deux fois, 2 gr. dans l'après-midi et 2 ou 3 gr. le soir.

ACIDE CATHARTINIQUE. — Extrait du séné par Gensz, au laboratoire de Dragendorff.

Poudre jaune brun, de saveur non désagréable; de réaction faiblement acide, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude.

Administré par MM. Dehio, Stadelmann et Krüger, comme purgatif, à la dose de 5 centigr. pour les enfants et de 10 à 15 centigr. pour les adultes.

ACIDE CHRYSOPHANIQUE (Acide rhubarbarique, Rhubarbarine). — Se rencontre dans la rhubarbe, le séné, le lichen des murailles, la patience et l'aunée; on l'extrait du lichen des murailles ou de la rhubarbe.

Propriétés : Cristaux jaunes, volatils, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther, se colorant en rouge par les acides sulfurique et nitrique.

Thérapeutique : Administré à l'intérieur, il agit comme purgatif et détermine de l'irritation des muqueuses, quelquefois de la néphrite et de l'albuminurie. Employé surtout dans les affections de la peau (psoriasis, eczéma squameux, pityriasis, herpès tonsurant). A l'inconvénient de déterminer souvent des démangeaisons, avec sensation de brûlure, de la fièvre, de l'insomnie, de la conjonctivite; il colore l'urine, les ongles et le linge.

Pharmacologie : Employé en pommade à 1 ou 2 gr. pour 30 gr. de vaseline ou d'axonge. On fait encore usage d'une solution chloroformique à 15 pour 100, qu'on applique en badigeonnage, et l'on recouvre quelquefois ce badigeonnage d'une couche de *Traumaticine* (solution de 10 gr. gutta-percha blanche dans 90 gr. de chloroforme).

Poudre de Goa (Araroba, Poudre de Bahia). — Provient du Brésil; introduite dans la thérapeutique par Gubler; on la rencontre dans les fentes d'un arbre connu sous le nom d'*Angelim amargoso*, très commun dans la province de Bahia et différents points du Brésil.

Propriétés : Jaune terne, se colorant à l'air; très peu soluble dans l'eau; soluble en grande partie dans la benzine, l'éther et le chloroforme.

Employée contre les affections de la peau, comme

l'acide chrysophanique, de la même manière et aux mêmes doses.

Chrysarobine. — Extraite, au moyen de la benzine, de la Poudre de Goa, qui en contient 80 pour 100 environ ; considérée par certains auteurs comme étant de l'acide chrysophanique, et par d'autres comme un produit de réduction de cet acide.

Mêmes emplois et mêmes inconvénients que l'acide chrysophanique.

Kossobudski a conseillé la chrysarobine contre les hémorrhoides ; il se sert de la pommade suivante, qu'on applique deux ou trois fois par jour :

Chrysarobine	0 gr. 80
Iodoforme.....	0 30
Extrait de belladone.....	0 60
Vaseline	25 00

Les caractères suivants permettent de distinguer l'acide chrysophanique et la chrysarobine :

RÉACTIFS	ACIDE CHRYSOPHANIQUE	CHRYSAROBINE
Acide sulfurique.....	Coloration rouge.	Coloration jaune.
Potasse fondue.....	Donne une masse bleue.	Donne une masse brune.
Alcalis en général	Rien.	Se dissout avec coloration jaune et fluorescence verte.

ACIDE CRÉSYLIQUE (Crésylol, Paracrésylol, Crésol, Hydrate de crésyle, Phénol

crésylique). — Homologue des phénols; dérive du toluène. On le prépare d'après un procédé dû à MM. Friedel et Crafts, en faisant passer un courant d'oxygène dans un mélange de toluène et de chlorure d'aluminium, ou bien en faisant agir la potasse fondue sur l'acide sulfotoluénique.

Propriétés : L'acide crésylique pur et cristallisé est un produit de laboratoire. Dans le commerce, il se trouve sous forme d'un liquide incolore, réfringent, d'une odeur de créosote, légèrement caustique, bouillant à 203 degrés, insoluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool, la glycérine et l'ammoniaque, très soluble dans l'éther.

M. Choay a préparé un *paracrésylol* pur par voie de synthèse, qui cristallise en gros prismes incolores, fond à 36 degrés, bout à 199-200 degrés, a pour densité 1.040 à 15 degrés; il est soluble dans l'alcool et la glycérine; il donne une coloration bleue avec le perchlorure de fer.

D'après M. Delplanque, le crésylol jouit d'un pouvoir antiseptique cinq fois supérieur à celui de l'acide phénique et est quatre fois moins toxique.

M. Choay propose de le solubiliser au moyen de la poudre de savon, 1 partie pour 2 parties de paracrésylol.

On peut solubiliser le paracrésylol avec la teinture de savon, mais la solution est opalescente.

Le crésylate de soude est également antiseptique; on le prépare en mêlant 80 gr. d'acide crésylique avec 140 gr. de lessive de soude et un litre d'eau. Ce sel est

alcalin et a moins d'odeur que l'acide crésylique non combiné.

ACIDE DITHIOCHLOROSALICYLIQUE. — Succédané de l'iodoforme, obtenu en chauffant l'acide salicylique avec le chlorure de soufre, et traitant ensuite par l'eau additionnée de soude ; il se forme un précipité jaune rougeâtre qu'on dessèche.

ACIDE EMBÉLIQUE ET EMBÉLATE D'AMMONIAQUE. — L'Acide embélique est extrait de l'*Embelia ribes* (Myrtacées), plante de l'Inde orientale ; se présente sous forme de houppes cristallines rouge orangé. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et le chloroforme ; fond à 140 degrés environ.

La solution alcoolique donne une coloration rouge brun avec le perchlorure de fer, brune avec le sulfate ferreux, violette avec le chlorure de zinc, rouge brun avec le nitrate d'argent ; un précipité vert clair avec l'acide phosphomolybdique.

Inusité en thérapeutique, mais son sel ammoniacal, l'*Embélate d'ammoniaque*, qui est une poudre rouge garance, soluble dans l'alcool étendu, jouit, d'après Warden, de vertus tæniifuges.

On l'emploie, chez les enfants, à la dose de 18 centigrammes, et, chez l'adulte, à une dose double ; on l'administre dans du miel ou du sirop ; on fait prendre ensuite de l'huile de ricin.

ACIDE FLUORHYDRIQUE. — Les inhalations de cet acide ont été conseillées, par MM. Seiler et Garcin, dans le traitement de la phtisie pulmonaire. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 23.)

ACIDE LACTIQUE. — Conseillé par M. Hayem dans le traitement de la diarrhée verte des enfants. Il ne faut pas confondre cette diarrhée verte (qui est microbienne) avec une autre diarrhée de même couleur, qui est bilieuse et qui est justiciable du bicarbonate de soude à dose élevée (4 à 5 gr. par jour pour un enfant de 3 kilos).

Dans la diarrhée verte microbienne, administrer dans la journée, par cuillerées à café, une potion de 100 gr. contenant 2 gr. d'acide lactique.

M. Hayem a aussi conseillé l'acide lactique dans le traitement de la diarrhée chez les adultes. (Pour plus de détails, voir la quatrième édition, page 24.)

ACIDE ORTHOAMIDOSALICYLIQUE.
— Ce corps est de l'acide salicylique dans lequel un atome d'hydrogène est remplacé par AzH^2 . Poudre amorphe, gris verdâtre, à peu près inodore, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, de saveur faiblement douceâtre ; agit bien, d'après Neisse, de Berne, contre le rhumatisme articulaire subaigu.

ACIDE OSMIQUE. — Obtenu en traitant l'osmiure d'iridium par l'eau régale et distillant plusieurs fois.

Propriétés : Longs prismes, brillants, flexibles, d'une odeur de raifort, de saveur âcre et brûlante; tache en noir la peau et le linge; se ramollit à la chaleur des doigts, fond à 40 degrés et bout à 100. Sa vapeur est très irritante et peut occasionner la mort. Lentement soluble dans l'eau; doué de propriétés antiseptiques très énergiques.

Les D^{rs} Schapiro, de Saint-Pétersbourg et Billroth, de Vienne, l'ont préconisé en injections hypodermiques contre les névralgies; on injecte d'abord 5 gouttes d'une solution de 1 gr. acide osmique dans 60 gr. eau distillée et 40 gr. glycérine; on peut aller jusqu'à 10 gouttes. La solution aqueuse s'altère rapidement et noircit; la glycérine obvie à cet inconvénient.

L'emploi de ce médicament est dangereux, attendu que, même en solution au centième, il durcit instantanément les éléments anatomiques et dégage des vapeurs irrespirables.

ACIDE OXYNAPHTOÏQUE. — Obtenu par l'action de l'acide carbonique sous pression, à la température de 120 à 140 degrés, sur un sel alcalin du naphthol α .

Propriétés : Cristaux incolores et en forme d'aiguilles fines; difficilement soluble dans l'eau froide (1 p. 30,000); très soluble dans l'alcool et l'éther; volatil; provoque l'éternuement quand on le respire.

D'après Helbig et Lubbert, ce corps est d'un pouvoir antiseptique supérieur à celui de l'acide salicylique.

Il existe un acide oxynaphtoïque β , qui est plus difficile à préparer et dont les propriétés antiseptiques n'ont pas été vérifiées.

ACIDE PARACRÉSOTIQUE et PARACRÉSOTATE DE SOUDE. — L'acide paracrésotique est connu depuis longtemps; c'est un dérivé du *Paracrésylol*. Son sel de soude est antipyrétique.

Ce sel se présente sous forme d'une poudre cristalline, amère, soluble dans 24 parties d'eau chaude.

D'après Loesh, la dose est de 6 à 8 gr. par jour. Ce corps s'élimine par l'urine, dans laquelle on constate facilement sa présence au moyen du perchlorure de fer, avec lequel il donne une coloration violette.

ACIDE PHÉNIQUE LIQUÉFIÉ. — S'obtient en faisant fondre au bain-marie l'acide phénique; après fusion, on ajoute 15 pour 100 d'eau. Certaines Pharmacopées étrangères prescrivent l'addition de 10 pour 100 d'eau seulement; cette quantité n'est pas suffisante pour donner un produit stable; ce n'est qu'avec 15 pour 100 qu'on obtient un liquide ne cristallisant pas dans la saison froide.

Pour obtenir des solutions aqueuses avec l'acide liquéfié, l'addition d'alcool ou de glycérine est indispensable, comme pour les solutions préparées avec

l'acide cristallisé; sans cette addition, l'acide phénique se sépare.

L'acide phénique liquéfié ne peut servir à la préparation des solutions huileuses. Il faut recourir alors à l'acide cristallisé.

ACIDE SALICYLACÉTIQUE. — Obtenu par l'action du salicylate de soude sur le monochloracétate de soude à la température de 120 degrés; on traite ultérieurement par l'acide chlorhydrique dilué, et on lave à l'eau, puis à l'éther.

Propriétés : Peu soluble dans l'eau froide, l'éther, le chloroforme et le benzol; facilement soluble dans l'eau chaude et l'alcool; fond à 188 degrés.

Le *Salicylacétate d'antipyrine* paraît préférable à la salipyrine.

ACIDE SALICYLIQUE et SALICYLATES. — Cet acide est préparé industriellement en traitant l'acide phénique par la soude; on fait passer de l'acide carbonique sec sur le phénate de soude formé; on chauffe, et l'on traite par l'acide chlorhydrique le salicylate de soude formé; l'acide salicylique précipité est purifié par cristallisation dans l'eau ou par sublimation.

Propriétés : Cristaux blancs, inodores, de saveur douceâtre; peu soluble dans l'eau froide (1 pour 500), plus soluble dans l'eau bouillante, soluble dans la glycérine (1 pour 50), soluble dans l'eau alcoolisée, très

soluble dans l'alcool et l'éther ; fond à 158 degrés ; distille à 200 degrés.

Le citrate d'ammoniaque favorise sa solubilité dans l'eau.

D'après M. Jaudon, on peut obtenir une solution concentrée d'acide salicylique (8 pour 100) en mélangeant les deux solutions suivantes :

1° Acide salicylique.....	8 grammes.	
Alcool à 90°.....	24	—
2° Borate de soude.....	4	—
Glycérine.....	8	—

et complétant 100 gr. avec l'eau distillée.

L'acide salicylique est coloré en rouge violacé par l'acide nitrique ; en solution aqueuse, il donne une coloration rose, puis violette avec le perchlorure de fer ; une coloration verte avec le sulfate de cuivre ; les solutions aqueuses ou alcooliques deviennent vertes à l'air ; cet effet se produit immédiatement avec le permanganate de potasse.

Thérapeutique : Cet acide est un antiseptique assez énergique, comparable, pour son action, à l'acide phénique, mais moins caustique.

A cause de ses propriétés antifermentescibles et antiseptiques, on l'a employé au salicylage des denrées alimentaires ; cette opération est interdite.

On l'a recommandé aussi comme antipyrétique ; quant à l'action antirhumatisme dont il jouit, elle est moins énergique que celle du salicylate de soude.

L'acide salicylique, chez les sujets dont les reins fonctionnent normalement, s'élimine très rapidement ;

l'élimination a lieu par les urines exclusivement, et elle commence quinze minutes après l'ingestion du médicament. Une partie est éliminée en nature ; l'autre partie, à l'état de salicine et d'acide salicylurique.

Chez les vieillards et les malades atteints de néphrite chronique, l'élimination est beaucoup plus lente ; il y a accumulation et accidents d'intoxication (vomissements, bourdonnements d'oreilles, etc.), et la quantité d'acide salicylurique formée est plus considérable.

Dans la néphrite aiguë, la durée de l'élimination est augmentée, ainsi que la quantité d'albumine.

Chez les sujets sains, la couleur des urines n'est guère modifiée ; la quantité d'urine émise, celle de l'urée, de l'acide urique et de l'acide phosphorique sont augmentées.

D'après le D^r Van den Corput, l'acide salicylique, comme les autres antiseptiques, diminue la puissance virile et rend les spermatozoïdes immobiles sous le microscope ; il agirait aussi sur l'ovaire pour allonger la période menstruelle.

Pharmacologie et posologie : L'acide salicylique est administré à la dose de 1 à 3 gr. par jour aux malades dont le filtre rénal est en bon état ; on doit le manier avec précaution, à cause de son action dépressive sur le cœur.

Les capsules peuvent occasionner des douleurs d'estomac, à cause de l'action exercée par le médicament sur la muqueuse stomacale.

Il est préférable de le prescrire en solution ou en potion.

Dans certaines angines, l'angine diphtéritique notamment, on se sert de collutoires salicylés (1 gr. d'acide salicylique dissous à chaud dans 50 gr. de glycérine).

M. Bourget a conseillé l'emploi de l'acide salicylique en pommade contre le rhumatisme articulaire aigu

Acide salicylique.....	10 grammes.
Lanoline	10 —
Essence de térébenthine	10 —
Axonge.....	80 —

On se sert encore de l'acide salicylique pour préparer un *Collodion salicylé*, qu'on emploie comme *topique contre les cors* (1 ou 2 gr. d'acide salicylique pour 10 gr. de collodion); on a proposé d'ajouter à ce collodion salicylé de l'extrait de chanvre indien; l'efficacité de cette substance est problématique; en tout cas, elle est inoffensive. Cette préparation réussit bien et ressemble au produit vendu sous le nom de *Coricide*.

Salicylate de soude. — Ce sel est obtenu en traitant l'acide salicylique par la soude ou le carbonate de soude ou le bicarbonate de soude. Il est blanc et en paillettes micacées quand il est cristallisé. Le salicylate de soude amorphe n'est pas pur.

Il a les mêmes propriétés chimiques que l'acide salicylique; il est très soluble dans l'eau (à parties égales).

Le salicylate de soude favorise la dissolution de la caféine (voir *Caféine*); il est incompatible chimiquement avec l'antipyrine (voir *Antipyrine*); mais on se trouve bien, dans le traitement de certaines formes graves de rhumatisme, de goutte ou de névralgie rebelle, de recourir à l'emploi simultané de l'antipyrine

et du salicylate de soude (de 2 à 3 gr. de chacun, administrés par doses de 1 gr. et en alternant).

Ses propriétés antiseptiques sont moins énergiques que celles de l'acide salicylique; par contre, il réussit mieux dans les affections rhumatismales et principalement dans le rhumatisme articulaire aigu, contre lequel son action est, parfois, tellement remarquable et tellement rapide qu'il semble constituer un remède vraiment spécifique.

D'après MM. Rosenbach et Pohl, les préparations salicylées passent dans les cavités séreuses et dans les cavités articulaires, ce qui expliquerait leur action dans le rhumatisme articulaire.

Le passage du salicylate de soude dans les séreuses explique peut-être l'action favorable exercée sur la pleurésie par ce médicament, et observée par MM. Aufrecht, Talamon et autres.

Il doit être administré avec les mêmes précautions que l'acide salicylique.

Les doses sont de 3 à 5 gr. par jour; on peut aller jusqu'à 6 gr. sans inconvénient. On l'administre en cachets de 50 centigrammes, ou en potion aromatisée à volonté.

On doit éviter d'associer le salicylate de soude à l'extrait de quinquina, avec lequel il donne un précipité.

Le professeur Stiller, le Dr Rosenberger et G. Sée le considèrent comme cholagogue et le recommandent contre la lithiase biliaire et les coliques hépatiques.

Le salicylate de soude a, dit-on, des propriétés abortives et emménagogues.

Salicylate de bismuth. — Obtenu en traitant une solution de nitrate acide de bismuth par une solution de salicylate de soude, et lavant à l'eau jusqu'à ce que l'eau de lavage ne donne plus, avec le perchlorure de fer, la réaction propre à l'acide salicylique.

D'autres modes de préparation ont été proposés.

Employé dans les cas où l'on désire pratiquer l'antisepsie intestinale. La dose est de 2 à 5 gr. par jour. On l'associe utilement au naphthol, au salol ou à l'acide borique (de 1 à 2 gr. de chaque en cachets). Son action doit être surveillée, car son acide salicylique détermine quelquefois des phénomènes gênants (vertiges, bourdonnements d'oreilles, etc.).

Le salicylate de bismuth, qui n'est pas un sel nettement défini, peut contenir de l'acide salicylique libre, qui est susceptible de provoquer des accidents; d'autre part, il peut arriver que le médecin prescrive en cachets un mélange de salicylate de bismuth avec du carbonate de chaux ou du bicarbonate de soude; il se produit alors, au contact de l'eau, une effervescence, qui peut être suivie de la rupture des cachets, avec projection de matière; on évite cet inconvénient en se servant d'un salicylate de bismuth *basique* ou *neutre*.

Salicylate de fer. — Peu usité; employé dans les cas où la médication ferrugineuse est indiquée.

Salicylate de magnésie. — Ce sel est soluble dans l'eau et dans l'alcool, amer. On l'obtient en ajoutant du carbonate de magnésie, jusqu'à dissolution, dans une solution chaude et saturée d'acide salicylique.

Il a été introduit dans la thérapeutique par M. Huchard.

On l'emploie dans la fièvre typhoïde et pour réaliser l'antisepsie intestinale. Les doses sont de 3 à 6 gr. par jour.

Salicylate de méthyle. (Ether méthylsalicylique). — Recommandé par MM. Lemoine, Lino-s-sier et Lannois en applications locales contre le rhumatisme articulaire aigu et le rhumatisme musculaire; il réussit surtout dans les formes subaiguës ou chroniques; on pratique des badigeonnages avec 4 gr. environ de ce liquide; on recouvre d'ouate et de gutta-percha. Le salicylate de méthyle s'absorbe rapidement par la peau, ainsi que l'ont constaté MM. Lino-s-sier et Lannois.

Les médecins doivent éviter de prescrire l'essence de wintergreen à la place du salicylate de méthyle: l'essence de wintergreen naturelle est composée, il est vrai, en grande partie, de salicylate de méthyle; mais elle renferme en même temps certains principes irritants, et ses effets ne sont pas aussi constants que ceux du salicylate de méthyle pur.

Le D^r Lasserre a employé le salicylate de méthyle avec succès contre le rhumatisme, à la dose de 1 centimètre cube par jour, pris par la voie stomacale.

Salicylate d'amyle. (Ether amy-salicylique. Amylénol.) — Préparé par M. Carra et expérimenté par MM. Doyon, Chanoz et Lyonnet. Liquide incolore, dont l'odeur rappelle celle du salol et de la mandarine, densité = 1065; très réfringent; bout à 250 degrés; insoluble dans l'eau; soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Employé en badigeonnages (2 ou 3 gr.)

ou par les voies digestives (2 à 4 gr. par jour, en capsules gélatineuses), comme le salicylate de métyle ; son odeur est moins désagréable ; aux propriétés antirhumatismales des salicylates il joint les vertus sédatives des dérivés amyliques.

Salicylate de quinine. — Peu usité ; est employé dans les affections rhumatismales, où l'on désire associer l'action de la quinine à celle de l'acide salicylique.

ACIDE SULFANILIQUE et SULFANILATE DE SOUDE. — L'acide sulfanilique est peu soluble dans l'eau ; son sel de soude est soluble ; recommandé contre les affections catarrhales aiguës.

Dose : 2 à 4 gr.

ACIDE SULFHYDRIQUE. — M. le D^r Bergeon a proposé de traiter les affections des voies respiratoires, et particulièrement la tuberculose pulmonaire, par des lavements gazeux de cet acide mélangé d'acide carbonique. (Pour plus de détails, voir la quatrième édition, page 35.)

ACIDE SULFOCAFÉINIQUE et SULFOCAFÉINATE DE SOUDE. — Heinz propose l'emploi de ces corps, et principalement du sulfocaféinate de soude ou *Nasrol*, pour remédier à l'insuffisance et aux inconvénients des diurétiques connus. Le sulfocaféinate de soude se dissout lente-

ment dans l'eau froide, rapidement dans l'eau chaude.

Les sulfocaféinates sont encore désignés sous le nom de *Symphorols*.

ACIDE SULFORICINIQUE et SULFORICINATE DE SOUDE — L'acide sulfuricique est employé depuis longtemps, comme mordant, dans la teinturerie; il fait partie de la classe des composés appelés *Huiles tournantes* ou huiles solubilisées par l'acide sulfurique.

Pour l'usage thérapeutique, on le prépare avec l'huile de ricin, à laquelle on ajoute par petites quantités un quart de son poids d'acide sulfurique; on agite, de manière à éviter une élévation trop considérable de la température. Il ne se forme, dans ces conditions, qu'un dégagement insignifiant d'acide sulfureux. Après une heure de contact, on lave à l'eau froide, on soutire la couche aqueuse supérieure, et on lave plusieurs fois à l'eau salée à 10 pour 100; puis, on neutralise avec la soude, pour former un produit auquel on a donné le nom de *Sulforicinate de soude*, bien que ce ne soit pas, à proprement parler, un sel défini.

Propriétés : Le produit ainsi obtenu a la consistance d'un sirop épais; il est transparent, jaunâtre; odeur nulle; peu de saveur.

Le *Phénol sulforiciné*, préconisé par MM. Berlioz et Josias, pour badigeonner la gorge dans la diphtérie, est un mélange de 5 parties de sulforicinate de soude pour 1 partie d'acide phénique.

Comme l'*acide sulforicinique* n'est pas miscible à

l'eau, c'est toujours le *sulforicinate de soude* que le pharmacien doit délivrer, même lorsque le médecin prescrit l'acide sulforicinique.

On a donné au sulforicinate de soude d'autres noms, tels que : *Solvine, Polysolve, Sulfoléine.*

ACIDE SULFUREUX. — Expérimenté par Dujardin-Beaumetz en inhalations pour le traitement des phtisiques. Ce traitement consiste à renfermer les malades tous les jours, durant huit heures, dans une chambre où l'on a fait brûler du soufre dans la proportion de 20 gr. par mètre cube. Après la combustion du soufre, la pièce est tenue hermétiquement close, et c'est seulement après deux heures qu'on y installe les phtisiques. L'acide sulfureux ne détermine ni toux, ni hémoptysie.

Un médecin norvégien, Mohn, a annoncé qu'il guérissait la coqueluche au moyen de l'acide sulfureux.

ACOÏNE. — On désigne sous ce nom une *Alkyl-oxyphénylguanidine* ; l'acoïne par excellence est l'acoïne C (*diparaanisylmonoparaphénylguanidine*). Poudre cristalline blanche, inodore, fondant à 176 degrés ; soluble dans 10 parties d'eau. Anesthésique, dont l'action dure environ une heure avec une solution à 1/200 ; les solutions sont irritantes lorsqu'elles sont plus concentrées que 1 pour 100. D'après Trolldenier et Hesse, le pouvoir anesthésique de l'acoïne est supérieur à celui de la cocaïne.

ADONIS VERNALIS et ADONIDINE.

— Plante de la famille des Renonculacées, qui croît en Europe; recommandée contre les affections du cœur; augmente la tension artérielle. Employée en infusion de la tige et des feuilles à 20 pour 1,000 (200 gr. par jour); l'extrait aqueux ou alcoolique est administré à la dose de 0 gr. 50 à 1 gr.

L'*Adonidine* est un glucoside que renferme l'*Adonis* et qui se présente sous forme d'une poudre amorphe, jaune, amère, insoluble dans l'éther et le chloroforme, peu soluble dans l'eau, plus soluble dans l'alcool; colorée en jaune par l'acide nitrique, et en rouge par l'acide sulfurique. Elle est peu toxique et ne s'accumule pas dans l'économie.

Prescrite à la dose de 1 à 2 centigrammes; à la dose de 3 centigrammes, elle peut occasionner des nausées, des douleurs épigastriques et de la diarrhée.

ADRÉNALINE. — L'extrait de capsules surrénales jouit de propriétés vaso-constrictives, qu'on utilise surtout dans les interventions sur les muqueuses buccale et nasale; en solution à 10 ou 50 pour 100, il fait pâlir les muqueuses et favorise l'action de la cocaïne, qu'on peut alors employer à doses faibles. M. Jokichi Takamine (de New-York) a retiré de cet extrait le principe actif, l'*adrénaline*, qui jouit des mêmes propriétés en solution à 1/1,000 et même à 1/10,000. M. Moure (de Bordeaux) a employé cette dernière combinée avec la cocaïne.

L'adrénaline est une substance cristalline, de couleur

gris blanchâtre, soluble dans les alcalis, excepté dans l'ammoniaque, formant des sels avec les acides ; elle ne donne aucun précipité avec les réactifs ordinaires des alcaloïdes ; elle présente les réactions de la pyrocatéchine (avec une goutte de perchlorure de fer, coloration verte en milieu acide, noire violette en milieu neutre, rouge carmin en milieu alcalin ; réduction du nitrate d'argent et du chlorure d'or en milieu alcalin ; coloration rose avec les alcalis).

On trouve dans le commerce du chlorhydrate et du tartrate d'adrénaline sous forme de pastilles.

On emploie l'adrénaline et ses sels comme vasoconstricteurs dans les affections inflammatoires de l'œil, du nez, du larynx et des oreilles. Une portion de goutte d'une solution à 1/1,000 suffit pour blanchir la conjonctive. Elle agit aussi comme antihémorrhagique.

Les solutions d'adrénaline étant très altérables, il est préférable de ne les préparer qu'au moment du besoin et, d'autre part, comme on l'emploie à doses très faibles, les pesées sont difficiles ; pour obvier à cet inconvénient, M. Mansier a proposé de préparer une poudre au centième composée d'adrénaline 5 centigr., d'acide citrique 0 gr. 10 et d'acide borique 4 gr. 85, dans laquelle l'acide citrique agit comme agent conservateur.

AGATHINE (**Salicyl- α -méthylphénylhydrazine**). — Obtenue par Roos, par l'action de l'aldéhyde salicylique sur la méthylphénylhydrazine ; expérimentée par Rosenbaum, Löwenthal et d'autres médecins allemands ; se présente sous forme de pail

lettes blanches, à reflet verdâtre, insipides, inodores, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, fusibles à 74 degrés; recommandée dans certaines névralgies et dans le rhumatisme articulaire.

Doses : Deux ou trois fois par jour, une dose de 50 centigrammes; ainsi administré, ce médicament est généralement bien toléré; il produit néanmoins quelquefois de la céphalalgie passagère et des nausées.

AGURINE. — Mélange de théobromine sodée et d'acétate de soude, préconisé par M. Destrée, de Bruxelles; corps cristallin, hygroscopique, soluble, contenant plus de théobromine que la diurétine; agit à dose plus faible que cette dernière; avec 25 et 50 centigr., la diurèse est déjà considérable; on peut aller jusqu'à 1 gr. 50. Son effet persiste pendant plusieurs jours après qu'on en a cessé l'emploi.

AIROL (Oxyiodogallate basique de bismuth). — Proposé comme succédané de l'iodoforme. C'est du gallate basique de bismuth, dans lequel un groupe hydroxyle est remplacé par de l'iode. Poudre gris verdâtre, inodore, insipide, stable à la lumière, altérable à l'air; insoluble dans les dissolvants ordinaires; soluble dans la lessive de soude, qu'il colore en rouge.

Ce sel dessèche les plaies et facilite leur cicatrisation d'une façon remarquable; il est incontestablement préférable à l'iodoforme sous tous les rapports et surtout parce qu'il n'a pas d'odeur.

On l'a employé avec succès dans le traitement de la blennorrhagie (5 à 10 gr. pour 100 gr. de mucilage de gomme arabique).

ALBUMINATE DE FER SOLUBLE. —

Lamelles micacées, légèrement jaunâtres, solubles dans l'eau, préparées en traitant le blanc d'œuf par du perchlorure de fer, lavant le précipité, qu'on redissout dans l'acide chlorhydrique, évaporant et étendant la liqueur sirupeuse sur des plaques de verre avec un pinceau et séchant à l'étuve.

ALPHOL (Salicylate de naphthol-alpha).

— Corps isomère du bétol, obtenu en chauffant à 120 ou 130 degrés un mélange de salicylate de soude, de naphthol-alpha et d'oxychlorure de phosphore; après lavages, on purifie par cristallisation dans l'alcool.

Employé comme antinévralgique et comme antiseptique, à la dose de 0 gr. 50 à 1 et même 2 gr. par jour.

ALSOL. — Acéto-tartrate d'alumine, employé dans les affections de la gorge.

ALSTONIA CONSTRICTA et **ALSTONINE.** — Plante originaire de l'Australie, de la famille des Apocynacées.

Renferme un alcaloïde, l'*Alstonine*, qui se présente

sous forme de cristaux blancs et soyeux, solubles dans l'éther, l'alcool et le chloroforme, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau chaude; saveur amère.

L'alstonine est douée de propriétés antipériodiques, stimulantes et antiseptiques.

ALUMNOL. — Heinz, en Allemagne, a donné ce nom à un produit qui semble être un dérivé oxyméthylsulfoné de l'alumine.

Poudre blanc grisâtre, de saveur sucrée, puis styptique; de réaction acide; très soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool et l'éther. Les solutions aqueuses sont fluorescentes. L'alumnol ne précipite ni par les acides, ni par l'ammoniaque, ni par le sulfate de zinc, la résorcine, le tannin, le sublimé et l'acide borique; il précipite par les carbonates alcalins. Il donne une coloration bleu-violet avec l'acide salicylique.

M. Eraud, de Lyon, l'a essayé pour le pansement des plaies; il a observé que ce corps ne détermine ni irritation, ni douleur. En Allemagne, on le préconise contre la blennorrhagie en solution à 1 ou 2 pour 100. M. Eraud ne l'a pas trouvé plus efficace que les autres médicaments usités contre cette maladie.

**AMIDOPROPIONATE (ALANINATE)
DE MERCURE.** — Préparé en traitant l'alanine (lactamine ou acide amidopropionique) par le bioxyde de mercure pulvérisé.

Propriétés : Poudre cristalline blanche, soluble dans l'eau ; la solution aqueuse ne s'altère ni à l'air ni à la lumière. Employé par M. de Luca contre la syphilis par la voie stomacale et en injections hypodermiques. Ne détermine pas de stomatite ; bien supporté par les malades.

Doses : En injections hypodermiques, chez les adultes, à la dose de 5 à 15 milligrammes par jour. Un traitement de quarante-cinq jours suffit ordinairement.

Administré aux enfants par la bouche, à la dose de 2 à 5 milligrammes par jour.

AMYGDOPHÉNINE (Éthylamygdophénine). — Dérivé du paramidophénol, dans lequel 2 H sont remplacés par le groupe de l'acide amygdalique et par le carbonate d'éthyle. Poudre cristalline, d'un gris blanchâtre, peu soluble dans l'eau, étudiée par Stüve. On l'a préconisée contre le rhumatisme articulaire aigu. Inoffensif. L'urine des malades donne la réaction de l'indophénol. Elle ne semble pas réussir comme antipyrétique. La dose est de 1 à 3 gr. par jour ; on peut aller jusqu'à 5 et 6 gr., mais il faut alors redouter les bourdonnements d'oreilles et les vertiges.

AMYLOFORME et DEXTROFORME. — L'amyloforme est une combinaison de l'amidon avec l'aldéhyde formique, qui se dédouble en présence des tissus et des sécrétions ; succédané de l'iodoforme pour

le pansement des plaies; poudre blanche, inodore et non caustique, insoluble dans tous les dissolvants.

Le *Dextroforme*, combinaison de la dextrine avec le formol, diffère de l'amyloforme en ce qu'il se dissout dans l'eau et la glycérine. On l'a préconisé contre la gonorrhée.

ANALGÈNE. — M. Vis, de Fribourg, a préparé l'*Analgène* (orthoéthoxyacétylamidochinoline) et le *Benzanalgène* (orthoéthoxyanamonobenzoylamidochinoline), qui sont des dérivés de la chinoline. Le premier de ces corps ayant une saveur désagréable, M. Vis réserve le nom d'analgène au deuxième, qui est insipide.

L'analgène (benzanalgène) est presque insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, soluble dans les acides dilués avec coloration jaune, fusible à 208 degrés. Il se dédouble dans l'estomac en acide benzoïque et orthoéthoxyanamidochinoline, qui colore l'urine en rouge et assure sa conservation. Il est très peu toxique.

Expérimenté par Baumler et Lœbell, de Fribourg, qui l'ont administré à la dose de 1 à 2 gr. par jour et qui lui attribuent des propriétés analgésiques et antithermiques. M. Moncorvo, de Rio-de-Janeiro, l'a employé avec succès chez les enfants à la dose de 25 centigrammes à 3 gr. par jour, et il n'a observé aucun accident.

ANDIRA INERMIS. — Plante de la famille des Légumineuses, originaire du Mexique et des Antilles. L'écorce est anthelminthique.

Pharmacologie et posologie : Décoction à 30 pour 1,000, 4 cuillerées aux adultes, 2 aux enfants. Poudre, 1 gr. 50 aux adultes, 1 gr. aux enfants. Provoque quelquefois vomissements, diarrhée, fièvre et délire.

Contient un glucoside, l'*Andirine*, non employé.

ANÉMONE PULSATILLE et ANÉMONINE. — L'anémone pulsatile (*Anemona pulsatilla*, Renonculacées) est employée contre le coryza par le homœopathes, à l'état d'alcoolature. La partie la plus active de la plante est la racine fraîche.

Pharmacologie et posologie : Pour l'alcoolature de feuilles, 5 à 10 gr. par jour; pour celle de racine, 2 à 4 gr.; la saveur nauséuse désagréable de ce médicament peut être masquée par l'eau de fleur d'oranger.

Anémonine. — Si l'on distille l'anémone pulsatile ou toute autre variété d'anémone, on a une eau âcre, impropre à tout usage, qui perd son âcreté et sa mauvaise odeur au bout de peu de temps, en laissant déposer des cristaux d'*Anémonine*, qu'on purifie par cristallisations successives dans l'alcool.

Propriétés : Elle est incolore, inodore, neutre, peu soluble dans l'eau et l'éther, plus soluble dans l'alcool, soluble dans les alcalis, qui la transforment en acide anémonique; soluble sans altération dans l'acide chlorhydrique, détruite par les acides sulfurique et nitrique.

Employée contre le catarrhe bronchique et l'asthme.

D'après M. Bovet, l'anémoneine serait un excellent analgésique des affections utérines; aussi, la recommande-t-il contre l'aménorrhée et la dysménorrhée, à la dose de 5 centigrammes par jour.

Pharmacologie et posologie : De 2 à 4 centigrammes par jour, en paquets ou en pilules.

La dose de 10 centigrammes ne doit pas être dépassée; celle de 20 centigrammes provoque de la céphalalgie.

ANÉSINE (Anésone). — On désigne sous ce nom une solution aqueuse de *trichloro-pseudo-butylalcool* ou *acétone-chloroforme* à 2 pour 100, douée de propriétés anesthésiques; a été employée avec quelque succès dans la pratique ophtalmologique et pour l'extraction des dents. Non toxique. L'anesthésie dure autant que celle de la cocaïne et se produit plus rapidement.

ANESTHÉSINE. — Ce corps, obtenu par Ritsert, est le para-amidobenzoate d'éthyle. Poudre blanchâtre, inodore, insipide, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, l'acétone, la glycérine, les huiles fixes et les graisses. Anesthésique local; employé à l'extérieur pour calmer les démangeaisons; en suppositoires contre les hémorroïdes douloureuses; à l'intérieur, dans le cas d'ulcère de l'estomac, à la dose de 0 gr. 30 à 0 gr. 50, renouvelée une ou deux fois par jour. A dose suffisante, ce corps est toxique et agit comme poison du sang.

ANILINE (Amidobenzol, Phénylamine).

— Préparée industriellement en réduisant la nitrobenzine au moyen d'un mélange de fer métallique et d'acide chlorhydrique.

Propriétés : Liquide huileux, incolore, d'une odeur vineuse et désagréable; bout à 183 degrés; cristallise à — 8 degrés; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'acétone, etc.; altérable à l'air et à la lumière.

Thérapeutique : Recommandée contre l'épilepsie et la chorée; mais peu employée. D'après M. Bardet, on pourrait, après avoir étudié son action physiologique, utiliser les propriétés analgésiques, antithermiques et antiseptiques qui doivent appartenir à ce corps comme à ceux qui appartiennent à la série aromatique.

La dose est de 15 à 40 centigrammes par jour.

ANILIPYRINE. — Obtenue par MM. Gilbert et Yvon en chauffant un mélange de 1 équivalent d'acétanilide et 2 équivalents d'antipyrine. Très soluble dans l'eau. Antipyrétique et analgésique. Dose : 1 à 2 gr. par jour, par fractions de 50 centigrammes.

ANIODOL. — Solution de trioxyméthylène dans la glycérine avec addition d'un dérivé de la série allytique. Bactéricide et désodorisant, recommandé dans la pratique gynécologique et pour le lavage des plaies; on emploie des solutions à 1 pour 4,000; on ne fait usage des solutions à 1 pour 2,000 qu'en cas de nécessité.

ANTHRAROBINE. — Produit de réduction de l'alizarine, préparé par Liebermann pour la première fois.

Propriétés : Poudre d'un blanc jaunâtre, devant être conservée à l'abri de la lumière et de l'humidité. Soluble dans 10 parties de glycérine, 10 parties d'alcool à froid et 5 parties d'alcool à chaud. En solution alcaline ou alcoolique, elle s'oxyde et se colore en violet sombre.

Moins toxique que la chrysarobine, à laquelle le médecin peut la substituer; s'élimine par les urines, après avoir subi des transformations non étudiées.

Employée contre le psoriasis, l'herpès tonsurant, le pityriasis, etc.; ne provoque ni conjonctivite ni dermatite; a l'inconvénient de colorer les cheveux en roux.

Pharmacologie et posologie : Pommade à 10 ou 20 pour 100, ou bien solution alcoolique à 10 pour 100.

ANTICAMINE. — Produit d'origine américaine, vanté contre la migraine, les névralgies, le rhumatisme, etc. D'après MM. Haussmann, Goldmann, etc., ce serait un mélange d'acétalinide ou antifébrine et de bicarbonate de soude. M. Goldmann prétend qu'il renferme aussi de la caféine.

Dose : 20 à 60 centigrammes chaque fois; dose maxima : 3 gr. 50 par jour.

ANTIFÉBRINE. — (Voir Acétanilide.)

ANTINERVINE. (Salicylbromanilide, Salbromalide). — Corps présenté par Radlauer comme étant une combinaison de la bromacétanilide avec la salicylanilide. D'après Ritsert, ce serait un mélange de bromure d'ammonium (25 gr.), d'acide salicylique (25 gr.) et d'acétanilide (50 gr.). Poudre blanche, cristalline, inodore, d'une saveur acidulée assez agréable, soluble dans l'alcool, l'éther et l'eau chaude ; peu soluble dans l'eau froide.

D'après le Pr Bradfute, de Philadelphie, ce médicament agirait comme antithermique, analgésique et nervin.

L'administration de l'antinervine doit avoir lieu avec prudence, à cause de son action sur la pression intra-vasculaire.

Les doses à employer sont de 45 à 60 centigrammes en une seule fois, ou bien de 15 à 30 centigrammes répétées toutes les deux ou trois heures. On la fait prendre dans des cachets.

ANTIPYRINE (Analgésine, Diméthylxyquinizine, Phényldiméthylpyrazolone.) — Découverte par Knorr, d'Erlangen ; obtenue en traitant la phénylhydrazine par l'éther diacétique ; il se forme alors un corps intermédiaire, appelé d'abord *oxyméthylquinizine*, désigné aujourd'hui sous le nom de *phénylméthylpyrazolone*, qu'on soumet à la méthylation. L'antipyrine est donc de la *phényldiméthylpyrazolone* (1). Sa formule est $C^{11}H^{12}Az^2O$.

(1) La Pharmacopée britannique donne le nom de *Phénazone* à l'antipyrine. On lui a encore donné les noms de *Anodynine*, *Méthozine*, *Paradine*, *Phénylone* et *Sédatine*.

Léderer a préparé un corps qui a la même composition et la même action physiologique que l'antipyrine; il lui a donné le nom d'*Isoantipyrine*. Il l'obtient au moyen d'un mélange de bromobutyrate de potasse, d'acétate de soude et de phénylhydrazine, qu'il oxyde par le perchlorure de fer et qu'il méthyle ensuite.

Propriétés : Poudre cristalline blanche, inodore quand elle est pure; saveur un peu amère; soluble dans son poids d'eau, très soluble dans l'éther, l'alcool et le chloroforme; fond vers 111 ou 112 degrés; se colore en rouge brun par le perchlorure de fer; se colore en vert avec l'acide azotique nitreux (cette coloration verte produite par l'acide azoteux est caractéristique de l'antipyrine, et elle passe au rouge intense par addition d'acide azotique fumant); se colore en rouge à chaud avec un mélange d'eau régale et d'acide azotique, ainsi qu'avec un mélange d'acide sulfurique et d'acide azotique.

L'antipyrine augmente la solubilité des sels de quinine, de la caféine et probablement d'autres corps.

Il faut éviter de la mélanger en nature avec le salicylate de soude, l'orthoforme ou le naphтол, avec lesquels elle donne, par trituration, une pâte plus ou moins molle; la combinaison formée avec le salicylate de soude a reçu le nom de *Salipyrine* (voir ce mot).

Le même phénomène se produit avec le chloral (Voir *Chloral-antipyrine*.)

D'après Suchanek, l'antipyrine donne un mélange fluide lorsqu'on l'associe à l'euphorine.

Il y a également incompatibilité entre l'antipyrine et l'acide phénique; il se forme, par trituration, une

matière huileuse, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans l'eau, incolore, *inodore*, cristallisant à la longue, et à laquelle M. Barbey a donné le nom de *Phénopyrine*.

On découvre chaque jour de nouvelles combinaisons de l'antipyrine avec les phénols; MM. Roux et Barbey ont constaté qu'en mêlant des solutions d'antipyrine et de résorcine, il se forme un précipité de *Résopyrine* (voir ce mot). M. Barbey a obtenu des combinaisons analogues : 1° avec l'acide picrique (*Picropyrine*); 2° avec le naphтол-бêta (*Naphtopyrine*); 3° avec le pyrogallol (*Pyrogallopvrine*); 4° avec la pyrocatéchine (*Catéchinopyrine*); 5° avec l'orcine (*Orcinopyrine* ou *Orcopyrine*); 6° avec l'hydroquinon (*Hydroquinopyrine*); 7° avec la phloroglucine (*Phloroglucopyrine* ou *Phloropyrine*).

M. Patein a étudié des combinaisons de l'antipyrine avec les naphtols, ainsi qu'avec les aldéhydes, et principalement la *formopyrine* ou *diantipyrine méthane* (combinaison avec la formaldéhyde).

Dittmar a obtenu une combinaison de l'antipyrine avec l'iode (voir *Iodopyrine*).

M. Crouzel a constaté l'incompatibilité de l'antipyrine avec le tannin, d'où la nécessité d'éviter l'association de l'antipyrine avec les divers médicaments renfermant du tannin.

Thérapeutique : Douée de propriétés antipyrétiques et analgésiques; employée avec succès contre la migraine, la chorée, le diabète et le rhumatisme; on a prétendu qu'elle empêchait le mal de mer, mais cette

action n'est pas constante. Elle est douée d'une action hémostatique puissante. Elle possède une action dépressive médullaire très marquée. Elle diminue la sécrétion urinaire.

On l'a préconisée contre la blennorrhagie (injections uréthrales avec une solution au dixième).

Il y a peu d'affections contre lesquelles on n'ait pas tenté d'expérimenter l'action de l'antipyrine; on l'a même préconisée pour arrêter la sécrétion lactée et pour arrêter les diarrhées des enfants en bas âge.

Physiologie : Peu toxique; il faut 1 gr. 60 par kilogramme d'animal pour déterminer des phénomènes d'intoxication. L'administration de ce médicament n'est pourtant pas exempte d'inconvénients dans tous les cas. Il produit parfois de la conjonctivite, de l'exanthème scarlatiniforme généralement localisé aux membres, du vertige, des troubles gastriques, de la réfrigération. Ces accidents cessent dès qu'on suspend l'emploi du médicament; souvent ils reparaissent quand le traitement est repris. On peut éviter les troubles gastriques en associant le bicarbonate de soude à l'antipyrine.

D'après M. Albert Robin, l'antipyrine diminue la désintégration organique; la diminution de l'azote total dans les urines et celle de l'acide sulfurique prouvent que la désassimilation des matières albuminoïdes est amoindrie par l'antipyrine; d'autre part, l'augmentation du phosphore incomplètement oxydé, l'augmentation du rapport de l'acide phosphorique total à l'azote de l'urée et l'augmentation de la potasse signifient que les oxydations qui se passent dans le système nerveux

sont ralenties par l'antipyrine. C'est le système nerveux qui est touché le premier, et l'on peut admettre qu'il réagit secondairement sur la désintégration et les oxydations générales. Cette élection de l'antipyrine pour le système nerveux explique l'action curative de ce médicament sur les affections nerveuses qui sont considérées comme justiciables de cet agent thérapeutique; à l'exemple des anesthésiques, elle modère l'activité nerveuse et calme la douleur.

D'après M. Langlois, l'antipyrine agirait plus énergiquement sur les centres nerveux supérieurs, ce qui expliquerait sa plus grande efficacité, à dose égale, contre les douleurs céphaliques et les névralgies des nerfs craniens que contre les névralgies du tronc ou des membres.

De ce qui précède, il résulte que l'antipyrine est indiquée dans les cas où il faut modérer l'excitabilité nerveuse (céphalée, migraine, névralgies, douleurs en général) et dans ceux où il est nécessaire de diminuer les oxydations organiques et la dénutrition (la phtisie, par exemple). Par contre, elle est contre-indiquée dans les maladies caractérisées par un ralentissement des échanges nutritifs (la fièvre typhoïde et les cachexies, par exemple).

L'abus de l'antipyrine peut déterminer un état particulier, que M. Combemale appelle *antipyrinisme chronique*, caractérisé par l'insomnie et l'agitation; dans un cas observé par M. Combemale, il s'était formé un ulcère de l'estomac dû à l'action directe du médicament.

Pharmacologie et posologie : L'antipyrine peut

être administrée en potion ou en sirop, ou plutôt en cachets de 50 centigrammes à 1 gr.

Comme antipyrétique, elle est administrée à la dose de 1 à 3 gr. par jour, fractionnée par 50 centigrammes.

Comme analgésique, on peut élever la dose jusqu'à 6 gr. par jour, mais dans les cas peu intenses, 2 ou 3 gr. suffisent.

Dans le rhumatisme articulaire aigu, lorsque la dose de 6 gr. par jour est inefficace, on peut administrer simultanément le salicylate de soude (3 gr. par jour) par doses de 1 gr., prises alternativement avec les doses d'antipyrine.

Dans certains cas (coliques hépatiques ou néphrétiques, affections douloureuses du cœur, angine de poitrine, dyspnée des asthmatiques, zona, migraine, lombago, névropathies), l'antipyrine peut être injectée hypodermiquement préférablement à la morphine, suivant la méthode créée par le professeur G. Sée et le Dr Capitan. Pour pratiquer ces injections, on se sert d'une solution à parties égales, et l'on fait 1 ou 2 injections par jour, au moyen d'une seringue de 2 centimètres cubes, de manière à injecter chaque fois 1 gr. d'antipyrine. Il est indispensable, afin d'atténuer la douleur très vive que produisent ces injections, d'ajouter à la solution d'antipyrine du chlorhydrate de cocaïne, en quantité suffisante pour que les 2 centimètres cubes de solution contiennent 3 centigrammes de sel de cocaïne.

ANTIRHEUMATINE. — Prétendue combinaison de salicylate de soude et de bleu de méthylène, proposée par Kamm.

Cristaux prismatiques bleu foncé, solubles dans l'eau et l'alcool, de saveur un peu amère.

Employée par Fischer dans le rhumatisme, à la dose de 6 centigrammes à 1 gr., deux ou trois fois par jour. Ce médicament colore l'urine en bleu, puis en vert.

ANTISPASMINE. — Produit mentionné en Allemagne comme étant une combinaison de narcéine sodique et de salicylate de soude; ce n'est réellement qu'un mélange.

Poudre blanche, un peu hygrométrique, très soluble dans l'eau; cette solubilité dans l'eau diminue avec le temps parce que la soude se carbonate au contact de l'air.

Conseillée par Demme, de Berne, dans divers états spasmodiques douloureux, dans la toux convulsive, la coqueluche, les affections du larynx, à la dose de 1 à 20 centigr. par jour.

ANTITÉTANINE (Sérum antitétanique).

— On désigne sous ce nom, ou improprement sous celui d'*antitoxine*, du sérum d'animaux immunisés par des inoculations de toxine tétanique. Dans le principe, on a immunisé des lapins, ces animaux étant peu sensibles au virus tétanique; aujourd'hui l'Institut Pasteur prépare le sérum antitétanique en immunisant des chevaux

au moyen d'un mélange de toxine tétanique avec une solution aqueuse d'iode ioduré. D'après les recherches de Behring, Kitasato, Tizzoni et Cantani, les injections de ce sérum détruisent les toxines tétaniques et vaccinent les animaux contre le tétanos. On a expérimenté chez l'homme les injections de sérum antitétanique pour le traitement du tétanos confirmé; mais on ne peut affirmer l'efficacité de ces injections, attendu que les malades ont, en général, été soumis à une autre médication, et que, d'autre part, les succès observés n'ont eu lieu que dans les cas de tétanos à marche lente, d'un pronostic relativement bénin.

D'après les expériences de M. Nocard sur les animaux, le sérum antitétanique n'est efficace que s'il est injecté préventivement ou peu de temps après l'absorption de la toxine tétanique. Les injections préventives de ce sérum sont pratiquées par les vétérinaires lorsqu'ils châtrant des animaux ou lorsqu'ils font une opération et qu'ils redoutent des accidents tétaniques; ces injections sont faites en même temps que l'opération, et elles ont contribué, depuis qu'elles sont pratiquées, à diminuer considérablement la mortalité chez les animaux opérés.

Les expériences de MM. Roux et Borrel semblent prouver que le tétanos confirmé peut être guéri par une injection d'antiténanine pratiquée dans la substance cérébrale au niveau du pied de la deuxième circonvolution frontale. Cette méthode nouvelle a donné quelques succès et des insuccès; de nouveaux essais sont nécessaires pour en apprécier la valeur, et l'on semble disposé à la considérer comme dangereuse.

Etant donnée l'inefficacité des injections tardives d'antitoxine, on admet que la toxine tétanique se répand dans l'organisme par les vaisseaux sanguins et par les nerfs ; la substance nerveuse ayant la propriété de fixer cette toxine, il arrive un moment où les cellules de la moelle sont envahies ; le poison est alors fixé et n'est plus touché par l'antitoxine qui circule dans le sang.

ANTITHERMINE (Acide phénylhydrazin-lévulinique). — On désigne sous ce nom l'anhydride de l'acide phénylhydrazin-lévulinique, lequel est obtenu en combinant l'acide lévulinique ou acétopropionique avec la phénylhydrazine.

Ce corps est doué de propriétés antithermiques, et aussi, dit-on, de vertus antiseptiques. Il a été peu expérimenté.

ANYTINE et ANYTOLS. — Helmen a donné à la partie constituante la plus active de l'ichthyol le nom d'*acide ichthyolsulfonique* ; cet acide a la propriété de rendre solubles dans l'eau les huiles essentielles, les phénols, etc., et Unna lui a donné le nom d'*anytine* ; le nom d'*anytol* est donné au mélange de l'anytine avec le corps solubilisé. Ainsi, on désigne sous le nom de *métacrésol-anytol*, le mélange de métacrésol et d'anytine, mélange qui est soluble dans l'eau et que Kölger emploie en badigeonnages contre l'érysipèle (toutes les deux heures, passer le pinceau sur les régions érysipélateuses et sur les bords des plaques).

APIOL. — Principe extrait, par Homolle et Joret, des semences du persil (*Apium sativum* ou *petroselinum*, Umbellifères).

L'apiol qu'on rencontre dans le commerce se présente sous forme d'un liquide de consistance huileuse, verdâtre ou jaune-brun, d'odeur *sui generis*, rappelant celle du persil, plus lourd que l'eau, non volatil, insoluble dans ce véhicule, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme.

Pour le préparer, on épuise la poudre de semences de persil par l'alcool à 70 ou 80°; on traite par le charbon animal et l'on distille; on reprend le résidu par l'éther ou le chloroforme, et l'on distille encore; le résidu est mêlé avec de la litharge, puis filtré sur le charbon.

En traitant une solution alcoolique d'apiol par l'eau de chlore, puis par l'ammoniaque, il se produit une coloration rouge brique fugace (Jorissen).

On a préparé, en Allemagne, un corps auquel on a donné le nom d'*Apiol cristallisé*, qui est une sorte de *Camphre du persil* et qui jouit de propriétés analogues à celles du sulfate de quinine.

M. Chapoteaut a extrait, des semences de persil, un corps auquel il a donné le nom d'*Apioline*, qui est un liquide sirupeux, de couleur rouge acajou, ayant l'odeur du persil, de densité = 1.115 et bouillant vers 275 degrés.

Thérapeutique : Joret et Homolle, lorsqu'ils ont préparé l'apiol, l'ont présenté comme un antipériodique appelé à remplacer le sulfate de quinine; actuellement, il est employé contre la dysménorrhée.

Physiologie : Les expériences physiologiques faites par M. Laborde, avec les différents principes extraits du persil, tendent à démontrer que ces principes, l'apiol cristallisé de Von Gerichten notamment, jouissent de propriétés excito-motrices et peuvent, à doses suffisantes, produire des convulsions et même des attaques épileptiformes. Ils agiraient en même temps sur les centres vaso-moteurs. Ces données d'ordre physiologique confirment les observations faites par les cliniciens relativement à l'action aphrodisiaque et emménagogue du persil et des substances actives qu'on en a retirées.

Pharmacologie et posologie : On l'administre en capsules de 20 centigrammes (1 matin et soir).

APOCODÉINE. — Le chlorhydrate d'apocodéine a été expérimenté par le Dr Toy (de Lyon), qui a constaté que, administré à la dose de 2 à 5 centigr. par la bouche ou en injections hypodermiques, ce sel calme les aliénés agités, en même temps qu'il produit un effet laxatif. Cet effet laxatif a été également observé par M. Combemale, qui injecte 2 c. cubes d'une solution aqueuse à 1 pour 100.

Ces injections causant un peu de douleur et de rougeur au niveau de la piqûre, on évite ces inconvénients en faisant l'injection dans l'épaisseur des muscles.

APOCYNUM CANNABINUM (Chanvre canadien). — Cette plante, de la famille des Apocynacées, est commune aux États-Unis. Sa racine est ino-

dore, de saveur âcre et désagréable. Elle est douée de propriétés vomitives et purgatives. On la prescrit, en Amérique, comme diurétique, contre l'hydropysie et les congestions utérines.

On emploie la poudre à la dose de 5 centigrammes à 1 gr., et la teinture alcoolique (à 1 pour 5) à la dose de 0 gr. 50 à 2 gr.; l'usage de ce médicament doit être surveillé par le médecin.

La racine d'*Apocynum cannabinum* renferme, d'après Schmiedeberg, un principe cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, l'*Apocynine*, qui est un poison du cœur, analogue à la digitaline et à la strophantine, et un glucoside, l'*Apocynéine*.

APOMORPHINE. — Obtenue en chauffant, en tube scellé, à 140 ou 150 degrés, de la morphine en présence d'un excès d'acide chlorhydrique. On chauffe pendant trois heures; après refroidissement, on traite par l'éther ou le chloroforme, pour dissoudre l'apomorphine formée et séparer la morphine qui n'a pas été attaquée et qui est insoluble. On traite par l'acide chlorhydrique, pour former un chlorhydrate d'apomorphine, et l'on précipite l'apomorphine par le bicarbonate de soude. L'apomorphine est de la morphine moins une molécule d'eau.

Propriétés : Poudre amorphe, grisâtre, verdissant rapidement à l'air; soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme et la benzine. Forme avec l'acide chlorhydrique un sel cristallisable, soluble, d'un blanc verdâtre.

L'apomorphine se colore en rouge-violacé par l'acide nitrique; sa solution aqueuse ou alcoolique devient verte à l'air; cet effet se produit immédiatement par le permanganate de potasse.

Thérapeutique : Émétique puissant, d'une action sûre et rapide, surtout en injections hypodermiques. Précieux dans les cas d'empoisonnements et dans ceux où l'administration d'un vomitif ordinaire est impossible. Les vomissements obtenus avec l'apomorphine ne fatiguent pas le malade, qui éprouve généralement le besoin de dormir après l'effet produit.

M. Guinard a constaté que l'action vomitive de l'apomorphine est nulle chez les sujets intoxiqués par la morphine et chez les asphyxiés.

Employée aussi comme expectorant; on ne peut en continuer l'usage pendant longtemps, et on doit l'administrer avec circonspection, à cause des troubles graves qu'elle peut occasionner du côté du cœur.

Pharmacologie et posologie : Comme expectorant, on administre toutes les heures une cuillerée à soupe d'une potion contenant de 1 à 3 milligrammes de chlorhydrate d'apomorphine.

Comme vomitif, une injection avec 5 à 10 milligrammes de chlorhydrate dissous dans l'eau.

APYONINE (Benzophénonéide). — Substance préparée par M. A. Petit et préconisée par M. Galéowski, pour remplacer en oculistique la pyoktanine jaune, dont elle possède les propriétés.

AREC (NOIX D') et ARÉCOLINE. —
Fruit de l'*Areca catechu* (Palmiers).

Pharmacologie et posologie : Quelques auteurs conseillent d'administrer 15 à 25 gr. de poudre dans du lait contre le tænia. M. Egasse considère cette dose comme excessive, à cause de la toxicité de l'arécoline; il propose de ne pas dépasser la dose de 4 à 8 gr. D'après M. Wéber, cette poudre serait, chez le chien, à la dose de 2 à 4 gr., un excellent tænifuge.

M. Mégnin l'emploie pour débarrasser les faisans et perdrix d'élevage des tænias dont ils sont atteints (1 gr. dans la pâtée destinée à 6 oiseaux).

Arécoline. — La noix d'arec contient, d'après Bombelon, trois alcaloïdes : l'*arécoline*, l'*arécaïne*, et un troisième en petite quantité. Le premier, qui est tænicide, est un liquide huileux, alcalin, volatil, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et le chloroforme; bout à 220 degrés. Toxique, tuant un lapin à la dose de 25 à 50 milligrammes en injection hypodermique, en déterminant des symptômes analogues à ceux de la muscarine (alcali retiré de l'*Agaricus muscaria*).

Il existe dans le commerce un produit désigné sous le nom d'*Arécaline*; on ne sait si ce produit est le même que l'*Arécoline*.

On utilise en thérapeutique le *Bromhydrate d'arécoline*, qui, d'après M. Mouquet, vétérinaire, produit de la salivation, des tremblements musculaires et des douleurs abdominales. D'après M. Pouchet, l'arécoline agit énergiquement sur le cœur; on doit donc la manier avec prudence.

D'après Jahns, la noix d'arec contiendrait, en outre, trois autres alcaloïdes : la *Choline*, la *Guvacine* et l'*Arécaïdine*.

ARENARIA RUBRA (**Sabline rouge**). — Plante de la famille des Caryophyllées, très commune en Algérie, vantée par le D^r Bertherand contre les cystites aiguës ou chroniques, contre les calculs et la gravelle, contre les coliques néphrétiques, et comme diurétique. On en fait usage sans aucun inconvénient pendant très longtemps.

On l'emploie en décoction (40 pour 250).

On emploie aussi l'extrait aqueux en pilules de 20 centigrammes (4 à 5 par jour).

ARGENTAMINE. — Solution de phosphate (ou nitrate ou chlorure) d'argent dans l'éthylène diamine, qui résulte elle-même de l'action du bromure ou du chlorure d'éthylène sur l'ammoniaque; présente l'avantage de ne pas coaguler les albuminoïdes.

Expérimentée par Neisser et Schaeffer, qui l'emploient dans le traitement de la blennorrhagie, en solution à 3 ou 5 pour 100. Employée aussi en collyre.

ARGENTOL. — Sulfate double d'oxyquinoline et d'argent; peu soluble dans l'eau; se décompose quand on le fait bouillir avec l'eau; antiseptique; peut remplacer l'iodoforme; peut être employé en poudre,

en pommade (à 1 ou 2 pour 100) ou en émulsion (à 1 ou 2 pour 1,000).

ARGONINE. — Combinaison obtenue par Röhmann et Liebreich en traitant le nitrate d'argent par la caséine sodique; 15 gr. de ce corps contiennent autant d'argent que 1 gr. de nitrate d'argent; soluble dans l'eau; donne une solution opalescente et jaunâtre; ne précipite pas par le chlorure de sodium. Proposée par le Dr Meyer contre la blennorrhagie en solution à 1 ou 2 pour 100.

ARISTOL (Iodothymol, Thymol biiodé).
— Produit obtenu par Messinger et Wortmann, en mélangeant une solution d'iode dans l'iodure de potassium à une solution de thymol dans la soude caustique et lavant le précipité formé.

Les procédés publiés par MM. Fournioux et Valby ne sont que des variantes de celui de MM. Messinger et Wortmann.

M. Boulé le prépare en traitant par l'hypochlorite de soude concentré une solution de thymol, de soude caustique et d'iodure de potassium.

L'aristol est, dit-on, du *Dithymol-biiodé*; mais, à cause de son instabilité, il semble difficile de lui assigner une formule exacte; il renferme environ 45 pour 100 d'iode.

Propriétés : L'aristol est amorphe, rouge brique pâle, insoluble dans l'eau et la glycérine, peu soluble dans l'alcool, soluble à peu près complètement dans

l'éther, le sulfure de carbone et les huiles fixes ; décomposable par la chaleur et altérable à la lumière ; il perd facilement une partie de son iode, et alors sa couleur pâlit. Il possède une odeur faible d'iode et de thymol.

Thérapeutique : On l'a préconisé comme succédané de l'iodoforme ; on l'emploie dans le pansement des plaies, des ulcères tuberculeux, variqueux ou syphilitiques, contre le lupus, l'eczéma, le psoriasis, certaines formes d'épithélioma, les vaginites, les métrites, les érosions du col utérin, etc. M. Vinay, de Lyon, le recommande contre les gerçures du sein.

M. Huchard l'a administré à l'intérieur dans la gangrène et la tuberculose pulmonaire (30 à 40 centigrammes par jour en pilules de 10 centigrammes).

M. Nadaud a proposé de traiter la tuberculose pulmonaire par des injections hypodermiques de 1 centimètre cube d'huile d'amandes douces stérilisée, dans laquelle on a fait dissoudre 1 pour 100 d'aristol.

Pharmacologie et posologie : On emploie l'aristol en poudre, soit en le saupoudrant sur les plaies, soit en faisant des insufflations.

Pour le traitement des gerçures du sein, M. Vinay emploie un mélange ainsi formulé :

Vaseline liquide.....	20 grammes.
Aristol.....	4 —

qu'on applique après chaque tétée.

Divers Aristols. — On prépare de la même manière les dérivés iodés de plusieurs autres phénols ;

tels que : le *Phénol biiodé*, la *Résorcine biiodée*, l'*Acide salicylique iodé*, l'*Iodo-carvacrol* (*Carvacrol iodé* ou *Iodocrol*), l'*Iodo-naphtol-bêta* (Braille), l'*Iodo-gaïacol* (Vicario), et l'*Iodocrésyl* ou *Traumatol*, qui sont des combinaisons iodées des phénols correspondants.

ARISTOQUININE. — Carbonate neutre de quinine. Poudre insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et le chloroforme, peu soluble dans l'éther, fusible à 188 degrés ; renferme 96.1 pour 100 de quinine.

ASAPROL (Abrastol). — Corps préparé par Bang en ayant soin d'employer un naphtol exempt de naphtol-alpha ; étudié par Dujardin-Beaumetz et Stackler. On a prétendu, d'abord, que c'était une combinaison calcaire du dérivé monosulfoné du bêta-naphtol ; d'après MM. Scheurer-Kestner et Nœlting, ce serait le sel de chaux de l'acide bêta-naphtolsulfurique.

Propriétés : Se présente sous forme d'une poudre blanchâtre, légèrement rosée, sans odeur, de saveur amère, puis douceâtre ; neutre ; soluble dans l'eau et l'alcool.

L'asaprol donne une coloration rouge avec l'azotate acide de mercure ; ponceau avec l'azotate d'urane acétique ; bleue avec le perchlorure de fer.

Lorsqu'on le traite par un acide minéral, on régénère le naphtol, qui se précipite ; si l'on se sert du chloroforme pour dissoudre ce dernier corps, et si l'on ajoute ensuite un fragment de potasse, on a, en

chauffant, la coloration bleue que donne le naphthol ; avec le réactif Ymonnier (bichromate de potasse additionné d'acide nitrique), précipité brunâtre, avec liquide orangé (Barral) ; avec le réactif Berg (perchlorure de fer additionné d'acide chlorhydrique), coloration bleue, devenant jaune à chaud (Barral) ; avec l'acide sulfurique formolé, fluorescente verte (Barral) ; avec le persulfate de soude, coloration jaune-verdâtre à chaud, passant au brun-orangé (Barral) ; avec le sulfomolybdate d'ammoniaque, coloration jaune-verdâtre à chaud, passant au bleu (Barral).

Le perchlorure de fer permet de retrouver l'asaprol dans l'urine ; pour cela, l'urine doit préalablement être neutralisée par la soude ou l'ammoniaque, réduite à la moitié de son volume et filtrée.

L'asaprol est incompatible avec les sels de quinine qu'il précipite ; avec l'antipyrine, il donne, comme le salicylate de soude, un mélange pâteux.

Thérapeutique : L'asaprol n'est ni irritant, ni toxique ; il est toléré par les voies digestives ; il s'élimine rapidement par les urines.

Il agit aussi comme antithermique.

On l'a employé dans la fièvre typhoïde, la grippe, la furonculose, les névralgies et surtout contre le rhumatisme articulaire aigu.

Pharmacologie et posologie : On doit l'administrer en cachets de 50 centigrammes à 1 gr., ou bien dans un liquide capable de masquer son amertume (bière, café, eau aromatisée avec de l'anisette ou du curaçao, etc.).

La dose quotidienne est de 50 centigrammes à 2 gr. pour les enfants, et de 3 à 8 gr. pour les adultes.

Le nom d'*Abrastol* est plutôt réservé au produit commercial employé pour la conservation des vins et autres matières alimentaires.

ASPIRINE. — Ether acétique de l'acide salicylique. Poudre blanche, cristalline, fusible à 135 degrés, peu soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool, de saveur légèrement acide; d'après M. Julius Wohlgemuth et M. Renon, ce serait un bon succédané de l'acide salicylique et de ses sels, dans le rhumatisme articulaire aigu. D'après MM. Hirtz, Gallois et Albert Robin, elle détermine parfois des sueurs profuses et des bourdonnements d'oreilles.

Dose : De 1 à 2 gr.

ASTHERACANTHA LONGIFOLIA (*Hygrophila spinosa*). — Plante de la famille des Acanthacées, croissant dans les régions marécageuses de l'île de Ceylan. Les différentes parties de la plante sèche sont diurétiques.

ATOXYL. — Méthylarsinate d'aniline. Poudre blanche, cristalline, insipide, inodore, légèrement soluble dans l'eau, ne se laissant enlever son arsenic que par fusion avec la potasse. Très peu toxique. Supérieur au cacodylate et au méthylarsinate de soude. Dose de 5 à 20 centigr. par jour en injections hypodermiques.

BACKÉRINE. — Liquide composé de levures sélectionnées et pures, employées par M. de Backer en injections hypodermiques dans le traitement de la tuberculose pulmonaire. M. de Backer attribue l'action de ces levures à la propriété que possèdent les cellules du ferment de se laisser pénétrer par certains microbes saprophytes et pathogènes, qui, une fois englobés, ne sortent pas et restent immobiles dans le protoplasma des cellules.

BENZACÉTINE. — Ce corps est l'acide phénacétine-carbonique ou acétamido-salicylique. Aiguilles cristallines, incolores, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool, fusibles à 205 degrés. Elle forme des sels solubles avec les bases, notamment le *lithio-benzacétine*. D'après Frank, ce médicament réussirait contre les névralgies à la dose de 50 centigrammes à 1 gr. par jour, en cachets de 50 centigrammes.

On peut aussi lui associer la caféine et l'acide citrique, dans les mêmes proportions que pour la migrainine.

BENZANILIDE. — Obtenue par l'action du chlorure de benzoyle ou de l'acide benzoïque sur l'aniline.

Propriétés : Poudre blanche, cristalline, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'éther. Moins dangereuse que l'acétanilide. A été essayée par le D^r Kahn dans la thérapeutique infantile.

Doses : De 10 à 60 centigrammes.

BENZEUGÉNOL (Benzoate d'eugénol).

— Ether benzoïque de l'eugénol (qui constitue la majeure partie de l'essence de girofles); analogue au benzosol ou éther benzoïque du gaïacol.

Propriétés : Cristaux en aiguilles, incolores, inodores, amers, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'alcool chaud, l'éther, le chloroforme et l'acétone; donne, comme l'eugénol, une coloration rouge pourpre avec l'acide sulfurique concentré. Fond vers 70 degrés.

Employé contre la tuberculose comme le gaïacol.

BENZOATE DE MERCURE. — Obtenu en mélangeant une solution de 125 gr. d'oxyde mercurique dans 250 gr. d'acide azotique et dans 4,000 gr. d'eau, avec une solution de 188 gr. de benzoate de soude dans 4,000 gr. d'eau, ou en faisant réagir à une douce chaleur de l'oxyde jaune de mercure récemment précipité sur une solution alcoolique d'acide benzoïque.

Propriétés : Blanc, cristallin; réaction acide; insipide et inodore; décomposé par les iodures, bromures et chlorures alcalins; soluble dans 5 fois son poids de benzoate d'ammoniaque (Désesquelle et Bretonneau).

Thérapeutique : Expérimenté par le D^r Balzer et d'autres médecins contre la syphilis, soit par la voie stomacale, soit en injections hypodermiques, et contre la blennorrhagie en injections uréthrales.

Pharmacologie et posologie : Contre la syphilis, 1 à 2 centigrammes par jour, en pilules; une injection

hypodermique par jour, pendant 15 à 45 jours, avec 1 gr. d'une solution *fraîchement* préparée de la manière suivante : dissoudre à une douce chaleur 30 centigrammes de benzoate de mercure, 1 gr. 50 de benzoate d'ammoniaque et 30 gr. d'eau ; d'autre part, faire une solution avec 15 centigrammes de cocaïne (alcaloïde), 5 centigrammes d'acide benzoïque et 5 gr. d'eau ; mêler les deux solutions et évaporer pour réduire à 30 gr.

M. Gaucher injecte 2 c. cubes par jour d'une solution de benzoate de mercure au centième dans le sérum artificiel.

Contre la blennorrhagie, injections avec une solution de benzoate de mercure au cinq millième ou au dix millième, dissous au moyen du benzoate d'ammoniaque.

BENZONAPHTOL (Benzoate de naph-tol-bêta). — Préparé en 1869 par Maikopar et étudié de nouveau par MM. Yvon et Berlioz. On le prépare en traitant le naph-tol-bêta par le chlorure de benzoyle.

Propriétés : Il cristallise en aiguilles fines, quand on l'a fait cristalliser dans l'alcool, et sous forme d'une poudre cristallisée blanche, quand on l'a purifié au moyen de la soude. Insipide et inodore ; presque insoluble dans l'eau à 22 degrés (0.10 pour 1,000) ; sa solubilité dans l'alcool croît avec la température ; peu soluble dans l'éther ; très soluble dans le chloroforme (29 pour 100) ; fond à 110 degrés.

Si l'on fait bouillir une solution chloroformique de

benzonaphtol *bien sec* en présence d'une pastille de potasse, celle-ci ne doit pas se colorer en bleu ; cette coloration, si elle avait lieu, indiquerait la présence de naphthol libre. Pour conclure à la présence du naphthol, il faut que la coloration soit immédiate. Il est indispensable, pour cette réaction, que le chloroforme soit exempt d'alcool.

On peut encore rechercher le naphthol libre en dissolvant le benzonaphtol dans l'alcool, étendant d'un volume égal d'acide azotique et ajoutant quelques gouttes de nitrate acide de mercure. S'il se produit une coloration rouge cerise, c'est qu'il y a du naphthol libre (Yvon).

Physiologie et thérapeutique : Se décompose dans le tube digestif en naphthol-bêta et en acide benzoïque.

Peu toxique ; recommandé pour réaliser l'antisepsie intestinale.

Pharmacologie et posologie : D'après MM. Yvon et Berlioz, la dose est de 5 gr. pour l'adulte et de 2 gr. pour l'enfant ; il est préférable de l'administrer par doses fractionnées ; pour cela, on fait prendre des cachets de 25 ou 50 centigrammes.

BENZOPARACRÉSOL. — Corps obtenu par M. A. Petit et analogue au benzophénol et au benzosol. Pour le préparer, on fait agir sur le paracrésol le benzoate de soude en présence de l'oxychlorure de phosphore. Il cristallise en beaux cristaux, fusibles à

70-71 degrés, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et le chloroforme.

BENZOSOL (Benzoyl-gaïacol, Benzoate de gaïacol). — Préparé par Bongartz en traitant le gaïacol par le chlorure de benzoïle en présence de la potasse.

Propriétés : Cristaux incolores ; presque sans odeur ni saveur ; solubles dans l'éther et le chloroforme, dans l'alcool chaud, presque insolubles dans l'eau ; fusibles à 50 degrés ; donne une coloration jaune clair avec l'acide sulfurique concentré.

Sahli l'a administré à des phtisiques, sans grand succès, à la dose de 6 à 10 gr. par jour.

BENZOYLMORPHINE. — Obtenue par l'action du chlorure de benzoïle sur la morphine en présence d'un alcali et en solution alcoolique ; soluble dans l'alcool, l'éther et la benzine ; ne se colore pas, comme la morphine, en bleu par le perchlorure de fer. Succédané de la codéine.

BISMAL. — Caro a combiné la formaldéhyde avec l'acide gallique ; le composé ainsi obtenu, appelé *Acide méthylène gallique*, peut former, avec l'oxyde de bismuth hydraté, une combinaison à laquelle Merck a donné le nom de *Bismai*. Von OEfele le préconise

contre les diarrhées rebelles, à la dose de 1 à 30 centigrammes, répétée de 3 à 5 fois par jour.

BISMUTHOL. — Paraît être du phosphosalicylate de soude et de bismuth, jouissant des propriétés de ses composants ; inodore, de saveur non désagréable ; non toxique, ni irritant ; doué de propriétés antiseptiques.

Employé en poudre avec le talc, dans la proportion de 1 pour 2 ou de 1 pour 3, ou en pommade au 10^e ou au 5^e, ou en solution aqueuse (de 1 à 4 pour 100).

BISMUTHOSE. — Combinaison de bismuth avec un composé albumineux, contenant 22 pour 100 de bismuth ; poudre blanche, inodore et insipide, se colorant en gris à la lumière ; insoluble dans l'eau et les dissolvants neutres. Employé comme le sous-nitrate de bismuth.

BOLDO ; BOLDINE ; BOLDOGLUCINE.
— Arbre du Chili (*Peumus boldus*, Monimiacées), dont les feuilles renferment un alcaloïde, la *Boldine*, et un glucoside, la *Boldoglucine*, qui paraît constituer le principe actif, et qu'on prépare en épuisant les feuilles par l'alcool, évaporant la teinture alcoolique, et reprenant le résidu par l'eau acidulée d'acide chlorhydrique. L'alcool ou l'éther enlèvent le glucoside, qui,

après évaporation, forme un liquide sirupeux, jaunâtre et aromatique.

La *boldine* se présente sous forme d'une poudre blanche légèrement colorée en jaune; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et la benzine; alcaline; amère; se colorant en rouge avec l'acide azotique et l'acide sulfurique. Le boldo en contient très peu (0 gr. 50 pour 20 kilos).

Thérapeutique : Le boldo est un remède populaire au Chili contre les affections du foie; il calme les coliques néphrétiques; il exerce aussi une action hypnotique.

Ces propriétés appartiennent presque toutes à la boldoglucine; la boldine ne paraît jouir que d'une action hypnotique.

La boldoglucine ne produit d'effets toxiques qu'à doses très élevées (10 à 15 gr. pour un chien de 9 à 12 kilogr.).

La boldine est plus toxique; elle a été peu étudiée.

Pharmacologie et posologie : On emploie le boldo en infusion (10 pour 1,000), plusieurs tasses par jour dans les affections du foie; en teinture (1 pour 5), à la dose de 20 gouttes, qu'on augmente progressivement; en vin (30 pour 1,000 d'un vin généreux quelconque), 2 verres à liqueur chaque jour.

Des doses élevées agissent comme purgatives et vomitives.

La boldoglucine est employée en capsules contenant 10 centigrammes, 5 à 6 par jour.

BONDUC (Graines de); BONDOCINE. — Fruit du *Guilandila Bonducella* et du *Cæsalpinia Bonduc* (Légumineuses); employé dans l'Inde comme fébrifuge. Contient un principe résineux, la *Bonducine*, qui a été conseillée contre les fièvres intermittentes. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 84.)

BORATE DE SOUDE. — Nous ne parlerons de ce corps, d'ailleurs bien connu, qu'à cause de son emploi recommandé par les docteurs Risien Russel, Taylor, Dijoud et Mairet, dans le traitement de l'épilepsie. Ce médicament, que M. Dijoud ordonne à la dose de 1 à 2 gr. par jour, qu'il élève progressivement à 6 gr., peut occasionner une éruption squameuse et des vomissements.

Le borate de soude se retrouve dans les urines quand la dose absorbée par les malades atteint 6 gr.

BOROSALICYLATE DE SOUDE. — Véritable combinaison d'acide borique et de salicylate de soude, obtenue par M. Paul Adam. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 86.)

BROMAMIDE. — Corps appartenant à la série des anilides, contenant 75 pour 100 de brome, découvert par Fishedike et Kœclinq, de New-York. Cristallise en aiguilles incolores, sans odeur ni saveur;

soluble dans l'éther, le chloroforme et les huiles; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool froid.

D'après Augustin Caillé, ce corps est à la fois antithermique et analgésique.

Les doses sont de 0 gr. 75 à 1 gr. 25 pour l'adulte et de 0 gr. 06 à 0 gr. 20 chez l'enfant.

BROMÉTHYLFORMINE (Bromaline). —

Corps obtenu par M. Trillat en faisant agir le bromure d'éthyle sur une solution alcoolique de *Formine* ou *Formoline* ou *Urotropine*, laquelle est obtenue en traitant la formaldéhyde par l'ammoniaque. Cristallise en paillettes incolores, très solubles dans l'eau, sans saveur désagréable; fond vers 200 degrés; régénère de la formaldéhyde sous l'influence des acides et lorsqu'elle est chauffée avec le carbonate de soude; donne un précipité de bromure d'argent avec le nitrate d'argent. Très bien supporté par les malades. D'après les expériences de M. Féré sur les épileptiques, ce corps agit comme sédatif nerveux, mais il paraît moins énergique que le bromure de potassium. M. Féré l'a administré à la dose de 10 à 12 gr. par jour, ce qui correspond à 6 et 10 gr. de bromure de potassium. Le docteur Laquer, en Allemagne, a essayé ce médicament, et ses observations concordent avec celles de M. Féré.

BROMIDIA. — Spécialité américaine, qui, d'après Martindale, serait composée comme suit :

Bromure de potassium.	6 grammes.
Chloral.	6 —
Extrait de cannabis indica	0 gr. 05
— de jusquiame.	0 gr. 05
Eau q. s. pour compléter	32 grammes.

La dose est de 2 à 4 gr. par jour.

BROMIPINE. — Liquide de couleur brune, provenant de la combinaison du brome avec l'huile de sésame. Préconisé pour remplacer les bromures alcalins dans le traitement de l'épilepsie. Il y a la bromipine à 10 et à 33 pour 100. On l'administre par la bouche ou en injections hypodermiques. M. Verhoogen (de Bruxelles) a administré jusqu'à 120 gr. par jour de bromipine à 10 pour 100, soit 12 gr. de brome, sans qu'il se produisît aucun accident.

BROMOFORME. — Obtenu par l'action du brome sur le formène ou sur l'alcool méthylique en présence de la potasse, ou par celle de la potasse sur le bromol.

D'après M. Denigès, on peut le préparer en agitant de l'acétone avec une solution d'hypobromite de soude, lavant à l'eau et rectifiant.

Propriétés : Liquide ; incolore ; saveur douce d'abord, puis âcre, odeur agréable ; d'une densité plus élevée que le chloroforme (2.90) ; bouillant entre 147 et 150 degrés et cristallisant entre + 8 et + 4 degrés. Il dissout l'iode en se colorant en rouge, comme le

chloroforme. Versé sur du papier, il laisse, après évaporation, une tache huileuse, ce qui le distingue du chloroforme, qui ne laisse pas de traces; difficilement soluble dans l'eau; soluble dans l'alcool et l'éther.

Thérapeutique : Il est dangereux de l'employer comme anesthésique, à cause de son activité excessive.

Recommandé par Stepp, de Nuremberg, et par Löwenthal, contre la coqueluche; n'exerce aucune action sur le pouls ni sur la température; produit quelquefois de la somnolence chez les enfants; ce médicament n'est pas sans danger et doit être manié prudemment.

D'après M. Oliviero, l'ingestion de fortes doses de bromoforme ferait virer au vert la couleur des urines, et celles-ci réduiraient la liqueur cupro-potassique, sans exercer aucune déviation sur la lumière polarisée.

Pharmacologie et posologie : Dose quotidienne pour les adultes : 50 centigrammes à 1 gr.; pour les enfants, de 10 à 25 centigrammes, soit en capsules contenant 5 centigrammes de bromoforme, soit dans une potion ou dans un sirop où ce médicament est dissous à l'aide de l'alcool.

BROMOL (Tribromophénol). — Substance recommandée comme antiseptique par Rademaker, de Louisville. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 90.)

BROMURE D'AMMONIUM ET DE RUBIDIUM. — Ce corps renferme 34 parties de bromure de rubidium et 66 de bromure d'ammonium.

Propriétés : Poudre cristalline blanche ou légèrement jaunâtre. Soluble dans l'eau. L'analyse spectrale révèle sa présence dans les urines après 2 jours d'emploi de ce médicament.

Thérapeutique : Préconisé par Laufenauer et Rottenbiller dans tous les états épileptiques.

Pharmacologie et posologie : La dose active est de 2 gr., qu'on renouvelle plusieurs fois par jour; la dose quotidienne est de 7 à 8 gr.

BROMURE D'ÉTHYLE (Éther éthylbromhydrique). — On le prépare en faisant réagir le phosphore rouge sur le brome en présence de l'alcool; après réaction, on distille et on lave à l'eau.

Propriétés : Liquide neutre, incolore; très réfringent; d'odeur alliacée; densité : 1.468; bout à 38 degrés. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

Le bromure d'éthyle pur ne doit pas laisser de résidu en s'évaporant; si on l'agite avec l'eau, ce liquide ne doit pas troubler avec le nitrate d'argent; il ne doit pas se colorer avec l'acide sulfurique concentré.

Thérapeutique : Préconisé en Amérique comme anesthésique.

Pour produire l'anesthésie, on applique sur le visage du malade un masque dans lequel on a versé 15 gr. de bromure d'éthyle; la durée de l'anesthésie est

courte, ce qui fait que cette substance ne peut être employée que pour les petites opérations.

BROMURE D'ÉTHYLÈNE. — Liquide ayant une odeur analogue à celle du chloroforme et une saveur douceâtre, contenant 90 pour 100 de brome, se présentant sous la forme solide jusqu'à 13 degrés, mais pouvant, après liquéfaction, rester liquide au-dessous de cette température; bouillant à 131 degrés; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les huiles fixes.

Expérimenté par Donath, de Budapest, contre l'épilepsie, à la dose de 3 à 6 gouttes.

Ce corps (C²H⁴Br²) ne doit pas être confondu avec le bromure d'éthyle (C²H⁵Br).

BROMURE DE NICKEL. — Préconisé par Da Costa contre l'épilepsie, à la dose de 30 à 60 centigrammes par jour; expérimenté par M. Bourneville, il s'est montré inefficace et a produit des troubles gastriques (nausées, vomissements).

BROMURE D'OR. — Recommandé par le D^r Goubert contre l'épilepsie et la migraine, et mieux toléré, dit-on, que les autres bromures.

Doses : De 8 à 12 milligrammes pour les adultes;

3 à 6 milligrammes pour les enfants. Une dose trop élevée détermine de la céphalée.

BRYONE et BRYONINE. — La racine de bryone (*Bryonia dioica*, Cucurbitacées) est employée depuis longtemps en thérapeutique. Hippocrate et Dioscoride connaissaient ses vertus purgatives et diurétiques.

Elle doit ses propriétés à un principe actif drastique, la *Bryonine*, que Brandes et Firnhaber préparent en précipitant la décoction de la racine par le sous-acétate de plomb, traitant par l'hydrogène sulfuré, évaporant la liqueur filtrée et épuisant le résidu par l'alcool.

Elle se présente sous forme de masse blanc-jaunâtre, quelquefois rouge ou brunâtre; saveur d'abord sucrée, puis styptique et amère; soluble dans l'eau et l'alcool; insoluble dans l'éther; soluble dans l'acide sulfurique, avec production de coloration bleue, puis verte.

Thérapeutique : La racine de bryone est un purgatif hydragogue; elle est un peu diurétique; à doses assez élevées, elle provoque des vomissements.

Les homœopathes l'emploient beaucoup dans la pneumonie, la bronchite, la pleurésie, le rhumatisme, la diphtérie, etc.

M. Huchard conseille l'emploi de ce médicament dans le traitement des phlegmasies de l'appareil respiratoire et contre la coqueluche, associé à la teinture de drosera (de 2 à 5 gr. de cette dernière pour 1 ou 2 gr. de teinture de bryone).

M. le D^r Petresco a recommandé la bryone comme hémostatique, dans les métrorrhagies, les hémoptysies, les hématomèses et les hémorrhagies *post partum*.

D'après M. Cazenave de la Roche, la bryone exerce, sur les séreuses en général et sur le tissu musculaire, une action élective qui se traduit par une hyperémie substitutive.

Pharmacologie et posologie : On administre la poudre de racine à la dose de 50 centigrammes à 4 gr. par jour ; ou la décoction (8 gr. pour 1 litre d'eau), à prendre 1 ou 2 tasses par jour ; ou la teinture (à 1 pour 5), de 2 à 5 gr. par jour ; ou le vin de bryone (50 gr. pour 1 litre de vin de Grenache), de 30 à 60 gr. pour obtenir un effet purgatif.

La bryonine peut être administrée à la dose de 1 à 2 centigrammes.

BUTYL-CHLORAL (Aldéhyde butylique trichlorée). — Corps découvert par Kramer et Pinner, qui l'avaient pris, dans le principe, pour du *Croton-chloral* ou *Aldéhyde crotonique trichlorée*. On l'obtient en faisant passer du chlore dans l'aldéhyde.

Propriétés : Le butyl-chloral anhydre est un liquide oléagineux, incolore, d'une odeur rappelant celle du chloral. Il est insoluble dans l'eau, mais il se combine avec elle pour former un hydrate cristallisé, peu soluble dans l'eau froide, plus soluble dans l'eau chaude et la glycérine, très soluble dans l'alcool.

Thérapeutique : Liebreich le considère comme très efficace contre les névralgies faciales. Comme hypnotique, il est supérieur au chloral.

Pharmacologie et posologie : 1 à 2 gr. par jour, dans une potion alcoolisée.

CACTUS GRANDIFLORUS et CACTINE. — M. Sultan, de Saint-Louis, a isolé, des fleurs et des jeunes pousses du *Cereus* ou *Cactus grandiflorus* (Cactées), plante originaire de l'Amérique tropicale, un principe actif, la *Cactine*, dont Myers a étudié les propriétés physiologiques.

Le *Cactus grandiflorus* est employé comme succédané de la digitale sous les formes et aux doses suivantes : extrait de feuilles, 20 à 60 gouttes par jour ; teinture, 50 à 100 gouttes ; extrait hydroalcoolique, 3 à 4 pilules de 5 centigr. Ces doses peuvent être augmentées sans danger.

CAFÉINE. — Se trouve dans le thé, le café vert, le guarana (*pauullinia*), la noix de kola, le maté, etc. ; elle existe aussi dans le cacao, mêlée à la théobromine. Extraite généralement du thé.

Chimiquement, c'est de la triméthylxanthine ou de la méthylthéobromine.

Propriétés : Cristallise en belles aiguilles soyeuses, incolores, légères, inodores, de saveur amère et neutres ; soluble dans 93 parties d'eau, 25 parties d'alcool à 90°, 300 parties d'éther et 9 parties de chloro-

forme ; se sublime sans décomposition ; se dissout dans les acides, mais sans former de sels définis. Se dissout également dans une solution de soude ou de potasse caustique. Une solution de caféine, traitée par l'eau de chlore ou l'acide azotique, et évaporée, laisse un résidu brun rouge, soluble dans l'ammoniaque, avec formation d'une coloration rouge violacé. (Voir à l'article *Théobromine* certaines réactions qui la distinguent de la caféine.)

Le benzoate et le salicylate de soude facilitent sa solubilité dans l'eau (Tanret) ; l'antipyrine possède la même propriété, mais à un moindre degré.

Mélangée à l'acide phénique, à équivalents égaux, elle forme un phénate de caféine, non caustique, très soluble dans l'eau et pouvant être employé en injections hypodermiques.

Thérapeutique : Médicament cardiaque étudié par le D^r Huchard ; elle augmente la tension vasculaire et provoque la diurèse. Elle a été recommandée aussi contre la migraine et les névralgies.

On la considère comme douée de propriétés anti-déperditives et comme constituant un médicament d'épargne ; à la dose de 15 à 30 centigrammes, elle empêche les marcheurs et les ascensionnistes de ressentir la sensation de la fatigue et l'essoufflement ; parfois même, elle supprime la sensation de la faim.

Pharmacologie et posologie : Contre la migraine, la dose est de 25 centigrammes à 1 gr. par jour, en potion ou en solution. Éviter de la donner en poudre et en cachets, à cause des maux d'estomac qu'elle occasionnerait.

Contre les affections cardiaques, on pourrait aller jusqu'à 2 gr., mais cette dose ne doit pas être dépassée, à cause de l'action congestive qu'elle produit sur le cerveau ; dans la majorité des cas, il est sage de ne pas dépasser 1 gr.

On peut l'administrer en injections hypodermiques, en employant des solutions au cinquième, préparées avec l'aide du benzoate ou du salicylate de soude (en quantité égale à celle de la caféine).

On emploie quelquefois le citrate de caféine au lieu de la caféine ; ce sel, qui n'est qu'un mélange d'acide citrique et de caféine, ne doit pas être additionné de benzoate ou de salicylate de soude, parce qu'il y aurait précipitation de l'acide benzoïque ou salicylique par l'acide citrique.

Le valérianate de caféine a été conseillé contre la coqueluche des enfants, sous forme de sirop (1 gr. 50 pour 250 gr. sirop de café), à la dose de 2 ou 3 cuillerées à café pour les enfants de moins d'un an, de 2 ou 3 cuillerées à dessert pour ceux d'un à dix ans et de 2 ou 3 cuillerées à soupe pour ceux qui sont plus âgés.

CAFÉINE-CHLORAL. — Combinaison de chloral et de caféine, se présentant sous forme de paillettes brillantes, incolores, solubles dans l'eau. Ewald, de Berlin, l'a employée pour combattre certains phénomènes douloureux ; il en injecte, par voie hypodermique, 18 à 30 centigrammes en une fois ; dose maxima, pour la journée, 35 à 80 centigrammes. Ces injections sont douloureuses.

CALOMEL en injections hypodermiques.

— Scarenzio a proposé, en 1864, d'employer les injections hypodermiques de calomel dans le traitement de la syphilis. Dès la confirmation de l'accident primitif, M. Jullien fait, pendant les deux premiers mois, une injection tous les quinze jours, avec 10 centigrammes de calomel triturés dans 1 gr. de vaseline liquide. Pendant les quatre mois suivants, il observe un intervalle de 20, 25 et 30 jours entre chaque injection. Bien entendu, le liquide à injecter doit être stérilisé.

CALOMEL comme diurétique. — Doit être administré à la dose de 5 centigrammes, répétée 4, 6 ou 8 fois dans la journée. On empêche l'action purgative en ajoutant à chaque dose 1 centigramme d'extrait d'opium. Ce médicament, ainsi employé, réussit parfois dans les affections cardiaques compliquées d'anurie, et dans certaines maladies du foie; il échoue presque toujours dans les affections rénales.

CAMPHOPYRAZOLONE. — Combinaison de la phénylhydrazine avec l'éther éthylique de l'acide campho-carbonique (cet acide est obtenu par l'addition d'une molécule d'acide carbonique à une molécule de camphre, en opérant sur du camphre sodé).

CAMPHOROXYL, MENTHOXYL, NAPHTHOXYL. — Substances préconisées comme antiseptiques; ce sont des solutions alcooliques de

camphre, ou de menthol, ou de naphthol, additionnées d'eau oxygénée.

CANCROÏNE. — Adamkiewicz a désigné sous ce nom un liquide obtenu avec le tissu cancéreux et ayant, d'après lui, la propriété de détruire les organismes qui engendrent les affections cancéreuses.

CARBONATE DE CRÉOSOTE (Créosotal). — Corps obtenu en faisant agir l'acide chlorocarbonique sur la créosote sodée. Le créosotal n'est, du reste, qu'un mélange des carbonates des divers phénols qui composent la créosote.

Propriétés : Liquide visqueux à la température ordinaire, de couleur ambrée, ayant une très légère odeur de créosote lorsqu'il est pur; sa densité = 1.165; insoluble dans l'eau, la glycérine et l'alcool faible, soluble dans l'alcool à 95°, l'éther, le chloroforme et la benzine.

Ce corps ne trouble pas les fonctions digestives; il n'est pas caustique et peut être administré à doses élevées (10, 15 et 20 gr. par jour). Il se dédouble dans l'intestin en ses composants; une demi-heure après son ingestion, on retrouve la créosote dans l'urine.

CARBONATE DE GAÏACOL (Duotal). — Obtenu par Seifert (de Dresde) et Hölscher (de Mülheim) et présenté par eux comme succédané de la

créosote et du gaïacol dans le traitement de la tuberculose.

On l'obtient en faisant passer un courant d'acide chlorocarbonique dans une solution de gaïacol sodé, jusqu'à ce que, par addition d'acide chlorhydrique, la liqueur ne précipite plus.

C'est une poudre cristalline, insipide et inodore, neutre, insoluble dans l'eau, fondant entre 86 et 90 degrés, non toxique, n'exerçant aucune action irritante sur les muqueuses. Au bout de moins d'une heure, on trouve du gaïacol dans l'urine des malades qui en ont absorbé.

Ce corps traverse l'estomac sans se décomposer et se dédouble, dans l'intestin, en acide carbonique et gaïacol. Il est bien supporté et ne détermine jamais aucun accident, même à doses élevées.

On l'administre à la dose de 20 à 50 centigrammes matin et soir; la dose quotidienne est portée progressivement à 2 gr., et l'on peut aller jusqu'à 6 gr.

CARDINE. — Préparation analogue aux extraits d'organes, et préparée avec le myocarde frais de bœuf, haché et mis en macération pendant plusieurs mois dans un mélange de glycérine, d'alcool et d'eau boriquée. Préconisée par Hammond, de New-York, qui l'administre en injections hypodermiques, à la dose de 4 gr., pour relever le cœur et augmenter la tension artérielle.

CARICA PAPAYA ; PAPAÏNE. — Le *Carica papaya* ou *Papayer* (Cucurbitacées) croît dans les pays chauds ; il renferme dans toutes ses parties, surtout dans le fruit, un suc laiteux, blanc, inodore, légèrement amer, qui se coagule à l'air et qui contient une matière azotée, étudiée par Wurtz, qu'on peut isoler en la précipitant par l'alcool et qu'on a appelée *Papaïne*. La papaïne jouit de la propriété de dissoudre l'albumine et la fibrine, en milieu neutre ou alcalin.

Préconisée comme succédané de la pepsine, à la dose de 10 à 40 centigrammes par jour, sous forme de cachets, de sirop, de vin ou d'élixir, contenant une quantité de papaïne quatre fois moindre que celle de la pepsine extractive contenue dans l'élixir de pepsine du Codex.

CASCARA SAGRADA (Écorce sacrée). — Fournie par le *Rhamnus purshiana* (Rhamnées) ; croît en Amérique, sur les côtes du Pacifique. Étudiée, en Amérique, par Prescott ; en France, par MM. Limousin, Landowski, Dujardin-Beaumetz et de Mazières ; en Angleterre, par MM. Moss, Holmes et Hart. Cette écorce a pour caractère principal d'avoir sa face interne lisse, douce et polie. Elle possède une odeur et une saveur particulières. Si l'on gratte la surface, et si l'on applique de l'ammoniaque ou un alcali sur la partie grattée, il se produit une coloration rouge due à la présence d'un corps analogue à l'acide chrysophanique, l'*Emodine*. La Cascara sagrada renferme, en outre, des résines, des huiles fixes et une huile volatile, qui n'ont pas encore été étudiées complètement. M. Leprince

attribue l'action de la Cascara à un principe qu'il a isolé, la *Cascarine*, qui, d'après M. Phipson, aurait une composition identique à celle de la *Rhamnoxanthine*, extraite par lui de l'écorce de bourdaine (*Rhamnus frangula*).

Thérapeutique : Douée de propriétés purgatives, elle donne de bons résultats dans la constipation. Occasionne des coliques quand la dose convenable est dépassée; aussi, ne doit-on l'employer que comme laxative et non comme purgative.

Pharmacologie et posologie : On administre la poudre en cachets de 25 centigrammes, à la dose de 2 ou 3. Parmi les autres préparations (sirop, teinture, extrait, vin, élixir), les meilleures sont l'extrait fluide, et surtout, le vin préparé avec le vin de Lunel, qui masque mieux que les autres le goût nauséeux de la Cascara (50 gr. par litre); une cuillerée à soupe chaque fois.

CÉRIUM (Oxalate et Valérianate de). —
L'oxalate de cérium est une poudre grisâtre, inodore, insoluble dans l'alcool et l'éther; il a été préconisé à la dose de 5 à 10 centigrammes par jour, en pilules de 2 centigrammes $\frac{1}{2}$, contre les vomissements nerveux, et particulièrement contre ceux de l'hystérie.

Le valérianate de cérium a été recommandé aux mêmes doses contre les vomissements de la grossesse.

CÉTRARINE. — Principe amer du lichen d'Islande (*Getraria Islandica*). (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 105.)

CHANVRE INDIEN. — Le *Chanvre indien* ou *Haschisch* (*Cannabis indica*, Ulmacées-Cannabinées), qui croît en Asie et qu'on cultive en Chine, n'est qu'une variété du *Cannabis sativa* ou chanvre de nos pays.

Les Chinois le fument ou mangent une sorte de confiture préparée avec cette plante, dans le but de se procurer des hallucinations hilarantes. Ils emploient les sommités fleuries.

Smith, d'Édimbourg, en a retiré une résine brune, amère, âcre, d'odeur forte et vireuse, soluble dans l'éther et l'alcool, à laquelle il a donné le nom de *Cannabine* ou *Haschischine*.

En le distillant avec l'eau, Personne a obtenu un liquide huileux, volatil, à odeur de chanvre, de couleur ambrée, qu'il appelle *Cannabène* et qu'il considère à tort comme le principe actif de la plante.

D'après Siebold, Bradbury, Matthew Hay et d'autres, le chanvre indien renferme un ou même plusieurs alcaloïdes, dont l'un a reçu le nom de *Tétanocannabine*, à cause de ses propriétés tétanisantes.

Merck prétend avoir rencontré, dans le haschisch, un glucoside auquel il a donné le nom de *Cannabine* et qu'il a combiné avec le tannin, pour former un *Tannate de cannabine*.

Bombelon a isolé, en traitant le corps préparé par

Merck, une poudre brun grisâtre, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther, l'alcool et le chloroforme, douée de propriétés hypnotiques et non excitantes, à la dose de 5 à 10 centigrammes, et il a donné à ce corps le nom de *Cannabinon*.

En définitive, c'est la résine de Smith qui paraît constituer le principe actif du haschisch.

Le chanvre indien a été essayé, sans grand succès, contre un grand nombre de maladies : choléra, délire des aliénés, hystérie, convulsions, hydrophobie, rhumatisme, goutte, aménorrhée, dysménorrhée, migraines, céphalalgie, diarrhée, etc.

M. Germain Sée l'a préconisé contre certaines affections de l'estomac et contre les dyspepsies douloureuses.

Si les applications thérapeutiques du chanvre indien commencent à se préciser, il n'en est pas de même en ce qui concerne la pharmacologie de ce médicament.

Ceux qui l'ont expérimenté ont employé la teinture ou l'extrait ou la résine.

Il existe, dans la Pharmacopée indienne, un extrait alcoolique préparé avec les sommités fleuries, qui sont traitées par l'alcool à 90° ; cet extrait est employé à la dose de 3 à 10 centigrammes. Lorsqu'on le reprend par l'eau, ainsi que l'a fait Gastinel, du Caire, on obtient une résine, qu'on nomme *Haschischine* et qui est un corps analogue à la haschischine ou résine de Smith, dont la préparation est beaucoup plus compliquée.

On peut encore préparer un extrait hydroalcoolique avec l'alcool à 60°.

On rencontre encore l'*extrait gras*, qu'on préparait autrefois en faisant digérer les sommités fleuries dans le beurre ; on peut le préparer en dissolvant simplement la *Haschischine* de Gastinel dans du beurre, dans la proportion de 5 pour 100. C'est cet extrait gras qu'a recommandé Germain Sée, à la dose de 5 centigrammes par jour. Au delà de cette dose, il se produit de l'ébriété. On pourrait substituer la *Haschischine* à l'extrait gras et en faire des granules à 1 milligramme, dont on prendrait 3 par jour.

La *cannabine*, le *cannabinon*, le *cannabène*, le *tannate de cannabine* sont des préparations incertaines et infidèles.

D'après Egasse, on pourrait préparer, avec le *chanvre femelle* de nos pays (feuilles et sommités fleuries fraîches), un extrait alcoolique, dont on prendrait une dose quadruple de celle d'extrait de chanvre indien.

CHARDON-MARIE (*Carduus Marianus*)
(Synanthérées). — Les feuilles ont été employées contre l'hémorrhagie et la dysenterie. Les semences, dont la composition a été étudiée par M. Jolly, jouissent de propriétés incontestables ; elles agissent, d'après le D^r Tripier, dans les affections du foie (engorgements, calculs, ictère, etc.).

Pharmacologie et posologie : Les préparations employées sont : la teinture de semences, faite avec l'alcool à 60°, administrée à la dose de 10 à 40 gouttes, et l'extrait hydroalcoolique, à la dose de 1 centigramme et demi.

CHIMAPHILA UMBELLATA. — Cette plante, de la famille des Éricacées, croît en Russie, en Sibérie et dans l'Amérique du Nord.

On emploie la feuille en infusion à 10 pour 1,000, aux États-Unis, comme diurétique (1/2 litre par jour); on peut employer de préférence l'extrait hydro-alcoolique, à la dose de 2 à 4 gr. par jour en potion ou en pilules.

On l'administre dans l'hydropisie et dans les affections cardiaques compliquées de dyspnée et d'œdème. La *Chimaphila* ne s'accumule pas dans l'économie.

On prétend en avoir retiré un principe cristallisé, la *Chimaphiline*; d'après M. Bardet, cette plante doit ses propriétés diurétiques à un glucoside analogue à l'arbutine.

CHINAPHTOL. — Combinaison de quinine et de naphthol, qui est un sulfonaphtholate de quinine. Poudre jaune cristalline, amère, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool; antiseptique et antipyrétique; se dédouble seulement dans l'intestin, c'est-à-dire en milieu alcalin. Se prend en cachets de 50 centigrammes.

CHINOSOL. — Combinaison d'oxyquinoléine, recommandée par le Dr Kossmann, de Berlin, comme antiseptique, surtout pour la pratique des sages-femmes. Non caustique, non irritant et non toxique, même en solution à 2 pour 1,000. Odeur faible et non désagréable.

CHLORAL-ACÉTOPHÉNONOXIME. —

— Produit résultant de la combinaison du chloral avec l'acétophénonoxime, employé contre l'éclampsie, l'épilepsie et le tétanos.

CHLORALAMIDE (Chloral-formamide).

— Produit d'addition du chloral anhydre et de la formamide; improprement appelée *chloralamide*, attendu que le chloral, qui est une aldéhyde, ne peut pas former d'amide; cristaux incolores; soluble dans 25 parties d'eau et 1 partie 1/2 d'alcool; saveur légèrement amère, mais non caustique; se dédouble vers 60 degrés; fond à 110 degrés; sans réaction sur le nitrate d'argent; non décomposée par les acides; décomposée par les alcalis, d'où il résulte qu'on doit éviter de l'administrer dans des potions alcalines. Elle ne doit pas réduire la liqueur de Fehling.

Thérapeutique : Hypnotique comme le chloral, n'exerçant aucune action nocive sur le cœur et sur le rein.

Ce corps a été expérimenté, en Allemagne, par Hagen, Reichmann, Schultze, etc., et en France, par Germain Sée.

Pharmacologie et posologie : Administrée soit sous forme de poudre, soit en solution vineuse, soit en potion, à la dose de 2 à 3 gr., prise le soir en une seule fois, à l'heure du sommeil.

On peut encore faire des injections hypodermiques avec une solution aqueuse de chloralamide (4 centigr. pour 1 gr.).

CHLORALAMMONIUM (Chloral ammonique, alcool trichloroamidoéthylque). — Obtenu en faisant passer un courant rapide de gaz ammoniac sec à travers une solution de chloral anhydre dans le chloroforme, jusqu'à cessation d'absorption.

Peu étudié jusqu'ici.

CHLORAL-ANTIPYRINE (Hypnal, Hypnopyrine). — Le chloral hydraté et l'antipyrine se combinent pour donner lieu à un corps huileux, au sein duquel il se forme des cristaux de *monochloral-antipyrine* (hypnal) ou de *bichloral-antipyrine*, suivant qu'il est entré en combinaison 1 ou 2 molécules de chloral. Ces deux corps, étudiés par MM. Béhal et Choay, sont d'une obtention facile.

Pour préparer le monochloral-antipyrine, qui est le plus usité, M. Demandre a conseillé le procédé suivant : on mêle une solution de 47 gr. de chloral hydraté dans 50 gr. d'eau distillée à une solution de 53 gr. d'antipyrine dans la même quantité d'eau ; on verse le mélange dans un entonnoir à robinet ; après une heure de repos, on ouvre le robinet, et on laisse s'écouler dans une capsule la couche inférieure, qui est huileuse ; la couche supérieure, aqueuse, est recueillie dans une autre capsule ; au bout de vingt-quatre à trente-six heures, le liquide huileux s'est pris en une masse composée de cristaux transparents ; quelques cristaux se sont formés dans la liqueur aqueuse ; on réunit ces cristaux, et on les dessèche sur du papier à filtrer.

Ce corps est soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et le

chloroforme; il possède une légère odeur de chloral et une saveur un peu amère.

Il existe une troisième combinaison de chloral et d'antipyrine, obtenue par M. Reuter en soumettant à 115 degrés le mélange de ces deux corps; M. Reuter a donné le nom de *Trichloraldéhyde-phényldiméthylpyrazolone* à cette combinaison, qui ne jouit pas des mêmes réactions chimiques ni des mêmes vertus thérapeutiques que les précédentes.

L'hypnal peut être injecté hypodermiquement, car il n'est pas irritant.

Dans le mono et le bichloral-antipyrine, la saveur désagréable et la causticité du chloral n'existent plus; ces combinaisons possèdent néanmoins des propriétés calmantes au moins aussi énergiques que celles du chloral. M. Bardet prétend que 1 gr. d'hypnal produit plus d'effet que 1 gr. de chloral.

D'après M. Soutakis (thèse soutenue en 1890), on peut administrer jusqu'à 2 et 3 gr. d'hypnal par jour; on doit en proscrire l'emploi chez les cardiaques à lésions non compensées, car il augmente la stase sanguine, moins toutefois que le chloral.

CHLORALIMIDE. — Obtenue par MM. Béhal et Choay, en même temps que d'autres corps, en chauffant à 100 degrés le chloral ammonique.

Propriétés : Cristallise en longues aiguilles; incolore, inodore et insipide; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et les corps gras; fond à 168 degrés; inaltérable à l'air, à la lu-

mière et à l'humidité; se décompose en chloroforme et en formamide par l'action de la chaleur, mais seulement vers 180 degrés. Au contact d'un acide minéral, elle se dédouble en chloral et en un sel ammoniacal correspondant à l'acide employé; les acides organiques ne produisent pas ce dédoublement.

Thérapeutique : Hypnotique comme le chloral.

Pharmacologie et posologie : On peut l'administrer en cachets, en pilules ou en capsules aux mêmes doses que le chloral.

CHLORALOSE (**Anhydroglucochloral, Glucochloral**). — Dérivé du chloral, obtenu par MM. Hanriot et Ch. Richeten faisant agir à 100 degrés le chloral anhydre sur le glucose sec. Ce corps a été signalé en 1889 par Hefter, qui le considérait comme toxique, parce qu'il ne l'avait pas obtenu complètement pur.

Propriétés : Cristallise en aiguilles fines, fusibles à 184-186 degrés, volatilissables sans décomposition, de formule $C^8 H^{11} Cl^3 O^6$. Peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau chaude et dans l'alcool.

Physiologie et thérapeutique : Doué de propriétés hypnotiques et peut-être analgésiques; augmente l'excitabilité de la moelle épinière. Non toxique à faibles doses. Le chloralose provoque un sommeil calme et profond; au réveil, on ne constate ni trouble digestif ni céphalalgie.

MM. Talamon, Morel-Lavallée, Villeprand, Bardet,

Rendu et autres ont observé des accidents d'intoxication avec de faibles doses, même avec 25 centigr. (agitation, dyspnée, tremblements dans les mains, soubresauts, contracture généralisée); ces phénomènes sont dus à une action excito-motrice sur la moelle épinière; sans être très graves, ils prouvent qu'on doit être réservé dans l'emploi de ce médicament et qu'on doit tâter la susceptibilité des malades.

M. Marie va même jusqu'à réduire la dose à 10 centigr; il ne donne une nouvelle dose semblable que si le sommeil n'est pas obtenu et s'il ne s'est manifesté aucun signe d'intolérance.

Posologie : Dose minima 20 centigr.; dose maxima 75 centigr.; dose ordinaire 50 centigr. en deux fois.

CHLORÉTONE. — Obtenu par l'action de la potasse caustique sur un mélange à parties égales d'acétone et de chloroforme. On obtient des cristaux ayant l'odeur du camphre, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther. Agit comme anesthésique local; on l'administre aussi comme hypnotique à la dose de 60 à 80 centigr., répétée toutes les deux heures, s'il est nécessaire.

CHLORHYDRATE DE GLUTEN-PEPTONE-SUBLIMÉ. — Préparation mercurielle injectable obtenue par Paal. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 114.)

CHLORHYDRATE DE PHÉNOCOLLE.
(Voir Phénocolle.)

CHLORHYDROSULFATE DE QUININE. — Sel préparé par M. Grimaux et expérimenté par M. Laborde.

Pour le préparer, on dissout 30 parties de sulfate basique de quinine dans 24 centimètres cubes 9 d'acide chlorhydrique de densité = 1.050. Après dissolution, on évapore, et on a un sel cristallisé, très soluble dans l'eau (1 partie de sel pour 1 partie 16 d'eau à 25 degrés), renfermant 74.2 pour 100 de quinine, fusible à 120 degrés ; à cause de sa solubilité, ce sel peut être employé en injections hypodermiques.

CHLORODYNE. — Remède populaire en Angleterre, qui, d'après Martindale, serait composé de la manière suivante :

Chloroforme	60 centim. cubes.
Alcool rectifié.	60 —
Mélasse.	125 grammes.
Extrait fluide de réglisse	45 —
Chlorhydrate de morphine	2 gr. 50
Sulfate d'atropine.	0 gr. 06
Essence de menthe.	0 gr. 50*
Acide cyanhydrique à 1/100 . . .	18 centim. cubes.
Gomme adragante en poudre . . .	1 gr. 25
Eau distillée q. s. pour compléter	300 centim. cubes.

Autre formule donnée par la *British Pharmacopeia*

Chlorhydrate de morphine.....	0 gr. 45.
Essence de menthe.....	16 gouttes.
Ether	25 grammes.
Thériaque	100 —
Chloroforme	100 —
Alcool à 90°.....	100 —
Sirop simple.....	449 —
Extrait de réglisse.....	62 —
Acide prussique à 1/10	30 gouttes.

CHLOROSALOL. — Dérivé salicylé du chlorophénol; le *parachlorosalol* est préféré à l'*orthochlorosalol*, parce qu'il est insipide et inodore. Corps blanc, en petits cristaux, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

Préconisé par Ch. Girard, de Berne, à la dose de 2 à 4 gr. par jour contre la diarrhée et les affections catarrhales de la vessie; employé aussi pour le pansement des plaies.

CHLORURE D'ÉTHYLE (Éther éthylchlorhydrique, Kélène). — Obtenu par l'action d'un mélange d'acide sulfurique et de sel marin sur l'alcool.

Le chlorure d'éthyle bout à $+ 10$ degrés et produit un froid moins considérable que le chlorure de méthyle, mais ses applications ne produisent jamais d'escharres, comme ce dernier corps; d'autre part, il ne nécessite pas, comme le chlorure de méthyle, l'emploi de réci-

pients coûteux; on le trouve dans le commerce dans des ampoules de verre ou des récipients métalliques desquels il s'échappe sous l'influence de la chaleur que la main communique aux parois du récipient.

Le chlorure d'éthyle étant très inflammable, il faut éviter de s'en servir à proximité d'une lumière. Pour employer ce corps, on place l'extrémité du tube à 20 centimètres de la partie à insensibiliser. Il faut prendre la précaution de recouvrir préalablement la peau d'une couche légère de glycérine, de vaseline ou d'huile.

Cet anesthésique peut être employé pour la pratique des petites opérations (ouverture d'abcès, extraction de dents, d'ongles incarnés, etc.) et pour calmer les douleurs occasionnées par les névralgies faciales ou intercostales.

On a préconisé, sous le nom de *Coryl*, un mélange de chlorure de méthyle et de chlorure d'éthyle, moins dangereux et plus maniable que le chlorure de méthyle seul. Un mélange analogue (4 parties de chlorure d'éthyle pour 1 partie de chlorure de méthyle) a reçu le nom d'*Anestile*.

Le chlorure d'éthyle est aussi employé comme le chloroforme et l'éther pour produire l'anesthésie générale, et l'on prétend qu'il n'a pas les inconvénients du chloroforme et de l'éther.

CHLORURE DE MÉTHYLE (Éther méthylchlorhydrique). — Obtenu industriellement en chauffant, en présence de la vapeur d'eau, le chlor-

hydrate de méthylamine provenant des résidus de betteraves.

Gazeux à la température ordinaire, se liquéfiant à — 36 degrés ou à une pression de 5 à 6 atmosphères. Lorsqu'il est liquide, il est incolore; il bout à — 22 degrés, en émettant des vapeurs et en dégageant un froid considérable.

Inhalé comme le chloroforme, il produit une anesthésie générale assez persistante, analogue à celle que détermine le chloroforme; son action est toutefois moins énergique.

C'est à l'état liquide qu'il est surtout employé, et le commerce le livre dans des récipients métalliques très résistants, munis d'un robinet par lequel s'échappe le chlorure de méthyle.

M. Debove a recommandé les pulvérisations de ce corps dans la sciatique, sur le trajet du nerf, pendant cinq secondes au plus. Le malade éprouve une sensation de brûlure; la peau blanchit et durcit. On peut renouveler l'application une ou deux fois, à deux jours d'intervalle.

Certaines névralgies peuvent être traitées de même.

On peut se servir du chlorure de méthyle comme anesthésique local, dans les cas où l'on veut pratiquer de petites opérations; pour cela, on prend un tampon d'ouate hydrophile, qu'on imprègne de chlorure de méthyle au moyen du jet s'échappant du récipient qui le contient; on doit entourer le tampon de baudruche, surtout quand on opère sur les muqueuses, afin d'éviter l'adhérence du coton. Quand le tampon est ainsi préparé, on s'en sert pour badigeonner la

partie à insensibiliser ; cette opération a reçu de M. Bailly le nom de *stypage*.

On peut varier les effets des pulvérisations de chlorure de méthyle en enduisant préalablement la peau de glycérine. La douleur produite par le froid est alors retardée, mais elle est plus vive, et l'action du médicament est plus durable ; de plus, cette action peut être modérée, en enlevant avec un linge l'excès de chlorure de méthyle projeté, qui fait corps avec la glycérine ; on évite ainsi les escharres. La glycérine peut être remplacée par la vaseline.

CHROATOL. — Corps obtenu par M. Hamonic en faisant réagir à une température assez élevée l'iode sur la terpène ; cette combinaison aurait pour formule $C^{20} H^{17} I$. Liquide brun verdâtre, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, très soluble dans l'éther, le chloroforme, l'acétone, les huiles fixes et volatiles et le collodion. D'après M. Henri Fournier, 1 partie de ce corps, dissoute dans 2 parties de collodion, donne un liquide qui paraît donner d'assez bons résultats en application sur les plaques de psoriasis. Il n'est ni irritant, ni toxique.

L'*Iodoterpène* préparée par Lieven paraît être le même corps.

CINERARIA MARITIMA. — Plante désignée plus ordinairement sous le nom de *Senecio maritimus* (Synanthérées) ; commune sur les bords de la mer, surtout dans le Midi ; cultivée dans les jardins à

cause de ses feuilles blanches argentées, d'un aspect soyeux, dû au duvet qui les recouvre.

Le suc de cette plante, introduit dans l'œil à la dose de 2 gouttes, 3 fois par jour, a été préconisé comme guérissant la cataracte.

CINNAMYLEUGÉNOL (Cinnamate d'eugénol). — Éther cinnamique de l'eugénol (qui constitue la majeure partie de l'essence de girofles); analogue au styracol ou éther cinnamique du gaiacol. Préconisé contre la tuberculose. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 123.)

CITROPHÈNE et **APOLYSINE**. — Le citrophène est une combinaison de paraphénétidine avec l'acide citrique, obtenue par Roos (de Francfort), analogue à la phénacétine et à la phénolactine, mais comprenant trois groupes de paraphénétidine (à cause de la triatomicité de l'acide citrique), donc plus analgésique et plus antithermique que la phénacétine et la phénolactine.

Poudre blanche; soluble dans 4 parties d'eau bouillante et 250 parties d'eau froide; décomposée par les acides et les alcalis; fond à 181 degrés.

D'après M. Bénario (de Francfort), le citrophène serait inoffensif, constituerait un bon antithermique et rendrait de bons services comme analgésique contre la migraine et les névralgies.

Dose : 50 centigrammes à 1 gr.; on peut aller sans danger jusqu'à 6 gr. par jour.

L'*Apolysine* est le citrate monobasique de la paraphénétidine ; c'est une substance cristalline, d'un blanc jaunâtre, de saveur acidule, soluble dans l'eau, l'alcool et la glycérine, jouissant des mêmes vertus thérapeutiques que le citrophène. La dose est de 1 à 2 gr. par jour et peut être portée à 6 gr.

COCAÏNE et **CHLORHYDRATE DE COCAÏNE.** — Alcaloïde extrait des feuilles de Coca (*Erythroxylon coca*) (Linacées-Erythroxylées), plante cultivée au Pérou et dans toute l'Amérique du Sud.

On l'obtient par synthèse en partant de l'ecgonine.

Propriétés : Cristallise en petits prismes ; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, l'huile de pétrole, la vaseline, l'essence de térébenthine et les corps gras ; incolore, amère ; réaction alcaline ; non volatile ; fond à 98 degrés et se cristallise en refroidissant ; brûle sans laisser de résidu ; forme des sels solubles avec les acides ; le plus usité est le chlorhydrate. On doit éviter de porter à l'ébullition les solutions de cocaïne, attendu que celle-ci se décomposerait et perdrait ses propriétés anesthésiques. Réactions des alcaloïdes. Avec la résorcine et l'acide sulfurique, elle donne effervescence et coloration bleue, qui devient rose après addition de soude.

Une solution d'un sel de cocaïne, additionnée d'acide sulfurique étendu, est colorée en violet par une goutte d'une solution de permanganate de potasse au centième, et cette coloration persiste encore après une demi-heure.

En traitant la cocaïne par l'acide nitrique fumant, évaporant à siccité et ajoutant quelques gouttes d'une solution alcoolique de potasse, on observe, en agitant, une odeur de menthe poivrée. (Ferreira da Silva.)

D'après M. Béhal, l'odeur qui se dégage est celle du benzoate d'éthyle, corps qu'il a d'ailleurs isolé et dont la formation n'a rien de surprenant, étant donnée la constitution de la cocaïne. L'intervention de l'acide nitrique n'est pas indispensable pour que la réaction se produise, mais celle-ci est moins nette.

D'après Kuborne, en mettant un peu de cocaïne dans une capsule avec quelques gouttes d'acide nitrique, évaporant à siccité et ajoutant, après refroidissement, une goutte de solution de potasse dans l'alcool amylique, on obtient une coloration violette, qui se forme aussi avec l'atropine, mais à froid, tandis qu'avec la cocaïne, il faut chauffer pour qu'elle se produise.

M. Sonnié-Moret a montré que la cocaïne forme, avec l'acide picrique, et surtout avec le chlorure d'or, un précipité cristallin dont les cristaux sont caractéristiques.

Si l'on mêle un sel de cocaïne avec du calomel, et si l'on ajoute un peu d'eau, la pâte se colore en gris ardoise (Schell).

Cette réaction n'a pas lieu avec la cocaïne, ni avec aucun autre alcaloïde ou sel d'alcaloïde, à l'exception de l'atropine; mais avec celle-ci, la coloration ne se produit qu'à la condition de chauffer ou d'employer de l'eau alcoolisée. Les sels d'atropine ne donnent rien de semblable. Cette réaction, commune à l'atropine et aux sels de cocaïne, malgré les différences que l'on constate

dans les conditions nécessaires à sa production, constitue une nouvelle preuve de la relation chimique qui existe entre les deux alcaloïdes en question.

Physiologie et thérapeutique : Douée de propriétés anesthésiques et mydriatiques.

Cet alcaloïde possède, paraît-il, des vertus aphrodisiaques incontestables, et cette propriété, qui appartient également à la coca, est connue des naturels du Pérou et de la Bolivie.

D'après MM. Laborde et Laffont, la cocaïne exalte le système nerveux grand sympathique, contracte les vaisseaux et les organes à muscles lisses, paralyse les *extrémités* des nerfs sensoriels et sensitifs, tout en respectant la continuité de ces nerfs.

Elle exerce une action convulsivante, qui, d'après MM. Langlois et Ch. Richet, est d'autant plus énergique que la température de l'animal est plus élevée; ce qui est remarquable, c'est que les mouvements convulsifs augmentent notablement et rapidement la température des animaux; d'où la nécessité de refroidir les animaux chez lesquels la cocaïne produit des accidents convulsifs.

Elle ralentit la sécrétion rénale et peut produire l'anurie; cette action paralysante de la cocaïne disparaît trois heures après l'absorption, et l'on observe une diurèse assez abondante.

Sachant que les Indiens mâchent des feuilles de coca mêlées à la chaux, pour faire de longues marches sans manger, on avait attribué à ces feuilles la propriété de ralentir la désassimilation; c'était là une fausse interprétation. Si l'Indien n'éprouve pas le besoin

de manger, c'est parce que la cocaïne de la coca anesthésie son estomac. Loin d'être un modérateur de la nutrition, elle l'activerait plutôt, et les phénomènes d'intoxication qu'elle occasionne sont dus partiellement à la rétention des matériaux oxydés formés en excès et non éliminés par suite de la paralysie rénale.

Employée surtout dans les opérations pratiquées sur les yeux et pour l'extraction des dents; en général, appliquée comme anesthésique dans les opérations légères (uréthrotomie, etc.). Préconisée pour le traitement de la morphinomanie et du mal de mer et aussi comme hémostatique.

Pharmacologie et posologie : Dans la thérapeutique oculaire, on se sert de collyres au chlorhydrate ou au benzoate de cocaïne à 2 ou 5 pour 100, en instillations dans l'œil. On doit réserver l'emploi de la cocaïne pour les cas où on l'associe à la vaseline ou à un corps gras (vaseline cocaïnée au 20^{me} contre les brûlures).

Lorsqu'on veut pratiquer de petites opérations sur la peau ou les muqueuses, on produit l'anesthésie au moyen d'une injection hypodermique d'une solution de chlorhydrate de cocaïne; on doit alors, afin d'éviter les accidents, ne pas dépasser la dose de 5 centigrammes (dose ordinaire) à 10 centigrammes (dose maxima qui est toujours suffisante, même lorsqu'il s'agit de faire une injection dans la tunique vaginale), et se servir, dans tous les cas, d'après M. le Dr Reclus, d'une solution à 2 pour 100. Il faut encore prendre la précaution de ne pas enfoncer la seringue dans les muscles; c'est dans l'épaisseur du derme que l'in-

jection doit pénétrer. Il est utile de pratiquer plusieurs petites injections autour du point où doit porter le bistouri. M. Reclus conseille encore d'enfoncer la seringue tout en appuyant sur le piston, de manière que le liquide se répande en sillon et n'entre pas dans les veines.

Pour le traitement de la morphinomanie, on a proposé des injections hypodermiques avec 5 centigrammes de chlorhydrate de cocaïne; certains médecins préfèrent administrer cette dose par la voie stomacale.

Pour l'extraction des dents, on fait, de chaque côté de la gencive, une injection hypodermique avec $\frac{1}{2}$ centimètre cube d'une solution de chlorhydrate de cocaïne à 2 pour 100, à laquelle on peut ajouter 1 gr. d'acide phénique pour 100 gr. de solution.

On doit l'administrer à l'intérieur par doses fractionnées, en pilules de 1 à 2 centigrammes; la dose maxima ne doit guère dépasser 15 centigrammes, bien qu'on ait prétendu n'avoir observé aucun symptôme toxique avec des doses de 40 à 50 centigrammes. Pour les affections de la gorge, dans les cas de toux opiniâtre, de coqueluche, on conseille les pastilles à 1 centigramme.

Bier (de Kiel) a proposé de produire l'anesthésie à distance en injectant sous l'arachnoïde lombaire 1 à 3 c. cubes d'une solution de chlorhydrate de cocaïne à 0,50 ou 1 pour 100; c'est ce qu'on appelle la *rachicocaïnisation*.

On a signalé un assez grand nombre d'accidents occasionnés par la cocaïne, particulièrement dans la thérapeutique oculaire et dentaire; ces accidents sur-

viennent souvent avec des doses de cocaïne relativement faibles, en vertu d'une susceptibilité exceptionnelle des malades.

D'après M. Gauthier (de Charolles), on éviterait les accidents que cause la cocaïne en lui associant la trinitrine, agent vaso-dilatateur par excellence. Ce praticien injecte une seringue contenant 2 centigrammes de cocaïne et une goutte de solution de trinitrine au centième.

On a proposé de faire respirer du nitrite d'amylo aux personnes empoisonnées par la cocaïne.

COCAPYRINE. — Mélange de 2 gr. d'antipyrine avec 2 centigrammes de cocaïne, préconisé contre les affections de la gorge.

COLCHICINE. — Principe actif du Colchique (*Colchicum autumnale*, Colchicacées); étudiée par MM. Houdé et Laborde. Préparée en épuisant par l'alcool les semences pulvérisées; après distillation, le résidu forme deux couches; la couche supérieure, huileuse, est agitée avec de l'eau acidulée par l'acide tartrique; la liqueur acide est traitée par l'éther, qui s'empare des matières grasses, puis par le chloroforme, et l'on procède ensuite à des cristallisations successives dans le chloroforme additionné d'éther de pétrole en petite quantité.

Propriétés : Cristaux incolores, d'odeur agréable, amers, solubles dans l'alcool et le chloroforme; presque

insolubles dans l'eau, la glycérine, l'éther, les huiles lourdes et légères de pétrole.

Ce n'est pas un alcaloïde ; par l'action des acides, elle se dédouble en *Colchicéine* et en un corps qui réduit la liqueur de Fehling; avec l'acide nitrique concentré, la colchicine se colore en jaune, puis en vert, en rouge, en violet, et enfin, la liqueur devient incolore ; si l'on ajoute alors un alcali, il se produit une coloration rouge-cerise persistante. Avec l'acide sulfurique et le nitrate de potasse, on obtient une coloration bleue, puis verdâtre, violacée, passant au rouge avec un alcali. Avec le réactif Mandelin (1 gr. vanadate d'ammoniaque dissous dans 200 gr. d'acide sulfurique monohydraté), on a une coloration violette, fugace, qui vire au rouge-violacé avec quelques gouttes d'eau.

Physiologie : Poison irritant, portant sur tous les organes, principalement sur le tube digestif et les reins; congestionne les surfaces articulaires. S'accumule dans l'économie, à cause de la lenteur de son élimination ; doit donc être administrée avec prudence.

Thérapeutique : Suivant les doses, elle agit comme diurétique (2 à 3 milligrammes) ou comme purgatif (5 milligrammes). Elle augmente l'excrétion de l'acide urique, ce qui explique son action dans la goutte ; elle produit une irritation substitutive sur les surfaces articulaires.

Pharmacologie et posologie : La forme pharmaceutique la plus convenable est la forme pilulaire ou granulaire ; comme curatif des accès goutteux, 4 granules à 1 milligramme le premier jour, 3 le deuxième,

2 le troisième et 1 le quatrième ; puis, attendre six ou huit jours pour recommencer. Comme remède préventif de la goutte, prendre le premier jour 3 granules, et diminuer les doses comme précédemment.

COLLARGOL (Argent colloïdal).— Introduit dans la thérapeutique par Cresdé (de Dresde) ; expérimenté par le D^r Netter, qui prétend avoir obtenu des guérisons merveilleuses dans certaines maladies (endocardite infectieuse, péricardite généralisée, angine diphthérique, fièvre typhoïde). Ce médicament est employé en pommade à 15 pour 100 (1, 2 ou 3 gr. suivant l'âge du malade) et en injections intraveineuses (3 à 5 centigr. en solution à 1 pour 100 ou pour 200) ; il n'est pas toxique. M. Cothureau est parvenu à préparer un corps ayant même aspect et mêmes propriétés que le collargol en saturant une solution d'acide citrique par l'ammoniaque, en mélangeant cette solution à une solution de sulfate de fer ammoniacal et en ajoutant ensuite au mélange une solution de nitrate d'argent ; on obtient ainsi un corps qui, après dessiccation, a l'aspect de l'iode, qui est soluble dans l'eau, qui ne traverse pas le septum du dialyseur et qui renferme 97 pour 100 d'argent.

D'après M. Hanriot, le collargol serait la base ammoniacale d'un acide, l'*acide collargolique*.

La *Lysargine* est aussi un argent colloïdal contenant 60 pour 100 d'argent.

COMBRETUM RAIMBAULTII. — Plante de la famille des Combrétacées, déterminée par M. Heckel; croît dans l'Afrique occidentale, où les indigènes l'emploient contre la fièvre bilieuse hématurique. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 131.)

CONDURANGO et CONDURANGINE. — Écorce du *Gonolobus Cundurango* (Asclépiadées); croît dans l'Équateur, où l'on emploie les feuilles comme contrepoison du venin des serpents. Préconisé en Amérique contre les affections cancéreuses.

D'après M. Guyenot, le condurango calme les douleurs de la gastralgie et celles qu'éprouvent les malades atteints de cancer ou d'ulcère de l'estomac; il paraît augmenter l'appétit.

On doit rejeter l'écorce de Vénézuëla et n'employer que celle de l'Équateur.

Ne contient ni alcaloïde, ni acide, ni huile essentielle; elle renferme une huile grasse, du tannin, une résine jaune soluble dans l'alcool et un ou peut-être même plusieurs glucosides. L'un de ces glucosides a été isolé par Vulpius, qui lui a donné le nom de *Condurangine*.

Ce glucoside est plus soluble dans l'eau froide que dans l'eau chaude; si l'on chauffe une solution de condurangine, celle-ci se sépare et se prend en gelée. Elle est précipitée de ses solutions aqueuses par le chlorure de sodium et par d'autres sels.

L'acide sulfurique concentré dissout la condurangine

en se colorant en rouge foncé; la solution passe au vert avec le bichromate de potasse.

D'après Kobert, la condurangine est toxique à la dose de 2 centigrammes par kilogramme d'animal; elle détermine des phénomènes ataxiques accompagnés de perte d'appétit et de vomissements.

En définitive, la chimie et la physiologie de ce glucoside sont encore bien obscures.

M. Bocquillon a isolé cinq *condurangines* différentes, qu'il distingue par les lettres α , β , γ , δ et ϵ , et un autre principe, la *Condurangétine*.

Pharmacologie et posologie : On administre le condurango en décoction (15 gr. dans 360 gr. d'eau, qu'on réduit à 180 gr.), 2 à 3 cuillerées par jour.

On peut employer l'extrait fluide (2 à 4 gr. par jour), la teinture (1 à 2 cuillerées à café par jour) et le vin (2 ou 3 cuillerées à soupe par jour).

CONVALLAMARINE. — (Voir Muguet.)

CORONILLINE. — Glucoside extrait des semences de la *Coronilla scorpioides* (Papilionacées) par MM. Schlagdenhauffen et Reeb. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 134.)

COSAPRINE (Sulfanilate de soude acétylé). — Petits cristaux blancs, solubles dans l'eau, moins solubles dans l'alcool, presque insolubles dans

l'éther, ayant des relations de composition avec l'acétanilide. Proposée par Schwartz comme antipyrétique.

COTO et COTOÏNE. — L'écorce de Coto, importée de Bolivie sous le nom de *China-coto*, est produite par un arbre de la famille des Laurinées; on l'emploie, au pays d'origine, contre la goutte, le rhumatisme et la diarrhée.

Elle se présente en morceaux longs, rougeâtres, dont l'odeur rappelle celle de la cannelle; elle provoque des douleurs gastriques et des vomissements, dus à une résine âcre et aux huiles essentielles qu'elle renferme.

Cette écorce a été l'objet de plusieurs travaux publiés à l'étranger, surtout en Allemagne. En France, elle a été étudiée par MM. Bricon et Laborde.

Cotoïne. — Ce principe, isolé par Jobst, de Stuttgart, existe dans l'écorce de coto, en même temps que l'*Oxyleucotine*, la *Leucotine* et l'*Hydrocotoïne*. Elle cristallise en aiguilles jaunes, ressemblant à l'acide gallique, fusibles à 130 degrés, solubles dans l'eau chaude, le chloroforme, l'alcool, l'éther et le sulfure de carbone; peu solubles dans l'eau froide, le pétrole et la benzine. Se dissout dans les alcalis en se colorant en jaune; dans l'acide sulfurique, avec coloration jaune-brun; dans l'acide nitrique, avec coloration rouge-sang.

Antiputride et antiseptique; stimule l'appétit à la dose de 15 à 20 centigrammes; c'est, d'après le Dr Burckart, de Stuttgart, et d'après le Dr Huchard,

un antidiarrhéique puissant, pouvant rendre des services chez les phthisiques et chez les enfants.

Pharmacologie et posologie : On peut employer la teinture, le vin, la poudre et l'extrait de coto, mais il est préférable d'administrer la cotoïne à la dose de 20 à 60 centigrammes par jour, en cachets de 20 centigrammes.

COULEURS D'ANILINE. — Quelques couleurs d'aniline sont employées en thérapeutique.

Bleu de méthylène. — Cette substance jouit, d'après Ehrlich et Lippmann, de propriétés analgésiques, susceptibles de calmer les douleurs des névrites et des affections rhumatismales musculaires et articulaires. Le Dr Netchaïef, de Moscou, l'a même recommandé contre les néphrites.

On doit se servir du bleu de méthylène pur, exempt de chlorure de zinc, et on l'administre en injections hypodermiques ou par la bouche.

On injecte de 1 à 4 centimètres cubes par jour d'une solution à 2 pour 100. Les injections ne sont pas douloureuses.

A l'intérieur, on fait prendre le bleu de méthylène à la dose de 1 gr. par jour, en capsules gélatineuses, pour s'assurer de la perméabilité des reins. Il n'influence ni les fonctions digestives, ni la circulation.

Les urines des malades se colorent en vert au bout d'un quart d'heure, et cette teinte passe au vert bleuâtre, puis au bleu foncé. La salive et les matières fécales sont colorées en bleu.

Guttman et Ehrlich, de Berlin, l'ont administré contre la fièvre palustre à la dose de 50 centigrammes par jour, en 5 cachets, pendant huit jours. Sous l'influence de ce traitement, l'urine augmente et devient bleue, mais elle n'est pas albumineuse.

M. Boinet, de Marseille, porte la dose à 1, 2 et même 3 gr. par jour. Il a essayé aussi ce médicament contre la blennorrhagie.

M. Moncorvo s'est bien trouvé de l'emploi du bleu de méthylène, chez les enfants, contre la fièvre paludéenne, à la dose de 20 à 40 centigr. par jour.

Fuchsine. — La fuchsine est le chlorhydrate de rosaniline; il se présente sous forme de cristaux d'un vert mordoré, solubles dans l'eau et dans l'alcool, insolubles dans l'éther. La solution aqueuse de ce corps est rouge.

Pour l'usage thérapeutique, on doit se servir de fuchsine exempte d'arsenic.

On l'a employée pour combattre l'albuminurie dans la néphrite, sous forme de pilules ou de cachets, à la dose de 5 à 10 centigrammes chez les jeunes enfants, de 15 à 25 centigrammes chez les enfants plus âgés et de 25 à 40 centigrammes chez les adultes.

L'urine des malades qui en prennent se colore en rose.

Pyoktanines. — Ce nom de fantaisie a été donné à des matières colorantes dont on a proposé l'application à la chirurgie et à l'oculistique; on a été amené à employer ces substances à la suite des travaux de Stilling et de Vortmann, qui ont constaté qu'elles

possèdent une action antibactérienne, et qu'elles détruisent particulièrement les microorganismes de la suppuration. De là le nom qu'on leur a donné ($\pi\tilde{\upsilon}\sigma\upsilon\sigma$, pus, et $\kappa\tau\acute{\epsilon}\lambda\upsilon\epsilon\iota\nu$, tuer).

Il y a la *pyoktanine bleue* (violet de méthyle) destinée à l'usage chirurgical, et la *pyoktanine jaune* (auramine), destinée à l'oculistique.

On les délivre sous forme de poudre à 1 ou 2 pour 100, de pommades, de pansements (gaze, ouate, etc.) à 1 pour 100.

Pour la thérapeutique oculaire, on se sert aussi de crayons et de solutions variant, suivant les cas, de 1 pour 100 à 1 pour 1,000.

Les pyoktanines ont l'inconvénient de produire des taches, mais ces taches peuvent être enlevées au moyen de l'eau de Javel ou de la teinture de savon.

MM. Germain Sée et Morau ont signalé les vertus antiseptiques de plusieurs autres couleurs d'aniline : la *safranine* et le *vert malachite*, qui agissent contre les microbes de la suppuration en solution à 1 pour 2,500.

CRÉALBINE (Créolalbine). — Produit obtenu en traitant par l'acide chlorhydrique dilué un mélange d'une solution d'albumine et de créoline ; le précipité est lavé et séché. C'est une préparation analogue à la tannalbine et à l'ichtalbine.

CRÉOLINE (Crésyl). — Produit dont la composition et la fabrication sont mal connues. On trouve

dans le commerce, sous le nom de *Créoline*, des produits qui ne se ressemblent pas; la créoline allemande est neutre, tandis que la créoline anglaise est alcaline.

On prétend qu'elle dérive de la créosote de houille, qu'on débarrasse de tout son acide phénique par la résine et la soude.

L'analyse a démontré la présence, dans ce produit, de la naphthaline, du pyrocresol, du paracresol, du xylénol, du phlorol, de la leukoline, de l'antracène, de bases analogues à la pyridine et d'hydrocarbures aromatiques.

Propriétés : Liquide brun foncé, sirupeux, ayant l'odeur du goudron et de la créosote. Produit une émulsion laiteuse avec l'eau.

Thérapeutique : Vantée comme antiseptique dans un grand nombre de maladies : affections des yeux, des oreilles, du nez, du larynx, des muqueuses pharyngienne et buccale; affections puerpérales; brûlures; dysenterie; fièvre typhoïde; maladies de la peau; pansement des plaies, etc.; on l'a même recommandée comme hémostatique.

Pharmacologie et posologie : On emploie généralement l'eau créolinée contenant de 4 à 5 parties de créoline pour 1,000 d'eau.

CRÉOSAL (Tannosal, Tannate de créosote.) — Obtenu en traitant un mélange de tannin et de créosote par l'oxychlorure de phosphore; on reprend par la soude caustique diluée; on précipite le créosal par une solution concentrée de sel marin. Le

produit obtenu, après dessiccation, contient 60 pour 100 de créosote.

Propriétés : Poudre amorphe, marron, très hygroscopique, soluble dans l'eau, l'alcool, la glycérine; insoluble dans l'éther; précipitée par les acides minéraux, le sel marin, les alcaloïdes, etc.; saveur légère de créosote et un peu astringente; non caustique.

Pharmacologie et posologie : Le créosal est administré à la dose de 2 à 3 gr. par jour; on peut le prendre en cachets; mais, à cause de son hygrométrie, il faut le mélanger à une poudre absorbante inerte; on peut aussi l'administrer dans un sirop.

CRÉOSOFORME. — Produit de la condensation de la créosote et du formol. Pour le préparer, on mêle 100 parties de créosote, 80 parties de formol et 150 parties d'acide chlorhydrique; après réaction, on lave. Poudre inodore et insipide, non toxique, insoluble dans l'eau. Peut être employé comme succédané de l'iodoforme; on peut aussi l'administrer à l'intérieur, à la dose de 2 à 4 gr. par jour.

CRÉOSOLIDE. — Sous ce nom, le D^r Denzel désigne une combinaison des phénols diatomiques (gaïacol et créosol) avec la magnésie. Poudre blanche, d'odeur et de saveur peu prononcées. Se dédouble dans l'intestin en se décomposant. Dose : 2 gr. par jour en 4 fois.

CRÉOSOMAGNÉSOL. — Nom donné par MM. Romeyer et Testevin à un mélange de créosote (80 gr.), de magnésie calcinée (17 gr.), de potasse caustique (2 gr.), et d'eau (1 gr.). Au bout de trente-six heures, on obtient une masse dure, qu'on pulvérise et qu'on peut transformer en pilules.

CRÉOSOTE DE HÊTRE. — Obtenue pour la première fois par Reichembach, par distillation et rectification du goudron de bois de hêtre. Étudiée par M. Marasse et surtout par MM. Béhal et Choay.

La créosote de hêtre authentique contient 40 pour 100 de monophénols (phénol ordinaire, crésylols, éthylphénol et xylénols), 25 pour 100 de gaïacol et 35 pour 100 de créosol et homologues. On prépare aussi, sous le nom de *Créosote de bois*, une *Créosote de chêne*, qui contient 55 pour 100 de monophénols, 14 pour 100 seulement de gaïacol et 31 pour 100 de créosol et homologues. La créosote de chêne est donc inférieure à celle de hêtre, puisqu'elle contient près de moitié moins de gaïacol.

C'est là la composition des vraies créosotes ; mais la plupart des créosotes du commerce sont dégaïacolées dans une proportion plus ou moins considérable ; on en trouve même qui ne renferment plus de gaïacol.

Propriétés : Liquide huileux, réfringent, incolore et se colorant en jaune par la lumière ; odeur spéciale ; saveur âcre, brûlante et caustique. D'après le *Supplément au Codex* publié en 1895, la créosote doit avoir une densité comprise entre 1.080 et 1.090 ; la Phar-

macopée germanique indique 1.070 ; d'autres Pharmacopées indiquent des chiffres beaucoup plus faibles (1.037 à 1.040) ; d'ailleurs, la densité, à elle seule, ne suffit pas pour se rendre compte de la valeur d'une créosote ; il faut, pour cela, recourir à une analyse méthodique, telle que l'ont indiquée MM. Béhal et Choay.

Les renseignements donnés par les Pharmacopées sur le point d'ébullition d'une bonne créosote sont également discordants ; cela tient à ce que les créosotes sur lesquelles ont été faits les essais officiels n'avaient pas la même composition, ce qui n'a rien de surprenant alors qu'il s'agit d'une substance aussi complexe. D'après le *Supplément au Codex*, ce point d'ébullition doit être compris entre 200 et 220 degrés.

Additionnée de 2 volumes $1/2$ de solution de soude caustique, la bonne créosote de bois doit donner une liqueur limpide, jaune clair, ne troublant pas par addition d'eau.

Additionnée de 10 volumes d'une solution alcoolique de potasse (à 1 pour 5), elle doit se prendre en une masse cristalline ; sinon elle ne contient ni gaïacol, ni créosol.

Mélangée avec son poids de collodion, elle ne précipite pas le fulmicoton.

Agitée avec 5 fois son volume d'ammoniaque officinale, elle ne se dissout qu'en très faible proportion, et, après repos, son volume ne diminue pas notablement.

Insoluble dans l'eau ; soluble dans l'alcool, l'éther, le sulfure de carbone, l'acide acétique, l'éther acétique les huiles fixes et volatiles et la glycérine officinale.

Thérapeutique : Modifie l'expectoration des phtisiques et des bronchitiques. Introduite dans la thérapeutique par MM. Bouchard, Gimbert et Fournier.

D'après MM. Catillon, Berlioz, Kugler et Grasset, la créosote s'élimine par les reins; pour la retrouver dans l'urine, on agite celle-ci avec de l'éther; on évapore l'éther après l'avoir décanté, et on traite le résidu par l'eau ou par l'alcool. Si le résidu contient de la créosote, la solution alcoolique donne une coloration verte avec une solution également alcoolique de perchlorure de fer; la solution aqueuse donne, avec une solution aqueuse de perchlorure de fer, une coloration brune.

L'urine des malades soumis à la médication créosotée est plus ou moins colorée; elle est olivâtre, si l'on a la précaution de laisser un jour d'intervalle entre l'administration de deux doses successives; elle est brune, si l'on ne se conforme pas à cette précaution, mais cette coloration brune n'est pas due à l'acide phénique.

D'après M. Catillon et M. Berlioz, on ne retrouverait pas de créosote dans l'urine des malades qui prennent des pilules créosotées, parce qu'alors la dose de créosote administrée est insuffisante pour qu'il y ait élimination de créosote par les reins en quantité appréciable. Lorsque l'administration a lieu par voie hypodermique, on constate nettement l'élimination par les reins; cette élimination est encore plus manifeste lorsque le médicament est administré par la voie rectale.

D'après M. Grasset, les malades commencent à éliminer de la créosote par les urines trois heures après

l'administration; cette élimination a lieu encore trente heures après; au bout de quarante-huit heures, on ne retrouve plus de créosote dans les urines.

D'après M. Grasset, la créosote s'éliminerait à l'état de combinaison (gaïacol-sulfate de potasse); il faut donc, pour mettre la créosote ou le gaïacol en liberté, traiter l'urine par l'acide sulfurique et distiller; on essaie alors l'action du perchlorure de fer sur le produit de la distillation.

Ce médicament s'élimine aussi partiellement par les voies respiratoires; M. Grasset n'a pu, par aucun moyen, le retrouver dans la salive.

Pharmacologie et posologie : On la prescrit sous forme d'huile de foie de morue créosotée (15 pour 1,000); de vin créosoté (10 gr. créosote, 100 gr. alcool à 90° et q. s. vin de Grenache pour compléter un litre); d'élixir préparé avec 15 gr. de créosote pour 985 gr. de rhum; de capsules d'huile de foie de morue créosotée; de capsulines contenant 5 ou 10 centigrammes de créosote, mêlée à une huile quelconque (généralement l'huile de faine); de pilules, pour la préparation desquelles le *Supplément au Codex* prescrit d'employer, comme excipient, la poudre de savon desséché à l'étuve.

On peut employer la créosote en pulvérisations ou en inhalations.

M. le professeur Lépine administre la créosote en injections hypodermiques en solution huileuse à parties égales et il injecte 2 centimètres cubes par jour.

M. Jorissen injecte hypodermiquement l'huile

d'amandes douces créosotée au 15^e (20 à 40 gr. tous les deux jours).

Le D^r Gimbert injecte, tous les deux jours, de 15 à 20 gr. d'huile créosotée au 15^e; le docteur Burlureaux injecte la même huile à la dose maxima de 200 gr. par jour.

L'huile employée pour la préparation de l'huile créosotée est l'huile d'olive ou, de préférence, l'huile d'amandes douces, préalablement stérilisée.

CRÉSALOL. — De même que l'acide salicylique forme, avec le phénol, un salicylate de phénol ou éther phénylsalicylique, appelé *Salol*, de même il forme, avec le crésylol ou crésol, homologue supérieur du phénol, un salicylate de crésol ou éther crésylsalicylique. L'éther que donne le paracrésylol a reçu le nom de *Crésalol* ou *Paracrésalol*.

C'est un corps cristallin, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool; insipide; odeur rappelant celle du salol; fond à 36 degrés.

(Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 146.)

CRÉSAMINE. — Produit complexe, résultant de la dissolution d'un mélange d'ortho, de para et de métacrésol dissous dans l'eau additionnée d'éthylène-diamine, qui favorise la dissolution du crésol. On se sert de solutions de crésamine à 10 pour 100; ces solutions sont incolores, mais jaunissent à l'air; elles ont une odeur d'acide phénique; elles ne coagulent

pas les albuminoïdes ; elles sont alcalines, peu toxiques et non irritantes.

La crésamine est bactéricide et peut être employée contre certaines dermatoses (eczéma, lupus, sycosis, etc.) soit en solutions, soit en pommades.

CRÉSOCHYNE. — Combinaison sulfonée de *quinoline* et de *tricrésol*, qui renferme 33 pour 100 de quinoline et 17 pour 100 de tricrésol. Soluble dans l'eau dans la proportion de 5 pour 100 et donnant une solution limpide. Douée de propriétés antiseptiques. Corps ayant des analogies chimiques avec le *Quinaseptol*, la *Diaphtérine* et la *Lorétine*.

CRISTALLINE. — Sorte de collodion dans lequel l'éther et l'alcool, employés pour dissoudre le fulmicoton, sont remplacés par l'alcool méthylique pur. La cristalline présente l'avantage de s'évaporer lentement et de former une pellicule translucide et non cassante. On peut l'additionner d'huile de ricin.

M. E. Thibault, de Paris, propose de dissoudre le fulmicoton dans l'alcool méthylique additionné d'acétate d'amyle pur. Voici la formule qu'on peut suivre :

Fulmicoton	5 grammes.
Alcool méthylique pur	20 —
Acétate d'amyle pur	75 —

CRYOFINE. — Résulte de l'action de la parphénétidine sur l'acide méthylglycolique à 120 ou 130 degrés ; substance cristalline blanche, inodore, in-

siptide, soluble dans 52 parties d'eau bouillante et 600 d'eau froide; d'après Eichhort, de Zurich, c'est un médicament antipyrétique à la dose de 50 centigrammes; en répétant cette dose 3 fois par jour, on peut combattre les douleurs de la sciatique. Peut provoquer des transpirations abondantes et de la cyanose.

CRYOGÉNINE. — Corps faisant partie du groupe des semicarbazides aromatiques obtenus par MM. Lumière; c'est la *métabenzamido-semicarbazide*, à laquelle a été donné le nom de *cryogénine*. Poudre blanche cristalline, peu soluble dans l'eau, douée de propriétés antithermiques. Les caractères d'identité sont les suivants: réduction de la liqueur de Fehling, formation du miroir d'argent avec le nitrate d'argent ammoniacal, précipité d'or métallique et coloration bleue avec le chlorure d'or (Lumière), coloration rouge, puis verte avec le sulfate de cuivre, coloration or avec le sulfate acide de mercure de M. Denigès (Barraja), coloration or, puis rouge avec l'eau oxygénée à chaud (Mansseau). D'après les expériences de M. Dumarest, la cryogénine abaisse rapidement la température des fébricitants de 1 à 2 degrés; elle n'exerce aucune action analgésique ni hypnotique; elle ne détermine aucun accident et n'est pas toxique; elle semble préférable au pyramidon, à l'antipyrine, à la quinine, à la phénacétine et aux badigeonnages de gaiacol. M. Dumarest la recommande surtout pour la fièvre des tuberculeux; il l'administre en cachets à la dose de 20 centigrammes, sans dépasser la dose de 1 gr. 20

pro die. On maintient le résultat acquis à l'aide de doses décroissantes de 60 à 20 centigrammes, administrées tous les deux jours.

CUPRATINE. — Combinaison de cuivre et d'albumine.

CUTAL. — Borotannate d'alumine ; poudre jaun-brun, insoluble dans l'eau. Le *Cutal soluble* est du borotanno-tartrate d'alumine. Ces deux corps, non irritants, sont préconisés dans le traitement de diverses dermatoses, en poudre ou en pommade.

CYANHYDRATE DE CHLORAL (Chloralcyhydrine). — Pinner et Bischoff l'ont obtenu par l'action de l'acide cyanhydrique sur le chloral. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 147.)

CYANURE DOUBLE DE MERCURE ET DE ZINC. — Recommandé comme antiseptique par Lister et obtenu en traitant une solution de cyanure double de mercure et de potassium par une solution de sulfate de zinc. D'après les recherches de M. Dunstan, le cyanure double de mercure et de zinc ne constitue pas un composé défini. C'est du cyanure de zinc dont les particules retiennent du cyanure de mercure.

Ce sel n'est pas irritant et paralyse le développement des microbes de la suppuration.

CYPRIDOL. — Solution à 1 pour 100 de biiodure de mercure dans une huile neutre aseptique. Dose : 0 gr. 20.

DERMATOL (Gallate basique de bismuth). — Le Dr Heinz, de Breslau, a préconisé, sous le nom de *Dermatol*, une substance obtenue par Fischer, qui n'est autre que du *Gallate basique de bismuth*, et qui se présente sous forme d'une poudre jaune, inodore, inaltérable à l'humidité, à l'air et à la lumière ; insoluble dans aucun liquide.

Recommandé pour le pansement des plaies chirurgicales, à la place de l'iodoforme ; diminue rapidement les sécrétions et favorise le développement des bourgeons charnus ; il n'est pas irritant ; il est doué de propriétés excitantes, astringentes et antiseptiques. On peut en faire usage dans le traitement de l'eczéma humide, des brûlures, des ulcères variqueux, de quelques affections oculaires, etc.

Intérieurement, il pourrait être substitué au sous-nitrate de bismuth, à la dose de 2 gr. par jour.

DERMOSAPOL. — Mélange d'huile, de lanoline et de paraffine, additionné d'alcali en quantité insuffisante pour la saponification totale. On incorpore à ce produit divers médicaments qu'on veut faire absorber par la peau, ou d'autres destinés au traitement de certaines dermatoses.

DIABÉTINE. — Sous ce nom, la maison Schering livre le *Lévulose* comme sucre pour diabétiques.

DIACÉTANILIDE. — Corps obtenu par Biitstzycki et Ulffers en chauffant l'acétanilide avec l'acide acétique. Lames cristallines, qu'on sépare de la monoacétanilide par la ligroïne, qui dissout la diacétanilide. Même propriétés que l'acétanilide.

DIAPHTÉRINE (Oxyquinaseptol.) — Corps dérivé de l'acide sulfophénique, auquel on combine l'oxyquinoline. Pulvérulent; jaune; soluble dans l'eau; très peu toxique et doué, dit-on, d'un pouvoir antiseptique très énergique.

Employé en chirurgie en solution au 100^{me}, par le Dr Kronacher; cette solution n'est ni caustique, ni irritante. Présente des analogies chimiques avec le *Quinaseptol*, la *Lorétine* et la *Crésochyne*.

DIFLUORDIPHÉNYLE (Diphényle difluoré). — Produit dans lequel 2 atomes de fluor remplacent 2 atomes d'hydrogène du diphényle.

Cristaux blancs, d'odeur aromatique agréable, insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et les huiles. D'après le docteur Thimm (de Leipzig), ce serait un cicatrisant et un stimulant de la prolifération épidermique, plutôt qu'un antiseptique.

On s'en sert pour le pansement des plaies et des brûlures en pommade ou mêlé au talc.

DIGITALINE. — Principe actif extrait de la digitale (*Digitalis purpurea*, Scrofulariées).

Le Codex contient deux espèces de digitaline : l'*amorphe* et la *cristallisée*, qui doivent toutes deux se dissoudre dans le chloroforme ; mais il est à espérer que le prochain Codex ne mentionnera que la digitaline cristallisée, qui peut, seule, offrir des garanties de pureté et d'identité.

Les principes contenus dans la digitale sont : la *Digitaléine*, la *Digitaline cristallisée* et la *Digitonine*. Nous ne dirons rien de cette dernière ; quant à la digitaléine, elle cristallise très bien ; c'est le produit connu en Allemagne sous le nom de *Digitaline* ; elle est très peu active, et on doit l'écartier de la thérapeutique.

La *Digitaline amorphe chloroformique* a été longtemps considérée comme moins active que la digitaline cristallisée ; MM. Adrian et Bardet ont, au contraire, prétendu que ces deux digitalines ont une activité à peu près identique ; mais, sur tous ces points, la lumière n'est pas complètement faite.

En Allemagne, on vend une digitaline cristallisée, qu'on désigne sous le nom de *Digitoxine*, et qui est préparée par Merck d'après le procédé Smiedeberg.

Après des expériences faites en 1889 par M. Bardet, sur la demande de la Société de thérapeutique, on fut amené à considérer la digitoxine comme ayant la même activité physiologique, la même toxicité et les

mêmes réactions chimiques que la digitaline cristallisée française. Mais, en 1894, M. Masius, de Liège, a publié un travail duquel il résulte que la digitoxine serait trois fois plus active que la digitaline cristallisée française, ce qui a été reconnu exact et qui prouve que la digitoxine actuelle n'est pas la même que celle de 1889.

Pour expliquer cette différence d'activité entre les digitalines française et allemande, on peut supposer que la digitale allemande contient un corps ayant des analogies avec la strophantine ou l'ouabaïne ou la tanghinine.

D'après M. Petit, qui a déterminé le pouvoir rotatoire de la digitaline cristallisée française et celui de la digitoxine allemande, ce pouvoir rotatoire serait le même ($\alpha_D = 11^{\circ}0$ en solution à 2 p. 100 dans l'alcool) ; M. Petit a également constaté que les réactions chimiques de ces deux corps étaient identiques.

Propriétés : La digitaline cristallisée se présente en cristaux légers et blancs ; les deux digitalines du Codex sont inodores, amères, à peine solubles dans l'eau et l'éther, solubles dans l'alcool et le chloroforme ; chauffées avec l'acide chlorhydrique ou phosphorique, elles prennent une coloration vert émeraude ; avec l'acide sulfurique alcoolisé et une trace de perchlorure de fer, elles prennent une belle coloration bleu-verdâtre persistante (*Ph. Lafon*). Les digitalines sont très toxiques et provoquent des vomissements à dose trop élevée.

Thérapeutique : Médicament tonique du cœur par excellence ; s'accumule dans l'économie, à cause de la lenteur de son élimination ; son usage ne doit être

continué que pendant quelques jours, sauf à être repris après l'élimination de la quantité absorbée.

Depuis quelque temps, les médecins ont une tendance manifeste à substituer l'emploi de la digitaline chloroformique à toutes les préparations pharmaceutiques de la digitale, même à la macération. On obtient ainsi tous les effets de la digitale, sans les nombreuses causes d'erreur et les multiples inconvénients que comporte l'emploi de la digitale. Il est bien rare, en effet, que la digitaline, bien maniée, provoque le moindre accident d'intolérance. Cette pratique est donc rationnelle, mais elle met les pharmaciens dans l'obligation de délivrer, dans tous les cas, une digitaline active, c'est-à-dire soluble dans le chloroforme.

La digitaline a été préconisée contre la diphtérie par M. Galicier, qui en fait prendre 1 milligramme toutes les heures et qui prétend n'avoir jamais observé d'accidents avec des doses aussi considérables. Nous croyons qu'il est sage de ne recourir à ce mode de traitement qu'avec la plus grande circonspection, car M. Galicier ne semble pas s'être assuré de la nature de la digitaline qu'il a employée.

Pharmacologie et posologie : La forme ordinairement employée est le granule à un milligramme, pour la digitaline amorphe, et à 1/4 de milligramme pour la cristallisée ; 1 granule d'abord, et élever progressivement la dose à 2 et 3 granules.

Un certain nombre de praticiens, entre autres MM. Huchard et Bardet, estiment qu'on a exagéré la toxicité de la digitaline et n'hésitent pas à donner à

leurs malades, dans une même journée, 2 et 3 granules de digitaline chloroformique à 1 milligramme.

En se conformant aux indications données par M. A. Petit, on peut préparer, d'après la formule suivante, une solution officinale de digitaline, d'un maniement facile pour le pharmacien dans son officine :

Glycérine à 28°.....	400 grammes.
Eau distillée	150 —
Alcool à 90°.....	450 —
Digitaline cristallisée chloroformique	0 gr. 10

1 gr. de cette solution correspond à 1 centimètre cube et à 50 gouttes; il contient 1/10^e de milligramme de digitaline.

Le Supplément au Codex de 1895 contient une formule de *Solution officinale de digitaline* qui correspond à celle ci-dessus, si ce n'est qu'il s'y trouve 1 gr. de digitaline au lieu de 10 centigr.

Nous préférons la formule que nous proposons, parce que nous la trouvons moins dangereuse à manier.

Jusqu'à ce que le prochain Codex ait supprimé la digitaline amorphe, c'est elle que les pharmaciens doivent délivrer, en l'absence de spécification par le médecin; mais ils doivent s'assurer que cette digitaline est soluble dans le chloroforme.

DIODOFORME (Éthylène tétraiodé). — Corps préparé par MM. Maquenne et Taine en traitant l'acétylène diiodé C² I² par l'iode en excès.

D'après Biltz, on peut le préparer en faisant réagir l'iode sur le carbure de calcium, en présence de l'iodure

de potassium ; il se forme en même temps de l'acétylène diiodé, qu'on enlève au moyen d'un dissolvant approprié.

Cristallise en aiguilles prismatiques jaunes, différentes des lamelles hexagonales que présente l'iodoforme ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther ; très soluble dans le chloroforme, le sulfure de carbone, la benzine et le toluène chaud. Son odeur est à peine sensible quand on le maintient à l'obscurité ; exposé à la lumière, il brunit et prend une odeur caractéristique. Sa formule est C^2I^4 ; il contient 95 pour 100 d'iode.

C'est un corps assez stable, résistant à l'acide nitrique ; la potasse caustique seule le décompose à chaud.

Proposé comme succédané de l'iodoforme, auquel on doit le préférer à cause du peu d'odeur qu'il répand.

D'après MM. Hallopeau, Brodier, Eug. Regnaud et autres, l'action antiseptique et cicatrisante du diiodoforme sur les plaies et les chancres ne le céderait pas à celle de l'iodoforme. On lui reproche de causer parfois de la douleur, lorsqu'il est appliqué sur les plaies.

DIONINE. — Chlorhydrate de monoéthylmorphine ; poudre cristalline blanche, très soluble dans l'eau et l'alcool ; insoluble dans l'éther et le chloroforme ; ayant beaucoup de réactions communes avec la codéine et la morphine. On la distingue de la codéine au moyen de l'ammoniaque ; lorsqu'on ajoute de l'ammoniaque à une solution de codéine, il se forme un précipité qui se redissout dans un excès de réactif ; avec la dionine, le précipité peut aussi se dissoudre

mais la redissolution est momentanée. On la distingue de la morphine à l'aide du ferricyanure additionné de perchlorure de fer, qui donne une coloration bleue avec la morphine, tandis qu'avec la dionine, la coloration est nulle ou à peine vert-bleuâtre.

Propriétés sédatives et calmantes de la morphine, dont elle n'a pas les inconvénients.

D'après M. Darier, qui l'emploie en oculistique, la durée de son action est plus longue que celle des autres analgésiques; elle a l'inconvénient de provoquer une vive cuisson lorsqu'elle est introduite dans l'œil; mais cette sensation dure peu de temps.

Doses : 4 à 5 centigr.; en injections hypodermiques, de 1 à 2 centigr. 1/2.

DITHIOCARBONATE DE POTASSE.

— Obtenu par Tommasoli et Vicini en faisant agir le sulfure de carbone sur la lessive de potasse à la température de l'ébullition. (Pour plus de détails, voir la quatrième édition, p. 159.)

DITHIOSALICYLATE DE BISMUTH (Thioforme).

— Ce corps, qui est le sel de bismuth de l'acide dithiosalicylique, renferme du bismuth, du soufre et de l'acide salicylique. Poudre d'un jaune sale, légère, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Employée comme antiseptique sur les plaies, les brûlures et les ulcères de jambe invétérés, dont il active la cicatrisation. Schmidt l'a admi-

nistré à l'intérieur à la dose de 30 centigrammes, répétée trois fois par jour. Il n'est pas toxique.

DITHIOSALICYLATE DE SOUDE. —

Préconisé par Linderborn comme succédané du salicylate de soude pour le traitement du rhumatisme articulaire. Pour le préparer, on combine à la soude l'acide dithiosalicylique, obtenu lui-même en chauffant vers 120-150 degrés un mélange à équivalents égaux de chlorure de soufre et d'acide salicylique. (Pour plus de détails, voir la quatrième édition, page 160.)

DIURÉTINE (Salicylate de soude et de théobromine). — La *Diurétine*, préconisée par Gram (de Copenhague), est présentée comme étant un salicylate double de soude et de théobromine, c'est-à-dire comme de la théobromine dissoute au moyen du salicylate de soude (comme la caféine); en réalité, c'est, d'après les travaux de Vulpius et de M. Marette, de la théobromine dissoute au moyen de la soude caustique et additionnée de salicylate de soude. D'après Vulpius, on doit employer, de chacun de ces corps, des quantités correspondant à leur équivalent : 180 gr. de théobromine, 40 gr. d'hydrate de soude et 160 gr. de salicylate de soude.

Pour l'essai de ce médicament, il faut s'assurer, d'abord, de sa solubilité, puis doser la théobromine et l'acide salicylique; on dose la théobromine en dissolvant 2 gr. de diurétine dans 10 gr. d'eau, ajou-

tant quelques gouttes de teinture de tournesol à la solution, et neutralisant la soude par l'acide chlorhydrique; après un repos de trois heures, on filtre, on lave on sèche et l'on pèse; afin de procéder avec exactitude, il faut tenir compte du poids de la théobromine dissoute dans les liqueurs.

Pour doser l'acide salicylique, on ajoute de l'éther aux liqueurs filtrées précédemment obtenues et l'on verse dans un entonnoir à séparation; on acidifie avec l'acide chlorhydrique; la liqueur étherée abandonne, après évaporation, l'acide salicylique, qu'on pèse.

M. Lambert titre la diurétine en la traitant par un courant d'acide carbonique ou plus simplement encore en l'additionnant d'eau de Seltz. On lave la théobromine avec de l'eau saturée de théobromine; on sèche et l'on pèse.

La diurétine doit renfermer près de 50 pour 100 de théobromine et pas plus de 40 pour 100 d'acide salicylique; si cet acide est en plus grande quantité, c'est que la diurétine contient trop de salicylate de soude.

La diurétine se présente sous forme d'une poudre blanche, soluble dans l'eau.

Pharmacologie et posologie : On l'administre soit au moment des repas, soit dans leur intervalle, à la dose de 3 à 5 gr. par jour, en cachets ou en paquets de 1 gr.; on peut encore la prescrire dans une potion aromatique.

DORMIOL (Amylène-chloral). — Combinaison d'hydrate de chloral avec l'hydrate d'amylène

obtenue par Fuchs; liquide incolore, huileux, de densité 1.24; odeur camphrée, saveur brûlante; peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, les huiles fixes et les acides gras. Hypnotique que Meltzer considère comme préférable au choral; il ne s'accumule pas dans l'économie.

Posologie : 0 gr. 50 à 1 gr. et même 2 gr. dans une potion émulsive ou dans des capsules.

DROSERA (Rossolis). — On emploie indifféremment deux variétés de *Drosera* : le *D. longifolia* et le *D. rotundifolia* (Droséracées). Cette plante a été appelée *Rossolis*, à cause des gouttelettes sécrétées par ses cils glanduleux.

Le suc de cette plante contient un acide qui n'a pas encore été déterminé; on a dit que les gouttes des cils étaient de l'acide formique, c'est une erreur.

Assez usitée autrefois dans les fièvres intermittentes, l'ophtalmie, les maladies de poitrine, l'hydropisie, puis délaissée, si ce n'est par les homœopathes; remise en faveur depuis plusieurs années et préconisée contre la coqueluche et chez les phtisiques.

On emploie généralement l'alcoolature ou la teinture, qu'on administre à la dose de 1 à 2 gr. par jour; on peut aller jusqu'à 10 et 15 gr., sans qu'il survienne aucun accident.

On peut encore préparer un extrait hydroalcoolique, qu'on administre en pilules de 5 centigrammes, 2 ou 3 par jour.

DUBOISINE. — Alcaloïde retiré par MM. A. Petit et Gerrard du *Duboisia myoporoides* (Solanacées), qui croît en Australie et dans la Nouvelle-Calédonie.

Elle se rencontre généralement sous forme d'un sirop épais, jaune brunâtre; M. Duquesnel l'a néanmoins obtenue cristallisée. Quelques chimistes, entre autres Ladenburg, pensent qu'elle n'existe pas et que le corps extrait du *Duboisia* est ou de l'hyoscyamine, ou de l'hyoscine, ou un mélange de ces deux alcaloïdes.

Forme un sel neutre, cristallisable et déliquescent, avec l'acide sulfurique; ce sulfate est employé dans la thérapeutique oculaire, comme succédané du sulfate d'atropine et aux mêmes doses. Il paraît agir avec plus d'énergie que le sulfate d'atropine, mais il a l'inconvénient de s'éliminer lentement, ce qui empêche de continuer son usage plus de huit à dix jours.

Gubler l'a préconisée contre les sueurs des phtisiques; MM. Desnos et Dujardin-Beaumetz contre la maladie de Basedow ($\frac{1}{4}$ à 1 milligramme en injections hypodermiques).

Selon les D^{rs} Laufenauer et Ostermayer, l'usage de la duboisine serait préférable à celui de l'hyoscine chez les aliénés, sur lesquels elle agit comme calmant et comme hypnotique. Ostermayer la croit capable de rendre service chez les malades atteints d'affections cardiaques ou vasculaires.

DULCINE (Sucrol, Paraphénétole carbamide). — On l'obtient en faisant réagir le cyanate

de potasse sur le chlorhydrate de phénétidine. D'après M. A. Petit, la dulcine fond à 160 degrés; elle est peu soluble dans l'eau (1.85 pour 1,000 à 18 degrés); plus soluble dans l'alcool, très soluble dans l'éther. On peut, avec 5 centigrammes, sucrer une potion de 150 gr.; on n'a pas besoin, comme pour la saccharine, d'ajouter du bicarbonate de soude pour la dissoudre. Sa saveur est aussi sucrée et plus agréable que celle de la saccharine, et son prix moins élevé.

Si l'on ajoute à la dulcine 2 gouttes d'acide phénique et 2 gouttes d'acide sulfurique concentré, et si l'on chauffe, après avoir ajouté de l'eau et quelques gouttes d'ammoniaque ou de solution de soude caustique, on voit se former une zone bleue ou bleu violet au point de contact des deux liquides (*Morpurgo*).

Bien que moins toxique que la saccharine, la dulcine n'est pas inoffensive; avec 1 gr. par jour, les chiens éprouvent des vomissements, de l'inappétence et de l'ictère; l'urine devient sombre ou rouge brunâtre.

DYSPEPTINE. — Suc gastrique de porc, obtenu par le même procédé que la gastérine, avec une technique un peu différente. Préconisé par M. Hepp pour remplacer cette dernière. 1, 2 à 3 cuillerées à soupe à chaque repas dans de la bière, et pendant le repas.

EAU CHLOROFORMÉE SATURÉE. — Recommandée par le Dr de Beurmann, qui a démontré qu'elle se conserve bien, sans que le chloroforme

qu'elle renferme subisse les altérations que présente souvent le chloroforme.

On la prépare en emplissant un flacon aux trois quarts avec de l'eau distillée, à laquelle on ajoute un excès de chloroforme; on agite à plusieurs reprises pendant une heure; on laisse reposer et l'on décante. Elle contient en solution 0.90 pour 100 de chloroforme, qu'elle perd facilement lorsque le flacon est débouché ou qu'il n'est pas plein.

Thérapeutique : L'eau chloroformée calme les douleurs d'estomac, les sensations nauséuses, les vomissements d'origine nerveuse et ceux de la grossesse; elle constitue un bon antispasmodique; par ses propriétés anesthésiques et antifermentescibles, elle est indiquée comme topique buccal contre les douleurs dentaires.

Pharmacologie et posologie : L'eau saturée est quelquefois trop irritante, et il convient alors de la diluer avec partie égale d'eau distillée; on l'administre soit pure, soit diluée, par cuillerée à soupe toutes les heures, jusqu'à soulagement; on peut l'additionner d'un sirop aromatique quelconque.

ECTHOL. — Nom donné à un remède secret qu'on présente comme renfermant les principes actifs du *Thuya* et de l'*Echinacea angustifolia*, et qu'on recommande comme antipurulent et comme antisuppuratif.

EIGONE. — Nom donné à des combinaisons d'iode et d'albuminoïdes, facilement assimilables.

L'*α-eigon*, insoluble dans l'eau, agit sur les plaies comme cicatrisant et desséchant.

Ces médicaments, lorsqu'ils sont peu iodés, peuvent remplacer les préparations thyroïdiennes.

EKTOGAN. — Poudre jaunâtre, légère, insipide, inodore, insoluble dans l'eau, contenant 55 pour 100 de peroxyde de zinc, donnant, au contact des acides, 9.08 pour 100 d'oxygène actif. On peut le mélanger avec de l'acide tartrique et employer le mélange pour le pansement des plaies ; il se produit de l'eau oxygénée à l'état naissant, qui présente une vertu bactéricide supérieure à celle de l'eau oxygénée.

ELLÉBORÉINE. — Préconisée par Vittorio et Elvidio comme anesthésique dans la thérapeutique oculaire, en solution préparée de façon que chaque goutte contienne 1/2 milligramme de substance active. Préférable, dit-on, à la cocaïne, parce qu'elle ne relâche pas les paupières et ne modifie pas la pupille. D'après M. Rommel, elle déterminerait de l'injection conjonctivale et péricornéenne.

EMBÉLATE D'AMMONIAQUE. — (Voir Acide embélique.)

EOSINATE DE SOUDE. — L'*Éosine* (*Tétrabromofluorescéine*) est acide et forme des sels ;

le sel de soude contenant 40 pour 100 de brome, on a pensé à l'employer contre l'épilepsie ; d'après MM. Bourneville et Chapotin, l'efficacité du médicament est nulle. La dose initiale est de 0 gr. 25 par jour pendant une semaine ; chaque semaine la dose est augmentée jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la dose de 3 gr. On l'administre en capsules de 25 centigr. L'éosinate de soude détermine la fluorescence des urines, la rougeur et le gonflement de la face et des parties exposées à l'air ; il se produit ensuite des ulcérations superficielles de la peau, qui se recouvrent de croûtes jaunâtres et suintantes ; en même temps les ongles se décollent et tombent. Ces accidents ne surviennent que si la dose ingérée est de 2 gr. 50 à 3 gr.

ÉOSOTE. — Sous ce nom, on désigne le valériate de créosote, qui, d'après le D^r Grawitz, n'a pas d'odeur et est pris sans répugnance par les malades ; liquide bouillant à 240 degrés ; non toxique, ni caustique. On le prend en capsules de 20 centigrammes, 3 par jour.

EPHEDRA VULGARIS. — Plante de la famille des Gnétacées, qui croît en Russie, où elle est usitée vulgairement, sous le nom d'*Herbe de Kouzmitch*, dans les affections rhumatismales.

Nagai, de Tokio, en a retiré l'*Ephédrine*. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 166.)

EPICARINE. — Combinaison de l'acide créosotique avec le naphthol-bêta. Poudre jaunâtre, soluble dans l'alcool et l'éther; employé dans les dermatoses (gale, eczéma squameux, prurigo, herpès tonsurant, etc.) en solution alcoolique à 10 pour 100 et en pommade à 10 pour 100. Ce médicament n'a pas les propriétés irritantes du naphthol et n'occasionne aucun accident d'intoxication.

ERGOTININE. — Alcaloïde découvert par M. Tanret; extrait par lui du seigle ergoté, en épuisant cette substance pulvérisée par l'alcool à 95°; la liqueur alcoolique est alcalinisée par la soude; on distille; le résidu est repris par l'éther, et la liqueur étherée est additionnée d'eau, qui lui enlève une sorte de savon; après séparation de l'eau, l'éther chargé d'ergotinine est agité avec une solution d'acide citrique; cette solution, lavée à l'éther, est décomposée par le bicarbonate de soude, en présence de l'éther, qui dissout l'ergotinine; on distille après décoloration au charbon animal.

Propriétés : Substance blanche, cristallisée, inodore et incolore, mais se colorant rapidement à l'air; donne des solutions fluorescentes; insoluble dans l'eau; très soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Ses solutions alcooliques se colorent à la lumière en vert, puis en brun; en solution acide, l'ergotinine se colore en rouge. Quand elle est altérée, elle perd sa solubilité dans l'éther.

Sa réaction est très faiblement alcaline; elle forme

des sels avec les acides ; ces sels sont plus solubles avec les acides organiques ; le lactate et le sulfate peuvent cristalliser. D'après M. Tanret, le rendement en ergotinine est de 1 gr. par kilogramme de seigle ergoté. Dans la préparation de l'ergotinine cristallisée, on a un résidu spongieux, jaunâtre, que M. Tanret appelle ergotinine amorphe, et qui paraît être une modification moléculaire de l'ergotinine cristallisée. L'ergotinine amorphe est un peu soluble dans l'eau.

En présence de l'acide sulfurique nitreux, elle se colore en jaune rouge, puis en violet et en bleu.

L'ergotinine ne paraît pas se trouver dans l'ergotine du Codex ; elle existerait dans l'ergotine de Wiggers.

Thérapeutique : Employée dans tous les cas où l'on fait usage du seigle ergoté.

Pharmacologie et posologie : Administrée sous forme de sirop dosé de manière qu'une cuillerée à café (5 gr.) contienne $\frac{1}{4}$ de milligramme d'ergotinine ; de 1 à 6 cuillerées à café par jour.

On l'administre encore en injections hypodermiques (ergotinine, 1 centigramme ; acide lactique, 2 centigrammes ; eau de laurier-cerise, 10 gr.) ; de 3 à 10 gouttes à la fois, qu'on peut renouveler.

La dose toxique serait de 6 à 7 milligrammes pour 1 kilogramme du poids d'un animal.

ÉRYTHROL. — Nom donné par M. Albert Robin à l'iodure double de bismuth et de cinchonidine et em-

ployé par lui dans le traitement de certaines formes de dyspepsie.

ERYTHROPHLEUM JUDICIALE et **ÉRYTHROPHLÉINE**. — Plante de la famille des Légumineuses, originaire de l'ouest de l'Afrique et utilisée *peut-être* par les indigènes pour la confection d'un poison des flèches et pour les jugements de Dieu.

Érythrophléine. — Retirée de l'*Erythrophleum*; douée de propriétés anesthésiques, pouvant, d'après le D^r Trousseau, remplacer la cocaïne dans la thérapeutique oculaire. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, p. 170.)

ÉSÉRINE (Physostigmine). — Alcaloïde extrait de la *Fève de Calabar*, graine d'une plante (*Physostigma venenosum*, Légumineuses) qui croît sur la côte occidentale d'Afrique, où elle est employée comme poison d'épreuve par les noirs.

Propriétés : Lamelles incolores, se colorant en rose au contact de l'air ; peu soluble dans l'eau ; soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et la benzine. Est colorée en rouge par la potasse et la soude ; avec l'ammoniaque, elle se colore en vert ; si l'on ajoute alors un acide, le mélange devient rouge.

L'ésérine forme, avec l'acide sulfurique, un sulfate soluble, qui est employé dans la thérapeutique oculaire pour contracter la pupille.

Le sulfate d'ésérine étant déliquescent, M. A. Petit a conseillé de le remplacer par le salicylate.

Le sulfate d'ésérine a été administré à l'intérieur, sans

grand succès, contre le tétanos, l'épilepsie, la chorée et la paralysie agitante; on ne l'emploie guère qu'en collyre (5 centigrammes pour 10 gr.), 2 à 4 gouttes dans l'œil, comme myosique et antagoniste de l'atropine.

ÉTHOXYCAFÉINE. — Ce corps est de la caféine dont la constitution atomique est modifiée par l'introduction du groupe *éthoxyl* ou *oxyéthyle*. Fischer l'obtient en traitant, par la potasse alcoolique, la *bromocaféine*, corps dans lequel un atome d'H est remplacé par un atome de Br.

Propriétés : Cristallise en aiguilles; soluble dans l'eau; peu soluble dans l'alcool et l'éther; fond à 140 degrés.

Le groupe éthoxyl modifie les propriétés physiologiques et thérapeutiques de la caféine et lui communique une action sédative sur le système cérébro-spinal.

Pharmacologie et posologie : Expérimentée par le D^r Dujardin-Beaumetz contre la migraine et les névralgies faciales, à la dose de 25 centigr., administrés en un cachet ou en solution aqueuse; on favorise la dissolution au moyen d'un poids égal de salicylate de soude, comme pour la caféine.

On peut associer cette dose de 25 centigr. d'éthoxycaféine à 5 centigr. de chlorhydrate de cocaïne, pour empêcher la sensation de brûlure et les vomissements qu'occasionne quelquefois l'éthoxycaféine.

A la dose de 1 gr., ce médicament est toxique; avec

50 centigrammes, on observe du vertige, de l'ivresse et des nausées.

ÉTHYLCARBONATE DE PARACÉT-AMIDOPHÉNOL. — Poudre cristalline, incolore, insipide, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool ; expérimenté par Treupel, qui a constaté qu'il agit à la fois comme antithermique, analgésique et hypnotique. Dose : 50 centigrammes.

EUCAÏNE A (Ether méthylique de l'acide benzoyl-méthyl-tétraméthyl- γ -oxypipéridine carbonique.) — Découverte par Merling et étudiée par Gaetano Vincini ; préconisée comme succédané de la cocaïne ; n'a pas, comme cette dernière, l'inconvénient de se décomposer à la température de l'ébullition de l'eau, ce qui permet la stérilisation des solutions. On se sert du chlorhydrate, qui est soluble dans l'eau, tandis que l'eucaïne est insoluble ; la solution ordinairement employée est à 1 partie pour 9 d'eau, proportions qui, d'ailleurs, concordent avec la limite de solubilité du chlorhydrate d'eucaïne. La solubilité relativement faible de ce corps permet de le distinguer du chlorhydrate de cocaïne, qui est soluble dans moins de son poids d'eau.

Le prix du chlorhydrate d'eucaïne étant inférieur à celui du chlorhydrate de cocaïne, on peut craindre qu'on ne s'en serve pour falsifier ce dernier ; on découvre la fraude en prenant 0 gr. 10 du sel suspect, qu'on dissout dans 50 centimètres cubes d'eau ; on

ajoute 2 gouttes d'ammoniaque ; si le sel de cocaïne est pur, la solution reste limpide, même s'il se forme des cristaux, tandis qu'il se produit un trouble laiteux si la solution renferme du chlorhydrate d'eucaine.

L'eucaine A donne, avec une solution d'iodure de potassium au dixième, un précipité blanc soyeux que ne donnent pas la cocaïne et l'eucaine B (Pearson).

M. Berger associe l'eucaine avec la cocaïne dans sa pratique ophtalmologique, afin de neutraliser l'action vaso-constrictive de la dernière par l'action vaso-dilatatrice de la première.

Le chlorhydrate d'eucaine, en solution à 2 pour 100, peut être employé en injections hypodermiques à la place du chlorhydrate de cocaïne.

L'équivalent toxique de la cocaïne est à peu près le même que celui de la cocaïne, mais son action est plus brusque et n'est pas précédée d'une phase prodromique semblable à celle qu'on observe avec la cocaïne. L'action de l'eucaine sur le cœur est au moins égale à celle de la cocaïne (Pouchet).

D'après les expériences de M. Reclus, comme d'après celles de MM. Legueu et Lihon, les propriétés anesthésiques de l'eucaine seraient plutôt un peu inférieures à celles de la cocaïne ; de plus, l'analgésie eucainique persisterait moins longtemps que celle produite par la cocaïne ; enfin, l'eucaine hyperhémierait les tissus et exposerait à des hémorragies.

EUCAÏNE B. — C'est la *benzoylvinyldiacétone-alkamine*, qui a quelques relations chimiques avec

l'eucaine A. Son chlorhydrate est soluble dans 20 parties d'eau; elle ne se décompose pas par la chaleur; elle est moins irritante que l'eucaine A, tout en ayant un pouvoir analgésique aussi considérable. D'après MM. Dumont et Legrand, elle est trois fois moins toxique que l'eucaine A et 3.75 fois moins que la cocaïne. Le D^r Silex emploie, dans la pratique ophtalmologique, les solutions à 2 pour 100. MM. Dumont et Legrand, dans la pratique dentaire, injectent, de chaque côté de la dent à extraire, 1 centimètre cube d'une solution à 1 pour 100.

L'anesthésie par l'eucaine B persiste trois fois moins longtemps que celle produite par la cocaïne.

D'après M. Reclus, l'eucaine B présente l'inconvénient de produire de la vaso-dilatation, ce qui prédispose aux hémorragies; de plus, les injections sont assez douloureuses; enfin, elle est moins analgésiante que la cocaïne et son emploi n'est justifié que lorsque, le champ opératoire étant très étendu, il est nécessaire d'injecter une assez grande quantité de solution, ce qui est plus dangereux avec la cocaïne qu'avec l'eucaine B.

EUCALYPTÉOL. — Bichlorhydrate cristallisé obtenu par M. Anthoine par l'action de l'acide chlorhydrique sur l'essence d'eucalyptus.

Propriétés : Cristallise en lamelles micacées, blanches; d'odeur faible *sui generis*; de saveur presque nulle; sans action sur la lumière polarisée; presque insoluble dans l'eau, qui produit, au bout de peu de

temps, une faible dissociation, communiquant à la solution une légère odeur de terpinol; presque insoluble dans la glycérine; facilement soluble dans l'éther, le chloroforme, les huiles grasses et volatiles, l'éther de pétrole, l'éther acétique et l'alcool; fond à 50 degrés et bout à 125 degrés; se dissocie à 170 degrés. Sa formule est $C^{20} H^{16} 2 (H Cl)$.

Thérapeutique : L'eucalyptéol modifie les sécrétions broncho-pulmonaires et agit comme antiseptique sur toute l'étendue du tube digestif.

EUCALYPTOL. — Produit obtenu en distillant l'essence d'eucalyptus dans un appareil à distillation fractionné, et en recueillant les parties qui distillent entre 174 et 178 degrés.

D'après M. Adrian, le rendement varie suivant la variété d'*Eucalyptus* qui a fourni l'essence; les produits d'Australie contiennent peu d'eucalyptol; l'essence de l'*Eucalyptus globulus* est celle qui en donne le plus. Les eucalyptus appartiennent à la famille des Myrtacées.

Propriétés : Liquide incolore, d'odeur *sui generis*, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles fixes et volatiles, la vaseline liquide; bout à 175 degrés; densité: 0.930.

Thérapeutique : Employé, à cause de ses vertus antiseptiques, dans le traitement des bronchites chroniques et de la tuberculose pulmonaire; on l'administre par la bouche ou en injections hypodermiques. Quel

que soit le mode d'administration, l'eucalyptol s'élimine par les voies respiratoires, ainsi que le prouve l'odeur que dégage l'haleine des malades.

Pharmacologie et posologie : Le seul mode d'ingestion vraiment praticable est la forme capsulaire (3 ou 5 capsules à 20 centigrammes par jour). On peut associer l'iodoforme à l'eucalyptol, comme au gaiacol et à la créosote de hêtre, dans les mêmes proportions.

Pour les injections hypodermiques, on administre l'eucalyptol dissous dans la vaseline liquide ou l'huile d'amandes stérilisée (1 partie pour 4 de vaseline), et l'on pratique deux injections par jour ; M. Albin Meunier injecte chaque fois 5 gr. du mélange.

Pour ces injections, on peut ajouter de l'iodoforme à la vaseline eucalyptolée dans les proportions suivantes : 2 gr. d'iodoforme, 20 gr. d'eucalyptol et 100 gr. de vaseline liquide.

Les injections d'eucalyptol dissous dans la vaseline ne déterminent généralement pas d'abcès ; il n'en est pas de même si l'on substitue l'essence d'eucalyptus à l'eucalyptol.

EUCASINE. — Combinaison de caséine et d'ammoniaque, sous forme de poudre fine, soluble dans l'eau chaude, analogue à la *somatose* extraite de la viande et ayant le même emploi.

EUMÉNOL. — Nom donné à l'extrait fluide de *tang-kui*, qui est employé depuis des siècles en Chine

comme emménagogue, et que Muller, en Allemagne, a expérimenté avec succès contre l'aménorrhée et la dysménorrhée.

Doses : trois cuillerées à café par jour. (Il serait bon de connaître la plante à laquelle on donne le nom de *tang-kui*.)

EUNATROL. — Nom donné à l'oléate de soude; recommandé par Blum comme cholagogue, à la dose de 1 à 2 gr. en injections hypodermiques, et de 2 à 5 gr. par l'estomac.

EUPHORBIA PILULIFERA. — Plante de la famille des Euphorbiacées, croissant dans les régions équatoriales, employée depuis longtemps contre la morsure des serpents, puis contre la gonorrhée, la diarrhée, etc.; doit son épithète : *pilulifera* à la forme de ses fruits.

Recommandé comme antidyspnéique par le D^r Tison. M. Liégeois conseille d'employer l'extrait aqueux à la dose de 4 à 10 centigr., en solution glycinée, contre l'asthme et l'emphysème pulmonaire; ce médicament est peu efficace contre les dyspnées cardiaques.

Certains principes résineux contenus dans cette plante en rendent l'emploi dangereux.

EUPHTALMINE. — C'est du chlorhydrate de n-méthylvinylodiacétonalkamine, qui jouit de propriétés

mydriatiques. Le D^r Treutler a employé les solutions à 5 ou 10 pour 100. La composition de ce corps se rapproche de celle de l'eucaine B.

EUPYRINE. — Combinaison de l'éthylcarbonate de vanilline avec la para-phénétidine. Produit cristallin, vert-jaunâtre, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme, possédant une odeur de vanille très faible. Ce corps est moins toxique que la phénacétine; il agit comme antipyrétique à la dose de 1 gr. 50, renouvelée dans la journée. Il ne possède pas de propriétés antinévralgiques; il est diaphorétique. Recommandée pour combattre la fièvre chez les enfants et les cachectiques.

EUQUININE (Ether éthylcarbonique de quinine). — Fines aiguilles blanches, fusibles à 95 degrés, solubles dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; difficilement solubles dans l'eau. Son chlorhydrate est très soluble. Saveur faible. Doses : de 1 à 2 gr. (Noorden, de Francfort-sur-Mein).

EUROPHÈNE (Iodure d'isobutylortho-crésol). — Variété d'aristol obtenue en Allemagne en faisant agir l'iode sur l'isobutylorthocrésol en solution alcaline; étudié au point de vue pharmacologique et bactériologique par Siebel.

Propriétés : Substance amorphe pulvérulente, jaune,

exhalant une légère odeur de safran ; insoluble dans la glycérine, plus soluble que l'iodoforme et l'aristol dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et l'huile.

Thérapeutique : Préconisé comme succédané de l'iodoforme et de l'aristol ; non toxique, car des chiens ont pu en absorber sans accidents 2 et 3 gr.

L'europhène a été employé par Eichoff dans le traitement du chancre mou ou induré, de l'ulcère variqueux, du lupus ulcéré, mais il a échoué contre l'eczéma, le psoriasis, le favus, etc.

Les pommades à 5 ou 10 pour 100 sont irritantes et produisent de l'eczéma ; ne pas dépasser 2 pour 100.

ÉVONYMINE. — Produit brun, amorphe, retiré de l'*Evonymus atropurpureus* (Célastracées), hygrométrique, soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther. C'est un extrait alcoolique d'*Evonymus* repris par l'eau et additionné de sucre de lait.

Employée comme purgative et cholagogue ; administrée en pilules contenant chacune 5 centigrammes, 2 par jour.

EXALGINE (Méthylacétanilide.) — Corps dérivé de la benzine, signalé au corps médical par MM. Dujardin-Beaumetz et Bardet.

Propriétés : Cristallise en aiguilles ou en larges tablettes blanches ; peu soluble dans l'eau froide ; plus soluble dans l'eau chaude ; très soluble dans l'eau alcoolisée ; insipide ; décomposée par ébullition avec

l'acide chlorhydrique, elle donne une liqueur qui, saturée par l'ammoniaque, ne doit pas se colorer en violet par le chlorure de chaux.

L'exalgine forme une pâte liquide lorsqu'elle est mêlée avec l'acide salicylique (Parel); d'autre part, Césaris a observé qu'elle se dissout facilement à chaud dans l'eau à la faveur du salicylate de soude; mais elle précipite après refroidissement.

Toxique, chez le chien, seulement à la dose de 6 centigrammes par kilogramme d'animal. A dose non toxique, elle diminue la sensibilité à la douleur, et non la sensibilité tactile.

Analgésique comme l'antipyrine; employée contre les névralgies et, en général, contre les manifestations douloureuses.

D'après M. Desnos, l'exalgine convient plutôt aux rhumatismes douloureux qu'à ceux qui sont plus particulièrement caractérisés par des phénomènes articulaires; pour ces derniers, le salicylate de soude est préférable.

En ce qui concerne l'action physiologique de ce médicament, M. Desnos la considère comme portant sur le bulbe et le système cérébro-spinal, ce qui explique les vertiges, les frissons et les bourdonnements d'oreilles qu'on observe quelquefois; d'autre part, les sueurs et les fourmillements qui se produisent chez quelques malades prouvent que l'exalgine agit aussi sur la moelle et sur l'innervation vaso-motrice.

A dose excessive, elle détermine parfois de la cyanose, mais ce phénomène est éphémère.

Pharmacologie et posologie : La dose pour adultes

est de 10 à 30 centigrammes, qu'on peut prendre en une seule fois; cette dose peut être renouvelée sans inconvénient, à intervalle suffisant, dans la même journée; on l'administre sous forme de cachets ou dans une potion contenant de l'eau légèrement alcoolisée et un édulcorant; 10 gr. d'alcool ou d'une teinture alcoolique quelconque, ajoutés à la potion, suffisent pour assurer la dissolution de 1 gr. d'exalgine.

FERRATINE. — Albuminate de fer provenant du traitement de l'albumine d'œuf par le tartrate de potasse, le tartrate de fer et la lessive de soude. Poudre rouge brun, inodore et insipide, très assimilable, sans action irritante sur l'estomac et ne noircissant pas les dents. Smiedeberg l'administre aux adultes à la dose de 50 centigrammes, 3 à 4 fois par jour; pour les enfants, la dose est réduite de moitié.

FERRIPYRINE et FERROPYRINE. — Combinaisons de perchlorure de fer et d'antipyrine, se présentant sous forme de poudre rouge orangé, soluble dans l'eau; agissent comme astringent et hémostatique, sans avoir la causticité du perchlorure de fer. Employées contre les épistaxis par Jurasz, qui les insuffle dans les narines ou qui applique des tampons d'ouate imprégnés de solution à 20 pour 100; recommandées aussi à l'intérieur contre l'anémie, la migraine, les névralgies, etc., à la dose de 20 à 50 centigrammes par jour.

Ces corps ne tachent pas le linge comme le perchlore de fer.

FERROSTYPTINE. — Succédané du perchlore de fer; poudre jaunâtre, cristalline, fondant à 112 degrés, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, l'éther et l'acétone; non caustique. Ce corps se coagule par la chaleur et par les acides, mais un excès d'acide redissout le précipité; les alcalis précipitent l'oxyde de fer.

FERSAN. — Produit obtenu par Jolles en traitant par l'acide sulfurique les globules rouges du sang de bœuf isolés par la centrifugation. C'est un produit contenant en même temps du fer et du phosphore à l'état de combinaison organique. Poudre couleur chocolat, soluble dans l'eau et l'alcool, de saveur légèrement salée, d'odeur à peu près nulle, ne se coagulant pas par la chaleur, de réaction acide, de bonne conservation, se dissolvant non dans l'estomac, mais seulement dans l'intestin. C'est un albuminate de fer qui convient aux anémiques, aux chlorotiques et aux convalescents. Trois cuillerées à café par jour.

FÈVE DES MARAIS. — La fleur est un remède populaire contre les coliques néphrétiques, qui a été essayée avec succès par M. le D^r Bouloumié. Administrée en infusion (50 à 60 fleurs par tasse), deux tasses au début des douleurs.

FILMOGÈNE (Collodion à l'acétone). — Obtenu en dissolvant la nitrocellulose (6 parties) dans l'acétone (9 $\frac{1}{4}$ parties) et ajoutant un peu d'huile de ricin (7 parties).

FLANELLES MERCURIELLES. — Proposées par M. le professeur Merget pour remplacer les frictions d'onguent mercuriel dans le traitement de certains accidents syphilitiques. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 185.)

FLUORURE D'ARGENT (Tachiol). — M. Perez a proposé de désinfecter les plaies, de traiter la cystite et la blennorrhagie par le fluorure d'argent, qu'il appelle *tachiol* ; c'est une substance cristalline, incolore, transparente, qui jaunit à l'air et se transforme en une masse noirâtre. On se sert de solutions dont le titre varie de 1/1000 à 1/5000.

FLUORURE DE SODIUM. — Ce médicament a été recommandé, pour le traitement de la tuberculose pulmonaire, par le D^r Bourgeois, de Tourcoing, qui l'emploie, au début, à la dose de 10 centigrammes par jour, dose qui est portée progressivement à 40 ou 50 centigrammes.

Employé comme antiseptique ; on lui a donné aussi le nom de *Fluorol*.

FLUOSILICATE DE SOUDE. — Préparé en faisant passer de l'acide hydrofluosilicique dans l'eau et en saturant la solution par le carbonate de soude.

C'est une poudre blanche, inodore, non volatile, non déliquescente, légèrement soluble dans l'eau ; Thompson et Mayo-Robson ont constaté qu'il est doué de propriétés antiseptiques très énergiques et qu'il n'exerce pas d'action irritante, comme beaucoup d'autres substances antiseptiques, quand il est suffisamment dilué ; il n'est pas vénéneux.

En poudre, il agit comme caustique.

Thompson a proposé d'employer les solutions à 4 pour 500 pour le lavage de la vessie, du vagin et du rectum ; en injections uréthrales dans la blennorrhagie ; en injections dans les oreilles, dans le nez et dans les cavités en suppuration. On peut panser les plaies chirurgicales avec l'ouate hydrophile trempée dans cette solution.

M. le D^r Baroux, d'Armentières, se sert d'une solution à 6 pour 1,000 (limite de saturation à la température ordinaire) dans sa pratique obstétricale.

Ce sel, en solutions concentrées, attaque les instruments et l'émail des vases de porcelaine ; cet inconvénient n'existe pas avec les solutions faibles.

FORMALDÉHYDE (Aldéhyde formique ou méthylique, Formol, Formaline). — Connue depuis longtemps et préconisée comme antiseptique par MM. Berlioz et Trillat, qui en ont fait une étude spé-

ciale. On l'obtient en oxydant les vapeurs d'alcool méthylique au moyen d'une toile de platine portée à l'incandescence. On peut la préparer industriellement en remplaçant le platine par le coke ou le charbon de cornue porté au rouge dans un tube de cuivre. Le produit ainsi obtenu contient de l'alcool méthylique non oxydé, qu'on chasse par distillation ; on concentre ensuite la solution jusqu'à ce qu'elle contienne 40 pour 100 de formol. C'est là la formaldéhyde qu'on trouve dans le commerce et à laquelle on donne le nom de *Formaline*. A un degré de concentration plus élevé, le formol se polymérise et donne le *trioxyformol* ou *trioxyméthylène* $(\text{CH}_2\text{O})^3$, qui est un corps solide, insoluble dans l'eau. Cette polymérisation se produit encore lorsqu'on additionne la formaline du quart de son poids d'acide sulfurique (Cambier et Brochet).

On ne trouve pas dans le commerce de formaline contenant réellement 40 pour 100 de formaldéhyde; la solution s'altère rapidement, et il s'y forme des produits peu étudiés, peut-être de la paraldéhyde ou des produits de polymérisation autres que le trioxyméthylène; ce qui prouve que le produit qui prend naissance n'est pas du trioxyméthylène, c'est que, si l'on évapore la solution, le résidu de l'évaporation n'a pas perdu sa solubilité dans l'eau.

Les produits de polymérisation de la formaldéhyde ont la propriété de se dépolymériser en présence d'une solution de chlorure de calcium; cette dépolymérisation est très rapide à haute température; si l'on imprègne un morceau de toile ou un tissu quelconque avec un mélange de produits de polymérisation du formol et de

chlorure de calcium, il se dégage des vapeurs de formaldéhyde reconnaissables à leur odeur (Miquel).

MM. Trillat et Berlioz ont montré que les vapeurs d'aldéhyde formique sont douées de vertus antiseptiques énergiques ; ces vapeurs sont très actives en surface, mais elles pénètrent mal les objets qu'on soumet ordinairement à la désinfection (literie, linge, etc.). Les vapeurs en question et la formaline détruisent sans aucun doute les microorganismes pathogènes.

Pour pratiquer la désinfection des locaux contaminés, on emploie des lampes formogènes construites de manière que les vapeurs d'alcool méthylique viennent s'oxyder au contact d'une toile de platine portée au rouge. On a recours à certains dispositifs plus compliqués lorsque les locaux sont plus spacieux. D'après MM. Bardet et Trillat, on peut désinfecter une pièce de 100 mètres cubes en employant 1 litre 1/2 ou 2 litres d'alcool méthylique, dont le cinquième seulement est transformé en formol.

Il existe aussi des appareils spéciaux, à l'aide desquels on peut dégager des vapeurs d'aldéhyde formique en se servant du mélange de formaline et de chlorure de calcium ci-dessus mentionné, mélange auquel on a donné le nom de *Formochlorol*. Les mêmes vapeurs peuvent encore être produites en chauffant simplement le trioxyméthylène; on prépare des pastilles comprimées de trioxyméthylène, dont chacune dégage une quantité de formaldéhyde suffisante pour désinfecter un espace d'un mètre cube.

Prise à l'intérieur, l'aldéhyde formique est peu toxique. Administrée en injections hypodermiques à des co-

bayes, la dose toxique est de 80 centigrammes par kilo.

Elle s'élimine par les urines.

Les vapeurs ne sont toxiques que si elles sont respirées en assez grande quantité et pendant un temps assez long. Il serait donc dangereux d'utiliser le spray formaldéhydique.

Absorbée par la voie stomacale, l'aldéhyde formique agit, sinon comme toxique, du moins comme irritant et même comme caustique, et elle occasionne de vives douleurs. M. André a proposé d'administrer, dans ce cas, de l'acétate d'ammoniaque liquide (3 fois environ autant que de formol ingéré), dont l'ammoniaque se combine au formol pour former l'hexaméthylénamine ; on fait prendre en même temps une eau alcaline pour saturer l'acide acétique mis en liberté, et l'on débarrasse ensuite l'estomac, par un vomitif, de l'excès d'acétate d'ammoniaque et de la combinaison ammoniacale du formol.

La formaline jouissant de propriétés antiseptiques incontestables, elle a été employée pour la conservation des substances alimentaires ; cette pratique est interdite.

Peu de chirurgiens ont appliqué le formol au pansement des plaies, à cause de l'irritation qu'il produit sur les tissus ; toutefois, M. Le Dentu l'emploie en solution à 1 ou 2 pour 100 pour enlever l'odeur de gangrène. On l'a aussi préconisé pour le traitement des brûlures.

La formaldéhyde se combine avec les substances azotées, comme la gélatine, et elle les durcit.

D'après M. Cotton, elle dissout l'acide urique et forme une combinaison insoluble avec l'urée.

Elle se combine avec l'ammoniaque pour former l'*Hexaméthylène-tétramine* (*Urotropine* ou *Formine*).

Les réactions qui permettent de reconnaître l'aldéhyde formique sont les suivantes :

- 1° Réduction avec le nitrate d'argent ammoniacal ;
- 2° Réduction avec le réactif de Nessler ;
- 3° Coloration violette avec le bisulfite de rosaniline (Schiff).
- 4° Coloration jaune, puis rouge, avec la résorcine et la soude (Lebbin).
- 5° Coloration rouge avec le benzophénol et l'acide sulfurique.
- 6° Coloration bleue avec le lait et l'acide sulfurique légèrement ferrifère (Hehner).
- 7° Coloration rouge avec la phloroglucine alcalinisée (Jorissen et Renette).
- 8° Coloration pourpre, puis bleue, avec le chlorhydrate de morphine et l'acide sulfurique (Jorissen).

Si plusieurs de ces réactions sont communes à toutes les aldéhydes ou à plusieurs d'entre elles, les trois dernières paraissent caractéristiques de l'aldéhyde formique.

FORMANE.— Combinaison de formol, de menthol et d'acide chlorhydrique, se dissociant en ses composés au contact de l'eau chaude ; le formol et le menthol se dégagent en vapeurs et l'acide chlorhydrique se dissout dans l'eau. On emploie ce médicament contre le rhume aigu pris à son début ; pour cela, on se sert d'un appareil spécial, composé d'un ballon dans lequel on introduit une tablette de formane et de l'eau chaude ; le

ballon porte un bouchon traversé par un tube en forme de fourchette à deux branches, et l'on introduit ces deux branches dans le nez ; on aspire les vapeurs pendant cinq minutes et l'on répète cette aspiration 4 à 5 fois par jour. On peut remplacer l'appareil par des applications d'ouate au formane ou de pommade au formane, qu'on introduit dans les narines.

FORMANILIDE.— Corps homologue de l'acétanilide ; Preisach lui attribue une action anesthésique aussi intense et plus durable que celle de la cocaïne ; on l'emploie en insufflations dans la gorge, ou en badigeonnages avec une solution de 10 à 20 pour 100. Tauszck la préconise comme antipyrétique et analgésique.

D'après Bokai, la formanilide équivaut à l'acétanilide contre les névralgies, l'hémicranie, le lumbago, le tabes, etc. ; la dose maxima qu'il prescrit est de 35 centigrammes par jour.

FORMAZOL. — Mélange de paraformaldéhyde, d'iodoforme, de chloral, de terpine et de menthol, débité sous forme de tablettes destinées à être vaporisées dans la chambre des malades atteints de tuberculose pulmonaire. Médicament analogue à l'*igazol*, préconisé par le professeur Cervello, et qui est un mélange de formaldéhyde et d'iodoforme.

FORMOPYRINE. — Combinaison à poids moléculaires égaux d'antipyrine et de formaldéhyde, obtenue par M. Marcourt en mélangeant une solution aqueuse au tiers d'antipyrine avec une solution de formaldéhyde à 40 pour 100; il se forme un précipité cristallin au bout de 8 à 10 jours. Ce corps est insoluble dans l'eau, l'éther et la benzine; soluble dans l'alcool, le chloroforme et l'acide acétique. Forme des sels avec les acides.

FORMYLPIPÉRIDINE. — Corps résultant de l'action du chloral sur la pipéridine. Liquide huileux, d'odeur aromatique agréable, soluble dans l'eau et l'alcool, bouillant entre 220 et 221 degrés.

FROMENTINE. — On désigne sous ce nom la farine d'embryon de blé. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 189.)

GACAMPHOL (Camphorate de gaïacol). — Poudre blanche, inodore et insipide, insoluble dans l'eau et dans les dissolvants ordinaires; se dissocie dans l'intestin en gaïacol et acide camphorique, qui agit comme antisudoral. Employé par Hadelmann contre les sueurs des phtisiques à la dose de 0 gr. 20, prise le soir et pouvant être élevée jusqu'à 1 gr.

GAIACÉTINE. — Poudre blanche cristalline, inodore, presque insipide, résultant de l'action de l'a-

cide chloracétique sur la pyrocatechine en présence de la soude ; préconisée comme succédané du gaïacol. Se colore en bleu avec le perchlorure de fer.

GAÏACOL. — Obtenu par Sobrero dans la distillation sèche de la résine de gaïac ; Gorup-Besanez l'a préparé en chauffant la pyrocatechine avec la potasse et le méthylsulfate de potasse. C'est l'*Éther monométhylique de la pyrocatechine*. MM. Béhal et Choay sont parvenus à le préparer synthétiquement en méthylant la pyrocatechine. On peut encore préparer le gaïacol pur ou cristallisé en distillant la créosote de hêtre et recueillant les parties qui passent entre 200 et 205 degrés ; après divers traitements appropriés, on peut faire cristalliser par refroidissement ou par amorçage au moyen d'un cristal de gaïacol. Les meilleurs gaïacols liquides du commerce ne contiennent pas plus de 50 pour 100 de gaïacol pur.

Cristaux prismatiques, fondant à 28 degrés 5 ; bouillant à 205 degrés ; densité = 1.143 ; soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique et un grand nombre de dissolvants organiques ; soluble en toute proportion dans la glycérine anhydre ; se dissout dans 7 parties en poids de glycérine officinale à 28° ; soluble dans 60 fois son poids d'eau.

Dissous dans l'alcool, il donne, avec le perchlorure de fer dilué, une belle coloration bleue ; cette coloration disparaît rapidement. Un excès de réactif fait virer la couleur au vert, qui passe à l'acajou.

Dissous dans l'alcool, il donne, avec l'eau de chaux,

une coloration bleue qui ne se produit pas avec la créosote.

Il forme une masse cristalline avec la sonde caustique.

Une solution aqueuse de gaïacol, additionnée d'ammoniaque et d'un hypochlorite alcalin, se colore à chaud en vert.

La même solution, additionnée de nitrite de soude, puis d'acide sulfurique ou nitrique, se colore en rouge-orangé (Adrian).

La même solution donne un précipité brunâtre avec l'acide chromique, et, avec l'acide iodique, une coloration orangé-brun, avec précipité de couleur kermès (Guérin).

Le gaïacol pur a une saveur légèrement sucrée; il n'est pas toxique et n'irrite pas les muqueuses.

Thérapeutique : Préconisé par Sahli (de Berne), Fräntzel (de Berlin), Bourget (de Genève) et par d'autres médecins pour remplacer la créosote.

MM. Sciolla (de Gênes), Bard, Linossier, Guinard, etc., ont constaté que le gaïacol, employé en badigeonnages sur la peau, agit comme antipyrétique. M. Bard conseille de ne pas dépasser, pour les badigeonnages, qui ont lieu trois fois par jour, la dose de 1 à 2 gr. D'après les recherches de M. Guinard, le gaïacol serait absorbé par la peau, et non par les voies respiratoires, lorsqu'il est appliqué en badigeonnages.

MM. Guinard et Stourme pensent que l'hypothermie causée par les badigeonnages de gaïacol résulte partiellement d'une action nerveuse périphérique, qui exerce, par voie réflexe, une influence sur les centres de la thermogenèse.

Les badigeonnages de gaïacol produisent de la diurèse ; quelquefois ils déterminent des sueurs profuses qui dépriment les malades ; il faut donc surveiller la susceptibilité des malades à l'égard de ce médicament.

Mélangé à la glycérine, le gaïacol, employé en badigeonnages, n'agit pas comme antithermique, mais comme analgésique.

Pharmacologie : On peut administrer le gaïacol sous forme de capsules contenant 10 centigrammes de gaïacol cristallisé dissous dans une huile quelconque (4 à 6 capsules par jour) ; sous forme de pilules préparées comme celles de créosote et contenant également 10 centigrammes de gaïacol par pilule ; sous forme de vin (10 gr. de gaïacol pour 1 kilogramme de vin de Grenache) renfermant 20 centigrammes de gaïacol par petit verre de 20 gr. ; sous forme d'huile de foie de morue gaïacolée (10 gr. de gaïacol pour 1 litre d'huile de foie de morue).

La dose quotidienne de gaïacol est de 40 centigrammes à 1 gr.

On peut encore administrer aux tuberculeux le gaïacol en injections hypodermiques, comme la créosote. On dissout alors le gaïacol dans de l'huile d'olive ou d'amandes douces stérilisée, dans la proportion de 1 partie de gaïacol pour 1 partie ou 5 parties ou 10 parties d'huile. Au début, la dose de gaïacol à injecter ne doit pas dépasser 0 gr. 50. Cette dose est augmentée progressivement, après qu'on a essayé la susceptibilité des malades.

MM. Picot et Pignol ont proposé d'ajouter de l'iodoforme à l'huile injectée; on formule alors le mélange de telle sorte que la quantité d'huile injectée contienne 1 centigramme d'iodoforme.

Dans la sciatique et les douleurs rhumatismales, on emploie les badigeonnages de gaïacol dissous dans son poids de glycérine *anhydre*.

On a préconisé contre l'orchite douloureuse une pommade gaïacolée au dixième faite avec la vaseline.

GAIACOLATE DE PIPÉRIDINE (Gaïa-pérol). — Aiguilles prismatiques, solubles dans l'eau (3.5 pour 100), obtenues en faisant réagir la pipéridine sur le gaïacol dissous dans l'éther de pétrole ou le benzol. Se décompose en ses éléments en présence des acides et des bases. Employé contre la tuberculose à la dose de 0 gr. 20 à 2 gr. par jour. Inoffensif et bien supporté par l'estomac.

GAÏACYL (Sulfogaïacolate de chaux). — Sel calcique du dérivé sulfoné du gaïacol, obtenu par M. André. Poudre gris-mauve, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans les huiles fixes. Les solutions aqueuses sont de couleur rouge-violet; non irritant et non toxique. Saveur astringente et légèrement sucrée. Employé en solution à 5 ou 10 pour 100 comme anesthésique local en injections sous-cutanées.

GAIKINOL. — C'est le bromogaïacolate neutre de quinine, obtenu par M. Castel. Cristaux lamellés jaunes, solubles dans leur poids d'eau; solubles dans l'alcool et la glycérine; presque insolubles dans l'éther et le chloroforme; déliquescent; contient 48.79 de quinine et 18.67 de gaïacol par 100; jouit des propriétés antiseptiques, analgésiques et antithermiques de ses composants. Dose: 0 gr. 50 à 1 gr. par jour.

GALAZYME. — Sorte de lait fermenté, analogue au *Koumys* et au *Képhir*, préparé par M. Deschiens avec le lait additionné de 10 gr. de sucre et de 4 gr. de levure par litre. Se prend par verre.

GALLACÉTOPHÉNONE. — Dérivé de l'acide pyrogallique, résultant de la substitution du méthylkétone à 3HO, et découvert par Nencki. Moins toxique que l'acide pyrogallique. Von Ins, de Berne, prétend l'avoir employé avec succès, en pommade à 10 pour 100, contre le psoriasis.

Propriétés : Poudre jaune, soluble dans l'eau chaude, l'alcool, l'éther et la glycérine; il est peu soluble dans l'eau froide, mais on peut augmenter sa solubilité au moyen de l'acétate de soude. Ne salit pas le linge comme l'acide pyrogallique.

GALLANOL (Gallanilide). — Il existe dans l'industrie un produit, nommé *Gallol*, qui est l'anilide

de l'acide gallique ; M. Cazeneuve, de Lyon, a préparé cet anilide à l'état de pureté et lui a donné le nom de *Gallanol*. Il l'obtient en chauffant le tannin ou acide gallotannique avec un excès d'aniline ; on traite ensuite à chaud par l'eau acidulée d'acide chlorhydrique. Il se forme ainsi des cristaux qu'on reprend par l'alcool aqueux.

Propriétés : Se présente sous forme de cristaux lamellaires, blancs ; inodore ; très peu soluble dans l'eau froide (1 : 1000) ; très soluble dans l'eau bouillante, l'alcool et l'éther ; insoluble dans le chloroforme et la benzine. Se dissout dans les alcalis en s'altérant partiellement et se colorant en brun. Fond à 205 degrés sans se décomposer. Non toxique.

Thérapeutique : M. Rollet l'a expérimenté avec quelque succès contre l'eczéma et surtout contre le psoriasis.

Le gallanol ne tache pas la peau ni le linge. Il ne détermine aucune irritation.

Contre l'eczéma, on saupoudre avec la poudre de gallanol ou l'on emploie une pommade à la vaseline au dixième.

Contre le psoriasis, on se sert de pommade, ou bien on badigeonne avec une solution alcoolique les plaques, qu'on recouvre ensuite de traumaticine. On peut aussi badigeonner avec un mélange de gallanol et de traumaticine.

GALLATE DE MERCURE. — Préconisé par MM. Gay et Brousse contre la syphilis. Sel mal dé-

fini, changeant de couleur en s'altérant. M. Gay a conseillé de le préparer en mêlant au mortier 37 gr. 60 d'acide gallique et 21 gr. 60 d'oxyde jaune de mercure et de faire une pâte avec 25 centimètres cubes d'eau; on abandonne pendant deux jours, et l'on fait sécher sous une cloche à acide sulfurique. C'est un mélange de gallate mercurieux et de gallate mercurique, de couleur noir mat, qui offre, sur les sels préparés avec l'acétate mercurique ou avec le nitrate mercurieux, l'avantage de contenir toujours la même quantité de mercure.

M. Brousse fait prendre, chaque jour, de 2 à 4 pilules, dont chacune renferme 5 centigrammes de gallate de mercure et 10 centigrammes d'extrait de quina.

GALLICINE. — Éther méthylique de l'acide gallique, employé contre certaines affections oculaires et certaines dermatoses. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 195.)

GALLOBROMOL (Acide dibromogallique). — Obtenu par M. Grimaux; c'est de l'acide gallique dans lequel 2 Br remplacent 2 H [$C^6Br^2(OH^3)CO.OH$].

Cristallise en aiguilles blanches, fines, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Avec l'eau ordinaire, qui est toujours alcaline, les solutions de gallobromol sont rouges; pour le dissoudre, on doit donc prendre l'eau distillée. Renferme la moitié de son poids de brome.

S'élimine par les reins, partie en nature, partie

à l'état de bromure alcalin. Avec de fortes doses, l'urine est colorée en brun foncé ; avec des doses de 8 à 10 gr., elle est rose ; avec de faibles doses, elle conserve sa couleur normale.

D'après M. Lépine, ce corps pourrait rendre quelques services chez les épileptiques et les malades atteints de troubles nerveux. Son action est moins déprimante que celle du bromure de potassium. La dose administrée par M. Lépine est de 10 gr. ; il croit excessive une dose de 15 gr.

M. Rollet s'est bien trouvé de son emploi pour le traitement de la blennorrhagie aiguë ou chronique au moyen d'une solution au cinquantième.

GASTÉRINE. — Suc gastrique de chien, recueilli sur le chien vivant en isolant l'estomac ; préconisé par M. Frémont dans le traitement des dyspepsies. Présente l'inconvénient d'être très acide et d'avoir une odeur canine désagréable.

GÉLANTE. — Vernis employé par Unna dans certaines affections de la peau et composé d'un mélange à parties égales de gomme adragante et de gélatine, ramolli avec la vapeur d'eau et additionné de glycérine et de thymol. On peut incorporer à ce vernis divers médicaments.

GÉLOSINE. — Principe mucilagineux extrait par M. Guérin de la gélose de l'Algue du Japon (*Gelidium corneum*).

Propriétés : Amorphe, incolore, non azotée ; soluble dans l'eau chaude, qu'elle transforme en une gelée transparente, avec laquelle on peut faire des cataplasmes, dans lesquels il est possible d'introduire des substances médicamenteuses ; cette gelée jouit de la propriété de se rétracter, en se desséchant, ce qui la fait ressembler à une éponge légèrement exprimée ; grâce à cette propriété, le liquide médicamenteux qu'elle contient est expulsé jusqu'à dessiccation.

GELSEMIUM et GELSÉMINE. — Le *Gelsemium sempervirens* ou *nitidum* (*Jasmin sauvage*) est une plante grimpante de la famille des Loganiacées, qui croît aux États-Unis. La racine est employée contre les névralgies à l'état de teinture (1 pour 5), qui est administrée intérieurement à la dose de 10 à 80 gouttes par jour. Les oculistes l'administrent aux mêmes doses contre l'iritis rhumatismale, le staphylôme et l'irido-choroïdite.

Gelsémine. — Extraite de la racine au moyen de traitements par l'alcool. Poudre cristalline, incolore, inodore, amère, peu soluble dans l'eau même bouillante, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et le sulfure de carbone.

Avec l'acide sulfurique, elle se dissout en produisant une coloration rouge, qui devient rose ; en chauffant, cette coloration passe au pourpre.

Si l'on ajoute du bichromate de potasse à la solution sulfurique, on observe une couleur rouge-cerise, qui passe au violet, au bleu et au bleu verdâtre. En rem-

plaçant le bichromate par le bioxyde de manganèse, il se produit, au point de contact, une couleur rouge-cerise éclatante.

On la distingue de la strychnine en ce qu'elle donne, avec l'acide azotique, une coloration brun-verdâtre, qui devient vert foncé.

La gelsémine forme des sels avec les acides.

C'est un poison énergique, produisant, à dose trop élevée, des éblouissements, des nausées, de l'oppression et la mort. On l'emploie, comme la plante d'où elle est extraite, contre les névralgies. Elle agit comme mydriatique, et, à ce titre, elle agit plus rapidement que l'atropine, mais son action est de plus courte durée. Elle demande à être maniée avec prudence, et il est sage de commencer par des granules à 1 milligramme. On ne doit pas dépasser 6 centigrammes par vingt-quatre heures.

GÉOSOTE. — Nom donné au *Valérianate de gaïacol*.

GLOBULARIA; GLOBULARINE; GLOBULARÉTINE. — M. Heckel a étudié un certain nombre de *Globularia* (*G. alypum*, *G. vulgaris*, *G. nana*, *G. cordifolia*, etc.), dont M. Schlagdenhauffen a fait l'analyse chimique; les recherches de ce dernier ont porté spécialement sur le *G. alypum*, qui est déjà considéré comme un remède populaire dans le Midi de la France; il en a isolé la *Globularine* et la *Globularétine*, dont la première est antipyrétique, tandis que la

deuxième est purgative et diurétique. Quelques essais semblent prouver que le mélange de ces deux principes exerce une action favorable sur les manifestations aiguës ou chroniques de l'arthritisme.

GLUCINE. — Corps sucrant, constitué par l'acide sulfoamidotriacétique ou par son sel de soude, et obtenu par l'action des aldéhydes des séries grasse et aromatique sur la chrysoïdine. Sucre 100 fois plus que le sucre ordinaire ; sa saveur se rapproche plus que celle de la saccharine de la saveur du sucre. N'exerce aucune action nocive sur la digestion, sur le cœur et les reins.

GLUTOL (Formaldéhyde-gélatine). — Corps obtenu par Schleick en faisant agir 25 gouttes de formaline sur 500 gr. de solution de gélatine et desséchant dans les vapeurs de formaldéhyde. Poudre grisâtre, insoluble, n'ayant plus les propriétés de la gélatine, transparente, dure, résistant aux acides, aux alcalis, aux sels et à la chaleur, inodore et non toxique. Bien que non bactéricide, elle peut servir au pansement des plaies, parce qu'elle s'oppose au développement des microorganismes. M. Doyen la considère comme un bon antiseptique.

GLYCÉRO - ARSÉNIATE DE CHAUX (Arsitriol). — Préparé par MM. Schlagdenhauffen et Pagel par le même procédé que celui qui sert à préparer le glycérophosphate de chaux, sauf substitution de l'acide arsénique à l'acide phosphorique. Poudre

blanche, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans les acides; ni le molybdate d'ammoniaque, ni l'hydrogène sulfuré, n'y révèle la moindre trace de l'acide arsénique.

Ne possède pas la toxicité des autres sels arsenicaux.

Dose : 1 centigr. par jour en injections hypodermiques ou en pilules. S'élimine aussi rapidement que le cacodylate de soude.

Glycéro-arséniate de fer (Marsitriol). — Obtenu par le même procédé que le glycérophosphate de fer; sel amorphe, jaunâtre, insoluble dans l'eau.

Dose : 1 centigr. par jour.

GLYCÉROPHOSPHATES. — (Voir Phosphoglycérates.)

GLYCOGÈNE. — M. de Nittis a contribué à introduire dans la thérapeutique le glycogène, qui, d'après lui, améliore la nutrition des cachectiques, neutralise les toxines, facilite la phagocytose et augmente les moyens de défense de l'organisme. Sa toxicité est nulle. On n'en a pas indiqué le mode de préparation. En capsules ou en pilules de 2 centigr., de 3 à 5 par jour. On peut aussi l'injecter hypodermiquement (2 ou 3 c. cubes d'une solution au quarantième).

GRINDELIA ROBUSTA. — Plante herbacée, vivace, de la famille des Synanthérées-Astérées, qui croît au Mexique, en Californie et aux États-Unis.

Inscrite dans la Pharmacopée américaine. On emploie la tige entière, ou bien les fleurs et les feuilles.

Elle a une saveur chaude, due à la présence d'une résine et d'une huile essentielle auxquelles on doit attribuer ses propriétés thérapeutiques. L'huile essentielle a une odeur qui rappelle celle de l'essence de térébenthine ; la plante contient encore une substance cristalline, à réaction alcaline, non étudiée jusqu'ici.

Utilisée dans le traitement de l'asthme, de la toux spasmodique, de la bronchite accompagnée de dyspnée, de la coqueluche et du catarrhe de la vessie.

Aux États-Unis, on administre l'extrait fluide dans de l'eau sucrée ou du lait, à la dose de 60 centigrammes à 2 gr., renouvelée toutes les heures ; on peut employer l'extrait alcoolique en pilules de 12 à 15 centigrammes, à la dose de 3 pilules par jour, ou en sirop (50 centigrammes par 100 gr. de sirop simple), dont on administre 4 cuillerées à dessert aux enfants au-dessous de 3 ans, 3 cuillerées à soupe aux enfants plus âgés et 4 cuillerées à soupe aux adultes.

GUACO. — On désigne sous ce nom un certain nombre de plantes grimpantes, qui croissent dans l'Amérique du Sud et que les indigènes emploient, depuis les temps les plus reculés, contre les morsures des serpents. Ces plantes appartiennent à la famille des Synanthérées, tribu des Eupatoriées. Le guaco le plus estimé est produit par le *Mikania guaco* ou *Eupatorium vincæfolium*, qui a encore d'autres synonymes.

On trouve dans le commerce, sous le nom de *Guaco*,

un mélange de tiges, de feuilles et de racines. Les feuilles ont une odeur désagréable. Le guaco est très amer et contient une substance résinoïde, la *Guacine*.

M. Bocquillon a extrait, de la tige et de la feuille, un glucoside, la *Mikanine*, dont les solutions se colorent en rouge sang avec le perchlorure de fer. Ce glucoside cristallise, donne avec l'acide azotique une coloration jaune orangé, et avec l'acide sulfurique une coloration rouge; il est soluble dans l'eau et l'alcool, peu soluble dans le chloroforme; insoluble dans l'éther et la benzine.

Physiologie et thérapeutique : D'après M. Butte, le guaco provoque des troubles gastro-intestinaux (vomissements et diarrhée); il agit à l'instar d'un nervin, et l'analgésie qu'il produit résulterait d'une paralysie des centres nerveux sensitifs.

On l'a proposé pour calmer les névralgies, le prurit eczémateux, et pour le traitement de la syphilis.

Pharmacologie et posologie : A l'extérieur, on emploie la décoction (30 pour 1,000).

A l'intérieur, 4 pilules par jour d'extrait de guaco à 40 centigrammes, ou bien de 2 à 4 gr. de teinture (à 1 pour 5).

GUAVANHEM. — On désigne sous ce nom, en Russie, un remède préconisé comme expectorant à la dose de 2 gr. par jour et qui n'est autre chose qu'un extrait de monésia.

GUÉTHOL. — Dérivé du gaïacol, dans lequel le groupe éthyl remplace le groupe méthyl. Liquide huileux, insoluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme. Mêmes propriétés que le gaïacol; possède une action analgésique plus marquée. Pour calmer la douleur, on peut l'employer en badigeonnages; on peut encore appliquer une pommade au guéthol ou injecter hypodermiquement une émulsion au dixième dans la glycérine.

HAMAMELIS VIRGINICA. — Arbuste de la famille des Saxifragacées-Hamamélacées, qui croît aux États-Unis, au Mexique et au Canada, et qu'on y désigne sous le nom de *witch-hazel* (noisetier de la sorcière) et de *winter-bloom* (fleur d'hiver). Son fruit est renfermé dans une sorte de capsule, ce qui lui donne une ressemblance avec la noisette. Les Indiens emploient le fruit, la feuille et l'écorce, qui contiennent du tannin, dans le traitement des maladies inflammatoires, et en lotions contre les hémorroïdes et les ophtalmies.

On a préparé, sous le nom d'*Hamaméline*, un corps résineux, vert foncé, mélangé avec un alcaloïde, mais mal étudié, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool.

Thérapeutique : D'après Dujardin-Beaumetz, l'hamamélis constitue un bon hémostatique dans les cas d'hémoptysie et d'hémorragie utérine, et elle donne des résultats satisfaisants dans le traitement des hémorroïdes; mais elle est inefficace contre les varices; on doit l'administrer avec prudence, à cause des

troubles circulatoires qui pourraient survenir et de l'état syncopal qui se produit quelquefois.

Quelques auteurs prétendent, néanmoins, que l'hamamélis donne de bons résultats dans le traitement des varices des membres inférieurs, surtout des varices internes; elle diminuerait alors et même supprimerait les douleurs, en même temps qu'elle activerait la circulation veineuse.

On a observé des éruptions érythémateuses chez certains malades ayant pris de la teinture d'hamamélis.

Pharmacologie et posologie : On emploie l'extrait fluide, préparé avec les feuilles ou l'écorce, ou la décoction (30 gr. pour 1/2 litre d'eau). La décoction se prend à la dose d'un verre par jour; l'extrait fluide est administré par cuillerées à café (3 ou 4 par jour). Dujardin-Beaumetz prescrivait seulement 10 gouttes d'extrait fluide toutes les deux heures.

HÉDONAL. — Ce corps est la *méthylpropylcarbinol-uréthane*. Doué de propriétés hypnotiques; il est, dit-on, plus actif que le chloral; très peu soluble dans l'eau, à laquelle il communique une odeur qui rappelle celle du menthol; les alcalis le décomposent en acide carbonique, ammoniacque et alcool amylique secondaire. Dose : 1 gr. 50 à 2 gr.

HÉLÉNINE. — Extraite de la racine d'aunée (*Inula helenium*, Synanthérées); poudre blanche, cristalline, odorante, de saveur âcre; peu soluble à froid

dans l'eau et l'alcool, plus soluble dans l'éther et les huiles volatiles. Très peu toxique.

Administrée par le D^r Hamonic contre la leucorrhée utérine en pilules contenant 1 centigramme, dont il fait prendre d'abord 2 par jour, pour arriver à 6 ou 8.

M. Hamonic prescrit des badigeonnages du col avec une solution d'hélénine au 20^e dans l'alcool à 80°.

HELIANTHUS ANNUUS. — Plante de la famille des Synanthérées, préconisée par Maminof et Moncorvo contre la fièvre palustre chez les enfants. On emploie la teinture alcoolique au cinquième, préparée avec le mélange des fleurs et de l'écorce, et on l'administre à la dose de 10 à 25 gouttes, répétée 3 ou 4 fois par jour. Ce médicament n'a ni odeur ni saveur désagréable.

HELMITOL. — Préconisé par Heuss (de Zurich) comme antiseptique des voies urinaires et agissant, à ce titre, avec plus d'efficacité que l'urotropine, avec laquelle elle présente des analogies au point de vue de sa composition. C'est une combinaison de l'hexaméthylène-tétramine avec l'acide anhydrométhylène citrique. Poudre blanche, cristalline, soluble dans l'eau (7 pour 100), peu soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther; se décompose au contact des acides et des alcalis, en donnant naissance à de la formaldéhyde.

Doses : de 2 à 4 gr. par jour en plusieurs fois.

On peut l'injecter dans la veine en solution à 1 ou 2 pour 100.

HÉMOL. — Composé albuminoïde obtenu en prenant les combinaisons que forment avec l'hémoglobine quelques métaux (fer, cuivre, mercure, zinc, etc.) et en déplaçant le métal. C'est un corps pulvérulent, brunâtre, de saveur salée, pauvre en fer. On peut le considérer comme un extrait des globules rouges. Employé contre l'anémie.

HERMOPHÉNYL (Mercure-phénoldisulfonate de sodium). — Poudre blanche, amorphe, soluble dans l'eau (15 à 22 pour 100), contenant 40 pour 100 de mercure, dans laquelle les réactions de ce métal sont masquées; non toxique; non irritant; bactéricide énergique. L'hermophényl ne donne aucune réaction avec le sulfhydrate d'ammoniaque, ni avec la potasse, ni avec l'acide chlorhydrique, ni avec l'albumine; avec l'iodure de potassium, il donne un précipité rouge soluble dans un excès d'iodure; avec le perchlorure de fer, coloration violette; avec le protochlorure d'étain, précipité noir; avec le réactif de Frøedhe, coloration jaune à chaud, passant au jaune brun, puis au brun et au rouge amethyste (Barral); avec le persulfate de soude, coloration rose à froid, jaune à chaud (Barral); avec le réactif Mandelin, coloration bleu-verdâtre, passant au vert-émeraude par la chaleur (Barral). Préconisé par M. Bérard sous forme de savon pour désinfecter les mains des chirurgiens, l'hermophényl conservant sa solubilité dans le savon, contrairement à ce qui se passe pour le sublimé. Il peut servir à imprégner de la gaze ou de

l'ouate, qui peuvent être stérilisées à 120 degrés. On peut se servir de solutions à 1 pour 400 et même à 1 pour 50 pour des pansements humides, et à 1 pour 30 pour laver les yeux des nouveau-nés.

HÉROÏNE. — Éther diacétique de la morphine; peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool. Fond à 171-172 degrés. Les réactions suivantes permettent de la distinguer de la morphine : elle ne donne pas de coloration bleue avec le perchlorure de fer ; au contact de l'acide nitrique, elle donne une coloration jaune, qui passe au bleu (Zernich) ; chauffée avec l'acide sulfurique, elle dégage une odeur d'éther acétique (Goldmann). Plus calmante que la morphine à dose moindre ; agit rapidement et sans constiper ; jouit de propriétés antithermiques plus accusées que la morphine. Guère plus toxique que la codéine, substituée avantageusement à la morphine chez les morphinomanes, l'habitude ne s'établissant pas avec l'héroïne. Dose : 3 à 5 milligrammes, 2 à 3 fois par jour.

HÉTOCRÉSOL (Cinnamate de métacrésol).
— Cristaux insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, le benzol et l'acide acétique ; fusible à 65 degrés. Préconisé pour pansement des plaies tuberculeuses. Ni toxique, ni caustique.

HÉTOL (Cinnamate de soude). — Employé par le D^r Landerer dans le traitement de la tuberculose. On l'administre en injections hypodermiques pratiquées généralement dans la région fessière; on peut aussi l'administrer en injections intraveineuses. On débute par des doses faibles ($1/2$ à 1 milligr.), qu'on élève progressivement et en ne dépassant pas 25 milligr. Les injections sont répétées tous les deux jours. Le traitement doit être continué pendant 3 ou 4 mois.

HEXAMÉTHYLÈNE-TETRAMINE (Urotropine, Formine). — Combinaison cristalline de formaldéhyde et d'ammoniaque; soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool; inodore; de saveur douce et sucrée, puis amère; dédoublée par les acides; possède la propriété de dissoudre l'acide urique. Ce médicament produit de la diurèse, et l'urine, qui reste acide, ne laisse plus précipiter ni acide urique, ni urates. Expérimenté par Nicolaïev en 1895.

On peut administrer jusqu'à 6 gr. par jour, mais la dose ordinaire est de 1 gr. à 1 gr. 50.

HISTOGÉNOL. — Mélange de méthylarsinate de soude (5 parties) avec 20 parties d'acide nucléinique provenant de la laitance de hareng, préconisé par M. Mouneyrat contre la tuberculose.

HOLOCAÏNE. — Combinaison de la phénacétine avec la paraphénétidine avec élimination d'eau;

obtenue par Tauber. Le chlorhydrate d'holocaïne a une saveur amère; il est soluble dans 40 parties d'eau; ses solutions ne sont pas décomposées par la température de l'ébullition, comme celles de cocaïne. En solution acide, le chlorhydrate d'holocaïne donne un précipité blanc avec le sublimé, et un précipité violet avec le chlorure de chaux, précipité qui se dissout dans l'éther et donne une solution rouge. Une solution aqueuse de 10 centigrammes de chlorhydrate d'holocaïne, additionnée de 3 gouttes d'acide sulfurique dilué, décolore immédiatement 10 gr. de solution de permanganate de potasse au 1/10. Rien de semblable ne se produit avec le chlorhydrate de cocaïne. Agit comme anesthésique; le chlorhydrate d'holocaïne a été expérimenté par Guttman, de Berlin, dans sa clinique ophtalmologique. Une solution à 1 pour 100 insensibilise l'œil; il se produit d'abord un peu de cuisson, mais l'analgésie cornéenne survient rapidement et dure neuf minutes avec une instillation de 3 à 5 gouttes. D'après Guttman, l'analgésie serait plus rapide et plus durable qu'avec la cocaïne; de plus, l'holocaïne n'influence pas la pupille. Pour les opérations de l'iridectomie et de la cataracte, on peut employer une solution contenant 1/2 pour 100 d'holocaïne et 1 pour 100 de cocaïne. La cocaïne doit être préférée à l'holocaïne dans les cas où il y a intérêt à abaisser la tension intra-oculaire. Ce médicament nouveau ne peut être injecté hypodermiquement comme la cocaïne, parce qu'il provoque des convulsions tétaniques; un autre inconvénient de ce corps est qu'il ne peut être stérilisé que dans des vases en porcelaine,

l'alcalinité des récipients en verre produisant sa décomposition.

HOLZINE et HOLZINOL. — Noms donnés à des liquides antiseptiques, composés d'alcool méthylique, d'aldéhyde formique et de menthol.

HONTHIN. — Combinaison d'albumine et de tannin, analogue à la tannalbine, traversant l'estomac sans être décomposée et ne se dissolvant que dans l'intestin. Poudre brun-verdâtre, insipide, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, donnant, avec les sels de fer, la réaction caractéristique du tannin; employé par M. Reichelt contre la diarrhée et contre l'entérite des enfants, à la dose de 25 à 50 centigr., répétée 4 à 5 fois par jour. Cette dose est portée à 1 ou 2 gr. pour les adultes.

HOPOGAN. — Poudre blanche, légère, insipide, inodore, presque insoluble dans l'eau, contenant 25 pour 100 de peroxyde de magnésium; produisant, au contact des acides de l'estomac, 7.65 pour 100 d'oxygène actif.

Dose : 0.050.

HUILE BI-IODURÉE. — Cette huile, préconisée par M. Panas, contient 4 milligr. de biiodure de mercure par c. cube; pour la préparer, on prend de l'huile d'olives, qu'on traite par un tiers de son poids

environ d'alcool à 95°; après quatre ou cinq jours de contact, pendant lesquels le mélange est agité, on décante; l'huile est ensuite portée à la température de 110 à 115 degrés pendant dix minutes: lorsque la température de l'huile est descendue à 60 degrés, on y ajoute le biiodure et on agite jusqu'à dissolution, en chauffant si c'est nécessaire, mais sans dépasser 60 degrés; on filtre sur du coton hydrophile stérilisé; il faut éviter de tremper, dans les flacons contenant l'huile biiodurée, les seringues mouillées avec de l'eau, car il suffit d'une petite quantité d'eau pour précipiter partiellement le biiodure de mercure. On évite cet inconvénient en lavant la seringue à l'alcool après l'avoir stérilisée à l'eau bouillante et en la faisant bien sécher.

HUILE DE CHAULMOOGRA. — Extraite des semences du *Gynocardia odorata* (Bixacées), qui croît dans les Indes, où les habitants l'emploient contre les affections de la peau, les scrofules, la lèpre et la syphilis.

Propriétés : Cette huile est brune, acide; elle jouit d'une saveur et d'une odeur désagréables; elle fond à 42 degrés. Elle renferme un acide, auquel on a donné le nom d'*Acide gynocardique*, qui en est le principe actif et qui a été isolé à l'état de pureté par M. le D^r Roux.

Thérapeutique : Les docteurs Hardy et Vidal l'ont employée dans le traitement de certaines maladies de peau (psoriasis, etc.). On l'a préconisée aussi contre la

phtisie, dans les cas où les malades ne peuvent supporter l'huile de foie de morue.

Pharmacologie et posologie : On l'emploie pure en badigeonnages, ou en pommade au quart faite avec la vaseline.

On l'administre à l'intérieur à la dose de 30 à 60 centigrammes en capsules de 15 centigrammes (1 ou 2 capsules avant chaque repas). Pour les enfants, on l'administre dans du lait (2 à 3 gouttes par jour).

Cette huile déterminant assez souvent des nausées et des vomissements, on peut la remplacer par l'acide gynocardique, qui est mieux toléré, et qui ne produit qu'une légère constipation, moindre que celle qu'on observe avec l'huile elle-même. Cet acide se prend à la dose de 1 à 3 gr. par jour, en capsules de 20 centigrammes, à prendre avant les repas.

On peut encore administrer le gynocardate de soude (2 à 4 gr. par jour, en capsules de 20 centigrammes), ou le gynocardate de magnésie (2 à 4 gr. par jour, en pilules de 20 centigrammes).

HUILE GRISE. — Mélange de lanoline et d'onguent mercuriel (parties égales), qu'on liquéfie avec l'huile d'olive (4 parties pour 6 parties de pommade); contient 30 pour 100 de mercure métallique. Cette préparation, imaginée par Lang, d'Innsbrück, et Trost, de Vienne, doit être aseptique; elle est destinée à être administrée chez les syphilitiques, en injections hypodermiques, à la dose de 3/10 de centimètre cube, toutes

les semaines, pendant six à huit semaines. L'injection se fait par deux piqûres, distantes de 4 à 6 centimètres.

Si cette substance n'est pas assez fluide pour traverser la canule de la seringue, il faut la chauffer légèrement.

On a proposé plusieurs autres procédés de préparation :

1° MM. Nesser et Beausse utilisent la propriété que possède la teinture éthérée de benjoin d'éteindre le mercure ; on mélange 20 gr. de mercure avec 5 gr. de cette teinture ; puis on ajoute 40 gr. de vaseline liquide ou d'un mélange de vaseline liquide et de vaseline ordinaire. C'est là l'*Huile grise benzoïnée*.

2° M. P. Vigier propose un autre procédé, offrant la même sécurité au point de vue de l'asepsie : il prend 19 gr. 50 de mercure, 1 gr. d'onguent mercuriel du Codex et 2 gr. 50 de vaseline blanche, qu'il triture, jusqu'à extinction du mercure, dans un mortier flambé à l'alcool. Il ajoute ensuite 7 gr. de vaseline et 20 gr. de vaseline liquide ; puis, il conserve dans un flacon à l'émeri à large col, lavé à l'alcool. Cette huile renferme 40 pour 100 de mercure ; on en injecte 2/10 de seringue, soit 8 centigrammes de mercure.

HUILE D'OLIVE contre la lithiase biliaire. — Conseillée, par le D^r Touâtre, de la Nouvelle-Orléans, à la dose de 80 à 150 gr. par jour, dans le traitement des calculs biliaires. Ce traitement donne de bons résultats. Certains praticiens en administrent jusqu'à 400 gr. par jour, en 2 fois. D'après

les analyses faites par MM. Villejean, Boymond et Nardin, les concrétions rendues par les malades ne sont pas des calculs biliaires, car ils ne renferment ni cholestérine ni pigments biliaires ; ce sont des produits de transformation de l'huile durant son passage à travers le tube digestif. L'huile d'olive à haute dose agit probablement, d'après Rosenberg, en activant la sécrétion biliaire. On facilite l'administration de l'huile en l'additionnant de cognac ; on peut aussi y ajouter du menthol, qui agit comme anesthésique et calme les nausées.

M. Fleiner, de Heidelberg, prétend qu'on peut obtenir le même résultat en administrant l'huile d'olive en lavement, à la dose de 300 à 500 gr. L'introduction de l'huile doit être lente, et le lavement doit être répété tous les jours pendant quinze jours, puis continué de deux jours en deux jours.

D'après M. Artault (de Vevey), on obtient d'excellents résultats avec l'acide oléique, administré en capsules à la dose de 0 gr. 50 à 1 gr. par jour.

HYDRARGYROL (**Paraphénylthionate mercurique**). — Obtenu par M. Gautrelet en mélangeant le produit du traitement du phénol par l'acide sulfurique à de l'oxyde mercurique préparé en précipitant l'azotate mercurique par la soude. Ecailles de couleur rouge brun ; odeur de pain d'épice ; densité 1.850. Renferme 53 pour 100 de mercure ; soluble dans l'eau et la glycérine ; insoluble dans l'alcool ; précipite les alcaloïdes et les alcalitoxines ; non sensible aux

réactifs du mercure, du phénol et de l'acide sulfurique.

Non irritant et non caustique; très faiblement toxique; excellent microbicide et antiseptique.

L'*Astérol* est un corps analogue, ayant les mêmes propriétés et n'en différant, dit-on, que parce qu'il renferme seulement 17 pour 100 d'oxyde de mercure.

HYDRARGYROSEPTOL. — Combinaison mercurielle du quinosol avec le chlorure de sodium; corps jaunâtre, soluble dans l'eau, se colorant en vert avec le perchlorure de fer, comme le quinosol. Préconisé contre la syphilis.

HYDRASTIS CANADENSIS; HYDRASTINE et HYDRASTININE. — L'*Hydrastis canadensis* est une plante de la famille des Renonculacées, dont la racine est seule utilisée en thérapeutique.

Physiologie et thérapeutique : Elle est employée depuis longtemps en Amérique, comme tonique et antipériodique.

Cette plante exerce sur l'utérus une action analogue à celle de l'ergot de seigle, dans le traitement des métrorrhagies, mais il ne produit pas de coliques utérines, parce que son action ne porte pas sur le muscle utérin, comme celle de l'ergot.

Pharmacologie et posologie : On administre l'*hydrastis* sous forme d'extrait fluide américain, à la dose 4 à 10 gr. par jour, en 4 fois, ou sous la forme de

teinture au cinquième, à la dose de 20 à 30 gouttes, renouvelée à courts intervalles.

Hydrastine. — L'*Hydrastis* contient une résine, de l'huile volatile, de la berbérine, de l'*Hydrastine*, de la xanthopuccine et de la canadine.

Pour en extraire l'hydrastine, qui en est le principe actif, et qui a été isolée, pour la première fois, par Durand et Perrins, on traite par l'alcool la racine pulvérisée; on ajoute de l'acide sulfurique à la liqueur, et, au bout de vingt-quatre heures, on enlève le sulfate de berbérine formé; on ajoute de l'ammoniaque, qui précipite l'hydrastine impure, qu'on purifie en redissolvant avec l'acide sulfurique et précipitant de nouveau par l'ammoniaque.

Propriétés : Cristaux incolores, anhydres, amers, fondant à 132 degrés, insolubles dans l'eau et l'essence de pétrole, solubles dans l'alcool, le chloroforme, l'éther, la benzine et les acides dilués; forme des sels avec les acides minéraux et non avec les acides végétaux.

Par l'acide sulfurique, elle se colore en jaune; avec cet acide et le bioxyde de manganèse, coloration jaune, devenant rouge cerise et repassant au jaune; avec l'acide nitrique, coloration jaune, puis rouge-jaunâtre, et, si l'on ajoute de l'eau, il se produit une fluorescence bleue; avec l'acide sulfomolybdique, coloration verte.

Thérapeutique : Mêmes propriétés que la plante.

Pharmacologie et posologie : On peut l'administrer en pilules ou en cachets; la dose est de 10 à 30 centigrammes par jour.

Hydrastinine. — Obtenue par l'oxydation de l'hydrastine ; il se forme en même temps de l'acide opianique.

Propriétés : Blanche, peu soluble dans l'eau, même à chaud ; soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme ; forme, avec les acides, des sels solubles dans l'eau.

Physiologie et thérapeutique : Détermine, chez les animaux, une paralysie motrice d'origine centrale, sans altérer la sensibilité ni le pouvoir excito-moteur ; excite le cœur ; agit comme vaso-constricteur ; à dose mortelle, elle paralyse le centre respiratoire.

Elle jouit des propriétés hémostatiques de l'*hydrastis* et de l'hydrastine dans les métrorrhagies.

Les vertus hémostatiques de ce corps ont été vérifiées par M. Porak.

Wild a constaté, après des injections d'hydrastinine, l'apparition d'accidents pharyngiens, consistant en des plaques limitées, saillantes, douloureuses et entravant la déglutition.

Le docteur Falk l'a essayée en injections hypodermiques ; il injecte 1 gr. d'une solution à 10 pour 100 de chlorhydrate d'hydrastinine.

On peut l'administrer par la bouche ; la dose est de 1 à 10 centigrammes par jour.

HYDRATE D'AMYLÈNE (Alcool pseudo-amylique, Alcool amylique tertiaire). — Préparé pour la première fois par Wurtz ; préconisé comme hypnotique par M. le professeur de Mering.

Propriétés : Liquide mobile, incolore, soluble dans 8 parties d'eau ; miscible à l'alcool en toutes proportions. Saveur étherée, rappelant un peu le camphre et laissant un arrière-goût rafraîchissant comme la menthe. Bout à 102 degrés.

S'élimine par l'urine à l'état d'acide glycuronique.

Physiologie : Injecté sous la peau des grenouilles, il produit paralysie, anesthésie, suppression des réflexes.

Administré à des chiens à la dose de 8 gr., il produit le sommeil ; les animaux sont insensibles ; au réveil, ils sont alertes et mangent avec appétit.

A dose élevée, il détermine la paralysie respiratoire ; il est sans action sur les organes circulatoires ; en cela, il est préférable au chloral hydraté, qui exerce une action paralysante sur le cœur.

Thérapeutique : Employé comme narcotique, contre l'insomnie ; on l'a conseillé aussi contre l'épilepsie.

Pharmacologie et posologie : On l'administre en capsules contenant 1 gr. (3 à 5 à la fois) ; en potion contenant 4 gr. d'hydrate d'amylène, qu'on prend en une seule fois le soir. On peut aussi faire prendre cette dose dans un lavement, en émulsionnant l'hydrate d'amylène au moyen de la gomme.

Contre l'épilepsie, on en administre de 5 à 8 gr. par jour. On l'emploie aussi contre l'état de mal épileptique, en injections hypodermiques (1 à 2 seringues).

HYDRONAPHTOL. — Ce corps est obtenu du naphтол-β, en remplaçant un atome d'hydrogène par un hydroxyle. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 211.)

HYDROQUINON (Paradioxybenzol). — Obtenu en oxydant l'aniline au moyen de l'acide chromique; le quinon qui se forme en même temps est transformé en hydroquinon par l'acide sulfureux.

Propriétés : Cristaux incolores; soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther; saveur douceâtre; se sublime par la chaleur et fond à 177 degrés.

Thérapeutique : Ses vertus antithermiques, signalées par Brieger, Seifert et Steffen, Silvestrini et Picchini, ont été mises en évidence par Traversa, qui a expliqué le mécanisme de l'hypothermie produite par ce médicament.

L'hydroquinon abaisse la température physiologique aussi bien que la température pathologique, mais moins énergiquement. Il agit en favorisant la dispersion de la chaleur et en diminuant sa production; cette diminution est démontrée par une diminution corrélative de la quantité d'urée, d'acides phosphorique et sulfurique, et de chlorure de sodium excrétés par les urines.

Pharmacologie : On peut l'administrer en cachets ou dans une potion aromatisée *ad libitum*, à la dose de 0 gr. 40 ou 0 gr. 50. Les doses répétées occasionnent parfois des sueurs et des frissons.

HYGROPHILA SPINOSA. — (Voir *Asteracantha longifolia*.)

HYOSCINE. — Alcaloïde isomère de l'atropine et de l'hyoscyamine; appartient, comme ces deux der-

nières substances, au groupe des tropéines; extraite des eaux mères provenant de la fabrication de l'hyosciamine.

On est à peu près d'accord à considérer, comme étant identique à l'hyoscine, la *Scopolamine*, alcaloïde extrait du *Scopolia atropoides* (Solanacées).

Propriétés : A l'état de pureté, l'hyoscine est un corps de consistance sirupeuse épaisse ; elle forme, avec l'acide chlorhydrique, un sel cristallisé, soluble dans l'eau, qui donne un précipité jaune avec l'iodure de mercure et de potassium ; un corps huileux noir avec l'iodure de potassium iodé ; un précipité blanc avec le ferrocyanure de potassium.

Le chlorhydrate de scopolamine est également cristallisé.

Thérapeutique : Le chlorhydrate d'hyoscine est doué de propriétés mydriatiques et hypnotiques ; on l'a employé pour procurer le sommeil chez les malades atteints d'affections mentales avec insomnie.

Le chlorhydrate de scopolamine agit aussi comme mydriatique, analgésique et antiphlogistique ; il a été expérimenté par MM. Kobert et Rahlmann.

Pharmacologie et posologie : Comme collyre, on peut employer une solution de chlorhydrate d'hyoscine ou de scopolamine semblable à celle d'hyosciamine et aux mêmes doses. Intérieurement, granules à 1/2 milligramme ; débiter par 1 granule, et élever la dose jusqu'à 6, s'il ne se produit pas d'accident, dans les cas de délire intense.

HYOSCYAMINE. — Alcaloïde retiré des feuilles et surtout des semences de jusquiame (*Hyoscyamus niger*, Solanacées).

Propriétés : Elle se présente généralement sous forme d'une poudre cristalline légère ; sans odeur quand elle est sèche ; sa saveur est âcre et désagréable. Plus soluble dans l'eau et l'alcool que l'atropine ; soluble dans l'éther et le chloroformé ; volatilisable ; fusible à 108 degrés 5, tandis que l'atropine fond à 114 degrés ; dévie à gauche le plan de polarisation, tandis que l'atropine est inactive.

D'après Ladenburg, elle est identique à la daturine et à la duboisine et isomérique avec l'atropine ; des recherches de Schmitt, de Marbourg, et de Will semblent avoir établi que l'atropine n'est que de l'hyoscyamine transformée par l'action de la chaleur et de l'alcali employé à son extraction. L'atropine ne préexisterait donc pas dans la racine de belladone d'où on la retire.

D'après Regnaud, l'hyoscyamine n'existe pas comme espèce chimique particulière, et n'est autre chose que l'atropidine.

L'hyoscyamine est très alcaline et forme des sels solubles cristallisant difficilement ; on utilise le bromhydrate et le chlorhydrate.

Traitée par la baryte hydratée ou l'acide chlorhydrique, elle se dédouble en tropine et acide hyoscique, identique avec l'acide tropique.

Elle donne, avec l'iodure de bismuth et de potassium, un précipité rouge ; avec le phosphomolybdate de soude,

un précipité jaune devenant bleu ; avec le chlorure d'or et avec l'acide picrique, un précipité jaune.

Thérapeutique : Employée comme mydriatique ; elle agit plus énergiquement que l'atropine ; on s'en sert aussi pour amener le sommeil dans la manie aiguë, la paralysie agitante, le delirium tremens, etc.

Pharmacologie et posologie : Les meilleures formes pharmaceutiques sont : 1° le collyre à 5 centigrammes pour 20 gr. ; 2° les granules dosés au 1/2 milligramme, pour l'usage interne. Il faut débiter par de faibles doses (1 à 2 milligrammes par jour), qu'on élèvera progressivement à 10 et 12 milligrammes, s'il ne se produit pas d'accidents ; 3° on peut encore l'injecter à la dose de 1 milligr. par jour.

HYPNAL. — (Voir Chloral-antipyrine.)

HYPNONE (Acétophénone). — Corps découvert par Friedel et obtenu par distillation sèche d'un mélange de benzoate et d'acétate de chaux.

Propriétés : Liquide, incolore, volatile, à odeur tenace rappelant celle de l'essence d'amandes amères. Insoluble dans l'eau, peu soluble dans la glycérine (1 p. 60) ; très soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, la benzine et les huiles fixes. Avec l'acide azotique, coloration jaunâtre ; aucune coloration avec les acides sulfurique et chlorhydrique et avec le perchlorure de fer.

Thérapeutique : Hypnotique, mais non analgésique, donc inférieure au chloral ; a l'inconvénient de communiquer à l'haleine une odeur désagréable. Les premiers essais de ce médicament sont dus à MM. Dujardin-Beaumetz et Bardet.

Pharmacologie et posologie : 4 à 16 gouttes par jour (les gouttes comptées avec le compte-gouttes calibré pèsent environ 2 centigrammes).

Les capsules constituent la forme préférable ; chaque capsule doit contenir 2 gouttes d'hypnone dissoute dans l'huile d'amandes douces.

HYPNOPYRINE. — Présentée comme un dérivé de la quinine, mais semblant être un mélange ; amère, soluble dans deux fois son poids d'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther et dans le chloroforme ; agit comme antithermique, analgésique et hypnotique ; administrée pour combattre la migraine, les névralgies et les douleurs rhumatismales. Dose : 0 gr. 25 pour les adultes, renouvelée trois ou quatre fois dans la journée.

HYSTERIONICA BAYLAHUEN (*Haplopappus Baylahuen*). — Plante vivace du Chili, appartenant à la famille des Synanthérées et ayant des analogies avec le *Grindelia robusta*. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 217.)

IATROL (*Oxyiodométhylanilide*). — Obtenu par l'action de l'iode naissant sur un des dérivés de

l'aniline. Poudre inodore, non toxique, préconisée comme antiseptique et succédané de l'iodoforme.

ICHTALBINE (Albuminate d'ichthyol). —

En mélangeant de l'ichthyol à une solution albumineuse, M. Vieth a obtenu un précipité d'albuminate d'ichthyol ou *Ichtalbine*, qu'on purifie par des lavages à l'alcool ou à l'eau; c'est une poudre brun grisâtre, inodore et insipide. D'après M. Sack, il convient surtout pour l'usage interne, dans les cas où l'ichthyol est indiqué. Dose : 1 à 2 gr. par jour aux adultes; 1 gr. aux enfants.

ICHTARGAN. — Combinaison d'ichthyol et d'argent, contenant 30 pour 100 d'argent et 16 pour 100 d'ichthyol. Poudre grise, soluble dans l'eau, qu'il colore en jaune orangé. Employé par M. Ebersen dans le traitement des ulcères de la jambe et dans la blennorrhagie, en solution (0,05 ou 0,20 pour 100) ou en poudre mêlée au talc (5 pour 100).

ICHTHOFORME. — Produit se présentant sous forme de poudre, résultant de la réaction de la formaldéhyde sur l'ichthyol; soluble en milieu alcalin; employé comme antiseptique intestinal dans les diarrhées tuberculeuses, la fièvre typhoïde, la dysenterie, etc. Dose : de 1 à 2 gr. par jour pour les enfants; de 2 à 8 gr. pour les adultes.

ICHTHYOL. — Produit retiré, par distillation, d'une roche bitumineuse découverte dans le Tyrol, et formée, d'après Fritsch, de résidus provenant de la décomposition de matières animales, particulièrement de poissons. Le produit de la distillation est traité par l'acide sulfurique, puis neutralisé par la soude ou l'ammoniaque; on obtient une matière sirupeuse, très épaisse, brune, d'odeur et de saveur bitumineuses, se boursouffant par la chaleur, brûlant sans résidu, et contenant 10 pour 100 de soufre. Suivant qu'on a neutralisé par la soude ou l'ammoniaque, on a un *Sulfo-ichthyolate de soude* ou d'*ammoniaque*; c'est l'*Ichthyol*.

Le produit ammoniacal est celui qui est couramment employé.

L'ichthyol est soluble dans l'eau et dans un mélange d'alcool et d'éther; mais partiellement soluble seulement dans ces deux véhicules pris isolément.

Thérapeutique : Antiseptique; considéré comme jouissant de vertus décongestionnantes; favorise la cicatrisation des plaies et des brûlures; dans ce but, on pratique des badigeonnages avec une solution aqueuse contenant 2 à 10 parties d'ichthyol pour 100 d'eau, ou un pansement avec la vaseline ichthyolée à 50 centigrammes pour 30 grammes.

Il est surtout employé, depuis les essais de Zeissler et Unna, dans le traitement des dermatoses (psoriasis, eczéma, sycosis, acné); on se sert alors de pommades contenant de 5 à 30 parties d'ichthyol pour 100 d'axonge ou de vaseline, ou bien de solutions aqueuses contenant de 5 à 10 pour 100 d'ichthyol; ce médicament n'irrite pas la peau.

Nussbaum et Lorenz ont préconisé l'ichthyol contre l'érysipèle. Le D^r Juhel Renoy s'est bien trouvé, pour le traitement de cette affection, de badigeonnages pratiqués sur une étendue de deux centimètres, autour des plaques érysipélateuses, avec un mélange à parties égales de traumaticine et d'ichthyol.

Le D^r Köster, de Syke, l'a employé avec succès contre la blennorrhagie en injections, en solution à 1 pour 100.

Freund l'a conseillé comme décongestionnant dans le traitement des maladies inflammatoires de l'appareil génital des femmes ; il applique des tampons imbibés de glycérine ichthyolée à 5 pour 100 ou des ovules de gélatine glycéinée, contenant 0 gr. 50 d'ichthyol. Il emploie l'ichthyol pur pour traiter les érosions du col.

On a recommandé encore l'ichthyol contre les engelures.

On l'administre, intérieurement, en pilules ou en capsules, à la dose de 1 à 2 gr. par jour, dans les maladies de la peau, contre la tuberculose, l'asthme et les névralgies. L'urine des malades qui en prennent devient plus foncée et acquiert une odeur de violette.

Isarol ou ichthyodine. — Obtenue en traitant l'ichthyol par l'acide sulfurique. Liquide rouge-brun, visqueux, possédant l'odeur de l'ichthyol, soluble dans l'eau, contenant de 8 à 9 pour 100 de soufre.

Thiol. — On trouve en Allemagne, sous le nom de *Thiol*, un produit qui est présenté par Jacobsen comme pouvant remplacer l'ichthyol, et qui est obtenu au moyen de l'huile de gaz et du soufre, ce dernier

corps étant transformé en groupes sulfonés et en sels des acides sulfinés.

Le thiol ou *ammonium sulfothiolicum* est le sel ammoniacal de ce produit. Il est soluble dans un mélange d'eau, d'alcool et d'éther; il l'est aussi, mais plus difficilement, dans l'alcool et l'éther seuls.

Le *Tuménol* est un corps sulfuré provenant de la distillation des huiles minérales et analogue au thiol.

Thigénol. — Sel de soude d'un acide de la série grasse contenant du soufre en solution et obtenu synthétiquement; contenant 10 pour 100 de soufre; soluble dans l'eau et dans l'alcool; diffère de l'ichthyol par sa composition, mais s'en rapproche par ses propriétés thérapeutiques; il n'a pas l'odeur désagréable de l'ichthyol; il est employé dans les mêmes cas; employé dans la pratique dermatologique en pommade au 1/5.

IGAZOL. — Poudre blanche, constituée par du trioxyméthylène et une certaine quantité de substances à composition iodée, que le professeur Cervello (de Palerme) emploie sous forme de vapeurs contre la tuberculose pulmonaire au début; on emploie au début 2 gr. d'igazol pour une chambre de 80 mètres cubes; on peut aller jusqu'à 4, 5 et 6 gr.; on fait respirer ces vapeurs la nuit, pendant le sommeil des malades.

IODAMYLUM. — Poudre bleu foncé, hygroscopique, insoluble dans l'eau, qui n'est autre chose que de l'iodure d'amidon.

IODANTIFEBRINE. — Obtenue par Michael et Norton en traitant une solution acétique d'acétanilide ou antifébrine par le chlorure d'iode, et appelée par eux *Acéto-paraiodanilide*. (Voir, pour plus de détails la 4^e édition, page 221.)

IODÉTHYLFORMINE. — Corps obtenu par M. Trillat en faisant agir l'iodure d'éthyle sur une solution alcoolique de *Formine* (obtenue en traitant le formol par l'ammoniaque). Cristallise en aiguilles très solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, insolubles dans éther et le chloroforme; dégage du formol avec les acides. Peu toxique; s'élimine par les urines à l'état d'iodure alcalin.

IODIPINE. — Produit liquide, de couleur brunâtre, résultant de la combinaison de l'iode avec l'huile de sésame. Il existe de l'iodipine à 10 et à 25 pour 100 d'iode. Ce médicament est recommandé dans les cas où les iodures sont mal supportés et produisent des accidents d'iodisme. C'est surtout contre la syphilis qu'il est administré, mais on peut également l'employer dans l'angine de la poitrine, dans l'asthme bronchique, l'actinomyose, etc. On l'administre par la bouche et en injections sous-cutanées; ces injections sont pratiquées dans la région fessière. M. Klingmuller a injecté jusqu'à 20 c. cubes par jour d'iodipine à 10 pour 100, ce qui correspond à 2 gr. d'iode.

L'Iodipalme est une préparation analogue ; elle existe à 10, 20 et 30 pour 100 d'iode.

IODOCAFÉINE, IODOTHÉINE, IODO - THÉOBROMINE. — Prétendues combinaisons de la caféine, de la théine et de la théobromine avec l'iodure de sodium. (Voir, pour plus de détails, la 4^e édition, page 221.)

IODOFORMAL. — Produit dont la composition et la préparation n'ont pas été indiquées, se présentant en poudre, de couleur semblable à celle de l'iodoforme ; inodore, insoluble dans l'eau et l'éther, soluble dans l'alcool bouillant ; fond à 128 degrés ; transformé en iodoforme par l'acide chlorhydrique.

IODOFORME. — Nous n'avons pas à parler des propriétés générales de l'iodoforme, qui est une substance connue de longue date. Nous nous bornerons à signaler son emploi dans le traitement de la tuberculose ; plusieurs médecins l'associent alors à la créosote ou au gaiacol.

Il est préférable d'administrer séparément l'iodoforme, attendu que ce médicament, qui détermine assez souvent des douleurs gastralgiques, ne peut être continué aussi longtemps que la créosote et le gaiacol.

On a encore recommandé l'iodoforme comme antiseptique intestinal dans la fièvre typhoïde, et comme

anesthésique contre les douleurs stomacales ; la dose est de 20 à 30 centigrammes par jour, en pilules de 5 centigrammes, ou en perles contenant 5 centigrammes d'iodoforme dissous dans l'éther.

L'iodoforme est fréquemment employé comme antiseptique dans le traitement des plaies de toutes sortes ; à ce sujet, de vives controverses se sont élevées relativement à l'antisepticité de l'iodoforme, à la suite de certaines expériences prouvant que ce corps est impuissant à stériliser les cultures de certains microorganismes ; quoi qu'il en soit, il est incontestable que l'iodoforme rend d'excellents services dans le pansement des plaies, qu'il les dessèche, en même temps qu'il entrave les décompositions putrides.

Il est bon de savoir que l'iodoforme peut déterminer une véritable intoxication, qui se traduit par des éruptions polymorphes, de l'anorexie ; on observe alors un caractère auquel M. Poncet a donné le nom de *signe de l'argent* (le malade met une pièce d'argent dans la bouche et il ressent immédiatement une saveur alliagée) ; d'autre part, la salive du malade, qui contient un peu d'iodure alcalin, colore en jaune verdâtre le calomel (formation de protoiodure de mercure) ; on peut rechercher également les iodures alcalins dans l'urine par les réactifs ordinaires.

A ce propos, nous ferons remarquer qu'on a agité la question de savoir si l'iodoforme s'élimine en nature par les urines ; quelques physiologistes prétendent qu'il en est ainsi chez les individus dont les combustions sont ralenties ; la plupart d'entre eux estiment qu'il s'élimine toujours à l'état d'iodure alcalin,

attendu qu'il ne leur a jamais été possible d'isoler l'iodoforme après traitement des urines par l'éther.

IODOFORMINE (Iodoformoline). — Corps obtenu par M. Trillat en traitant la *Formine* ou *Formoline* par une solution alcoolique d'iode ou par une solution aqueuse d'iode ioduré. (La formine s'obtient en traitant le formol par l'ammoniaque.)

Poudre cristalline à reflets rougeâtres, contenant 80 pour 100 d'iode, insoluble dans l'eau, l'alcool froid, l'éther, le chloroforme et la benzine, soluble dans l'alcool chaud et l'acétone; se décompose par l'action de l'eau bouillante et des alcalis en formol et iode. Douée de propriétés antiseptiques.

Eichengruen a proposé, en 1895, l'emploi d'une substance à laquelle il a donné, à tort, le nom d'*iodoformine* et qui est destinée, comme l'iodoformine de M. Trillat, à remplacer l'iodoforme. L'iodoformine de Eichengruen est une combinaison inodore d'iodoforme renfermant 75 pour 100 de ce dernier corps, obtenue en mélangeant des solutions d'iodoforme et d'hexaméthylène-tétramine dans l'alcool absolu ou le chloroforme et séchant le précipité formé; c'est une poudre blanche, se colorant en jaune à la lumière sans se décomposer. Insoluble dans les dissolvants ordinaires; au contact des liquides acides ou alcalins, l'iodoformine met en liberté de l'iodoforme, avec l'odeur qui lui est propre; le même phénomène se produit lorsqu'elle est appliquée sur les plaies.

IODIFORMOGÈNE. — Combinaison d'iodoforme et d'albumine; poudre jaune clair, insoluble dans l'eau, trois fois plus légère que l'iodoforme, ayant une faible odeur rappelant l'odeur de l'iodoforme, possédant la propriété de stimuler la formation des bourgeons charnus et de provoquer la cicatrisation des plaies.

IODIFORMOVASOGÈNE. — Solution d'iodoforme dans le vasogène. Substance brune huileuse, à odeur de bitume, de réaction alcaline, employée par Ostermayer pour le pansement des lésions tuberculeuses externes.

IODOGALLICINE (Oxyiodométhylgallate de bismuth). — Corps analogue à l'airol, obtenu par l'action de l'oxyiodure de bismuth sur le gallate de méthyle. Poudre amorphe, gris foncé, insoluble dans les dissolvants ordinaires; dissociée par les acides, les alcalis et l'eau. Succédané de l'iodoforme.

IODOL. — L'*Iodol* ou *Tétraiodopyrrol* a été découvert par Silber et Ciamician, qui le préparent en traitant par l'iodure de potassium le *Pyrrrol*, substance qui provient de l'huile animale de Dippel.

Propriétés : Substance amorphe, de couleur brun clair, se fonçant à la lumière, presque insipide; presque insoluble dans l'eau, la glycérine et la benzine; soluble

dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, l'acide phénique et l'huile d'olive. L'iodol renferme 90 pour 100 d'iodé.

En solution alcoolique, il se colore en rouge avec l'acide nitrique à chaud; l'iodol se dissout dans l'acide sulfurique, avec coloration verte qui passe au brun.

Thérapeutique : Préconisé comme antiseptique et succédané de l'iodoforme.

M. le D^r Trousseau l'emploie aussi pour le traitement des blépharites simples ou ulcéreuses, des conjonctivites granuleuses et chroniques et des kératites phlycténulaires.

On a préconisé la vaseline iodolée pour le traitement des ulcères syphilitiques.

Szadeck et d'autres médecins étrangers ont aussi conseillé d'administrer l'iodol intérieurement, dans les cas de syphilis tertiaire où le traitement spécifique est mal supporté, dans les affections scrofuleuses et dans les maladies des voies respiratoires.

Pharmacologie : On se sert de l'iodol en poudre, qu'on applique sur les plaies comme l'iodoforme; ou bien on pratique des pansements avec une pommade iodolée au dixième, préparée avec la vaseline; ou bien encore on se sert de tampons d'ouate imprégnés d'une solution contenant 2 ou 3 gr. d'iodol, 35 gr. d'alcool et 65 gr. de glycérine.

Pour les yeux, on prépare une pommade iodolée avec 10 gr. de vaseline et 2 gr. d'iodol.

Lorsque l'iodol doit être administré à l'intérieur, la dose est de 1 gr. à 2 gr. 50 par jour.

IODOL-CAFÉINE. — Résulte du mélange des solutions alcooliques d'iodol et de caféine en proportions moléculaires. Poudre cristalline, gris clair, sans odeur ni saveur, insoluble ou à peu près dans les dissolvants ordinaires.

IODOPHÈNE. — Iodophénate de bismuth et d'alumine, obtenu par M. Béraldi. Poudre rouge orangé, ayant une légère odeur de phénol et une saveur piquante ; soluble dans les graisses et les liqueurs acides ; insoluble dans l'eau et les dissolvants ordinaires. Recommandé pour le pansement des plaies et utilisé par M. Benassi pour le traitement du chancre mou.

IODOPHÉNINE. — Obtenue en traitant la phénacétine, dissoute dans l'acide acétique, l'acide chlorhydrique et l'eau, par une solution d'iode dans l'iodure de potassium. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 227.)

IODOPYRINE ou IODANTIPYRINE.
— Substance préparée par Dittmar et résultant de la substitution, dans l'antipyrine, d'un atome d'iode à un atome d'hydrogène.

Propriétés : Cristalline, insipide, inodore, difficilement soluble à froid dans l'eau et l'alcool, un peu plus soluble à chaud dans ces véhicules ; se transforme dans l'économie et s'élimine par les urines à l'état d'iodure de sodium et d'antipyrine.

Thérapeutique : Douée de propriétés antithermiques et analgésiques; la dose est de 50 centigrammes à 1 gr. 50 par jour.

IODOSPONGINE. — Obtenue par traitement de l'éponge par l'acide sulfurique dilué, qui détruit la matière organique et laisse un résidu qu'on sépare et qu'on dissout à l'aide d'une solution de soude; on reprecipite par l'acide sulfurique; on redissout par l'ammoniaque; on précipite par le sulfate d'ammoniaque et l'on dialyse. Poudre à peine colorée, lorsqu'elle est récemment précipitée, mais qui se colore rapidement. Insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, très soluble dans les alcalis. N'a pas la toxicité de l'iodothyrene. Contient 8.20 pour 100 d'iode combiné. Pourra être expérimentée contre le goitre.

IODOSULFATE DE CINCHONINE (Antiseptol). — D'après M. Yvon, on peut facilement préparer cet iodosulfate, auquel il a donné le nom d'*Antiseptol*, en dissolvant 25 gr. de sulfate de cinchonine dans 2 litres d'eau et précipitant par la solution suivante :

Iode.....	10 grammes.
Iodure de potassium..	10 —
Eau distillée.....	1.000 —

Le précipité, desséché, contient 50 pour 100 d'iode; c'est une poudre impalpable, légère, de couleur brun-kermès, inodore, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et le chloroforme.

Ce sel a été préconisé comme succédané de l'iodoforme pour le pansement des plaies.

IODOTHYRINE (**Thyroïdine, Iodothyroïdine.**) — Principe iodé extrait par MM. Baumann et Roos des glandes thyroïdes de mouton, en les traitant par l'acide sulfurique; le résidu est repris par l'alcool; après évaporation de la liqueur alcoolique, on ajoute au résidu du sucre de lait, et l'on traite par l'éther de pétrole pour enlever la matière grasse. On reprend ensuite par la soude, puis par l'acide chlorhydrique. Amorphe, brun foncé, presque insoluble dans l'eau et difficilement soluble dans l'alcool.

Baumann a proposé un procédé de fabrication plus simple; il fait digérer la glande dans une solution acide de pepsine, et c'est le produit de la digestion qui, après évaporation, est additionné de sucre de lait.

M. Catillon préfère la digestion pancréatique, qui est plus rapide.

M. Denaeyer recommande de dessécher le produit de la digestion pepsique; le produit ainsi obtenu est désigné par lui sous le nom d'*Albumose thyroïdienne*; il prépare de la même façon des albumoses organothérapiques avec tous les organes employés dans l'opothérapie.

Employée comme succédané du corps thyroïde en nature.

L'*Aïodine* est un principe analogue, ne contenant pas de sucre de lait. Schœrges l'obtient en précipitant par

le tannin les iodoalbuminates de la glande thyroïde. 1 gr. correspond à 20 gr. de glande fraîche.

Il ne faut pas confondre la thyroïdine avec la thyroïdine, qui est un extrait glycéринé de la glande thyroïde, analogue aux liquides organiques employés dans la médication organothérapique. La teneur en iode des glandes thyroïdes est très variable (de 1 à 5 milli-grammes par gramme de glande sèche).

En parlant de la thyroïdine et de la thyroïdine, nous devons mentionner les préparations pharmaceutiques de corps thyroïde. On reconnaît que les glandes fraîches sont plus actives. On emploie aussi la poudre de glandes desséchées et l'extrait aqueux. M. F. Vigier prépare, avec la glande fraîche, une pulpe qu'il mêle au charbon et au borate de soude ; ce mélange est ensuite capsulé et dosé de manière que chaque capsule contienne 10 centigrammes de glande fraîche. On en prend de 2 à 6 par jour.

On peut encore faire, avec l'extrait, des pilules ou des tablettes, dont chacune renferme 5 centigrammes, quantité qui correspond à 7 centigrammes de glande desséchée et à 25 centigrammes de glande fraîche ; on en prend 2 ou 3 par jour.

La médication thyroïdienne est préconisée contre le myxœdème, l'obésité, le goitre simple et le psoriasis ; on l'a essayée contre le goitre exophtalmique, mais elle a été abandonnée comme étant plutôt dangereuse.

La médication thyroïdienne demande à être surveillée, car elle est loin d'être inoffensive ; les accidents auxquels elle peut donner lieu, et qui constituent le thyroïdisme, sont : augmentation de la fréquence du

pouls, palpitations, tendance au sommeil, prostration, vertige, diurèse, augmentation de l'azote de l'urine, nausées, vomissements, inappétence, soif, angine de poitrine, parfois démangeaisons, urticaire, érythème, eczéma. Tous ces accidents disparaissent avec la cessation de la médication.

IODOVASOL. — Produit liquide brun clair, s'émulsionnant à l'eau, obtenu en faisant agir le chlorure d'iode sur l'acide oléique, lavant à l'hyposulfite de soude et à l'eau, et mêlant à la vaseline jaune.

IODURE D'AMYLE (Éther amyliodhydrique). — Obtenu en faisant dissoudre par petites portions 4 parties d'iode dans 7 parties d'alcool amylique, et, après chaque addition d'iode, projetant dans le liquide un morceau de phosphore jusqu'à décoloration; on distille ensuite, et l'on procède à plusieurs rectifications successives.

Propriétés : Liquide incolore, très réfringent; légère odeur éthérée; saveur mordicante; se colorant à la lumière; densité = 1.468; bouillant à 147 degrés.

Préconisé par M. le D^r Huchard, en inhalations contre la dyspnée cardiaque. Le malade prend un flacon contenant 20 gr. de ce corps, qu'il débouche, et il respire les vapeurs qui s'échappent pendant quelques minutes.

Dans certains cas, M. Huchard associe le chloroforme à l'iodure d'amyle, à l'effet d'augmenter l'action

eupnéique de ce médicament; on ajoute alors à l'iodure d'amyle $1/5$ de son poids de chloroforme.

IODURE D'ÉTHYLE (Éther éthyliodhydrique). — Préparé en distillant, à 80 degrés, un mélange d'iode, d'alcool et de phosphore rouge; le produit distillé est lavé avec une solution de bisulfite de soude jusqu'à décoloration; l'iodure d'éthyle, décanté, est mis en contact avec du chlorure de calcium fondu, puis on le distille.

Propriétés : Incolore, odeur éthérée, neutre aux réactifs; densité = 1.975; bout à 72 degrés; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther; se colore à la lumière.

Thérapeutique : Employé comme antispasmodique chez les asthmatiques et contre la dyspnée des cardiaques.

Pharmacologie et posologie : On pratique des inhalations avec 6 à 10 gouttes chaque fois, dix à douze fois par jour. L'iodure d'éthyle est renfermé quelquefois dans de petites ampoules de verre, qu'on brise au moment de s'en servir.

ISOCOCAÏNE. — Einhorn a donné ce nom à un composé chimique nouveau, qui est le *Benzoate de l'isoéthylecgonine*.

Propriétés : L'isococaïne fond à 44 degrés, tan-

dis que la cocaïne fond vers 98 degrés; elle forme des sels peu solubles avec les acides.

Thérapeutique : Ce corps, doué de propriétés anesthésiques, paraît agir plus rapidement que la cocaïne, mais il jouit de propriétés irritantes.

ITROL et ACTOL. — On donne le nom d'*Itrol* au *citrate d'argent*, et celui d'*Actol* au *lactate d'argent*. Ce sont deux corps préconisés comme antiseptiques.

L'*itrol* est pulvérulent, n'a pas d'odeur et n'exerce aucune action irritante ni toxique; il peut servir au pansement des plaies, à l'état pur ou mêlé à un corps gras. On peut employer les solutions aqueuses à 1 pour 5,000 pour la désinfection des mains, de la peau et des instruments; en solution aqueuse à 1 pour 10,000, il sert en gargarismes, lotions, compresses, etc.

L'*actol* jouit des mêmes propriétés, mais il a l'inconvénient de se prendre en masse, ce qui s'oppose à son emploi à l'état pulvérulent; de plus, il s'altère à la lumière et il irrite les muqueuses nasale et laryngée.

JABORANDI et PILOCARPINE. — On désigne, au Brésil, sous le nom de *Jaborandi*, des feuilles usitées comme sudorifiques et sialagogues et provenant de plusieurs plantes de la famille des Pipéracées et des Rutacées. Les meilleures feuilles, celles qui sont employées en Europe, sont produites par le *Pilocarpus pinnatus* (Rutacées), qui est originaire du Brésil.

Les feuilles du *Pilocarpus pinnatus* sont pennées, le plus souvent avec impaire, et comprennent de sept à neuf folioles oblongues, lancéolées, longues de 8 à 12 centimètres et larges de 2 1/2 à 5 centimètres. Elles ont une saveur amère et aromatique et une odeur caractéristique, dues à une huile essentielle qui présente quelque analogie avec l'essence de citron.

Thérapeutique : Quand le jaborandi a été importé en France par le D^r Coutinho, plusieurs médecins l'ont expérimenté, entre autres le D^r Gubler; on l'a administré comme au Brésil, en faisant prendre aux malades, en une fois, une infusion de 4 à 6 gr. de feuilles très finement concassées; un quart d'heure après l'ingestion de ce médicament, il se produit une transpiration et une salivation abondantes.

On a donné aussi l'extrait aqueux (dose quotidienne, 0 gr. 50 à 1 gr. 50 en pilules) et l'extrait alcoolique (0 gr. 25 à 0 gr. 75); mais, depuis la découverte de la pilocarpine, cet alcaloïde est préféré au jaborandi lui-même.

On a employé aussi, mais sans grand succès, la teinture (1 pour 5) en frictions, pour faire repousser les cheveux quand le bulbe n'est pas détruit.

Pilocarpine. — Le *Pilocarpus pinnatus* contient plusieurs alcaloïdes : la *Jaborine*, la *Pilocarpine* et la *Pilocarpidine*; la pilocarpine, seule employée, semble avoir été découverte par le D^r Byasson, mais a été isolée à l'état de pureté par M. Ernest Hardy. D'ailleurs, les autres principes paraissent ne pas préexister dans le jaborandi.

Pour l'extraire, on traite les feuilles par l'alcool acidulé d'acide chlorhydrique; on distille; on dissout le résidu dans l'eau et l'on traite cette liqueur, après filtration, par l'ammoniaque et le chloroforme; on distille la liqueur chloroformique, et l'on traite le résidu par l'acide nitrique; on a un nitrate de pilocarpine qu'on purifie. Ce procédé est celui de M. Petit et permet d'obtenir une pilocarpine ne renfermant pas de jaborine.

Propriétés : La pilocarpine se présente sous la forme d'une masse incolore, hygrométrique, soluble dans l'eau, l'alcool, la benzine et le chloroforme; dextrogyre; se transformant par la chaleur en son isomère, la jaborine; formant, avec les acides, des sels dont les plus employés sont le nitrate et le chlorhydrate.

La pilocarpine se dissout dans l'acide sulfurique concentré, qu'elle colore en jaune, et, si l'on ajoute un cristal de bichromate de potasse, on obtient une coloration vert-émeraude.

D'après Lenz, le chlorhydrate de pilocarpine donne, avec le calomel, au contact d'une très petite quantité d'eau, une coloration noirâtre, comme le chlorhydrate de cocaïne.

Physiologie et thérapeutique : La pilocarpine est sialagogue et sudorifique, comme le jaborandi; elle est purgative, diurétique et émétique; elle contracte la pupille et est considérée comme antagoniste de l'atropine, tandis que la jaborine aurait une action qui la rapprocherait de cet alcaloïde.

Une dose de 5 centigrammes de nitrate de pilocarpine peut causer des phénomènes d'intoxication.

On l'emploie dans un grand nombre de maladies : angine catarrhale, diphtérie, éclampsie puerpérale, hoquet, néphrite, pleurésie et diverses affections de l'œil (glaucome, iritis, etc.).

Pharmacologie et posologie : Le chlorhydrate et le nitrate de pilocarpine sont administrés à l'intérieur en pilules ou granules de 1 centigramme ; 1 à 3 par jour. En injections hypodermiques, on l'administre à la dose de 1 centigr., qu'on peut renouveler. En collyre, on instille dans l'œil une goutte d'une solution de 10 à 15 centigrammes de nitrate de pilocarpine dans 10 gr. d'eau.

JAMAICA DOGWOOD. — Écorce de la racine du *Piscidia erythrina* (Légumineuses), qui croît en Amérique, aux Antilles et à la Martinique. Cette écorce est encore appelée *Bois de chien*. Elle jouit de propriétés calmantes et anesthésiques, qui l'ont fait employer, en Amérique, par le Dr Shepper, pour calmer les douleurs des brûlures ; on applique sur la plaie un linge fin trempé dans l'extrait fluide.

D'après Hutchinson (de Glasgow), l'extrait fluide agit comme sédatif contre les névralgies et la migraine, à la dose de 30 à 60 gouttes.

JAMBUL. — Plante originaire des Indes, appartenant à la famille des Myrtacées, appelée par Lamark *Eugenia jambolana* ; les semences de cette plante jouissent, auprès des indigènes et auprès de quelques médecins anglo-américains, d'une certaine faveur

comme médicament antidiabétique, faveur qui, d'après M. Villy, serait peu méritée. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 235.)

JÉQUIRITY (*Abrus precatorius*, **Réglisse sauvage de la Jamaïque**.) — Plante de la famille des Légumineuses, qui produit des graines petites, ovoïdes, luisantes, rouges avec tache noire à l'une des extrémités. Ces graines, déjà employées au Brésil, ont été introduites dans la thérapeutique oculaire, en Europe, par MM. de Wecker et Stattler, pour le traitement des conjonctivites granuleuse et purulente, contre lesquelles elles agissent à cause de l'irritation substitutive qu'elles provoquent et qui est due vraisemblablement, d'après MM. Cornil et Berlioz, aux microorganismes spéciaux qui se développent dans la macération de jéquirity.

MM. Bruylants et Vennemann prétendent que cette action est due à un ferment diastasique, la *Jéquiratine* ou *Abrine*, de couleur brun jaunâtre, soluble dans l'eau, qui a été étudiée par M. Portes, et qui, d'après Kobert, est très toxique.

Pharmacologie et posologie : La macération se prépare en mettant 5 gr. de graines pulvérisées dans 500 gr. d'eau pendant vingt-quatre heures, puis on filtre.

On fait trois applications dans la journée, à l'aide d'un pinceau, et on se repose le lendemain, si l'irritation est trop considérable.

D'après Ehrlich, l'abrine pourrait être substituée au jéquirity.

KAIRINE. — On désigne sous ce nom le chlorhydrate d'un alcaloïde artificiel, dont le nom chimique est *Oxyhydrométhylquinoléine*. On prépare ce corps au moyen de la quinoléine, qu'on transforme, par des procédés assez longs, en oxyhydroquinoléine, et l'on traite celle-ci par l'éther méthyliodhydrique. Préconisée par Filehne comme antithermique. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 236.)

KAORI (RÉSINE DE). — Cette résine, appelée encore *Dammar des Malais*, provient du *Dammara Australis* (Conifères), qui croît à la Nouvelle-Zélande et à la Nouvelle-Calédonie. Elle est jaune, agglomérée; possède une odeur térébenthinée; elle est fusible et inflammable.

MM. Forné et Le Gall ont proposé l'emploi d'une solution alcoolique à parties égales de cette résine pour le pansement des petites plaies; cette solution, qui a reçu le nom de *Baume calédonien*, forme une sorte de vernis protecteur.

KAT et KATINE. — Le *Kat* (*Catha edulis*) est un arbuste de la famille des Célastrinées, qui croît dans l'Afrique orientale, de l'Abyssinie à Port-Natal. On le cultive dans les serres européennes et dans les jardins botaniques des régions suffisamment chaudes. Il paraît prospérer à Menton.

Les feuilles sont vendues sur le marché d'Aden et de Berbera; les indigènes les mâchent, et l'action qu'elles produisent est comparable à celle de l'opium, de la

coca et du maté. On leur attribue des propriétés anaphrodisiaques. Bien qu'elles augmentent la résistance à la fatigue, elles ne renferment pas de caféine. Fluckiger en a retiré un alcaloïde, la *Katine*. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 237.)

KAVA et LEWININE. — Le Kava est une plante qui croît dans les îles du Pacifique; c'est le *Piper methysticum* (Pipéracées); la racine est employée depuis longtemps, aux lieux d'origine, contre la blennorrhagie, qui y est très commune.

Cette racine est recouverte d'un épiderme gris, blanche à l'intérieur ou colorée en jaune citron; odeur agréable; saveur aromatique et piquante.

C'est contre la blennorrhagie que le kava a été recommandé en France par les D^{rs} Dupouy et Sanné; on administre l'extrait hydroalcoolique de la racine, en pilules de 10 centigrammes, à la dose de 6 à 12 par jour. On prescrit encore une infusion de 10 gr. de racine dans un litre d'eau, à prendre dans la journée. Ce médicament calme la douleur et modifie l'écoulement. L'urine des malades qui en ont absorbé devient odorante, mais moins qu'avec le copahu et le cubèbe; le kava ne détermine aucun accident du côté des voies digestives et ne communique à l'haleine aucune odeur indiscrete.

Le kava renferme plusieurs principes cristallisés, entre autres la *Méthysticine* ou *Kavaïne*; son activité est due à une résine isolée par Lewin, la *Lewinine*, jaune brunâtre, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau,

douée de propriétés anesthésiques, au point qu'une parcelle très petite, appliquée sur la langue, abolit la perception de la saveur des substances les plus amères. C'est surtout dans l'écorce de la racine que siège cette résine.

KÉPHIR. — Boisson fermentée, préparée avec le lait de vache et usitée depuis longtemps chez les peuples du Caucase; les indigènes de ces pays préparent le képhir en plaçant le lait dans des outres en cuir qui sont tapissées de ferment; ils laissent le lait pendant quinze jours dans les outres, en agitant, et l'opération est terminée.

En Russie, où le képhir est devenu une boisson médicamenteuse, on fait fermenter le lait avec un ferment spécial, qui a pour origine première le ferment des outres. Ce ferment spécial se débite couramment dans les pharmacies russes, où on le cultive d'une façon méthodique; on le trouve en France également et il porte le nom de *Graines de képhir*. Ce ferment de culture est plus actif que le ferment des outres.

Si les graines de képhir proviennent du ferment des outres, on se demande d'où a pu provenir ce dernier. On suppose que ce n'est autre chose que le ferment du koumys, apporté au Caucase par des Tartares nomades venant d'Asie, et transformé par le milieu dans lequel il a été placé. Les indigènes prétendent que le ferment du képhir est produit par des buissons croissant sur les plus hautes montagnes.

D'après Kern, le ferment du képhir est formé de cellules de levure (*Saccharomyces cerevisiæ*) et de

bacilles offrant une particularité caractéristique : chaque cellule contient une spore, ronde à chacune de ses extrémités, d'où le nom de *Dispora caucasica*, que Kern lui a donné.

Pour préparer le képhir avec la graine, on plonge celle-ci pendant trois heures dans l'eau chaude à 30 degrés; après avoir ainsi lavé le champignon, on le trempe dans du lait, où il devient blanc, de jaune qu'il était; il se gonfle et remonte à la surface. On prend alors un demi-verre de ce champignon gonflé, qu'on mêle à 3 verres de lait cru ou bouilli; on agite, et l'opération est terminée au bout de trois jours. C'est là le képhir fort; le képhir faible est celui qu'on obtient après vingt-quatre heures de fermentation; le képhir moyen exige quarante-huit heures; une fermentation de plus de trois jours donne un képhir trop acide et de saveur désagréable. Avec le lait bouilli, le képhir est moins acide et plus épais.

Le bon képhir ressemble à une crème épaisse, mousseuse, agréable au goût, dans laquelle flottent de petits flocons de caséine.

D'après Deroide, la fermentation képhirienne produit de l'alcool et de l'acide lactique, qui se forment aux dépens du lactose, et une portion de caséine est peptonisée.

Le képhir constitue un aliment très digestible, que Dmitrieff et d'autres médecins ont recommandé contre les dyspepsies, la dysenterie, l'anémie, la phtisie et les cachexies en général. On administre d'abord un verre par jour, et on augmente progressivement la dose jusqu'à deux bouteilles par jour, qu'on boit par verres, dans l'intervalle des repas.

KÉRATINE. — C'est un corps dont le D^r Unna, de Hambourg, a préconisé l'emploi, en 1886, pour l'enrobage des pilules qui ne doivent pas se dissoudre dans l'estomac ; les pilules kératinisées ne se dissolvent que dans l'intestin sur lequel elles doivent agir. La kératine, qui ne se dissout que dans les milieux alcalins, protège les pilules contre l'action du suc acide de l'estomac.

Pour la préparer, on prend des tuyaux de plume ratisés, qu'on dégraisse en les mettant pendant huit jours dans un mélange d'alcool et d'éther à parties égales ; on décante ; on lave à l'eau tiède, et l'on ajoute de la pepsine (1 partie pour 10 de plumes), de l'acide chlorhydrique (5 parties) et de l'eau (1,000 parties). On maintient pendant vingt-quatre heures à une température de 40 degrés, en agitant ; on décante et on lave ; après dessiccation, on ajoute 100 parties d'acide acétique ; on chauffe à l'ébullition pendant trente heures dans un appareil à reflux, et l'on filtre sur du coton de verre ; le filtratum est évaporé en consistance de sirop, puis desséché sur des plaques de verre.

Propriétés : Lamelles transparentes ; de couleur jaune brunâtre ; inodores et insipides ; répandant une odeur de corne brûlée quand on les brûle ; insolubles dans les dissolvants ordinaires, solubles dans l'acide acétique concentré, l'ammoniaque et les alcalis.

Pour kératiniser les pilules, on dissout 1 partie de kératine dans 2 parties d'ammoniaque, et l'on opère comme pour les pilules gélatinisées. Les pilules kératinisées sont noires et luisantes.

KIL. — Minerai qu'on rencontre en Tauride et sur le bord de la mer Noire. Grisâtre, mou et friable, se gonflant au contact de l'eau pour former une pâte onctueuse. C'est un composé de silice, d'alumine, d'oxyde de fer, de carbonate de chaux et de carbonate de magnésie. Le kil, stérilisé par la calcination, conserve ses propriétés, et la pâte qu'il forme avec l'eau peut servir, comme le savon, au nettoyage de la peau et du cuir chevelu; il forme un excipient pour les pommades dermatothérapeutiques.

KINEURINE. — Nom donné au glycérophosphate de quinine; peu soluble dans l'eau (0.50 p. 100), soluble dans l'alcool à 95° (3 pour 100); insoluble dans l'éther; soluble dans la glycérine; fond à 154 degrés; contient 72.6 p. 100 de quinine.

KOLA (NOIX DE.) — La noix de Kola est la graine du *Gola* ou *Sterculia acuminata* (Sterculiacées), plante originaire de l'Afrique tropicale. On lui donne encore le nom de *Gourou*.

Ces graines renferment, d'après MM. Heckel et Schlagdenhauffen, de la caféine, de la théobromine, du tannin, des matières grasses et un glucoside, la *Kolanine* ou *rouge de Kola*.

Ce dernier principe, étudié par MM. Knébel et Heckel, a la propriété de se dédoubler en glucose et caféine au contact de l'eau, et surtout au contact des liqueurs acides.

La proportion de caféine que contient la noix de

kola est de près de 2 1/2 pour 100, c'est-à-dire légèrement supérieure à celle qu'on rencontre dans le café vert.

Les graines de *Sterculia acuminata* constituent les véritables noix de kola; c'est le kola officinal; les graines de kola du Gabon (*Cola Ballayi*) sont deux fois moins actives et doivent être rejetées de la thérapeutique; on les reconnaît à la multiplicité de leurs segments cotylédonaire, qui sont au nombre de 6 ou 7, tandis qu'ils sont moins nombreux dans le *Cola acuminata*; de plus, le kola du Gabon est plus petit.

On doit, à plus forte raison, éviter l'emploi d'un faux Kola (*Kola bitter* ou *Kola mâle*) (*Garcinia Kola* Heckel), de la famille des Guttifères, qui ne renferme pas de caféine.

La noix de kola constitue un tonique du cœur; elle est diurétique; on lui attribue des vertus aphrodisiaques très nettes.

Le kola est un excellent antidépéritif, et les nègres en mâchent une graine quand ils ont à franchir une longue distance; l'absorption des principes contenus dans cette graine agit très sensiblement sur l'élément musculaire; elle empêche de ressentir la fatigue et diminue l'essoufflement. La graine de kola fraîche agit plus énergiquement que la graine desséchée; c'est la graine fraîche que consomment les noirs.

Si l'on compare l'action du kola sur la fatigue dans la marche, avec celle qu'exerce une quantité de caféine correspondant à celle que contient le kola ingéré, on constate, d'après M. Heckel, que la comparaison est en faveur de la poudre de kola.

M. Huchard considère la noix de kola comme excitant les fonctions cérébrales, favorisant le travail intellectuel et, pour ainsi dire, *défatigant le cerveau*; d'après lui, elle peut rendre des services dans les affections cardiaques arrivées à la période d'affaiblissement du myocarde. Il recommande de ne jamais prendre les préparations de kola le soir, à cause de l'insomnie que provoque ce médicament chez certains sujets.

Pharmacologie et posologie : Teinture, de 2 à 10 gr. par jour; vin (50 gr. par kilogramme de vin de Grenache), deux cuillerées par jour après le repas; pilules contenant 15 centigrammes d'extrait hydroalcoolique, 2 à 4 par jour; extrait fluide américain, 2 à 5 gr. par jour.

Dans les affections cardiaques arrivées à la période d'hyposystolie, M. Huchard prescrit 2 ou 3 cuillerées par jour, pendant huit à dix jours, de la préparation suivante, qu'il désigne sous le nom de *Vin tonocardiaque de Bichat* :

Teinture de kola	40	grammes.
— de coca	30	—
— de scille.....	20	—
— de digitale.....	10	—
Sirop de cerises.....	100	—
Vin de Lunel.....	800	—

KOUMYS. — Lait de jument fermenté, usité chez les peuples nomades de l'Asie, qui le préparent en faisant fermenter le lait de jument dans des outres de cuir qui conservent du ferment.

On le prépare, en Europe, en faisant fermenter le lait de jument ou d'ânesse avec la levure de bière, dans un endroit chaud; on agite, et l'on obtient, au bout de douze heures, un koumys légèrement acide, qu'on appelle *Ssaumal* ou *Staugmal*; si l'on ajoute une nouvelle quantité de lait frais, la fermentation continue, et, au bout de vingt-quatre heures, on enlève les vases de la chaleur; on a alors le koumys fort, qui a un goût plus spiritueux et une saveur acide plus marquée.

Le koumys est une boisson gazeuse, d'une saveur douceâtre, aigrelette. Il calme la soif et la fièvre; on le boit par verres, de 2 à 4 par jour, dans l'intervalle des repas; il ne surcharge pas l'estomac. Il renferme en minime quantité les principes constitutifs du lait.

On l'emploie en Allemagne et en Russie comme fortifiant et antiscrofuleux, et aussi pour la cure de la phtisie.

KWAS. — Boisson acidulée et légèrement alcoolisée, très répandue en Russie, où elle est consommée dans toutes les classes de la société; obtenue par la fermentation de la farine, ou du malt, ou du pain, ou d'un mélange de ces trois substances, auxquelles on ajoute divers condiments; le ferment employé est la levure de bière.

LACTOL (Lactonaphtol). — Éther lactique du naphthol, analogue au benzonaphtol; préparé par M. Coez; insipide; se décomposant dans les organes di-

gestifs en acide lactique et naphthol. M. Coez en a pris 1 gr. pendant plusieurs jours sans en éprouver aucun inconvénient.

LACTOPHÉNINE (Phénolactine). — Corps analogue à la phénacétine, dans laquelle l'acide acétique est remplacé par l'acide lactique. Poudre blanche, insipide, presque insoluble dans l'eau. Douée de propriétés analgésiques et hypnotiques; expérimentée par Landowski et Stein.

Posologie : 1 gr. 50 à 3 gr. par jour en trois fois. Ce médicament est bien toléré : il cause parfois transpiration et légers étourdissements.

LACTOSE (comme diurétique dans les affections du cœur). — Les médecins soumettent généralement au régime lacté les malades atteints d'hydropisie d'origine cardiaque, et ces malades ne prennent alors aucun autre aliment; mais, pour qu'ils trouvent, dans le lait, la quantité de matériaux albuminoïdes suffisante pour leur entretien, ils sont obligés d'en absorber 5 litres. Or, ces 5 litres contiennent une quantité de sucre de lait qui est environ de 250 gr., et une partie de ce sucre s'élimine par les urines; il y a glycosurie. De plus, tous les malades ne peuvent s'accoutumer à absorber une quantité de lait aussi considérable. Parmi les éléments constitutifs du lait, le sucre seul jouit de propriétés éminemment diurétiques; plusieurs médecins conseillent donc d'administrer aux

cardiaques atteints d'hydropisie 100 gr. de lactose par jour, dissous dans 2 litres d'eau.

Cette médication ne réussit pas dans les hydropisies d'origine rénale; elle n'échoue, chez les cardiaques, que dans les cas où la maladie du cœur est accompagnée d'une affection brightique.

Les malades supportent d'autant mieux ce traitement qu'ils peuvent prendre concurremment les aliments qui leur conviennent. Le traitement est continué pendant huit ou dix jours; on le suspend quelques jours pour le reprendre ensuite.

On peut corriger la fadeur de la tisane lactosique avec l'eau de menthe ou l'eau-de-vie.

Le glucose possède la même action diurétique; mais on doit lui préférer le lactose, qui se détruit plus rapidement dans l'organisme.

LANOLINE. — Corps gras dérivé du suint de la laine des moutons, connu dans l'antiquité sous le nom d'*Æsipum*; mentionné dans la Pharmacopée de Lémery sous cette dernière appellation. L'*Anaspaline*, qu'on fabrique en Angleterre, la *Graisse de laine*, la *Lanaïne* et la *Lanésine* sont des produits analogues.

Pour la préparer, on traite la laine par une solution alcaline; l'eau de lavage renferme le corps gras et des sels alcalins; on évapore et on sépare les sels; puis, le corps gras est isolé au moyen d'appareils centrifuges.

La lanoline purifiée et anhydre est jaunâtre, visqueuse, neutre; son odeur est faible; elle brunit à sa surface lorsqu'elle est exposée à l'air; elle fond à 42 de-

grés et elle n'est pas transparente après fusion ; elle forme un mélange homogène avec deux fois son poids de glycérine ou avec son poids d'eau ; elle ne se saponifie pas avec les carbonates alcalins ; la saponification par la potasse ne s'effectue qu'à la longue ; elle ne rancit pas et est inaltérable ; elle tient le milieu, au point de vue chimique, entre les résines et l'axonge.

Elle renferme de la cholestérine. La lanoline se rencontre dans tous les tissus kératinisés (épiderme, poils, plume, corne, etc.).

Elle est miscible à tous les corps gras et à la vaseline, soluble dans l'éther, le chloroforme, la benzine, le sulfure de carbone, insoluble dans l'alcool.

La lanoline ne doit pas renfermer plus de 30 pour 100 d'eau ; chauffée sur une lame de platine, elle se boursoufle et brûle sans laisser de résidu ; dissoute dans l'anhydride acétique et additionnée d'acide sulfurique, elle se colore en vert. En ajoutant de l'acide sulfurique à une solution chloroformique de lanoline, on observe une coloration rouge au contact des deux couches de liquide ; cette dernière réaction est moins compliquée que celle de la cholestérine.

On prétend qu'elle pénètre rapidement l'épiderme, et on conseille de s'en servir pour la préparation des pommades dans lesquelles on incorpore des substances devant être rapidement absorbées.

Elle a été introduite dans la thérapeutique par Liebreich et beaucoup d'autres médecins allemands.

La lanoline peut servir d'excipient pour la préparation d'un grand nombre de pommades. On peut aussi la faire entrer dans la composition des masses emplas-

tiques destinées à former des sparadraps. On l'a préconisée pour faciliter la préparation des suppositoires avec extraits (on en ajoute alors le dixième de la quantité de beurre de cacao). On l'a encore recommandée pour l'extinction du mercure.

LANTANINE. — Alcaloïde extrait du *Lantana Brasiliensis* ou *Jerba sagrata* (Verbénacées), originaire de l'Amérique méridionale.

Employée par Negrete contre les fièvres intermittentes et comme antipyrétique. (Voir, pour plus de détails, 4^e édition, page 251.)

LARGINE. — Albuminate d'argent obtenu en faisant agir le sulfate d'argent sur la nucléo-albumine. Poudre blanc-grisâtre, contenant 11.101 d'argent, soluble dans l'eau et la glycérine, insoluble dans l'alcool et l'éther ; non irritante ; non précipitée par les chlorures et l'albumine.

Employée par Pezzoli contre la blennorrhagie en solution aqueuse contenant de 0.5 à 1.5 pour 100 de largine.

LAURIER-ROSE (*Nerium oleander.*) — Plante de la famille des Apocynacées, qui possède les propriétés de la strophantine et de la digitaline.

Pieszczyk et Smiedeberg ont extrait, des feuilles et surtout de l'écorce, des principes divers, qui appar-

tiennent vraisemblablement au groupe des glucosides et qui sont : l'*Oléandrine*, la *Nériine*, la *Nériantine* et la *Rosaginine* (de *Cortex rosaginis*, nom sous lequel on désigne en Allemagne l'écorce du laurier-rose). La nériine serait analogue à la digitaléine, et la rosaginine ressemblerait à la digitaline.

D'après MM. Dujardin-Beaumetz et Pouloux, le laurier-rose, à dose modérée, tonifie le cœur et augmente la diurèse. Il ne détermine aucun symptôme d'accumulation.

On administre l'extrait alcoolique (l'extrait aqueux est peu actif), en pilules contenant 5 centigrammes; 2 à 4 pilules par jour.

LAXOL. — Nom donné à un mélange de 1 gr. de saccharine, dissoute dans 50 gr. d'alcool, avec 1 litre d'huile de ricin aromatisée à l'aide de 60 gouttes d'essence de menthe ou d'anis.

LÉCITHINE (Phospholutéine). — Corps connu depuis longtemps; Gobley l'a retirée du jaune d'œuf; elle existe dans le cerveau, la moelle, les nerfs, le sang, la bile, la laitance de poisson, etc. Elle se compose d'acide glycérophosphorique, d'un acide gras et d'une base; il y a plusieurs lécithines, qui diffèrent par l'acide gras (oléique, stéarique, palmitique, etc.) ou par la base (choline, névrine, bêtaïne, muscarine, etc.). La lécithine du jaune d'œuf, qui est celle employée en médecine, est le distéaro-glycérophosphate de choline. C'est une poudre blanche, insoluble dans l'eau,

soluble dans l'alcool et dans les huiles fixes, moins soluble dans l'éther, le chloroforme et la benzine.

Suivant le mode de préparation, elle peut être composée d'un mélange du composé stéaro-glycérophosphorique avec les composés palmitique et oléique, et, si le composé oléique domine, la lécithine obtenue est sous forme de masse jaune-brunâtre plus ou moins molle.

Préconisée par MM. Gilbert et Fournier et d'autres expérimentateurs comme excitant la nutrition générale. Non toxique. Employée contre la tuberculose, le rachitisme, la neurasthénie, en pilules, en cachets ou sous forme de granulés, à la dose de 10 à 25 et même 50 centigr. par jour; on l'administre encore en injections hypodermiques; on l'injecte alors à l'état de solution huileuse stérilisée, à la dose de 10 à 15 centigr. tous les deux jours.

Elle présente l'inconvénient, lorsqu'on en prolonge l'usage, de déterminer une surproduction d'acide urique, comme toutes les préparations riches en nucléines.

LÉNIGALLOL. — Combinaison acétique de l'acide pyrogallique; corps de couleur blanche, cristallisé, insoluble dans l'eau, jouissant de propriétés réductrices, comme le pyrogallol. Employé contre l'eczéma non aigu en pommade au dixième.

LIPANINE. — La lipanine est de l'huile d'olive contenant en solution 5 à 6 pour 100 d'acide oléique;

M. de Méring, qui l'a proposée, prétend qu'elle ne produit aucun trouble digestif.

La dose, pour les adultes, est de 2 à 6 cuillerées à soupe par jour; pour les enfants, 1 à 4 cuillerées à thé.

LIPIODOL. — Huile iodée obtenue par M. Lafay, contenant 40 pour 100 d'iode; limpide, incolore et inodore. On peut l'injecter sous la peau sans déterminer ni douleur, ni iodisme; l'élimination de l'iode est très lente.

LIPOBROMOL. — Huile bromée, contenant 33 pour 100 de brome; limpide, presque incolore, insoluble dans l'alcool, soluble dans l'éther, la benzine, le chloroforme, le sulfure de carbone et les huiles; neutre; ne précipite pas le nitrate d'argent. Peut être injecté par voie hypodermique.

LISTÉRINE. — Mélange vanté comme antiseptique en Amérique et composé de :

Acide benzoïque.....	8 grammes.
Thymol	2 —
Eucalyptol	X gouttes.
Essence de wintergreen.....	VI —
— de menthe.....	II —
— de thym.....	II —
Alcool	180 grammes.

Après dissolution dans l'alcool des substances précédentes, on ajoute une solution de :

Borate de soude.....	8 grammes.
Acide borique.....	16 —

dans une quantité d'eau suffisante pour former un volume total d'un litre.

LITHINE (Sels de). — Les sels de lithine usités en médecine sont les suivants.

Carbonate de lithine. — Ce sel est préparé industriellement par le traitement du lépidolithe.

Propriétés : Poudre blanche, soluble dans 100 parties d'eau froide ; il se dissout facilement dans l'eau de Seltz. 1 gr. de ce sel, traité par l'acide sulfurique, puis évaporé et chauffé au rouge, doit donner 1 gr. 48 de sulfate de lithine.

Thérapeutique : La lithine jouissant de la propriété de former un sel soluble avec l'acide urique, les sels de lithine sont employés dans le traitement de la goutte et de la diathèse urique. Associé à l'arsenic, le carbonate de lithine a été préconisé par le D^r Martineau contre le diabète d'origine arthritique.

Pharmacologie et posologie : Le carbonate de lithine se prend à la dose de 50 à 75 centigrammes par jour, en trois fois, soit sous forme de cachets, soit de préférence dissous dans l'eau de Seltz.

Contre le diabète, M. Martineau a conseillé l'*Eau lithinée arsenicale*, qu'on prépare en mettant 20 centigr. de carbonate de lithine et 5 milligr. d'arséniate de soude dans la boule d'un appareil Briet de la contenance d'un litre ; cette eau sert à couper le vin aux repas ; le malade en boit, s'il a soif, dans l'intervalle des repas.

M. P. Vigier a proposé de remplacer cette eau par

des pilules dont chacune renferme 10 centigrammes carbonate de lithine, 3 milligrammes arséniate de soude et 5 centigrammes extrait de gentiane ; 1 matin et soir, même après que le sucre a disparu des urines.

On emploie beaucoup les *sels de lithine effervescents* (carbonate, benzoate et citrate).

Benzoate de lithine. — Obtenu en traitant le carbonate de lithine par l'acide benzoïque délayé dans l'eau.

Propriétés : Sel cristallisé, soluble dans l'eau ; calciné et traité par l'acide sulfurique, puis chauffé au rouge, 1 gr. donne 0 gr. 376 de sulfate de lithine.

Employé avec succès dans la diathèse goutteuse ; se prend assez souvent en cachets de 20 centigrammes, de 4 à 8 par jour.

Bromure de lithium. — Pour l'obtenir, on commence par préparer du bromure de fer, qu'on traite par le carbonate de lithine.

Propriétés : Sel déliquescent, soluble dans l'eau et l'alcool ; très riche en brome ; 1 gr. est entièrement précipité par 1 gr. 95 de nitrate d'argent.

Thérapeutique : Employé contre la goutte comme les autres sels de lithine ; à cause de la quantité de brome qu'il renferme, le D^r Lévy l'a préconisé contre les névroses et contre l'épilepsie.

Pharmacologie et posologie : Comme antigoutteux, on le prend à la dose de 50 centigrammes par jour, en deux fois, en solution ou dans un sirop aromatique.

Comme nervin, on emploie la même dose au début, mais on porte jusqu'à 2 gr. 50 ou 3 gr.

Citrate de lithine. — Obtenu en traitant le carbonate de lithine par l'acide citrique.

Propriétés : Ce sel cristallise ; il est soluble dans 25 parties d'eau froide ; 1 gr. calciné, puis traité par l'acide sulfurique et chauffé au rouge, donne 0 gr. 223 de sulfate de lithine.

Mêmes indications thérapeutiques et mêmes doses que le benzoate.

Iodure de lithium. — Préparé comme le bromure de lithium, mais avec l'iode au lieu du bromure de fer.

Propriétés : Blanc, très soluble dans l'eau et l'alcool ; 1 gr. est entièrement précipité par 1 gr. 27 de nitrate d'argent.

Mêmes indications et mêmes doses que le benzoate et le citrate.

Salicylate de lithine. — Obtenu en saturant une solution chaude d'acide salicylique par le carbonate de lithine.

Propriétés : Poudre blanche, soluble dans l'eau et l'alcool.

Recommandé contre le rhumatisme goutteux. D'après Vulpian, la dose de ce sel doit être portée à 4 gr. par jour ; on l'administre en cachets, en potion, en solution ou sous forme d'élixir.

LITHIOPIPÉRAZINE. — Combinaison de lithine et de pipérazine ; poudre blanche, soluble dans l'eau ; destinée à combattre la diathèse urique.

LOBELIA INFLATA et LOBÉLINE. — La *Lobelia inflata* est une plante de la famille des Campanulacées, originaire de l'Amérique du Nord, qui renferme, dans toutes ses parties, un principe actif, la *Lobéline*, qui a été isolée par Paschkis, Smita, Dreser et Seibert, mais dont l'étude chimique ne paraît pas encore complète. Seibert la considère comme un alcaloïde.

La lobéline est liquide, de consistance sirupeuse, non cristallisable, volatile, de réaction alcaline, de saveur piquante, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, le chloroforme et la benzine.

Thérapeutique : La lobélie est très usitée en Amérique, en Allemagne et en Angleterre ; on l'emploie contre l'asthme spasmodique, la coqueluche, le croup, le catarrhe pulmonaire.

Sylva Nunez, de Rio-Janeiro, a préconisé la lobéline contre la dyspnée bronchique.

Pharmacologie et posologie : La poudre de lobélie est prescrite à la dose de 25 à 50 centigrammes par jour ; des doses plus élevées peuvent produire des vomissements.

La préparation la plus employée est la teinture alcoolique (1 pour 5), qu'on administre à la dose de 1 à 5 gr. par jour. Sylva Nunez prétend que la lobélie n'est efficace que si l'on ordonne des doses plus

élevées; il en prescrit 15 gr. par jour. En France, aucun médecin n'administre de telles doses.

Quant à la lobéline, le même médecin commence par en faire prendre 5 milligrammes, et il élève progressivement la dose à 40 milligrammes; il l'administre en pilules ou en injections hypodermiques. Pour les enfants, la dose qu'il prescrit est de 1 à 5 milligrammes.

LORÉTINE. — Dérivé de la quinoline (*Acide métaiodorthoxyquinolanasulfonique*), proposé comme succédané de l'iodoforme par M. Schinzinger, de Fribourg. Présente des analogies chimiques avec le *Quina-septol*. Poudre cristalline jaune, inodore, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les huiles.

On peut l'employer pure ou mêlée à la magnésie calcinée pour le pansement des plaies et des trajets fistuleux; elle n'est pas toxique et n'irrite pas la peau; elle agit favorablement sur le lupus et l'eczéma.

Se combine avec les bases; la lorétine sodique est soluble dans l'eau, et la solution a un reflet orangé; une solution de 2 à 5 pour 100 peut remplacer l'eau phéniquée.

Le lorétinate de chaux est rouge et sert à préparer une gaze antiseptique.

Le lorétinate de bismuth a été recommandé pour le pansement de certaines plaies et contre la diarrhée (1 gr. en deux fois).

LOSOPHANE. — Substance cristalline, blanche, soluble dans l'alcool, l'éther, le benzol et le chloro-

forme. C'est un *Triiodure de métacrésol*, contenant 80 pour 100 d'iode. Saalfeld, de Berlin, l'a employé avec succès contre certaines dermatoses d'origine parasitaire. Il fait usage d'une solution au centième dans l'eau alcoolisée, et d'une pommade au cinquantième avec un mélange de lanoline et de vaseline. D'après le D^r Descottes, de Paris, ce médicament exercerait une action favorable sur l'eczéma et les chancres syphilitiques; il emploie le losophane soit en poudre, soit en solution ou en pommade au dixième ou au vingtième.

LYCÉTOL (**Tartrate de diméthylpipérazine**). — Mêmes propriétés dissolvantes que celles de la pipérazine à l'égard de l'acide urique; possède une saveur acidulée agréable; produit, dit-on, une abondante diurèse. On l'administre par doses de 0 gr. 25 (de 2 à 6 ou 8 par jour). L'ingestion simultanée d'une eau alcaline augmente son efficacité.

LYSIDINE. — Obtenue par Ladenburg par distillation sèche de l'acétate de soude et du chlorhydrate d'éthylène-diamine. Cristallin, blanc rosâtre; odeur de souris; très soluble dans l'eau.

Employée par Gerhardt, de Berlin, dans le traitement de la goutte et de la diathèse urique en général; présentée comme dissolvant l'acide urique plus facilement que la pipérazine. Doses progressivement croissantes de 1 à 5 gr. par jour. Non toxique et ne déterminant ni troubles digestifs, ni albuminurie.

LYSOFORME (Lusoforme). — Liquide jaunâtre, limpide, ne conservant que faiblement l'odeur du formol qui entre dans sa composition dans la proportion de 20 pour 100. Ce liquide, qui est employé comme antiseptique, contient aussi du savon, qui lui donne une réaction alcaline. C'est un désodorisant et un bactéricide énergique. Il n'est pas toxique et peut servir au lavage des mains. On l'emploie en solutions à 2 pour 100.

LYSOL. — On désigne sous ce nom un désinfectant, préconisé par Gerlach, préparé en faisant bouillir pendant plusieurs heures, en vase clos, des poids égaux d'huile de goudron de houille, de graisse, d'alcali et d'acides résineux ou de résines.

Propriétés : Consistance de savon mou ou de sirop épais; couleur brune; soluble dans l'eau en toutes proportions; ne renferme pas de phénol, dit-on, mais des crésylols mélangés d'une petite quantité de carbures d'hydrogène.

Thérapeutique : Ce corps jouit de propriétés microbicides manifestes.

On peut l'employer pour le traitement des plaies et détruire les microorganismes à leur surface, sans produire d'irritation.

Les solutions à 1 ou 2 pour 100 déterminent, sur les muqueuses, une douleur qui disparaît rapidement. Les solutions les plus employées sont celles à 1 pour 100. Les chirurgiens peuvent l'employer pour le nettoyage des mains et des ongles.

MALACINE (Malakine). — Dérivé salicylé de la phénacétine, présenté par Jaquet, de Bâle, comme antirhumatismal; cristaux de couleur jaune pâle, insolubles dans l'eau, assez solubles dans l'alcool à chaud; solubles dans le chloroforme, le benzol et les huiles fixes; sa saveur n'est pas désagréable; son odeur rappelle celle des amandes; se décompose en aldéhyde salicylique et phénacétine au contact des acides minéraux, même dilués, comme au contact du suc gastrique.

D'après Jaquet, ce corps agit énergiquement et doucement à la fois, grâce à l'acide salicylique naissant qui se forme et qu'on retrouve dans les urines.

La malacine n'est pas toxique à la dose de 2 gr. pour les lapins; Jaquet en donne de 4 à 6 gr. par jour, en cachets de 1 gr., aux malades atteints de rhumatisme articulaire aigu. Ce médicament n'aurait pas les inconvénients des préparations salicylées. Il agit aussi comme antithermique.

Ottolenghi l'a conseillée comme anthelminitique et tæniifuge.

MALARINE. — Nouvel antipyrétique, qui est un sel citrique d'une combinaison de l'acétophénone avec la phénétidine. Employé contre les névralgies.

MALLÉINE. — On désigne sous ce nom un extrait glycéринé des cultures du bacille de la morve, dont la virulence a été exaltée au moyen de passages

successifs chez certains animaux. En définitive, c'est la toxine de la morve.

Kolning et Hellmann, en Russie, et Nocard, en France, ont démontré que les injections de malléine peuvent servir à reconnaître les chevaux atteints de morve latente, de même qu'on a proposé la tuberculine pour reconnaître les vaches tuberculeuses. La malléine ne détermine une réaction fébrile que sur les chevaux morveux.

MATÉ. — Le maté est constitué par les feuilles broyées et légèrement grillées des sommités toutes jeunes de plusieurs espèces d'*Ilex* et plus spécialement de l'*Ilex Paraguayensis* (Ilicinées); on le désigne encore sous les noms de *Thé du Paraguay*, *Thé des Missions*, *Thé des Jésuites*, *Yerba maté* (espagnol), *Herva do maté* (portugais) ou *Herbe de la Forêt*. Depuis les temps les plus reculés, il est employé au Paraguay, dans la République Argentine, au Chili, au Pérou, en Bolivie et dans les provinces brésiliennes du sud, à préparer une boisson stimulante d'un usage journalier. Le nombre des buveurs de maté (materos) est tellement considérable que, sur les vignettes des billets de banque du Brésil, on représente un indigène aspirant son infusion de maté avec un chalumeau (bombilha) terminé par une boule qui sert de passoire. La cueillette se fait dans la saison d'hiver (d'avril à septembre). On coupe les rameaux, dont on fait des fagots qu'on soumet à l'action du feu pour les torréfier légèrement; ils sont ensuite broyés en poudre grossière par des procédés primitifs.

Convenablement épuisé, le maté cède à l'eau plus de la moitié de principes solubles, formés surtout de matières résineuses acides, dont une partie semble combinée au glucose et à la caféine, sous forme d'un glucoside susceptible de donner, par dédoublement, de 7 à 8 gr. de caféine par kilogr. de feuilles de maté (*Macquaire*). Comme le café et le thé, il appartient à la classe des agents physiologiques que Gubler appelait *dynamophores*; il permet de supporter les plus grandes fatigues; il stimule le cerveau et facilite le travail intellectuel. Les avantages que présente le maté ont été signalés principalement par MM. Couty, Doublet, Barbier, Gubler, Decaisne, Nicklès et Macquaire.

L'infusion de maté diminue la quantité d'urée excrétée, chez les personnes qui en prennent.

Si l'usage de cette plante ne s'est pas répandu davantage, cela tient à ce qu'elle arrivait en Europe sous une forme pulvérulente, ce qui donnait aux infusions une apparence un peu répugnante; mais aujourd'hui, le maté est vendu en feuilles divisées en petits fragments et mêlées à quelques bûchettes. Pour préparer une tasse de décoction, on prend une grande cuillerée de ce mélange, qu'on fait bouillir avec de l'eau pendant deux minutes; on verse le tout dans la théière; on décante, et l'on jette de l'eau bouillante sur le marc. Cette deuxième infusion est savoureuse, d'une amertume légère et agréable. M. Barbier prétend que la troisième décoction est encore meilleure.

MÉCONARCÉINE. — Ce produit, préconisé par M. Laborde, n'est autre chose que de la narcéine, à laquelle on laisse intimement mêlés certains alcaloïdes de l'opium en quantité suffisante pour assurer sa solubilité.

MENTHOL. — C'est le camphre de l'essence de menthe; on l'obtient en soumettant cette essence à un froid assez considérable.

Soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, les huiles fixes et volatiles; fond à 42 degrés et bout à 212 degrés.

Additionné d'acide sulfurique, le menthol se colore en rouge brun; la liqueur se trouble, et, après vingt-quatre heures, il surnage un liquide incolore, n'ayant plus l'odeur du menthol.

Il sert à préparer les crayons anti-migraines.

Il forme, avec certaines substances (l'acide phénique, le camphre, etc.), des mélanges liquides dont on se sert pour le pansement des dents cariées et douloureuses.

En application sur les muqueuses, il agit comme anesthésique.

On l'a recommandé contre les vomissements de la grossesse; on fait prendre, toutes les heures, 1 cuillerée à café d'une potion contenant 1 gr. de menthol, 20 gr. d'alcool et 30 gr. de sirop.

MÉSOTANE. — Nom donné à l'éther méthyloxy-méthylque de l'acide salicylique. Liquide jaunâtre, presque incolore, miscible aux huiles fixes; préconisé pour

remplacer le salicylate de méthyle, dont l'odeur est désagréable pour beaucoup de malades. Peu de temps après les badigeonnages, l'acide salicylique apparaît dans l'urine.

MÉTAVANADATE DE SOUDE. — Le vanadium forme des orthovanadates, des pyrovanadates et des métavanadates; ces derniers, et principalement le métavanadate de soude, sont les plus stables.

Pour préparer ce corps, on traite à chaud le vanadate d'ammoniaque par la lessive de soude; on chauffe; on concentre et l'on fait cristalliser.

MM. Lyonnet, Martz et Martin, de Lyon, ont expérimenté ce corps, pensant qu'il pourrait être utilisé comme bactéricide; mais il ne paraît doué, à ce point de vue, que d'une médiocre efficacité. Le métavanadate de soude est toxique pour le lapin, à la dose de 17 milligr. par kilogr.; pour le chien, à la dose de 79 milligr. Il est sans action sur le sang et n'altère pas les globules; il est sans influence sur le cœur; il occasionne de la dyspnée et des convulsions. Il n'exerce aucune action sur les ferments digestifs aux doses où il peut être employé; à doses plus élevées, il générerait ces ferments.

Le métavanadate de soude augmente l'appétit et les forces; il active les combustions organiques; la quantité des urines est augmentée; l'acide urique diminue; mais l'urée et le coefficient d'oxydation azotée augmentent.

Pharmacologie et posologie : On l'administre en

granules préparés à 1 milligr. ou en potion. La dose est de 1 à 5 milligr. par jour, pris avant les repas; on recommande assez généralement de ne prendre ce médicament qu'un jour sur deux.

MÉTHACÉTINE (Acét-paraanisidine). —

On prépare ce corps en transformant le paranitrophénol en son sel de soude, et ce dernier en nitroanisol à l'aide du chlorure de méthyle. Le nitroanisol est réduit par l'hydrogène et transformé en anisidine. Celle-ci, chauffée avec l'acide acétique, donne la méthacétine.

La méthacétine présente quelque analogie de composition avec l'acétanilide et la phénacétine; c'est une *Para-oxyméthylacétanilide*, tandis que la phénacétine est une *Para-oxyéthylacétanilide*.

Propriétés : Poudre cristalline, légèrement teintée en rouge, sans odeur, de saveur faiblement salée et amère; soluble dans l'eau et dans l'alcool; fusible à 125 degrés.

Elle se colore en jaune rougeâtre avec l'acide nitrique concentré, et il se forme un produit cristallisé nitré, jaune également. L'ensemble des réactions de la méthacétine ressemble à celles de la phénacétine; pour les caractériser l'une de l'autre, il faut comparer les points de fusion et la solubilité.

Physiologie et thérapeutique : Ce corps, qui a été expérimenté, comme antithermique, par Mahnert, de Graz, abaisse la température des fébricitants, et non celles des personnes non atteintes de fièvre; il paraît réussir surtout chez les enfants, et on le préfère à la phénacétine, à cause de sa solubilité.

Il communique à l'urine des propriétés réductrices, et produit quelquefois de la sudation.

Pharmacologie et posologie : On l'administre aux enfants, en potion, à la dose de 20 à 30 centigrammes, et la température s'abaisse progressivement.

MÉTHYLAL. — Nouvel hypnotique, expérimenté par Personali, de Turin; il est obtenu au moyen du mélange de Gregory ou *Forméthylal*, qui, traité par la potasse, donne du formiate de potasse et du méthylal.

Propriétés : Liquide fluide, incolore, rougissant légèrement le papier de tournesol, volatil, non inflammable, soluble dans l'eau, l'alcool, les huiles fixes et essentielles; odeur de chloroforme et d'acide acétique; saveur brûlante et aromatique; densité = 0.8551; bout à 42 degrés.

Physiologie et thérapeutique : Administré aux animaux par la voie hypodermique, à la dose de 50 centigrammes par kilogramme d'animal, le méthylal détermine un sommeil profond (Mairet et Combemale).

Pour le cobaye, la dose toxique est 2 gr. 35 par kilogramme d'animal.

Par la voie stomacale, l'action est la même, mais plus tardive.

L'haleine expirée a l'odeur du méthylal, ce qui prouve qu'il s'élimine, partiellement au moins, par la voie pulmonaire.

En définitive, le méthylal, qui présente sur d'au-

tres hypnotiques l'avantage de ne pas s'accumuler dans l'économie, est doué d'une toxicité très faible.

C'est un hypnotique qui produit immédiatement un sommeil profond ; son action est de courte durée, à cause de la rapidité de son élimination.

On peut l'administrer par la voie hypodermique, mais il faut, pour cela, une nécessité pressante, car les injections sont douloureuses. C'est surtout contre le *delirium tremens* que ce mode d'administration est recommandé.

On peut l'employer extérieurement comme analgésique.

Pharmacologie et posologie : Pour l'usage externe, on prépare un liniment avec 15 gr. de méthylal et 85 gr. d'huile d'amandes douces, ou une pommade composée de 5 gr. de méthylal, 3 gr. de cire et 30 gr. d'axonge.

Pour l'usage interne, on prescrit ce médicament dans une potion. La dose est de 1 à 5 gr. par jour.

En injections hypodermiques, on administre 10 centigrammes de méthylal en nature, et l'on peut renouveler la dose toutes les deux heures, s'il est nécessaire.

MÉTHYLARSINATE DE SOUDE (Arrhénate de soude ; Arrhénal ; Arsynal ; Néoarsycodile). — Composé arsenical, dont la composition se rapproche de celle du cacodylate de soude (qui est le diméthylarsinate de soude) ; on l'obtient par l'action de l'iodure de méthyle sur l'arsénite de sodium en présence d'un excès d'alcali. Sel cristallisé, incolore, très soluble dans l'eau, peu soluble dans

l'alcool, de saveur et de réaction alcalines, non hygroscopiques. Forme un précipité blanc avec le nitrate d'argent, se dissolvant dans l'acide acétique faible ; ne trouble pas l'eau de baryte. Il contient 34 pour 100 de son poids d'arsenic métallique. Il ne présente pas les inconvénients du cacodylate de soude lorsqu'il est administré par la bouche. Ce médicament, expérimenté par M. Armand Gautier et par le Dr Billet, de Constantine, semble surtout réussir dans le traitement de la malaria. Il donne aussi de bons résultats chez les tuberculeux, dans l'emphysème et la bronchite chronique, dans la chorée, ainsi que dans les dermatoses justiciables de la médication arsenicale. Comme le cacodylate de soude, il n'est pas toxique lorsqu'on l'injecte à la dose de 20 centigr. Il stimule l'appétit sans fatiguer l'estomac et sans donner l'odeur alliagée à l'haleine ; il augmente le nombre des hématies et des mononucléaires. La dose à administrer, soit en injections hypodermiques, soit par la bouche, est de 5 centigr. par jour.

Voici les caractères qui permettent de différencier le méthylarsinate de soude d'avec le cacodylate de soude :

RÉACTIFS	MÉTHYLARSINATE DE SOUDE	CACODYLATE DE SOUDE
Tourne-sol.....	Bleuit le papier rouge	Neutre
Nitrate d'argent.....	Précipité blanc	Pas de précipité
Sulfate de cuivre.....	Précipité vert-pré	—
Acétate neutre de plomb.	Précipité blanc	—
Sous-acétate de plomb ..	—	—
Bichlorure de mercure...	Précipité rouge brique	—
Nitrate mercureux	Précipité blanc	Précipité blanc qui jaunit
Chlorure de calcium.....	Rien à froid, précipité blanc à chaud	Pas de précipité ni à froid ni à chaud
Nitrate de cobalt.....	Précipité violacé	Pas de précipité
Sulfate de nickel.....	Précipité vert-pré	—
Sulfate de manganèse....	Précipité couleur chair	—
Sulfate de fer ammoniacal.	Précipité vert	—

MÉTHYLPHÉNÉDINE et ÉTHYLPHÉNÉDINE. — Ces corps nouveaux sont obtenus en introduisant dans la *phénacétine* le groupe méthyle ou le groupe éthyle. On les prépare en faisant agir sur les composés sodiques de la phénacétine le chlorure ou l'iodure de méthyle ou d'éthyle.

L'addition ainsi faite modifie l'action physiologique de la phénacétine, qui, d'analgésique, devient narcotique. La méthylphénédine est plus active que l'éthylphénédine; elle se présente sous forme de cristaux incolores, peu solubles dans l'eau, très solubles dans l'éther, fondant à 40 degrés.

Inusitées jusqu'ici.

MÉTHYLSALOL. — Ce corps est isomérique avec le crésalol ou paracrésalol, qui est du salicylate de paracrésylol ou éther paracrésylsalicylique, tandis que le méthylsalol est un paracrésotate de phénol ou éther phénylique de l'acide paracrésotique. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 267.)

MICROCIDINE (Naphtolate de soude).
— M. Berlioz, de Grenoble, a préconisé, sous ce nom, comme antiseptique, une combinaison obtenue en ajoutant à du naphtol-bêta en fusion la moitié de son poids de soude caustique; après refroidissement, on obtient une poudre blanchâtre, composée, pour les trois quarts, de naphtolate de soude, et pour l'autre quart, de composés naphtoliques ou phénoliques. Ce

corps est doué d'une toxicité très faible, et non caustique; il est très soluble dans l'eau (1 pour 3), insipide et inodore.

On l'emploie, dans le pansement des plaies et en injections dans les accouchements, en solution aqueuse à 3 ou 5 pour 1,000.

MIGRAININE. — Mélange d'antipyrine (85 parties), de caféine (9 parties) et d'acide citrique (6 parties), préconisé par Overlach contre la migraine et contre l'influenza. La dose est de 1 gr. à prendre en potion ou dans un cachet.

MONOCHLOROPHÉNOL (**Parachlorophénol**). — Préparé par Tacchini, de Pavie. Le D^r Passerini l'a expérimenté avec succès, paraît-il, dans le traitement de la tuberculose; il l'emploie en inhalations; son odeur n'est pas désagréable; il n'est pas irritant et jouit de propriétés antiseptiques énergiques.

On l'emploie en pommade contre le lupus.

La *Chloroline* est un liquide antiseptique principalement formé de mono et de trichlorophénol.

MONOL. — Nom donné au permanganate de chaux. Belles aiguilles d'un brun violet, déliquescentes.

MONOSULFURE DE SODIUM CRISTALLISÉ (Sulfhydrate de soude). — Ce corps

tombant acilement en déliquescence, il est d'un emploi difficile à l'état cristallisé; les pharmaciens peuvent remédier à cet inconvénient en préparant à froid et au mortier une solution glycerinée (1 partie de sel pour 4 de glycérine) qui se conserve longtemps sans altération.

MORRHUOL (Gaduol). — Extrait alcoolique d'huile de foie de morue. L'huile brune en fournit de 4.50 à 6 pour 100; l'huile blonde, de 2.50 à 3 pour 100; l'huile blanche, de 1.50 à 2 pour 100.

L'huile privée de morrhuol devient à peu près inodore, sans goût et se rapproche des autres huiles; elle n'a pas plus d'action thérapeutique que les corps gras ordinaires.

Le morrhuol contient du phosphore, de l'iode et du brome.

Propriétés : Le morrhuol est âcre, amer, très aromatique et cristallise en partie à la température ordinaire.

Même après un usage prolongé, il ne paraît pas occasionner de troubles digestifs; il semble stimuler l'appétit et agir comme l'huile de foie de morue.

Pharmacologie et posologie : A cause de sa saveur désagréable et de son odeur, la forme capsulaire est préférable. On fait prendre par jour 2 capsules de 20 centigrammes aux enfants de 6 à 8 ans; 4 capsules aux enfants de 8 à 12 ans et 8 ou 10 capsules aux adultes.

MOYROPUAMA. — Arbuste croissant dans le Brésil au milieu des forêts vierges, ayant un ou deux mètres de hauteur, presque dépourvu de feuilles, non encore définitivement déterminé; rangé par les uns dans les Oléacées et postérieurement par d'autres dans les Acanthacées. Cet arbuste n'est pas très commun.

Contient un glucoside isolé par M. Rebourgeon, glucoside auquel sont dues les propriétés physiologiques de ce végétal.

Le moyropuama est considéré au Brésil comme un tonique du système nerveux et un aphrodisiaque très énergique. Les guérisseurs du pays vont le récolter et le vendent à un prix élevé comme un talisman merveilleux. Il est fort peu toxique.

MUGUET (*Convallaria maialis*) et CONVALLAMARINE. — Plante bien connue, appartenant à la famille des Liliacées. La fleur et la tige sont actives; la racine l'est moins. D'ailleurs, la répartition du principe actif dans les diverses parties de la plante varie suivant l'époque de la récolte.

Renferme deux glucosides : 1° la *Convallarine*, purgative, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau; 2° la *Convallamarine*, un peu soluble dans l'eau et davantage dans l'alcool, insoluble dans l'éther, le chloroforme et l'alcool amylique; dédoublée par les acides en glucose et *Convallamarétine*; possède une saveur amère. Si l'on humecte la convallamarine, et si on la traite ensuite par l'acide sulfurique, il se produit une coloration violette qui disparaît par l'addition d'eau.

Pour la préparer, on précipite la teinture faite avec toute la plante au moyen du sous-acétate de plomb; on élimine l'excès de plomb par l'acide sulfurique; la liqueur filtrée est traitée par le tannin; on lave le précipité de tannate de convallamarine; on le dissout dans l'alcool, et on le décompose par l'oxyde de zinc, après décoloration au charbon.

Thérapeutique : La convallamarine, qui est le principe actif du muguet, ralentit les contractions du cœur et les régularise; elle est en même temps diurétique; elle ne provoque pas d'arrêts momentanés du cœur comme la digitale.

Pharmacologie et posologie : La préparation de muguet la plus usitée est l'extrait aqueux, qu'on prescrit ordinairement sous forme de sirop (10 gr. d'extrait pour 500 gr. de sirop d'écorces d'oranges amères ou tout autre sirop); 2 ou 3 cuillerées par jour.

La poudre de fleurs de muguet est employée quelquefois comme sternutatoire.

D'après M. Tanret, à cause de l'altération que subit l'extrait pendant l'évaporation de l'eau, il est préférable d'employer la convallamarine, qui ne donne pas de coliques comme l'extrait : 10 centigrammes par jour aux adultes, en pilules ou en cachets; 2 à 4 centigrammes pour les enfants.

On peut faire prendre un sirop de convallamarine contenant 2 centigrammes par cuillerée (2 à 3 cuillerées par jour), préparé d'après la formule suivante :

Sirop d'écorces d'oranges amères.	500 gr. 00
Convallamarine.....	0 gr. 50

MYDRINE. — Poudre blanche, soluble dans l'eau; constituée par un mélange d'éphédrine et d'homatropine; possède une action mydriatique très rapide en solution à 10 pour 100.

MYDROL (Iodométhylphénylpyrazolone).
— Préparé par M. Barbiano. Poudre blanche, inodore, amère, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. Agit comme mydriatique, mais moins que l'atropine. On emploie les solutions à 5 ou 10 pour 100. Ne pas le confondre avec la *Mydrine*.

MYRONINE. — Excipient pour pommades fabriqué en Allemagne; mélange d'huile de roquhal (fournie par un cétacé, l'*Hyperoodon rostratus*) et de cire de Carnauba (fournie par un palmier, le *Copernica cerifera*), en proportions convenables pour obtenir la consistance de la vaseline, et auquel on incorpore 12 pour 100 d'eau.

MYRTOL. — On donne le nom de *Myrtol* aux produits qui passent entre 160 et 170 degrés, quand on distille l'essence de myrte (*Myrtus communis*, Myrtacées).

On l'a employé avec quelque succès, à cause de ses propriétés antiseptiques, dans le traitement de la bronchite putride et de la gangrène pulmonaire; comme il s'élimine en partie par les voies respiratoires, il contribue à diminuer l'odeur des crachats, qui deviennent en même temps moins abondants. A cause de son élimination partielle par les reins, on

l'a aussi préconisé contre les affections catarrhales des voies urinaires.

On l'administre sous forme de capsules contenant 15 à 20 centigrammes, de 8 à 12 par jour, lorsque les malades n'ont pas de fièvre.

On peut encore, principalement dans les affections des voies respiratoires, injecter hypodermiquement, deux fois par jour, de 3 à 5 gr. d'une solution de myrtol dans la vaseline liquide ou dans l'huile d'amandes (1 partie de myrtol pour 4 parties de dissolvant).

NAPHTALAN. — Corps huileux, très épais, retiré d'une source de naphte située dans le Caucase, près de *Naphtalan* ; analogue à la vaseline ; densité, 0.960 ; fusible à 65-70 degrés ; soluble dans le chloroforme, le sulfure de carbone, l'alcool amylique, l'éther et les corps gras ; insoluble dans l'alcool méthylique et l'alcool ordinaire ; ses solutions sont fluorescentes. Semble devoir rendre quelques services dans le traitement du psoriasis et d'autres dermatoses.

NAPHTALINE. — La naphthaline est un produit industriel ; c'est un hydrocarbure dérivé de la houille ; pour l'usage médical, il est important de la purifier en la traitant par l'acide sulfurique, faisant bouillir ensuite dans une solution alcoolique de soude, et sublimant.

Propriétés : Lamelles blanches et brillantes, d'une odeur goudronneuse, d'une saveur aromatique, mais

âcre; densité = 1.458; fond à 79 degrés et bout à 220 degrés; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes et volatiles, et l'acide acétique.

Pour lui enlever son odeur, au moins partiellement, on a proposé de la mêler avec du benjoin ou avec de l'acide benzoïque du benjoin et de sublimer. Le simple mélange sans sublimation est insuffisant.

Elle s'élimine en grande partie avec les matières fécales, quand elle est administrée à l'intérieur; néanmoins, une faible dose traverse l'organisme et subit des métamorphoses encore mal déterminées; les dérivés qu'elle forme passent dans les urines, qui deviennent imputrescibles et qui prennent une couleur brune différente de celle que détermine l'acide phénique.

On reconnaît la présence de ces dérivés dans l'urine en y ajoutant de l'acide sulfurique concentré; il se forme une teinte vert foncé au point de contact des deux liquides. La même urine se colore en rose par l'acide acétique.

On n'est pas d'accord sur la dose toxique, qui est, d'après Rossbach, de 3 gr., tandis que, pour M. Bouchard, elle serait de 5 gr.

Elle est assez bien tolérée; elle occasionne, il est vrai, des renvois désagréables, en même temps qu'elle diminue l'appétit, mais elle ne produit de vomissements et de diarrhée qu'à haute dose.

Elle est sans action sur le cœur et la circulation.

Son usage prolongé produit des eschares; chez le lapin, elle détermine des cataractes.

Appliquée sur la peau, elle ne produit ni douleurs, ni irritation.

Thérapeutique : Rossbach l'a conseillée comme vermifuge contre les oxyures; elle agit comme expectorant dans le catarrhe pulmonaire chronique; à cause de ses propriétés antiseptiques, on peut la prescrire aux phtisiques; elle peut rendre de réels services dans les diarrhées chroniques, le choléra et la fièvre typhoïde. Dans les affections des voies urinaires, son emploi est indiqué quand les urines ont besoin d'être désinfectées.

On s'en sert en pommade dans les maladies de la peau (eczéma, psoriasis); elle peut remplacer l'acide phénique dans le pansement des plaies.

Pharmacologie et posologie : Pour l'usage externe, on emploie la pommade au dixième ou une solution de 30 gr. de naphthaline dans un litre d'alcool.

Pour l'usage interne, M. Bouchard conseille des cachets de 25 centigrammes et il en fait prendre 4 toutes les heures.

Il serait préférable d'administrer aux malades des capsules au gluten ou des pilules kératinisées contenant chacune 25 centigrammes de naphthaline, attendu que, ces capsules ne se dissolvant que dans l'intestin, on éviterait ainsi les renvois.

Pour les enfants, la dose est de 5 à 15 centigrammes toutes les deux heures.

Pour le traitement des oxyures, Rossbach conseille des lavements avec 60 gr. d'huile d'olive et 5 gr. de naphthaline; pour les enfants, la dose de naphthaline est réduite à 1 ou 2 gr.

NAPHTOLATE DE MERCURE. — M. Désesquelle a obtenu une combinaison de naphtol-bêta

et de sublimé en versant à froid une solution aqueuse d'une molécule de naphthol-bêta sodé sur une solution aqueuse d'une molécule de bichlorure de mercure. Le produit obtenu est un *Chloronaphtolate de mercure* ou *Sublimonaphtol*.

C'est un corps soluble dans l'alcool, surtout à chaud, peu soluble dans l'eau et l'éther; chauffé, il se décompose et donne naissance à une substance fluorescente verdâtre, soluble dans l'alcool et l'éther, auquel elle communique sa fluorescence, soluble dans l'acide sulfurique, qu'elle colore en violet.

Le *Bêta-naphtolate de mercure* est obtenu par le même chimiste en versant à froid une solution d'une molécule de sublimé dans une solution de deux molécules de bêta-naphtol alcalin; on obtient un précipité jaunâtre, qui blanchit rapidement, incolore, peu soluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans le phénol à l'ébullition. Chauffé, ce corps donne naissance à la même substance fluorescente que le précédent.

Les dérivés naphtolés du mercure sont doués de propriétés antiseptiques aussi énergiques que celles du sublimé, et ils sont moins toxiques (*Désesquelle et Charrin*).

NAPHTOLATE DE SOUDE — (Voir **Microcidine**.)

NAPHTOLS BÊTA et ALPHA. — Le naphthol-bêta est le premier qui ait été employé en médecine; on s'en est servi pour le traitement des maladies

de la peau; M. Bouchard a pensé que ce médicament pouvait être administré avantageusement à l'intérieur, comme antiseptique, et particulièrement dans le but de pratiquer l'antisepsie des voies digestives.

Grâce à son insolubilité presque complète, il n'est toxique qu'à la dose de 3 gr. 80 par kilogramme d'animal, et la dose quotidienne de 2 gr. 50 est suffisante pour réaliser l'antisepsie intestinale.

M. Maximowitch a contribué à introduire le naphthol-alpha dans la thérapeutique, après avoir démontré que ce corps a une valeur antiseptique supérieure à celle du naphthol-bêta, et qu'il est en même temps trois fois moins toxique.

Propriétés : Les naphthols résultent de la substitution d'un hydroxyle (HO) à un atome d'H de la naphthaline (C¹⁰H⁸). On les obtient en chauffant avec la soude caustique la naphthaline monosulfonée en α ou en β .

Le naphthol-bêta est celui qui doit être délivré à défaut de spécification de la part du médecin. Il se présente en lamelles micacées, blanches, quelquefois rosées, fusibles à 123 degrés.

Le naphthol-alpha se présente en aiguilles brillantes, blanches, fusibles à 96 degrés.

Ils sont tous deux très solubles dans l'alcool, l'éther, la benzine, le chloroforme, les huiles et les alcalis, soluble dans la glycérine, presque insolubles dans l'eau (0 gr. 20 par 1,000 grammes), plus solubles dans l'eau alcoolisée.

D'après M. Anotta, l'acide borique aurait la propriété d'augmenter la solubilité du naphthol-bêta; une solution

saturée d'acide borique en dissoudrait 0 gr. 70 ou 0 gr. 80 pour 1,000 gr.

En solution chloroformique, les deux naphthols se colorent en bleu, par la chaleur, après addition d'un fragment de potasse caustique : la couleur passe ensuite au vert, puis au brun. Les colorations paraissent persister plus longtemps avec le naphthol-alpha ; ce phénomène s'observe surtout pour la coloration verte, car, après évaporation spontanée du chloroforme, si l'on ajoute de l'eau, celle-ci se colore en vert.

Au verso de cette page sont indiquées les réactions caractéristiques de ces deux corps en solution dans l'eau faiblement alcoolisée.

Si l'on mêle une solution alcoolique de naphthol avec quelques gouttes d'une solution aqueuse de saccharose, et si l'on ajoute au mélange quelques gouttes d'acide sulfurique pur et exempt de produits nitrés, on observe, avec le naphthol-alpha, une belle coloration violette, et, avec le naphthol-bêta, une coloration brune (*Weisberg*).

En mettant quelques gouttes du réactif suivant :

Bichromate de potasse.....	1	gramme.
Acide nitrique pur.....	1	—
Eau distillée.....	100	—

dans une solution aqueuse de naphthol-alpha, on obtient un précipité noir, qui ne se produit pas avec le naphthol-bêta (*Aymonier*).

Pharmacologie et posologie : Pour l'usage interne, la dose est de 2 à 2 gr. 50 par jour, en cachets de 25 ou 50 centigrammes ; on l'associe quelquefois au salicylate de bismuth et au charbon. L'emploi de ce mé-

RÉACTIF	NAPHTOL-BÊTA	NAPHTOL-ALPHA
Chlorure de chaux liquide.....	Coloration jaune disparaissant avec un excès de réactif.	Coloration violette.
Hypobromite de soude.....	Id.	Id.
Ferrocyanure de potassium.....	Coloration faiblement jaunâtre.	Id.
Ferricyanure de potassium.....	Coloration jaune pâle.	Coloration jaune verdâtre
Ammoniaque et alcalis.....	Fluorescence violette.	Rien.
Perchlorure de fer.. ..	Coloration vert émeraude persistante.	Color. jaune fugace, passant rapidement au jaune, au rose et au violet.
Mélange d'acides azotique et sulfurique.....	Coloration rouge cerise avec effervescence.	Coloration vert sale.
Acide nitrique.....	Coloration rouge prenant une teinte violette.	Id.
Nitrate acide de mercure additionné de quelques gouttes d'acide nitrique. (Yvon.)	Coloration jaune orangé passant au rouge cerise.	Coloration jaune orangé.

dicament doit être surveillé par le médecin, car il arrive parfois que l'estomac tolère mal même les doses ne dépassant pas 1 gr. 50.

On a proposé d'administrer le naphтол sous forme de looch huileux, en utilisant la propriété qu'il possède de se dissoudre à chaud dans les huiles fixes; cette forme pharmaceutique n'est pas à recommander, à cause de la saveur brûlante et désagréable du naphтол.

Pour l'usage externe, on l'emploie en pommade ou en solution alcoolique; en dehors de l'alcool, les alcalis ou les sels alcalins peuvent aussi favoriser la dissolution du naphтол; mais les alcalis forment alors des combinaisons qui ont une action antiseptique inférieure à celle du naphтол. Comme moyen terme, M. Carles a conseillé de diluer la solution alcoolique à l'aide de l'eau de savon.

M. Carles propose encore de dissoudre le naphтол dans l'alcool camphré fort, au lieu de l'alcool ordinaire; le camphre conserve, au sein de l'eau dont on additionne la solution, la propriété qu'il possède de liquéfier le naphтол, et il rend alors ce corps, sinon plus soluble, du moins plus facilement miscible à l'eau.

D'après M. Grenouillet, les malades supportent mieux le naphтол, quand il a été sublimé avec l'acide benzoïque, comme il a été dit pour la *Naphtaline*.

Quelques dentistes prétendent que le naphтол, employé comme dentifrice, dans le but de pratiquer l'antisepsie buccale, rend les dents cassantes. Le fait a besoin d'être confirmé.

NAPHTOL CAMPHRÉ. — (Voir Phénols camphrés.)

NAREGAMIA ALATA. — Plante de la famille des Méliacées, originaire de la côte du Malabar, où les indigènes l'emploient comme émétique, antibilieuse et antirhumatisme. On la désigne encore sous le nom d'*Ipécacuanha de Goa*. Elle renferme, dit-on, un alcaloïde, la *Narégamine*, qui a été découvert par Hooper. (Voir, pour plus de détails, la 4^e édition, page 281.)

NECTRIANINE. — Liquide limpide, jaun-brun, qui est une culture filtrée et stérilisée d'un champignon, le *Nectria ditissima*, qui produit la maladie du chancre sur certains arbres ; MM. Bra et Mongour ont eu l'idée d'employer cette culture dans le traitement du cancer. MM. Mongour et Gentes ont expérimenté ce médicament sur l'homme, mais ils ont constaté que les injections n'arrêtent pas le développement du néoplasme ; tout au plus diminuent-elles les hémorragies et calment-elles momentanément les douleurs. Le mode d'administration consiste à injecter hypodermiquement 3 c. cubes de nectrianine tous les jours ou tous les deux jours ou même à des intervalles plus éloignés, suivant l'état des malades. Ces injections déterminent généralement de l'hyperthermie, avec frissons, accélération du pouls et céphalée.

NERROCÉDINE. — Chlorhydrate d'un alcaloïde extrait d'une plante des Indes, le *Gasu-Basu*, qui jouit de propriétés anesthésiques. Poudre jaune hygroscopique, amorphe, soluble dans l'eau, moins soluble dans l'alcool et l'éther. En solution au 1/1,000 et même au 1/10,000, elle anesthésie la cornée; en solution à 1/200 elle l'irrite. Injectée aux animaux, elle entraîne la mort par paralysie des centres moteurs et des nerfs périphériques. Cet anesthésique est dangereux à manier et n'a guère été utilisé que dans l'art dentaire par Dalma.

NEURODINE (Acétylparaoxyphényluréthane). — Préparée en faisant agir l'anhydride acétique sur la paraoxyphényluréthane. Cristaux incolores et inodores, fusibles à 87 degrés, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante. Proposée par Von Mering et Ugo Lippi comme analgésique contre la migraine, les névralgies, la sciatique, etc., à la dose de 50 centigrammes à 3 gr. par jour en plusieurs fois. La neurodine produit parfois d'abondantes transpirations et de la cyanose.

NIRVANINE. — Obtenue par Einhorn et Heinz; c'est le chlorhydrate de diéthylglycocol-paraamido-ortho-oxybenzoléthane, c'est-à-dire de l'orthoforme auquel est combiné le diéthylglycocolle; poudre blanche, cristalline, sans odeur, de saveur salée et un peu amère; très soluble dans l'eau, soluble dans l'al-

cool, peu soluble dans l'éther, insoluble dans les huiles fixes; fond à 185 degrés; prend une coloration violette avec le perchlorure de fer; non caustique; n'est toxique qu'à dose élevée (de 0 gr. 20 à 0 gr. 30 par kilogr. d'animal chez le lapin).

Ce corps est doué de propriétés anesthésiques; on l'emploie pour anesthésier les muqueuses de l'œil, du nez ou du pharynx; on peut aussi en faire usage en injections pour anesthésier une région; on emploie alors des solutions à 2 pour 100; d'après M. Bonnard, il convient de se servir d'une solution à 4 ou 5 pour 100 lorsqu'il s'agit de faire une injection dans les gencives, en vue de l'extraction des dents, et alors il faut attendre une dizaine de minutes avant l'opération, à cause de la lenteur de l'action du médicament.

NITRATE D'ARGENT et PERMANGANATE DE POTASSE EN PILULES. —

Des divers procédés qui ont été proposés pour préparer ces pilules, de manière à mettre la substance active à l'abri d'une réduction causée par l'excipient, le plus simple et le plus pratique est, d'après M. Léger, celui qui consiste à choisir le kaolin pour excipient. On prend, pour chaque pilule, 10 centigrammes de cette substance, qu'on mélange à la matière active, et on fait ensuite, avec l'eau distillée, une masse pilulaire de convenable consistance.

NITRITE D'AMYLE (Éther amylnitreux). — Liquide légèrement jaunâtre, volatil, de

densité = 0.877, bouillant à 99 degrés ; obtenu en faisant passer des vapeurs nitreuses dans l'hydrate d'amyle chauffé au bain-marie.

Thérapeutique : Employé en inhalations dans les syncopes, les affections cardiaques, les migraines et l'empoisonnement par la cocaïne. Ces inhalations accélèrent les battements du cœur, congestionnent la face et le cerveau ; aussi, doit-on éviter de les conseiller aux apoplectiques.

On pratique ces inhalations en plaçant une ou deux gouttes de nitrite d'amyle sur un mouchoir, et en respirant avec précaution, attendu que l'action de ce médicament est énergique et qu'il demande à être prudemment manié.

Le commerce le livre quelquefois, comme l'iodure d'éthyle, renfermé dans des ampoules de verre, qu'on brise au moment de l'emploi et dont on verse le contenu dans un sachet d'ouate qui s'imprègne et sur lequel on respire doucement.

M. Hayem a proposé, dans le traitement de la pneumonie, les inhalations de nitrite d'amyle à haute dose (50 à 100 gouttes), une à deux inhalations par jour, jusqu'à la défervescence.

NOSOPHÈNE (Tétraiodophénolphtaléine). — Obtenu par MM. Classen et Löb par l'action de l'iode sur la phénolphtaléine. Substance pulvérulente, jaune, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther et le chloroforme ; contient

60 pour 100 d'iode ; non toxique ; traverse, dit-on, l'économie sans se décomposer.

Employé contre le coryza, la rhinite chronique, l'eczéma, etc.

L'*Antinosine*, qui est le sel sodique du nosophène, est une substance blanche, pulvérulente, soluble dans l'eau, employée comme antiseptique, en solution de 1 à 2.5 pour 100 pour le lavage de la vessie.

L'*Eudoxine* est le sel de bismuth du nosophène ; poudre brun-rougeâtre, sans odeur ni saveur, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis caustiques avec coloration bleu-violet. Employée comme succédané des sels de bismuth. Doses de 0 gr. 75 à 1 gr. 20 par jour en 3 fois.

NUTROSE. — Caséinate de soude. Poudre nutritive contenant 13.8 pour 100 d'azote, blanche, soluble dans l'eau, le lait et le bouillon, sans odeur ni saveur. Dose de 30 à 60 gr. par jour.

OLÉOCRÉOSOTE. — Combinaison d'acide oléique et de créosote de bois, obtenue en présence du trichlorure de phosphore ; cette préparation est due au D^r Diehl.

Liquide jaunâtre, de consistance huileuse ; ayant le goût de créosote, mais sans causticité, insoluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool absolu, très soluble dans l'éther, la benzine, le chloroforme et les huiles grasses.

Ce corps est bien toléré par les voies digestives et n'est pas toxique.

OREXINE (Phényldihydroquinazoline). —

Dérivé de la *quinazoline*, qui diffère elle-même de la *quinoline* par la substitution d'un deuxième Az à un second groupe CH. Chimiquement, c'est de la *Phényldihydroquinazoline*. Poudre blanche, peu soluble dans l'eau, soluble dans les liquides acidulés; soluble dans l'eau chaude et dans l'alcool; insoluble dans l'éther; inodore et insipide; préconisé par Penzoldt pour stimuler l'appétit. D'après Hofmann, ce corps donnerait lieu à des malaises, du vertige et des vomissements, mais il semble résulter des expériences qui ont été faites que ces accidents ne se manifestent qu'avec le *chlorydrate d'orexine*, qui se présente sous forme de poudre cristalline, jaunâtre, assez soluble dans l'eau; l'orexine elle-même est bien tolérée et dépourvue de toxicité.

Chez les enfants, on emploie de préférence le *tannate d'orexine*, poudre jaune dorée, inodore, sans saveur, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides dilués.

Pharmacologie et posologie : Pour les adultes, 10 centigr. deux heures avant les repas, pouvant être portée à 30 et même à 50 centigr. Pour les enfants, de 5 à 25 centigr., généralement administrés en cachets, en pilules ou en capsules.

ORGANOTHÉRAPIE (Opothérapie). —

La médication organothérapique ou *Opothérapie* consiste dans l'administration, par la bouche, ou de préférence en injections hypodermiques, des sucres extraits des différents organes. Il y a la *médication testiculaire* ou *orchidienne*, les *médications ovarique, thyroïdienne, carditique, pancréatique, hépatique, capsulaire, rénale, pneumique*, et la *médication avec la substance grise du cerveau*. En général, les sucres administrés résultent de l'expression de l'organe correspondant, qui a été pulpé, et du mélange de ce suc, filtré à la bougie de porcelaine en présence de l'acide carbonique, avec une quantité suffisante de glycérine pour assurer sa conservation.

(Voir au mot *Iodothyrine* les renseignements concernant la médication thyroïdienne, qui est la plus usitée.)

ORPHOL (Naphtolate de bismuth). — Combinaison bismuthique du bêta-naphtol, de couleur grise, n'ayant ni odeur piquante, ni goût brûlant, ce qui la distingue d'un mélange de naphtol et d'un sel de bismuth. De 2 à 5 gr. pour les enfants; 5 à 10 gr. pour les adultes.

ORTHINE (Acide orthohydrazin-para-oxybenzoïque.) — Dérivé de la phénylhydrazine, résultant de la combinaison de ce corps avec l'acide paraoxybenzoïque; douée de propriétés antiseptiques. (Voir, pour plus de détails, la 4^e édition, page 287.)

ORTHOFORME. — Nom donné par MM. Einhorn et Heinz (de Munich) à l'éther méthylique de l'acide para-amido-méta-oxybenzoïque. Poudre cristalline blanche, inodore, insipide, peu soluble dans l'eau. C'est un médicament anesthésique, présentant, sur la cocaïne, l'avantage de n'être pas toxique, même à des doses relativement élevées, et celui de produire une insensibilisation de longue durée, résultant de la lenteur de l'absorption du médicament. Recommandé à l'intérieur pour calmer les douleurs du cancer et de l'ulcère de l'estomac. On prétend qu'il ne peut exercer d'action analgésiante que sur les surfaces dépourvues de leur revêtement épithélial ou épidermique. La dose à administrer est de 50 centigrammes à 1 gramme, et on peut la répéter plusieurs fois par jour. On peut en mettre plusieurs grammes sur une plaie ou une brûlure, sans avoir aucun accident à redouter. L'orthoforme forme des sels solubles avec l'acide chlorhydrique et d'autres acides, mais ces sels sont irritants et inutilisables dans la pratique ophtalmologique. Il se dissout dans les alcalis, et la solution se colore en rouge avec le bioxyde de plomb ou de manganèse.

M. Brocq a constaté que, dans certains cas, l'orthoforme, employé contre les affections cutanées, détermine de l'irritation accompagnée d'érythème ; aussi, doit-on considérer comme imprudent d'associer l'orthoforme à certaines injections sous-cutanées ou intramusculaires, avec l'intention de les rendre moins douloureuses.

L'Orthoforme Neu, qui est un isomère du précédent,

possède les mêmes propriétés analgésiques, tout en se vendant à un prix moins élevé; c'est l'éther méthylique de l'acide méta-amido-para-oxybenzoïque. Il se comporte comme le précédent avec les alcalis et le bioxyde de plomb ou de manganèse.

On peut différencier les deux orthoformes par les réactions indiquées dans ce tableau (Denigès) :

RÉACTIFS	L'ORTHOFORME ANCIEN donne :	L'ORTHOFORME NOUVEAU donne :
Avec l'hypobromite de soude après solution dans un alcali.	Coloration rouge, qui s'atténue et se dégrade vers le jaune. Après addition d'ammoniaque et ébullition, la liqueur devient incolore.	Précipité rouge sang. Après addition d'ammoniaque et ébullition, le précipité se dissout et la liqueur devient jaune orangé.
Avec le sulfate de mercure (formule Denigès).	Coloration violette, devenant rouge brun.	Coloration jaune, puis orangé.
Avec la soude et l'eau.	Coloration jaune verdâtre.	Coloration rose ou rouge.

Chloral-orthoforme. — Les orthoformes peuvent se combiner avec le chloral et former des composés hypnotiques. Les deux chloral-orthoforme se présentent sous forme d'écaillés jaunes, peu solubles dans l'eau, solubles à chaud dans l'alcool et l'éther. Au contact des acides minéraux étendus, le chloral se sépare.

ORTHOSIPHON STAMINEUS. — Plante de la famille des Labiées, qui croît à Java, où elle porte

le nom de *Koumis koutjing* (moustaches de chat) et où on l'emploie dans les affections des reins et de la vessie.

Les feuilles sont petites, ovales, crénelées, d'un vert foncé et glabres.

A Java, on fait subir à ces feuilles une torréfaction analogue à celle du thé ; elles sont alors plus aromatiques et conservent leurs propriétés organoleptiques et thérapeutiques.

Ces feuilles se prennent en infusion, à la dose de 5 gr. par litre, à boire dans la journée.

M. Périnelle a tenté d'introduire cette plante dans la thérapeutique.

OUABAÏO et OUABAÏNE. — L'Ouabaïo (*Acocanthera Ouabaïo*, Apocynacées) est un arbre voisin du *Carissa Shimperi* ; il croît sur la côte orientale d'Afrique. Les Somalis préparent, avec le bois et les racines de cette plante, un extrait aqueux, qui se présente sous forme de petites boules sèches, brunes, d'apparence résineuse, et qui leur sert à empoisonner leurs flèches ; 5 à 10 milligrammes de cet extrait suffisent pour tuer un lapin.

M. Arnaud a retiré, de cet extrait, 30 pour 100 d'un glucoside, l'*Ouabaïne*, qui cristallise en lames rectangulaires, blanches, d'aspect nacré, inodores, sans amertume, peu solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau bouillante et dans l'alcool, insolubles dans l'éther, le chloroforme et l'alcool absolu, fusibles à 200 degrés.

Comme la strophantine, l'ouabaïne agit sur le système

bulbo-médullaire et sur l'appareil cardio-vasculaire, dont elles exaspèrent d'abord le fonctionnement, pour le supprimer ensuite.

L'ouabaïne est deux fois plus toxique que la strophanthine pour le lapin, trois fois plus pour le chien et quatre fois plus pour le cobaye.

M. Gley a observé que l'ouabaïne produit une action anesthésique sur la conjonctive et la cornée du lapin et du chat, en même temps qu'une légère constriction de la pupille, suivie de mydriase. M. Panas a constaté qu'elle ne produit pas d'anesthésie sur l'œil de l'homme.

On a proposé, en Angleterre, d'employer l'ouabaïne contre l'asthme et dans le traitement de la coqueluche; comme les doses à prescrire sont très faibles (1 ou 2 dixièmes de milligramme par jour en 2 ou 3 fois), on doit considérer ce médicament comme étant très dangereux, et les médecins hésiteront à l'employer, à cause des erreurs redoutables qui pourraient survenir.

OUATE DE PENGHAWAR. — On désigne, sous ce nom commercial, les poils jaunâtres et soyeux de certaines fougères arborescentes croissant à Java, à Sumatra, à Bornéo et dans les Philippines, principalement le *Cibotium Baromez* ou *Polypodium Baromez*. On a cru, dans le principe, que ces poils provenaient des agneaux de Tartarie. M. Barillé a fait connaître la ouate de Penghawar, ainsi que le *Paku-kidang*, mentionné plus loin, dans une thèse soutenue par lui à Strasbourg, en 1868; mais cette thèse est passée

inaperçue. Toutes les propriétés attribuées à la ouate de Penghawar, appelée aussi *Penghawar-djambi* ou *Charpie-fougère*, se trouvent signalées dans la thèse de M. Barillé; aussi, Nolténus n'a-t-il rien dit d'original en remettant en faveur cette substance et en recommandant son emploi contre les hémorrhagies.

Une autre fougère, le *Balantium chrysostrichum*, originaire de Java, produit des poils semblables, qu'on désigne sous le nom de *Paku-kidang*.

OVARINE. — Substance résultant de la dessiccation des ovaires frais de vaches, employée dans la chlorose, les affections du cœur, etc. Dose : 0 gr. 80 à 1 gr. 50 par jour.

OXALATE DE CÉRIUM. — (Voir Cérium.)

OXYCAMPBRE (Oxafore). — Obtenu en traitant l'hydroquinone cambrée par l'amalgame d'aluminium ou par le zinc additionné d'un acide (acétique, sulfurique ou chlorhydrique). C'est du camphre dans lequel H est remplacé par HO. Substance cristalline, soluble dans 50 parties d'eau. Agit comme antipyrétique; dose 1 gr. par jour, en une ou deux fois : on peut élever la dose à 2 ou 3 gr.

OXYCYANURE DE MERCURE. — M. Chibret, le premier, puis M. Sattler, ont proposé

d'employer ce corps comme antiseptique, pour remplacer le sublimé. La solution d'oxycyanure de mercure, qu'on prépare généralement à 1 pour 1,000, est moins irritante, pour les tissus, que celle de bichlorure de mercure, et l'on prétend qu'elle n'attaque pas les instruments métalliques. M. Barthe a constaté que les oxycyanures de mercure du commerce ne sont solubles, dans les proportions ci-dessus indiquées, qu'à la condition de renfermer un excès de cyanure de potassium ; les solutions attaquent alors les métaux, et il se dégage, en même temps, de l'acide cyanhydrique, qui n'est pas sans danger pour l'opérateur, les aides et le malade.

OXYMEL SCILLITIQUE contre la coqueluche. — (Voir la 4^e édition, page 290.)

OXYSPARTÉINE. — Produit d'oxydation de la spartéine, obtenu par Ahrens, étudié par Kürthle ; aiguilles blanches, fusibles à 83-84 degrés ; soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et le chloroforme ; réaction très fortement alcaline.

Son chlorhydrate est formé de grandes aiguilles solubles dans l'eau, fusibles à 48-50 degrés.

Augmente l'activité du cœur.

D'après von OEfele, on l'administre en injections hypodermiques, à la dose de 4 à 10 centigrammes par jour en une seule fois.

OXYTUBERCULINE. — Le D^r Hirschfelder, de San Francisco, partant de ce principe que toute antitoxine dérive d'une oxydation de la toxine correspondante, a imaginé de préparer une tuberculine oxydée ; il produit cette oxydation en faisant agir l'eau oxygénée sur une culture virulente du bacille de Koch. Il prétend que cette antituberculine améliore les tuberculeux ; il injecte d'abord 5 centimètres cubes, et, tous les trois jours, il augmente progressivement la dose jusqu'à 20 centimètres cubes. D'après les essais faits par M. Guinard, de Lyon, sur des animaux, ce médicament serait inoffensif et ne produirait aucune réaction thermique.

PAIN DE SOJA. — (Voir *Soya hispida*.)

PAKU-KIDANG. — (Voir *Ouate de Penghawar*.)

PAMBOTANO. — Plante de la famille des Légumineuses (*Calliandra Houstoni* ou *C. grandiflora*), originaire du Mexique. M. le D^r Valude, de Vierzon, a proposé de traiter les fièvres intermittentes d'origine palustre par une décoction de 70 gr. d'écorce dans un litre d'eau, à prendre dans la journée ; la dose est réduite de moitié pour les enfants.

Le D^r Crespin, d'Alger, en fait prendre, pour combattre les accidents palustres, 80 gr. par jour en dé-

coction ou sous forme d'élixir, absorbés en plusieurs fois dans la journée.

L'étude chimique de cette substance a été entreprise par MM. Villejean et Bocquillon, qui n'y ont rencontré aucun alcaloïde. M. Bocquillon a isolé un glucoside, la *Pambotanine*, sur l'action physiologique duquel on n'a aucun renseignement; M. Pouchet a trouvé, dans la racine de pambotano, une saponine, un alcaloïde indéterminé jusqu'ici, une résine rouge physiologiquement active, et une résine blanche inactive.

PANGADUINE. — M. Bouillot désigne sous ce nom l'ensemble des alcaloïdes de l'huile de foie de morue, qui ont été isolés et dont l'action thérapeutique a été étudiée par MM. Gautier et Mourgues.

PAPAÏNE. — (Voir *Carica Papaya*.)

PAPIER IODOGÈNE. — (Voir la 7^e édition page 280.)

PAPIER D'USEGO (*Charta japonica*). — Fabriqué à l'aide d'une plante du Japon, de la famille des Thymélacées, le *Wickstræmia canescens*. Ce papier, léger, doux, souple et en même temps très résistant, a été recommandé par Hoffmann et par le professeur Riegel pour servir à l'administration des médicaments, en remplacement des pains azymes, des cachets et des

capsules gélatineuses. Il paraît que, dans l'estomac, ce papier se divise rapidement.

PARAFORME (Aldéhyde formique polymérisée, Triformol, Trioxyméthylène). — Poudre blanche cristalline, presque insoluble dans l'eau, employée par Arohnson comme antiseptique intestinal. (Voir *Formaldéhyde*.)

PARALDÉHYDE. — Ce corps est un polymère de l'aldéhyde, résultant de la condensation de 3 molécules de cette substance.

On l'obtient en faisant agir sur l'aldéhyde le chlorure de zinc ou le gaz sulfureux.

Propriétés : La paraldéhyde cristallise au-dessous de 10 degrés; à cette température, c'est un liquide limpide, incolore, d'une odeur rappelant celle de l'éther nitreux, de saveur âcre et désagréable, de densité = 0.998; soluble dans 8 ou 10 fois son poids d'eau froide, moins soluble dans l'eau chaude, soluble dans l'alcool et l'éther; bouillant à 124 degrés.

Elle se convertit facilement en aldéhyde et doit être conservée à l'abri de la lumière.

Thérapeutique : Introduite dans la thérapeutique par Cervello; étudiée en Italie, d'abord, par Morselli, puis en France, par Dujardin-Beaumetz et Desnos. C'est un hypnotique, qui anémie le système cérébro-spinal et qui a été surtout utilisé chez les alcooliques,

chez les aliénés et dans les insomnies nerveuses; c'est un antagoniste de la strychnine. On l'a aussi recommandée contre le tétanos.

On ne peut l'injecter par voie hypodermique, à cause des douleurs qu'elle provoque.

Pharmacologie et posologie : La paraldéhyde peut se prescrire en capsules de 25 à 30 centigrammes, qu'on administre après le repas, afin d'éviter la sensation de chaleur qu'elle occasionnerait sur l'estomac vide; 6 ou 8 capsules le soir.

On la prescrit encore dans une potion contenant de 1 à 4 gr. de paraldéhyde et qu'on aromatise à volonté; cette potion doit être prise le soir en une ou deux fois; on l'administre encore en lavement.

Dans le tétanos, on a porté la dose jusqu'à 9 gr. par jour par la bouche, ou 15 gr. en lavement.

PATE BASSORINE. — Mélange de bassorine, de dextrine, de glycérine et d'eau, employé comme excipient pour la préparation de pâtes destinées à être appliquées sur la peau.

PAULLINIA (Guarana). — Matière médicamenteuse préparée par les Indiens Guaranis du Para et de l'Uruguay, avec les semences du *Paullinia sorbilis* (Sapindacées). Ils pulvérisent les semences et les mêlent avec de l'eau, de la farine de manioc et du cacao; ce mélange est séché au soleil et mis sous

forme de pains cylindriques ou de figures d'animaux variés.

Cette substance est de couleur rouge brun; elle renferme de 4 à 5 pour 100 de caféine.

Thérapeutique : Les Brésiliens l'emploient comme tonique et antidiarrhéique; on l'a préconisé aussi contre le rhumatisme musculaire; mais on en fait surtout usage contre les névralgies et la migraine.

Pharmacologie et posologie : On administre généralement le paullinia en poudre, à la dose de 1 à 2 gr. par jour, en cachets de 50 centigrammes. Contre la migraine, on en fait prendre 50 centigrammes au début de l'accès, et l'on répète cette dose une demi-heure après, si la première n'a pas réussi.

PELLETIÉRINE. — Alcaloïde extrait par M. Tanret de l'écorce de grenadier (racine et tige). La poudre de cette écorce est traitée par le chloroforme; la liqueur chloroformique est agitée avec un acide, qui se combine avec la pelletiérine et les trois autres alcaloïdes avec lesquels elle est mélangée. Le sel mixte est traité par le bicarbonate de soude, qui précipite la *Méthylpelletière* et la *Pseudopelletière*; puis, on sépare la *Pelletière* et l'*Isopelletière* au moyen d'un alcali caustique. Le rendement en pelletiérine est d'environ 4 gr. de sulfate par kilogramme d'écorce; l'écorce fraîche ne paraît pas en contenir plus que l'écorce sèche.

Les deux premiers alcaloïdes sont dépourvus d'effet tænicide; la pelletiérine et l'isopelletiérine doivent seules être employées en thérapeutique.

Propriétés : Ces diverses bases forment des sels avec les acides; elles donnent, comme réaction spécifique, une coloration verte avec l'acide sulfurique et le bichromate de potasse.

La pelletiérine a une consistance oléagineuse; elle est incolore quand elle a été obtenue par évaporation dans le vide de sa solution chloroformique; elle est jaune quand elle est distillée à l'air.

Elle est soluble dans l'eau, l'éther et le chloroforme; bout à 195 degrés; elle est volatile; elle a une odeur aromatique légèrement vireuse; elle émet des vapeurs blanches quand on approche une baguette imprégnée d'acide chlorhydrique; elle dévie à droite le plan de polarisation.

L'isopelletiérine, isomère de la pelletiérine, possède une grande partie de ces propriétés.

La pelletiérine forme un précipité avec le tannin, comme les alcaloïdes, mais ce précipité se redissout dans un excès de réactif.

Thérapeutique : La pelletiérine est un excellent tænicide; elle a occasionné, dans certains cas, des accidents toxiques qui se sont traduits par des vertiges. On a hésité, à cause de cela, à l'administrer aux enfants, mais on a observé que les enfants sont relativement moins sensibles que les adultes à son action vénéneuse.

Pharmacologie et posologie : On emploie généra-

lement, sous le nom de sulfate de pelletierine, le sulfate mixte de pelletierine et d'isopelletierine.

La dose est de 30 à 50 centigrammes, pour l'adulte; pour les enfants très jeunes, on ne dépasse pas 10 à 15 centigrammes.

On ajoute au sulfate un poids double de tannin et une quantité d'eau suffisante; on édulcore à volonté et on absorbe en une seule fois cette potion.

Une heure au plus après, on prend un purgatif (huile de ricin ou eau-de-vie allemande); cette dernière paraît donner de meilleurs résultats.

PELLOTINE. — Alcaloïde de l'*Anhalonium Vailantii* (Cactées), qui agit comme hypnotique, et qui a été employé comme tel par Hefter, de Leipzig. Cristallin, amer, peu soluble dans l'eau; son chlorhydrate est très soluble. Dose : 5 à 6 centigrammes.

PENTAL (Amylène pur, Triméthyléthylène). — Le Dr von Mering, qui a préconisé l'hydrate d'amyène comme hypnotique, a réussi à préparer l'amyène pur, auquel il donne le nom de *Pental*, à cause des 5 atomes de carbone qu'il renferme. On l'obtient en déshydratant l'alcool amylique de fermentation par le chlorure de zinc fondu ou l'acide phosphorique anhydre ou l'acide sulfurique concentré. Kalbaum le prépare en traitant l'hydrate d'amyène (alcool amylique tertiaire) par un acide organique, l'acide oxalique, par exemple.

C'est un liquide incolore, neutre, volatil et très inflammable, comme l'éther ; odeur étherée ; saveur douceâtre ; presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme ; densité = 0.690 ; bout à 39 degrés ; doué de propriétés anesthésiques. Son action physiologique a été étudiée par Reysschoot, de Gand. Von Mering l'administre comme le chloroforme ; l'anesthésie qu'il provoque est peu profonde et convient pour les petites opérations chirurgicales. La dose à employer est de 20 centimètres cubes.

PEPTONES et PEPTONATES. — Les peptones officinales sont le produit de la digestion artificielle de la viande ; on distingue deux sortes de peptones : les *Peptones pepsiques* et les *Peptones pancréatiques*, dont les premières sont préparées avec la pepsine, tandis que, pour les deuxièmes, on emploie la pancréatine pour opérer la digestion artificielle de la viande ; pour les premières, on ajoute de l'acide chlorhydrique ou de l'acide tartrique au ferment digestif. Lorsque la digestion est terminée, on neutralise avec le bicarbonate de soude, en ayant soin de conserver une légère acidité.

Le produit obtenu est concentré, à une température qui ne doit pas dépasser 75 degrés, jusqu'à ce que la densité égale 1.150 ; il se forme alors une pellicule à la surface du liquide.

Quand la peptone est arrivée à ce point, elle est sirupeuse et correspond à 3 fois son poids de viande ; pour assurer sa conservation, on l'additionne de

50 grammes de glycérine et 50 grammes d'alcool par kilogramme.

Afin d'obtenir la peptone sèche, on évapore la peptone liquide dans le vide à une température ne dépassant pas 60 degrés. A l'état de siccité, elle représente environ 6 fois son poids de viande.

Les peptones sont incoagulables par l'acide nitrique et par la chaleur; la formation d'un coagulum indiquerait que la peptonisation de la viande n'a pas été complète.

Elles précipitent avec l'alcool à 90 degrés, et le précipité se redissout dans l'eau.

Elles se colorent en rouge, à chaud, avec le réactif de Millon. Avec le sulfate de cuivre et un alcali caustique, elles donnent une coloration d'un beau rose violet (réaction du biuret).

Elles ne doivent pas précipiter par l'acétate de plomb, l'alun, l'acide sulfhydrique, le sulfate d'ammoniaque et le sulfate de magnésie. Le ferrocyanure de potassium acétique ne donne pas de précipité avec la peptone pure, mais il ne se comporte pas toujours ainsi avec les peptones commerciales.

On reconnaît la présence de la gélatine, dans les peptones, au moyen de l'acide valérianique; il se produit une émulsion blanche laiteuse, qu'on n'obtient pas avec les peptones pures.

Il existe des peptones de lait, d'albumine, de fibrine et même de levure, mais les peptones de viande sont les plus importantes au point de vue thérapeutique.

Pour obtenir la peptone pure, on soumet à la dialyse

la peptone liquide du commerce, et on la prive ainsi des sels qu'elle retient.

La peptone sèche est administrée en cachets de 50 centigrammes à 1 gr.

La peptone liquide est employée sous forme de vin, d'élixir ou de sirop. La peptone tartrique doit alors être préférée à la peptone chlorhydrique, qui, à cause du chlorure de sodium qu'elle contient, donne des préparations ayant une saveur salée désagréable. La peptone pancréatique est encore préférable.

Pour le vin de peptone, le vin de Malaga est préférable. Pour le sirop et l'élixir, on aromatise à volonté.

Ces diverses préparations contiennent généralement 10 pour 100 de peptone liquide, soit 5 pour 100 de peptone sèche.

Les peptones sont administrées en lavements aux malades qui ne peuvent être alimentés autrement.

Peptonate de fer. — Les peptones ont la propriété de se combiner avec certains sels métalliques et de produire des combinaisons dans lesquelles les caractères du métal sont le plus souvent dissimulés.

MM. Jaillet et Quillart, qui ont, les premiers, préparé le peptonate de fer, conseillent de faire dissoudre 5 gr. de peptone sèche dans 50 centimètres cubes d'eau distillée ; on ajoute à cette solution, d'abord 50 gr. de glycérine neutre, puis un mélange de 6 gr. de perchlorure de fer liquide officinal avec 25 centimètres cubes d'eau. Après le mélange opéré, on verse avec précaution plusieurs centimètres cubes d'ammoniaque, jusqu'à formation d'un précipité floconneux,

qu'on redissout entièrement par l'addition de quelques gouttes d'ammoniaque. On enlève au produit l'odeur ammoniacale désagréable qu'il possède, en y ajoutant une solution d'acide citrique ; il faut avoir soin, toutefois, de conserver à la liqueur une légère alcalinité. Enfin, on complète avec l'eau distillée 200 centimètres cubes.

1 centimètre cube de cette solution renferme 2 milligrammes et demi de fer métallique.

Peptone mercurique. — M. A. Petit prépare la peptone mercurique en prenant :

Bichlorure de mercure.....	1 partie
Chlorure de sodium.....	2 —
Peptone sèche.....	1 —

On dissout dans la plus petite quantité d'eau possible, et l'on évapore dans le vide.

M. Delpech emploie, comme peptone mercurique, le mélange suivant :

Bichlorure de mercure.....	6 parties
Chlorhydrate d'ammoniaque..	9 —
Peptone sèche.....	9 —

La peptone mercurique est employée contre la syphilis, en injections hypodermiques, en solution ou en pilules.

La solution hypodermique peut se préparer avec la peptone Petit, en solution à 4 pour 100, dont 1 gr. correspond à 1 centigramme de sublimé, ou bien avec la peptone Delpech, dont on prend 1 gr., qu'on dissout dans 20 gr. d'eau et 5 gr. de glycérine ; 1 centimètre cube de cette solution correspond à 1 centigramme de sublimé.

En dissolvant 4 gr. de peptone Delpech dans 800 gr. d'eau et 200 gr. de glycérine, on a une liqueur qui peut remplacer celle de Van Swiéten.

Enfin, on peut préparer des pilules renfermant 2 centigrammes de peptone Delpech.

PÉREIRINE. — Alcaloïde extrait du *Pao-pereira* (Apocynacées). On l'en retire en traitant l'écorce de cette plante par l'alcool bouillant; l'on distille, et l'on traite l'extrait par le carbonate de soude et l'éther. Le Dr Fereiro l'a recommandée contre les fièvres intermittentes. (Voir, pour plus de détails, la 4^e édition, page 305.)

PÉRIPOLOCINE. — Principe actif de l'écorce du *Periploca græca* (Asclépiadées), qui croît sur les bords de la Méditerranée et de la mer Noire. Aiguilles prismatiques, incolores, insolubles dans le benzol et l'éther de pétrole, peu solubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans l'eau. Médicament du cœur agissant comme les autres médicaments usités.

PÉRONINE (Chlorhydrate de benzylmorphine). — Poudre blanche composée de cristaux prismatiques; peu soluble dans l'eau et dans l'alcool, très amère; narcotique tenant le milieu entre la codéine et la morphine; produit le sommeil sans excitation préalable. Schröder la recommande contre la toux des tuberculeux. Dose : de 2 à 4 centigrammes, le soir, en solution ou en pilules.

PERSODINE. — Mélange de persulfates alcalins ; essayée par Nicolas et Garel dans le traitement de la tuberculose ; elle agit comme oxydant ; elle n'est toxique qu'à la dose de 30 centigr. par kilogr. chez le cobaye par la voie gastrique. Elle excite l'appétit et facilite la digestion. Ne paraît réussir que dans la tuberculose au début.

Dose : D'après M. Albert Robin, 0 gr. 10, une demi-heure avant le repas, dans un peu d'eau ; les doses supérieures sont dangereuses.

PÉTROLAN. — Savon minéral dont le principe actif, analogue à l'ichthyol, provient de la distillation de roches bitumineuses et pétrolifères du Caucase ; matière onctueuse noirâtre, soluble dans l'éther, inodore, miscible aux excipients ordinaires des pommades ; employé par M. Frieser (de Vienne) contre certaines dermatoses (eczéma, lichen, psoriasis, etc.) et contre les brûlures. Doué de propriétés analgésiques, antiseptiques et siccatives ; ne détermine aucune irritation.

PÉTROSAPOL. — Corps de couleur brune, de consistance d'onguent, contenant du savon et des résidus de pétrole ; employé comme excipient pour la préparation des pommades ; présente l'avantage de fondre à 90 degrés, c'est-à-dire à une température plus élevée que la vaseline.

PHÉDURÉTINE. — Dérivé du phénol dont la composition est tenue secrète ; vantée comme diuré-

tique et contre la migraine. Cristaux blancs, soyeux à peine solubles dans l'eau froide, solubles dans l'eau chaude. Doses : de 0 gr. 50 à 1 gr., deux fois par jour.

PHÉNACÉTINE (**Para-acétphénétidine, Phénédine**). — Ce corps est une combinaison acétylique de la phénétidine, qui est elle-même l'éther éthylique du para-amidophénol.

Il existe trois variétés de phénacétine ou phénédine : la *méta*, la *para*, et l'*ortho*. La première est à peu près inactive ; l'*ortho* est plus soluble que la *para* dans l'alcool et semble jouir des mêmes propriétés aux mêmes doses ; c'est la variété *para* qui est usitée en thérapeutique.

Propriétés : Paillettes cristallines, incolores, sans odeur ni saveur, à peu près insolubles dans l'eau froide (0.65 pour 1,000), plus solubles dans l'eau bouillante, peu solubles dans la glycérine, solubles dans l'alcool (1 pour 13), fusibles à 135 degrés.

L'eau chlorée et le chlorure de chaux en solution colorent la phénacétine en rouge violet, qui passe au rouge rubis. Si on la chauffe avec l'acide chlorhydrique, puis avec du bichromate de potasse, les mêmes colorations se produisent. Dissoute dans l'acide sulfurique concentré, elle se colore en jaune citron par addition de quelques gouttes d'acide nitrique ; cette réaction permet de la distinguer de l'acétanilide. Chauffée avec quelques gouttes d'acide sulfurique et une trace d'acide phénique, elle prend une coloration rouge pourpre et dégage une odeur d'acide acétique.

Une petite quantité de sulfate de quinine, ajoutée à une solution aqueuse de phénacétine ou de méthacétine, donne, d'après Gigli, une coloration bleue.

D'après Schwartz, on peut reconnaître la phénédine additionnée frauduleusement d'acétanilide, en chauffant 10 centigrammes du corps à essayer avec 2 centimètres cubes de solution de soude; on ajoute 3 ou 4 gouttes de chloroforme; on chauffe de nouveau; s'il y a de l'acétanilide, on perçoit l'odeur désagréable et caractéristique de l'isonitrile; si la phénacétine est pure, l'odeur dégagée est aromatique et agréable.

La paraphénétidine étant un corps très toxique, M. Reuter propose la réaction suivante, pour en reconnaître la présence dans la phénacétine : on fait fondre au bain-marie, à une douce chaleur, 2 gr. 50 de chloral hydraté; après fusion, on ajoute, en agitant, 50 centigrammes de phénacétine; le mélange reste limpide et incolore, si la phénacétine est pure, pourvu qu'on ne chauffe pas plus de deux ou trois minutes; si la phénacétine contient de la paraphénétidine, le mélange se colore en violet intense, rouge violet, bleu violet, suivant la quantité de paraphénétidine. Cette réaction est très sensible et se produit avec des traces de paraphénétidine. Si l'on chauffe pendant plus de dix minutes, la phénacétine pure elle-même se colorerait en violet.

La phénédine s'élimine rapidement par les urines. D'après Ritsert, si l'on traite l'urine par l'acide chromique, on observe les colorations dont nous avons parlé plus haut et qui se produisent au contact de l'acide chlorhydrique, ce qui prouverait que le médicament a

subi, dans l'organisme, la même transformation que celle qui résulte de son traitement par l'acide chlorhydrique.

L'urine contenant de la phénacétine se colore en rouge brun avec le perchlorure de fer.

Thérapeutique : C'est un médicament antithermique et analgésique, qui a été introduit dans la thérapeutique par Kast, de Fribourg, le professeur Bamberger, de Vienne, et le D^r Gueorguievsky, de Saint-Pétersbourg. Il ne provoque ni diarrhée, ni vomissements ; n'exerce aucune action défavorable sur les reins ; ne détermine ni collapsus, ni cyanose. Néanmoins, Lindeman a constaté un cas d'intoxication survenu chez un malade qui avait pris 4 gr. de phénacétine pour combattre la migraine ; ce malade éprouva des vertiges, des nausées, du tremblement, et, après une deuxième dose, il survint de la cyanose. Ce médicament est efficace dans les céphalées, les migraines, les névralgies de la troisième paire et les douleurs fulgurantes des ataxiques.

Le docteur Rifat, de Salonique, l'a préconisée contre le rhumatisme articulaire aigu et contre l'arthrite blennorrhagique, mais, pour en obtenir de bons résultats, il faut, dit-il, élever la dose bien au delà de celle qui est ordinairement prescrite : il commence par administrer 3 gr. par jour, en trois fois, afin de tâter la susceptibilité du malade ; puis, il augmente la dose de 1 gr. par jour, et il a observé, avec 6 gr., la disparition des phénomènes douloureux. Dans quelques cas, il a porté la dose à 8 gr. par jour.

Pharmacologie et posologie : On l'administre généralement en cachets. Comme antipyrétique, la dose

est de 50 centigrammes ; on en prend 2 doses à une heure d'intervalle.

Comme analgésique, on prend d'abord 60 centigrammes, et, s'il est nécessaire, une deuxième dose, une heure après, de 30 ou même 60 centigrammes.

Pour les enfants, la dose est réduite des deux tiers, et on la leur administre mêlée de sucre en poudre, s'ils ne peuvent absorber les cachets.

PHÉNALGINE. — On désigne sous ce nom un composé qui est l'*ammonium-phénylacétamide*. C'est une poudre blanche, d'odeur piquante, de saveur peu prononcée, insoluble dans l'eau ; recommandée contre la migraine, les douleurs rhumatismales et les douleurs de la dysménorrhée fonctionnelle. Dose : 0 gr. 75, renouvelée plusieurs fois s'il y a lieu.

PHÉNATE DE CAFÉINE. — (Voir Caféine.)

PHÉNATE DE COCAÏNE. — Prétendue combinaison obtenue en faisant fondre de la cocaïne et de l'acide phénique dans le rapport de leur poids moléculaire (environ 3 grammes de cocaïne pour 1 gramme de phénol). Masse ayant la consistance du miel, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool ; agit comme anesthésique moins rapidement que le chlorhydrate de cocaïne, mais son action persiste plus longtemps.

PHÉNÉGOL. — Combinaison de mercure avec un dérivé parasulfoné et nitrosé du phénol, obtenue

par M. Gautrelet, contenant une quantité de mercure égale à 1/2 équivalent par équivalent du phénol. Poudre rouge, soluble dans l'eau, sans saveur ni odeur, non caustique ni irritante; peu toxique (2 gr. par kilogr. d'animal); ne coagule pas l'albumine; les réactions du mercure sont dissimulées dans ce composé. C'est un bactéricide énergique.

D'autres phénols donnent des composés analogues: *créségol*, *thymégol*, et M. Gautrelet donne le nom générique *d'égols* à ces combinaisons mercurielles.

PHÉNOCOLLE. — Combinaison de phénétidine et de glycolle, formant, avec l'acide chlorhydrique, une combinaison soluble dans 16 parties d'eau; le nom scientifique du *Phénocolle* est *Amido-acet-para-phénétidine*.

Le chlorhydrate de phénocolle est une poudre cristalline, blanche, semblable à l'antipyrine, de saveur légèrement saline et amère.

D'après Schmidt, une solution de ce sel ne doit pas bleuir le tournesol ni rougir avec le perchlorure de fer.

D'après Kobert, ce sel est antithermique et analgésique, non toxique et n'altérant pas le sang. Il s'élimine rapidement par les urines, auxquelles il communique une couleur brune qui s'accroît par addition de perchlorure de fer.

Le Dr Hertel l'a employé contre le rhumatisme articulaire aigu et chez les phthisiques fébricitants, à la dose de 5 gr. par jour, administrés par cachets de 1 gr.

A la dose de 50 centigrammes à 1 gr., cette substance agit, dit-on, comme antinévralgique.

Plusieurs médecins italiens ont préconisé le chlorhydrate de phénocolle dans le traitement de la fièvre palustre; la dose à administrer, d'après Albertoni, serait alors de 1 gr. D'après Luigi Longo, il est quelquefois nécessaire d'en faire prendre 2, 3, 4 et même 5 gr. M. Ribet, d'Arzew (Algérie), qui a beaucoup employé ce médicament, le prescrit à la dose minima de 2 gr. par jour; mais il estime que, dans les pays à malaria, cette dose doit être dépassée sous peine de graves mécomptes.

Martinez Vargas l'a employé contre la coqueluche à a dose de 7 centigrammes à 2 gr. par jour, suivant l'intensité des crises et l'âge des enfants.

On prépare aussi un *Acétate*, un *Salicylate* et un *Carbonate de phénocolle*.

PHÉNOLATE DE MERCURE. — M. Pouchet a préparé des combinaisons du phénol avec le calomel et le sublimé, mais ces combinaisons ne répondent pas à la formule théorique du phénolate de mercure. M. Désesquelle a essayé en vain de préparer ce corps. En versant une solution chaude d'une molécule de phénolate de potasse dans une solution chaude d'une molécule de sublimé, il a obtenu un composé rouge brique, qui est devenu blanc au bout de quarante-huit heures; c'est un *Chlorophénate de mercure*, que M. Désesquelle appelle *Sublimo-phénol*.

Pour obtenir un dérivé mercurique non chloré, il faut verser la solution de sublimé dans celle de phénolate de potasse et prendre 8 molécules de ce dernier

corps; le corps obtenu dans ces conditions est un *Hydroxyphénolate de mercure*, substance blanchâtre, composée de grains sphériques, constituée par des cristaux prismatiques, incolores, insolubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, solubles dans le phénol bouillant.

Les dérivés phénoliques du mercure, d'après MM. Désesquelle et Charrin, sont doués de propriétés antiseptiques aussi énergiques que celles du sublimé, et ils sont moins toxiques.

PHÉNOLS BISMUTHIQUES. — Composés préparés pour l'antisepsie intestinale, et pour remplacer l'iodoforme et le dermatol; les plus importantes de ces combinaisons bismuthiques sont à base de phénol, de crésol, de résorcine, de naphthol-bêta et de tribromophénol. Ce sont des poudres insolubles, neutres, inodores et insipides.

PHÉNOLS CAMPHRÉS. — Les phénols ou leurs dérivés jouissent de la propriété de produire, avec le camphre, des mélanges liquides; en général, le mélange des phénols ou de leurs dérivés avec le camphre détermine un abaissement du point de fusion des deux corps mis en présence; les mélanges de phénol, de salol, de thymol et de naphthol avec le camphre sont même fusibles à la température ordinaire.

Les divers phénols camphrés ont été étudiés surtout par MM. Désesquelle, Audoucet, Léger et Brétilion.

Les phénols camphrés sont plus denses que l'eau,

insolubles dans ce véhicule, solubles dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes ou volatiles, etc.

Ils sont doués de propriétés antiseptiques ; ils peuvent servir aux pansements et à la conservation des instruments de chirurgie, dont ils ne détériorent ni le bois ni le métal.

Le naphtol camphré et le salol camphré, qui sont les plus usités, ont été expérimentés par MM. Bouchard et Périer et plusieurs autres médecins.

On les prépare en prenant les proportions suivantes, indiquées par M. Désesquelle :

Naphtol camphré.....	{	Naphtol-bêta.....	100 parties.
		Camphre.....	150 —
Salol camphré.....	{	Salol.....	300 parties.
		Camphre.....	200 —

On pulvérise les substances ; on les chauffe à une douce température jusqu'à fusion et l'on filtre.

Les phénols camphrés dissolvent certains corps (iode, chlorhydrate de cocaïne, alcaloïdes du quinquina, etc.).

Les phénols camphrés semblent être des combinaisons, mais des combinaisons très instables.

M. Léger a préparé plusieurs phénols camphrés, dont il a déterminé ensuite la composition à l'aide de la méthode polarimétrique.

Le naphtol camphré, qui est employé en injections dans le traitement des tuberculoses locales, a donné lieu parfois à des accidents toxiques ; quelques malades ont même succombé ; il est prudent de n'injecter à l'adulte que 1/2 centimètre cube de ce médicament, sauf à répéter l'injection plusieurs jours de suite, s'il ne se produit aucun phénomène toxique ; par l'estomac,

la dose quotidienne est de 1 centimètre cube. On évite l'action irritante sur les muqueuses en mêlant le naphthol camphré à de l'huile, dans laquelle il se dissout, ou du lait, avec lequel il forme une émulsion (Legendre et Désesquelle).

PHÉNOSAL. — Salicyloacétate de phénacétine ; expérimenté par von Heyden contre les migraines les névralgies ; soluble dans l'eau ; se dédouble dans l'organisme. Dose : 0 gr. 50, répétée 2 à 6 fois par jour.

PHÉNOSALYL. — Mélange préconisé comme antiseptique par de Christmas et composé de :

Acide phénique.....	9 grammes.
— salicylique.....	1 —
— lactique.....	2 —
Menthol.....	0 gr. 10

On chauffe les trois acides jusqu'à liquéfaction, et l'on ajoute ensuite le menthol.

Ce composé est très soluble dans la glycérine et se dissout dans l'eau dans la proportion de 4 pour 100.

PHÉNYLURÉTHANE (Euphorine). — Obtenue par l'action de l'éther éthylchlorocarbonique sur l'aniline. Poudre blanche cristallisée, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool ; odeur légèrement aromatique. Antipyrétique expérimenté par Sansoni ; agit aussi comme analgésique. Réussit, dit-on, dans le rhumatisme articulaire aigu ou chronique. La dose est de 50 centigrammes à 1 gr. 50 par jour, en cachets,

ou dissous dans un vin généreux. Le professeur Gyacosa a donné à ce corps le nom d'*Euphorine*.

Elle donne un mélange liquide quand on l'associe à l'antipyrine (*Suchanek*).

PHÉSINE. — Dérivé sulfuré de la phénacétine. Poudre amorphe, brun rosé, inodore, de saveur faiblement alcaline et salée; soluble dans l'eau; sa réaction est acide. Douée de propriétés antipyrétiques; son action est plus rapide que celle de la phénacétine, mais elle est de plus courte durée. Elle n'est pas toxique.

PHOSOTE (Phosphate de créosote). — Liquide incolore, sirupeux, de densité 1.25 environ, n'ayant que faiblement l'odeur et la saveur de la créosote; contient 80 pour 100 de créosote et 20 pour 100 d'acide phosphorique.

Ce corps présente, sur les autres éthers de la créosote, l'avantage d'agir comme reconstituant par son acide phosphorique; de plus, il se dédouble facilement dans l'intestin, ce qui assure l'action de la totalité de la créosote éthérifiée.

La dose à prescrire est de 5 à 6 gr. par jour (1 cuillerée à café); une dose double serait facilement supportée.

PHOSPHATE ACIDE DE CHAUX. — Nous indiquerons ici les formules des diverses préparations de *Phosphate acide de chaux* ou *Phosphate monocalcique*.

1° *Solution de phosphate acide de chaux.*

Phosphate de chaux bibasique.	17 grammes
Acide phosphorique médicinal (D = 1.45) (le moins possible pour dissoudre le sel, en- viron 23 gr. 50)	
Eau distillée.....	959 gr. 50

On divise le phosphate dans l'eau, on ajoute l'acide jusqu'à dissolution, et l'on filtre.

Une cuillerée à soupe (15 gr.) contient 25 centigrammes de phosphate bicalcique transformé en 40 centigrammes de phosphate monocalcique.

2° *Sirop de phosphate acide de chaux.*

Phosphate de chaux bibasique.	12 gr. 50
Acide phosphorique (D = 1.45) (le moins possible, environ 18 grammes).	
Eau distillée.....	325 grammes
Sucre.	625 —
Alcoolature d'orange ou de citron	10 —

On dissout le phosphate comme pour la solution; quand cette opération est terminée, on ajoute le sucre grossièrement pulvérisé, et l'on fait fondre à une douce chaleur; après refroidissement, on ajoute l'alcoolature et l'on filtre le sirop.

Une cuillerée à soupe (20 gr.) contient la même quantité de phosphate que la solution ci-dessus.

Les *Solutions de chlorhydro-phosphate de chaux, de lacto-phosphate de chaux, de citro-phosphate de chaux,* se préparent de la même façon que la *Solution de phosphate acide de chaux* et avec la même quantité de phosphate bicalcique (17 gr.); il suffit de remplacer l'acide phosphorique par l'acide chlorhydrique pur

(environ 10 gr.) ou l'acide lactique ($D = 1.21$) (environ 19 gr.) ou l'acide citrique.

Une cuillerée à soupe de ces diverses solutions représente, comme la *Solution de phosphate acide de chaux*, 25 centigrammes de phosphate bicalcique, mais ce sel est transformé en phosphate monocalcique, mélangé soit avec du chlorure de calcium, soit avec du lactate de chaux, soit avec du citrate de chaux. Quant à la quantité de phosphate monocalcique, c'est-à-dire de phosphate soluble, contenue dans chaque cuillerée, elle n'est que de 20 centigrammes.

Les *Sirops de chlorhydro-phosphate de chaux, de lacto-phosphate de chaux, de citro-phosphate de chaux*, se préparent également comme le *Sirop de phosphate de chaux*; on prend la même quantité de phosphate bicalcique (12 gr. 50), qu'on traite soit par l'acide chlorhydrique (environ 8 gr.), soit par l'acide lactique ($D = 1.21$) (environ 14 gr.), soit par l'acide citrique.

Une cuillerée de ces sirops représente la même quantité de phosphate bibasique que les solutions ci-dessus et contient également la même quantité de phosphate monocalcique.

Les *Vins de phosphate de chaux, de chlorhydro-phosphate de chaux, de lacto-phosphate de chaux*, se préparent comme les solutions des mêmes sels, en remplaçant l'eau distillée par le vin de Grenache.

Les médecins prescrivent quelquefois un poids donné de chlorhydro-phosphate ou de lacto-phosphate de chaux; on trouve, en droguerie, des produits qui sont vendus sous ces deux noms, mais qui sont devenus partielle-

ment insolubles et dans lesquels le phosphate monocalcique est altéré. Il est préférable de préparer de toutes pièces le chlorhydro- et le lactophosphate de chaux; pour cela, il est bon de savoir que, pour avoir 10 gr. de chlorhydro-phosphate de chaux, il faut prendre environ 6 gr. 60 de phosphate bicalcique, et que, pour obtenir 10 gr. de lacto-phosphate de chaux, on doit prendre environ 6 gr. 25 de phosphate bicalcique.

Pour toutes ces préparations, il est indiqué de prendre du phosphate bicalcique sec; il est préférable de prendre le phosphate bicalcique récemment précipité et gélatineux, qui se dissout plus facilement, ce qui permet d'obtenir des préparations moins acides.

Pour avoir une quantité de phosphate bicalcique gélatineux correspondant aux 17 gr. du même phosphate sec, qui sont prescrits pour les solutions et les vins, on prend 45 gr. de phosphate de soude et 30 gr. de chlorure de calcium cristallisé. Pour avoir une quantité de phosphate gélatineux correspondant aux 12 gr. 50 à employer pour les sirops, on prend 33 gr. de phosphate de soude et 22 gr. de chlorure de calcium.

PHOSPHATE DE CUIVRE. — Lulon a recommandé le phosphate de cuivre contre la tuberculose à cause de ses propriétés parasitocides; mais, ce sel étant insoluble, il a proposé de l'administrer à l'état naissant. Pour cela, il fait préparer des pilules ainsi formulées :

Acétate neutre de cuivre...	1 centigramme.
Phosphate de soude cristallisé.....	5 —
Régliste et glycérine.....	q. s.

pour une pilule; deux pilules par jour.

Il se fait, au contact des liquides de l'estomac, une double décomposition, de laquelle résulte la formation d'un phosphate de cuivre actif.

Il conseille encore les injections hypodermiques pratiquées avec le mélange suivant :

Phosphate de cuivre récemment préparé.....	1 gramme.
Glycérine pure et eau distillée. . .	5 —

D'après Luton, le cuivre agit comme spécifique, et le phosphore joue le rôle d'agent dynamisant.

Le D^r Liégeois, de Bainville, a administré avec succès le phosphate de cuivre à des chlorotiques, et il attribue l'efficacité de ce médicament à une stimulation particulière exercée sur les fonctions de la vie végétative et sur l'hématose.

PHOSPHATE DE GAIACOL. — Corps cristallin, de composition définie, incolore, inodore, insipide; soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, la glycérine et les huiles fixes; fusible à 97 degrés; contient 89.4 pour 100 de gaïacol.

Se dédouble dans l'intestin, où il est absorbé; puis il s'élimine par les urines.

Sa toxicité est inférieure à celle du gaïacol. Au point de vue thérapeutique, il agit comme le gaïacol et la créosote.

PHOSPHITE DE GAIACOL et PHOSPHITE DE CRÉOSOTE. — Le premier de ces sels a été préparé par M. Ballard en faisant agir le trichlorure de phosphore sur le gaïacol en présence de la soude, et purifiant par l'alcool. Poudre blanche, cristalline, de saveur jaune et piquante, peu odorante, caustique, neutre, fusible à 77 degrés 5; soluble dans l'eau, l'éther, le chloroforme, l'alcool, l'acétone, la benzine, le toluène et les huiles grasses, peu soluble dans l'essence de térébenthine et la glycérine. Très peu toxique. M. Ballard donne à ce phosphite de gaïacol le nom de *Phospho-gaïacol*.

Se colore en rouge avec le perchlorure de fer.

Le *Phosphite de créosote* qu'a préparé M. Ballard et auquel il a donné le nom de *Phosphatol* n'est pas un produit défini; ce n'est qu'un mélange d'éthers phosphoreux des divers phénols de la créosote employée. Liquide épais, jaune rougeâtre; saveur chaude; légèrement soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et les huiles grasses. La solution alcoolique se colore en vert avec le perchlorure de fer. Contient 90 pour 100 de créosote. Bout vers 140 degrés.

PHOSPHOGLYCÉRATES OU GLYCÉROPHOSPHATES. — L'acide phosphoglycérique a été découvert en 1846 par Pelouze; il a été obtenu par Gobley en partant de la lécithine de l'œuf; il a été rencontré par Lehman dans la matière nerveuse.

MM. Portes et G. Prunier ont indiqué, les premiers, le moyen de le préparer industriellement. On

fait agir pendant un temps assez long et à chaud (110 à 120 degrés) l'acide phosphorique commercial sur la glycérine à 28° ; pour obtenir le *Glycérophosphate de chaux*, on neutralise par le carbonate de chaux ou par le lait de chaux, et l'on précipite ensuite par l'alcool.

M. Lambotte propose de le préparer en chauffant à feu nu 250 grammes d'acide phosphorique *glacial* en poudre avec 500 grammes de glycérine officinale ; après la réaction terminée, le mélange, qui s'est coloré, est neutralisé par le lait de chaux (il faut environ 127 grammes de chaux éteinte, et il faut conserver une légère acidité) ; on précipite ensuite le glycérophosphate par l'alcool.

MM. Adrian et Terrat opèrent différemment ; l'acide glycérophosphorique obtenu par le même procédé que ci-dessus est traité par le phosphate tricalcique, qui neutralise l'acide phosphorique non combiné à la glycérine et qui se transforme en phosphate bicalcique, sans se combiner à l'acide glycérophosphorique ; on traite ensuite par un lait de chaux, pour neutraliser ce dernier acide et le transformer en glycérophosphate de chaux ; en même temps, le phosphate bicalcique se retransforme en phosphate tricalcique, qui peut servir pour une opération ultérieure ; on achève l'opération comme il a été dit ci-dessus.

Poudre blanche, légèrement cristalline, soluble dans 20 à 22 fois son poids d'eau froide, presque insoluble dans l'eau bouillante, insoluble dans l'alcool. La solubilité dans l'eau froide augmente, si le sel renferme de l'acide glycérophosphorique libre.

Dans ce corps, les réactions de l'acide phosphorique

sont dissimulées; il ne précipite ni par la liqueur magnésienne, ni par le molybdate d'ammoniaque, ni par l'azotate d'urane; il précipite par l'acétate neutre de plomb.

Le *Glycérophosphate de soude* se prépare par double décomposition en traitant le glycérophosphate de chaux par le carbonate de soude. Il en est de même des *Glycérophosphates de fer, de magnésie, de potasse, etc.* Les glycérophosphates de soude et de potasse se trouvent ordinairement dans le commerce à l'état de solution à 50 pour 100.

D'après M. Albert Robin et les autres médecins, les phosphoglycérates accélèrent la nutrition générale en stimulant le système nerveux; ils sont indiqués dans les cas où il y a dépression nerveuse.

On les prend à l'intérieur à la dose de 4 gr. ou de 50 centigrammes par jour, en cachets, en solution ou en sirop; le glycérophosphate de chaux ne peut être administré dans du vin ou dans tout autre véhicule alcoolique, parce qu'il ne s'y dissoudrait qu'en quantité insignifiante. On peut encore administrer les glycérophosphates, surtout celui de soude, en injections hypodermiques, à la dose de 20 centigrammes par injection.

Les noms de *Phosphate vital* et de *Neurosine* sont des dénominations de fantaisie adoptées par certains fabricants pour individualiser les glycérophosphates de chaux ou autres de leur fabrication.

Ce qui précède s'applique aux glycérophosphates neutres. MM. Adrian et Trillat, ainsi que M. Carles, ont étudié tout particulièrement les glycérophosphates acides, qui, d'après M. Bardet, doivent prendre place

dans la thérapeutique. Le glycérophosphate acide de chaux, qui se dissout dans 3 ou 4 fois son poids d'eau, peut assurément être préféré au sel neutre, qui est plus de 6 fois moins soluble.

Le *Glycérophosphate de quinine*, appelé aussi *Ki- neurine*, a été étudié par MM. L. Prunier, Falières et Moncour. On l'administre aux mêmes doses que les autres sels de quinine. On peut le préparer par double décomposition ; MM. Prunier et Falières préfèrent saturer l'acide glycérophosphorique par la quinine.

PHOSPHOMANNITATES. — L'acide phosphomannitique qui sert à préparer les phosphomannitates est obtenu par le procédé qu'ont indiqué MM. Portes et Prunier et qui consiste à chauffer au bain-marie, à 120 ou 125 degrés, pendant sept heures, 1 molécule de mannite (180 gr.) avec 1 molécule d'acide phosphorique trihydraté (98 gr., soit 160 gr. d'acide commercial à 66 pour 100), la mannite ayant été préalablement dissoute dans 170 c. cubes d'eau bouillante. On dissout la masse dans l'eau ; on traite par le sous-acétate de plomb, jusqu'à réaction alcaline au tournesol ; on lave le précipité plombique ; on le traite par l'hydrogène sulfuré ; la solution est débarrassée par un courant d'air du gaz en excès, traitée par le carbonate de baryte, puis par l'eau de baryte ; le phosphomannitate de baryte ainsi obtenu est traité par l'acide sulfurique ; on ajoute à la solution filtrée du carbonate de baryte pour faire de nouveau du phosphomannitate de baryte ; on filtre et l'on précipite le phos-

phomannitate de baryte par l'alcool à 90°; on obtient une poudre blanche, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther, ne donnant pas, par le molybdate d'ammoniaque, la réaction de l'acide phosphorique. Avec ce sel, on peut préparer l'acide phosphomannitique et les phosphomannitates.

Jusqu'ici on n'a guère employé que le phosphomannitate de fer, qui est vendu sous forme de granulé. Ce nouveau ferrugineux qui, dit-on, ne détermine pas de constipation, se prend à la dose de 20 à 40 centigr. par jour.

PHOSPHURE DE ZINC. — Ce corps a été étudié, au point de vue chimique et thérapeutique, par MM. P. Vigier et Curie. Pour le préparer, on fait arriver des vapeurs de phosphore, dans l'hydrogène sec, sur du zinc pur fondu. Une partie du phosphore de zinc cristallise, une autre reste à l'état de masse fondue.

Le phosphore de zinc cristallise en prismes droits, doués de l'éclat métallique; sa densité = 4.72; sa poudre est de couleur ardoisée; il se conserve sans s'altérer; il se décompose sous l'influence des acides, même les plus faibles, en un sel de zinc et en hydrogène phosphoré; il se forme, en même temps, de l'hypophosphite de zinc, au détriment de la moitié du phosphore contenu dans le phosphore de zinc. Aussi, lorsqu'on prescrit le phosphore de zinc, doit-on avoir la précaution d'ordonner une dose de ce corps égale à 8 fois la dose de phosphore qu'on veut administrer; cela résulte de ce

que, d'une part, le phosphore de zinc contient chimiquement un quart de son poids de phosphore, et que, d'un autre côté, la moitié seulement de ce phosphore doit agir, tandis que l'autre se transforme en hypophosphite de zinc.

Administrer le phosphore de zinc, cela revient à faire prendre du phosphore, attendu que, d'après les essais qui ont été faits, le phosphore se transforme dans l'économie en hydrogène phosphoré, et que le phosphore de zinc subit la même transformation dès qu'il est introduit dans l'estomac.

Thérapeutique : On l'a préconisé contre la chloroanémie, les métrorrhagies, la dysménorrhée, l'aménorrhée, l'hystérie et les paralysies. C'est un stimulant énergique ; il augmente l'appétit, accélère le pouls agit comme excitant du système nerveux et augmente la sécrétion urinaire. Il produit quelquefois, surtout à dose un peu élevée, de l'excitation génésique.

Pharmacologie et posologie : Le phosphore de zinc n'est guère usité qu'en pilules ou granules, contenant 4 milligrammes, correspondant à 1 milligramme de phosphore et à 1/2 milligramme de phosphore *actif*; de 2 à 4 par jour.

PHTALATE DE MORPHINE. — Sel recommandé par Bombelon à cause de sa solubilité et de sa facile conservation.

Le phtalate de morphine est en paillettes vitreuses, incolores, solubles dans l'eau en toutes proportions.

PHTALATE DE QUININE. — Poudre blanche, cristalline, de réaction acide, contenant de 50 à 52 pour 100 de quinine; à peu près insoluble dans l'eau froide ou chaude; très soluble dans l'alcool; fusible à 115 degrés.

PICHI (*Fabiana imbricata*). — Plante de la famille des Solanacées, qui croît au Chili et dans la République argentine, et dont le bois est employé, dans ces pays, contre les inflammations des voies urinaires et pour désagréger les calculs de la vessie. Elle est cultivée dans les environs de Marseille.

Les rameaux du Pichi sont couverts de feuilles petites, en forme d'écailles imbriquées, ovales, aiguës, dont la disposition rappelle un peu celle des Araucaria. Leur écorce est mince et lisse, et le bois est compact, dur, d'un blanc jaunâtre. Ces rameaux ont une odeur aromatique.

Le Pichi a été introduit en France par M. le D^r Lucien Boyer.

D'après MM. Limousin et Bocquillon, il contient :

1° Une résine amère, soluble dans l'éther, le chloroforme et la benzine, jouissant de propriétés drastiques; 2° Un alcaloïde cristallisable, insoluble dans l'eau, insipide, la *Fabianine*, qui a été découverte en même temps par Limousin et Lyons, et qui semble ne pas exister dans le Pichi cultivé dans le midi de la France; 3° Du tannin; 4° Une huile volatile; 5° Un glucoside, analogue à l'esculine, qui existe dans le bois, et non dans la racine, et qui communique à la

décoction, ainsi qu'à la teinture alcoolique, une fluorescence bleue, analogue à celle du sulfate de quinine et disparaissant par l'addition d'acide chlorhydrique.

L'extrait de Pichi a une odeur de vanille qui rappelle celle de l'extrait de gaïac.

On n'a pas encore déterminé quel est celui des principes contenus dans le Pichi auquel on doit attribuer ses propriétés thérapeutiques, qui sont manifestes.

Le Pichi est employé dans les maladies de l'appareil urinaire (catharre vésical aigu ou chronique, diathèse urique, etc.); il modifie la sécrétion urinaire, calme l'irritabilité de la vessie, facilite l'expulsion des graviers et des calculs. On a aussi utilisé ses propriétés diurétiques pour combattre l'ictère et les hydropisies consécutives des affections du foie; il facilite la sécrétion biliaire.

On ne l'a guère administré, jusqu'ici, qu'en décoction (20 pour 1,000), 2 ou 3 tasses par jour.

PICROTOXINE. — Principe actif de l'amande de la Coque du Levant (*Anamirta* ou *Menispermum Cocculus*, Ménispermées); on l'obtient en traitant la coque du Levant par l'alcool bouillant; on distille, et l'on traite le résidu par l'eau bouillante; on acidule, et la picrotoxine cristallise par le refroidissement.

Propriétés : Substance blanche, cristalline, inodore, amère, non alcaline et ne formant aucun sel; soluble dans 150 parties d'eau froide, plus soluble dans l'eau

chaude, très soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans les huiles fixes ou volatiles.

Elle se dissout dans l'acide sulfurique, en produisant une coloration jaune, passant au rouge-violet avec le bichromate de potasse.

C'est un poison tétanique, déterminant des convulsions et la mort chez le chien, à la dose de 60 centigrammes.

Thérapeutique : Employée contre l'épilepsie, l'éclampsie et la chorée.

Pharmacologie et posologie : On l'administre en granules à 1 milligramme ; 1 à 2 pour les enfants, 3 à 6 pour les adultes.

PILIGAN et PILIGANINE. — Le Piligan est une Lycopodiacee qui croit au Brésil et qui est désignée sous le nom de *Lycopodium saururus* (à queue de lézard), variété voisine du *L. Selago*, de nos pays. Cette plante est utilisée en infusion, comme vomitif, au Brésil et dans la République Argentine, dans les embarras gastriques et les fièvres palustres.

MM. Bardet et Adrian en ont retiré un alcaloïde, la *Piliganine*. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 326.)

PILOCARPINE. — (Voir Jaborandi.)

PINAPLINE. — Suc d'ananas fermenté recommandé contre les affections catarrhales des muqueuses.

PIPÉRAZINE (**Pipérazidine**, **Dispermine**, **Diéthylènimine**). — Corps obtenu synthétiquement en Allemagne, et qu'on considère comme un polymère de la *Spermine* ; mais il est peu probable qu'il existe réellement une relation aussi étroite entre la spermine et la pipérazine.

Propriétés : La pipérazine se présente sous forme d'une poudre blanche cristalline ; son chlorhydrate cristallise en aiguilles blanches, éclatantes, très solubles dans l'eau, ayant la saveur du sel ammoniac et non toxiques. Ce sel dissout l'acide urique plus facilement et en plus grande quantité que les sels de lithine, d'où son indication dans le traitement de la diathèse urique.

La dose à administrer est de 50 centigrammes à 1 gr. par jour, en solution aqueuse.

Quelques praticiens, M. Bardet entre autres, ont administré la pipérazine en injections hypodermiques, à la dose de 20 ou 30 centigrammes par jour. On l'a aussi employée en solution à 1 ou 2 pour 100, pour les lavages de la vessie.

Mendelsohn prétend que, si l'acide urique se dissout dans la pipérazine *in vitro*, il n'en est pas de même dans l'organisme.

PODOPHYLLUM PELTATUM et **PODOPHYLLIN**. — Le *Podophyllum peltatum* est une plante de la famille des Berbéridacées, originaire de l'Amérique du Nord. Sa racine constitue un purgatif populaire aux Etats-Unis, où l'on en fait usage

sous forme de poudre, d'extrait ou de teinture. On y emploie aussi la résine qu'en a extraite M. Lewis, de Philadelphie, et à laquelle on a donné le nom de *Podophyllin* ou *Podophylline*, mais cette dernière dénomination est vicieuse.

On prépare le *Podophyllin* en épuisant la racine par l'alcool, distillant et traitant par l'eau l'extrait ainsi obtenu; la résine se précipite; on la recueille et on la sèche. Elle est de couleur brune, très amère, soluble dans les alcalis.

D'après Thompson, la racine du *Podophyllum Emodi*, originaire de l'Inde, serait plus riche en podophyllin (10 pour 100, tandis que la racine du *Podophyllum peltatum* n'en renferme que 5 pour 100); d'autre part, le podophyllin extrait du podophylle indien contiendrait plus de podophyllotoxine que le podophyllin retiré du podophylle américain.

On peut extraire de la racine de podophylle deux principes : la *Picropodophylline* et l'*Acide picropodophyllique*, dont la combinaison forme la *Podophyllotoxine*, qui est très active et qui donne au podophyllin ses propriétés purgatives.

Thérapeutique : Le podophylle et le podophyllin jouissent de propriétés purgatives et activent la sécrétion biliaire.

Pharmacologie et posologie : La poudre de racine de podophylle se prescrit à la dose de 50 centigrammes à 1 gr., en cachets. Mais on administre de préférence le podophyllin en pilules de 2 centigrammes (2 par jour); contre la constipation, on se borne à

faire prendre 1 pilule. On associe souvent le podophyllin au savon médicinal (10 centigrammes par pilule) et quelquefois on ajoute de l'extrait de belladone ou de jusquiame (1 centigramme par pilule).

POUDRE DE PISTOÏA. — Remède vendu par un couvent de femmes de Pistoïa (province de Florence) et préconisé contre la goutte et les rhumatismes. D'après les recherches de MM. Guignard, Collin, Chastaing et Barillot, la composition de cette poudre serait la suivante :

Bulbes de colchique pulvérisés. . .	10 parties.
Racine de bryone pulvérisée.....	10 —
Poudre de betoine (racine, collet, tige et feuilles).....	50 —
Gentiane (racine) pulvérisée.....	10 parties
Poudre de camomille (surtout tige, feuilles, un peu de racine et peu de fleurs).....	10 —

PROTARGOL. — Combinaison d'argent avec une substance protéique, contenant environ 8 pour 100 d'argent, dont le mode de préparation n'a pas été indiqué. Poudre jaunâtre, soluble dans l'eau, non caustique, doué de propriétés bactéricides, ne précipitant pas avec l'albumine, ni avec le chlorure de sodium, ni avec les acides dilués, ni avec la lessive de soude. Employée par M. Neisser en injections uréthrales contre la blennorrhagie (solution de 1 à 2 pour 100). Proposé par M. Darier pour le traitement de l'ophtalmie purulente et des affections sécrétantes de

la conjonctive (solution de 5 à 20 pour 100). On peut employer en lavage, comme antiseptique, la solution à 4 pour 1,000.

Il est prudent de conserver les solutions de protargol à l'obscurité ou dans des flacons jaunes.

Les médecins associent quelquefois le chlorhydrate de cocaïne au protargol ; or, ces deux substances sont incompatibles, on peut éviter la formation du précipité de cocaïne en préparant le collyre avec de l'eau distillée boriquée à 15 pour 100.

On donne le nom de *Cuprol* à une combinaison cuproprotéique de protargol, obtenue par Schwicherach (de Berne), contenant 6 pour 100 de cuivre et employée dans le traitement des conjonctivités aiguës ou chroniques en solution au dixième ; c'est une poudre gris-verdâtre, soluble dans l'eau. Comme le protargol, il ne se dissout qu'après être resté en contact avec l'eau pendant quelque temps.

Le cuprol détermine une sensation de brûlure, mais cette sensation est moins prononcée qu'avec le sulfate de cuivre ou le sulfate de zinc, que le cuprol est destiné à remplacer.

PURAL. — Charbon pulvérisé, imprégné de phénol, de menthol et d'acide benzoïque, et mis sous forme de cylindres ; on les allume et les vapeurs qui se dégagent sont employées comme désinfectantes.

PURGATINE (Purgatol). — Ce corps est l'éther diacétylique de la trioxyanthraquinone ; poudre jaune-

orangé, cristalline, fondant à 175-178 degrés, insoluble dans l'eau et les acides dilués; se décompose au contact des alcalis; ne se dissocie donc que dans l'intestin, où la trioxyanthraquinone exerce son action péristaltique. D'après MM. Stadelmann et Ewald, la dose est de 0 gr. 50 à 1 gr. en poudre ou en comprimés de 0 gr. 25. La purgatine agit comme laxatif, sans produire de coliques; elle contribue à donner aux urines une coloration rouge-sang, ce dont il est bon d'avertir les malades.

PURGÈNE. — Combinaison ayant pour base la phénolphtaléine, jouissant de propriétés laxatives et purgatives; d'après Vamossy, le purgène traverserait l'estomac sans subir de changement et ce serait dans l'intestin qu'il se transformerait en sel alcalin plus soluble et plus actif. On le prescrit à la dose de 0 gr. 05 pour les enfants et 0 gr. 10 pour les adultes, sous forme de tablettes aromatisées. Purge sans donner de coliques. Convient dans les maladies du cœur avec albuminurie.

PYOCTANNATE DE MERCURE. — Obtenu en traitant une solution de pyoctannin par une solution de bichlorure de mercure dans le chlorhydrate d'ammoniaque. On peut l'employer comme succédané de l'iodoforme.

PYRAMIDON (Diméthylamidoantipyrine, Diméthylamidophényldiméthylpyrazo-

lone). — Poudre cristalline, blanc jaunâtre, soluble dans 17 parties d'eau, presque insipide, se colorant en violet avec l'acide nitreux et non en vert comme l'antipyrine. D'après Jolles, on reconnaît sa présence dans l'urine en y ajoutant quelques gouttes de teinture d'iode et de perchlorure de fer; il se forme un anneau rouge-violet, qui passe au rouge-brun.

Les préparations contenant de la gomme arabique prennent, lorsqu'elles sont additionnées de pyramidon, une coloration violette due à l'oxydase de la gomme.

Cette même coloration se produit au contact des hypochlorites alcalins, de l'eau oxygénée et d'autres oxydants (Rodillon).

D'après Filehne, de Berlin, ce corps jouirait, à plus faible dose, des mêmes propriétés antithermiques et analgésiques que l'antipyrine. D'après MM. Albert Robin et Bardet, il excite les échanges organiques. Dose : 30 à 50 centigrammes par jour pour les adultes.

Camphorate de Pyramidon. — Le pyramidon a l'inconvénient de provoquer des sueurs profuses, ce qui rend son emploi difficile chez les tuberculeux. M. Bertherand, qui a aussi expérimenté ce médicament, a eu l'idée de l'associer à l'acide camphorique, qui forme deux combinaisons avec le pyramidon; M. Bertherand emploie le *camphorate acide*, qu'on prépare en mêlant les deux composés dans la proportion de leur poids moléculaire; on obtient un sel cristallisé et soluble, qu'on prescrit à la dose de 30 à 60 centigr. et même 1 gr. par jour, en 2 fois, en cachets ou en potion. Ce corps

est bien toléré et peu toxique. Il agit manifestement comme antisudoral.

PYRANTINE (Phénosuccine). — Médicament antipyrétique et analgésique, obtenu par l'action de l'acide succinique sur le para-amidophénol; c'est la *para-éthoxyphénylsuccinimide*; aiguilles incolores, prismatiques, fusibles à 155 degrés, insolubles dans l'éther, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau chaude. Additionnée d'acide chlorhydrique, puis d'acide chromique, elle donne une coloration rouge rubis; avec la potasse et l'hypochlorite de chaux, une coloration rouge. L'ammoniaque et l'eau de chlore la colorent en jaune vif.

Avec la soude, elle donne le *Phénosuccinate de soude*: poudre blanche, soluble dans l'eau, ayant une saveur sucrée. Dose : de 1 à 3 gr. par jour.

PYRANUM. — Nom donné au benzoyloxybenzoate de benzoylthymilsodium. Poudre blanche, cristalline, de saveur légèrement douceâtre, d'odeur faiblement aromatique, soluble dans l'eau et l'alcool. Agit comme antithermique faible, mais exerce une action antinévralgique et antirhumatisme assez énergique. D'après Schesinger, qui l'a employé dans les névralgies, la migraine, le rhumatisme articulaire aigu et chronique, la dose serait de 1 à 4 gr. par jour en 2 ou 3 fois.

PYRIDINE. — Alcaloïde retiré par Anderson de l'huile animale de Dippel, qui est le produit de la distillation sèche des os.

Propriétés : Liquide, incolore, mobile, d'une odeur vive et pénétrante, de densité = 0.985, bouillant vers 115 degrés; soluble dans l'eau, l'éther, l'alcool, la benzine et les huiles fixes.

Elle forme des sels avec les acides. Elle est inaltérable à la lumière. Elle résiste aux agents oxydants et n'est attaquée ni par l'acide chromique, ni par l'acide azotique fumant; elle se combine avec le chlore et le brome. Avec le chlorure de cuivre, elle donne un précipité soluble dans un excès de base; la liqueur est bleue et laisse à l'évaporation des cristaux d'un sel double de même couleur.

Thérapeutique : Expérimentée par Germain Sée; diminue le pouvoir réflexe de la moelle et du bulbe; employée contre l'asthme; il est probable que, lorsque les asthmatiques fument du stramonium ou de la belladone, les bons effets qu'ils en retirent sont dus à la pyridine qui fait partie des produits complexes prenant naissance pendant la combustion de la plante.

On emploie ce médicament en inhalations; on en verse 4 ou 5 gr. sur une assiette, dans le coin d'une chambre bien close, et le malade vient de temps en temps respirer, au-dessus de l'assiette, l'air mélangé de vapeurs de pyridine. Ces inhalations durent de vingt à trente minutes et sont répétées 3 fois par jour. Elles calment l'oppression et facilitent la respiration.

On peut encore verser 10 gouttes de pyridine dans

une bouteille de la contenance d'un litre et bouchée ; le malade respire en se plaçant au-dessus du goulot, après avoir enlevé le bouchon ; puis il rebouche la bouteille et recommence de temps en temps à respirer.

En Allemagne, on l'administre à l'intérieur dans divers cas de dyspnée.

PYRODINE (Acétyl-phénylhydrazine, Phénacéthylhydrazine, Hydracétine). — Obtenue par l'action de l'anhydride acétique sur la phénylhydrazine.

Propriétés : Blanche, cristallisée, peu soluble dans l'eau froide et l'éther, très soluble dans l'eau chaude, le benzol et le chloroforme ; réduit la liqueur de Fehling comme la phénylhydrazine ; à peu près insipide ; fond à 128 degrés 4.

Dissoute dans l'acide sulfurique, elle se colore en rouge vif par addition d'une goutte d'acide nitrique concentré.

Dissoute dans l'acide chlorhydrique, elle donne, après ébullition, refroidissement et dilution dans l'eau, une coloration jaune par addition d'une solution de chlorure de chaux.

Une petite quantité de sulfate de quinine, ajoutée à une solution d'hydracétine, donne une coloration rouge.

Thérapeutique : Ses effets ont été étudiés par Dreschfield, de Manchester, par Guttman et par MM. Lépine et Lemoine ; elle agit comme antipyrétique ; son action,

d'après M. Schmitt, de Nancy, est inconstante et elle est loin d'être inoffensive.

Pharmacologie et posologie : De 10 à 15 centigrammes par jour, en une ou deux fois ; son usage ne doit pas être continué pendant plus de trois jours.

Doit être administrée avec prudence, à cause de son action toxique sur les globules du sang, analogue à celle de l'antifébrine.

PYROGALLATE DE BISMUTH. — Corps préparé par Voswinkel en traitant une solution d'acide pyrogallique par une solution de chlorure de bismuth dans l'eau salée.

Propriétés : Poudre jaune, insoluble dans l'eau et l'alcool, soluble dans les alcalis et dans l'acide chlorhydrique ; contient 50 pour 100 d'oxyde bismuthique.

Très peu toxique et non caustique ; peut être utilisé pour l'antisepsie de l'estomac et de l'intestin, ainsi que pour le traitement des affections cutanées et des ulcérations.

PYROSAL. — Salicylo-acétate d'antipyrine. Expérimenté par von Heyden contre la migraine, les névralgies ; soluble dans l'eau ; se dédouble dans l'économie. Dose : 0 gr. 50, répétée 2 à 6 fois dans la journée.

QUASSINE. — Depuis longtemps, on a extrait du *Quassia amara* (*Quassie amère, Bois de Surinam*, fa-

mille des Rutacées) des principes cristallisés amers, auxquels on a donné le nom de *Quassine*. Les quassines obtenues par Winkler, Wiggers, Enders, Christenson, Oliveri et Denaro sont vraisemblablement aussi différentes que les procédés au moyen desquels elles sont obtenues ; d'après les recherches de M. Massute, le Bois de Surinam contiendrait quatre quassines différentes ; d'autre part, on trouve actuellement, en droguerie, un bois qui tend à se substituer à celui du *Quassia amara* et qui est produit par la *Picræna excelsa* (*Quassia de la Jamaïque*, famille des Rutacées), lequel est, d'ailleurs, reconnu comme officinal par le Codex ; or, M. Massute a retiré, de ce bois, des principes ne ressemblant pas aux quassines et qu'il a appelés *Picrasmines*.

La quassine, qu'on emploie actuellement en France, est fabriquée par le procédé de MM. Adrian et Moreaux, qui consiste à épuiser les copeaux de quassia par l'eau distillée additionnée de 5 gr. de carbonate de potasse par kilogr. de bois ; on évapore en consistance d'extrait et l'on traite par l'alcool à 90°. Les liqueurs alcooliques, après décantation, sont additionnées d'acide sulfurique étendu de 10 fois son poids d'alcool ; on filtre, et l'on ajoute à la liqueur du lait de chaux ; on passe, et la liqueur est neutralisée par un courant d'acide carbonique ; on filtre ; on distille et l'on évapore à siccité. Le résidu est la *Quassine amorphe*.

Si l'on arrête la distillation quand il existe encore un peu d'alcool et si l'on évapore la liqueur filtrée à la température de 80 degrés, la quassine cristallise ; après

plusieurs dissolutions et recristallisations, on a la *Quassine cristallisée*. Cette quassine est vraisemblablement un mélange des divers principes isolés par M. Massute.

Propriétés : La quassine cristallisée, qui est celle inscrite au Supplément du Codex de 1895, est très amère, blanche, inodore, inaltérable à l'air, à peu près insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'acide acétique, très soluble dans le chloroforme, peu soluble dans l'éther; fondant à 210 degrés.

La quassine amorphe jouit à peu près des mêmes propriétés et ne diffère de la quassine cristallisée que par sa couleur, qui est gris brunâtre.

Thérapeutique et physiologie : A doses modérées, la quassine active la sécrétion des glandes salivaires, du foie et des reins; elle contribue à stimuler l'appétit. A doses exagérées, elle détermine une sensation de brûlure dans la gorge, des nausées et des vertiges.

Pharmacologie et posologie : A cause de son amertume considérable, la quassine ne peut guère être administrée qu'en pilules, granules ou dragées, dosés à 25 milligrammes pour la quassine amorphe et à 2 milligrammes pour la quassine cristallisée. On en fait prendre de 2 à 4 par jour.

QUEBRACHO et ASPIDOSPERMINE.

— Le *Quebracho blanco* (*Aspidosperma quebracho*, Apocynacées) est une plante qui croît dans l'Amérique du Sud, où l'on emploie son écorce comme fébrifuge.

Cette écorce renferme un grand nombre de principes, mais chacun d'eux s'y trouve en quantité extrê-

mement faible ; on rencontre, dans le commerce, un produit désigné sous le nom d'*Aspidospermine*, qui est un mélange des divers alcaloïdes du Québracho (*Aspidospermine pure*, *Québrachine*, *Hypoquébrachine*, *Québrachamine*, *Aspidospermatine* et *Aspidosanine*). Il y a aussi du *Québrachol*, et M. Tanret y a découvert un principe sucré, cristallisable, la *Québrachite*.

M. Huchard a signalé les propriétés antithermiques du Québracho ; d'autres ont vanté ses effets contre la dyspnée, dans les affections pulmonaires, quand elle est d'origine fonctionnelle.

Tous les alcaloïdes du Québracho, surtout la *Québrachine*, sont antithermiques ; ils provoquent l'hypersécrétion des reins, des glandes intestinales et salivaires.

L'*Aspidospermine pure*, seule, est antidyspnéique ; elle est peu toxique ; les autres alcaloïdes du Québracho sont toxiques, surtout la *Québrachine* et l'*Hypoquébrachine*.

Pharmacologie et posologie : On administre la poudre d'écorce à la dose de 30 à 50 centigrammes par jour ; ou bien la teinture (à 1 pour 5), à la dose de 2 à 4 gr. ; ou bien l'extrait fluide, à la même dose que la poudre.

Quant à l'*aspidospermine pure*, elle est prescrite à la dose de 5 à 10 centigrammes par jour ; assez souvent on l'administre par voie hypodermique à la dose de 5 centigrammes.

QUINASEPTOL (Diaphtol, Acide orthoquinolin-métasulfonique). — Obtenu par Merck, et expérimenté par M. Guinard, de Lyon. Présente des

analogies chimiques avec la *Lorétine* et la *Diaphté-
rine*.

Poudre fondant à 295 degrés ; donnant une coloration verte avec le perchlorure de fer et une coloration rose avec l'acétate d'urane ; noircissant le fer.

Forme des sels, notamment le diaphtolate de soude.

S'élimine par l'urine, qu'il colore en jaune et qu'il rend infermentescible.

Peu toxique et bien supporté par l'estomac.

Peut servir à l'antisepsie interne et à celle des voies génito-urinaires.

QUINOFORMINE. — Combinaison d'acide quinique avec l'urotropine ou formine ; cette combinaison n'est pas un quinate d'urotropine, c'est un produit d'accolement ; donne d'heureux résultats dans la diathèse urique.

Dose : de 2, 3, 4 à 5 gr. par jour, en cachets ou dissoute dans l'eau.

RÉSALDOL. — Produit de condensation de la résorcine et du sanofome. Poudre amorphe jaune, insoluble dans l'eau et dans les dissolvants ordinaires, soluble dans les alcalis ; insipide ; relativement dénué de toxicité ; ne se dissout que dans l'intestin. Employé contre la diarrhée, à la dose de 3 à 5 gr. par jour.

RÉSOPYRINE. — Combinaison que forme l'anti-pyrine avec la résorcine et qui paraît avoir été obtenue

simultanément par M. Barbey, pharmacien, et par M. le D^r Roux. Ce dernier la prépare en mélangeant des solutions aqueuses au tiers de résorcine et d'antipyrine. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 336.)

RÉSORBINE (Aleptine). — Mélange de cire, d'huile d'amandes, de lanoline, de gélatine et de savon, que Ledermann recommande comme étant facilement absorbé par la peau et qu'on emploie contre un certain nombre de dermatoses, soit seul, soit associé aux diverses substances médicamenteuses usitées contre les affections de la peau (soufre, oxyde de zinc, chrysarobine, naphthol, ichthyol, etc.).

RÉSORCINE. — Pour préparer la Résorcine ou *Métadioxybenzol*, on commence par faire de l'*Acide benzinodisulfurique*, en faisant agir l'acide sulfurique fumant sur la benzine d'abord, puis sur l'*Acide benzinodisulfurique* ; on traite ensuite le sel de soude de l'acide benzinodisulfurique par un excès d'hydrate alcalin en fusion ; on reprend par l'eau ; on traite par un acide, et l'on sépare la résorcine au moyen de l'éther ou de l'alcool amylique ; on purifie par une cristallisation dans le toluène, suivie d'une autre dans l'eau.

Propriétés : Cristaux incolores, inodores, de saveur sucrée, mais désagréable, fondant à 119 degrés, bouillant à 276 degrés.

Soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther ; peu soluble dans la benzine, le chloroforme et le sulfure de carbone.

En la faisant fondre à chaud avec une huile fixe, elle s'y dissout.

Elle se colore en rose au contact de l'air et doit être conservée à l'abri de la lumière.

Elle est colorée en violet par le perchlorure de fer et par le chlorure de chaux ; la coloration est fugace avec ce dernier réactif.

Mélangée avec un peu d'acide tartrique et d'acide sulfurique, elle donne un liquide de couleur rouge carmin.

Chauffée sur une lame de platine, elle ne doit pas laisser de résidu ; elle ne doit pas dégager d'odeur de phénol, et sa solution doit être inactive sur le tournesol.

Elle réduit à chaud une solution ammoniacale de nitrate d'argent, ainsi que la liqueur cupro-potassique ; fondue avec la soude, elle donne de la phloroglucine. Elle se combine avec les bases alcalines.

Une trace de résorcine, dissoute dans l'eau et additionnée d'une goutte de lessive des savonniers, prend une coloration verte à chaud.

Thérapeutique : Elle est antiseptique et antipyrétique. On l'a employée pour le traitement des ulcères syphilitiques et tuberculeux, mêlée à une poudre inerte, car seule, elle agit comme caustique ; mais elle est inférieure à l'iodoforme.

On s'en sert pour traiter les maladies de la peau (eczéma, herpès tonsurant, pityriasis versicolor, scarlatine, variole, etc.). On l'administre surtout en injections uréthrales contre la blennorrhagie.

On l'a préconisée aussi contre la coqueluche.

Pharmacologie et posologie : Comme antipyrétique, on la donne à la dose de 25 centigrammes à 1 ou 2 gr., dans une potion aromatisée avec le sirop d'écorces d'oranges amères.

Contre la blennorrhagie, on emploie des solutions à 2 ou 3 pour 100.

Contre les affections de la peau, on emploie la poudre ou des pommades préparées au dixième avec la vaseline.

Contre la coqueluche, on pratique, toutes les trois heures, un badigeonnage de la région épiglottique avec une éponge imbibée d'une solution à 3 pour 100.

RÉSORCINO - ACÉTATE DE MERCURE. — Poudre cristalline, jaune foncé, insoluble dans l'eau, les corps gras et les huiles minérales. Contient 68.9 pour 100 de mercure. Employé par Ullmann en injections hypodermiques contre la syphilis, à l'état de mélange avec la vaseline liquide et la lanoline.

RÉSORCINOL. — Obtenu par Biélaïew en chauffant parties égales d'iodoforme et de résorcine. Ce corps, de composition mal définie, a une couleur café; il est amorphe et dégage une odeur d'iode; il est soluble dans l'eau et l'éther; peu soluble dans l'alcool et le chloroforme. Biélaïew l'a employé avec succès contre les chancres, les ulcères de la jambe et contre certaines dermatoses. Comme il occasionne de vives douleurs sur les surfaces ulcérées, il faut le mêler à 4 parties d'amidon ou l'employer en pommade

(2 à 4 gr. pour 30 gr. d'axonge). Il calme les démangeaisons assez rapidement.

RÉSORCYLALGINE. — Obtenue par M. A. Petit en mélangeant de l'acide bêta-résorcylique avec de l'analgésine ; ce corps est acide et forme des sels solubles (résorcylalginates) avec les bases. La résorcylalgine elle-même est peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Le sel ammoniacal est très soluble dans l'eau et a une saveur sucrée.

RÉTINOL. — Ce corps, appelé aussi *Rosinol*, a été étudié par M. F. Vigier ; c'est un hydrocarbure liquide résultant de la distillation sèche de la colophane ; il se forme en même temps d'autres hydrocarbures (rétinyle, rétinaphte et métaphthaline). Ce produit est désigné commercialement sous le nom d'*Huile de résine* et reçoit un assez grand nombre d'applications industrielles.

Propriétés : La couleur du rétinol varie depuis le brun plus ou moins foncé jusqu'au blond clair ; sa consistance est plus ou moins épaisse ; il est légèrement amer ; réaction faiblement acide due à des traces d'acide pinique. Il dissout un grand nombre de substances actives (huile de cade, alcool, éther, essence de térébenthine, acide phénique, salol et naphтол camphrés, baume du Pérou, etc.).

M. F. Vigier considère le rétinol, à cause de son inoxydabilité, comme un excellent véhicule du phosphore.

Pour préparer le *Rétinol phosphoré*, on chauffe le rétinol au-dessus de 100 degrés, afin de lui enlever toute trace d'humidité; après refroidissement, on ajoute le phosphore et on chauffe en agitant.

Le rétinol phosphoré peut être mis en capsules contenant 1/10 de milligramme de phosphore.

On peut encore préparer des capsules de *Rétinol salolé*, pour l'antisepsie des voies urinaires; de *Rétinol créosoté*, pour le traitement des bronchites et de la tuberculose pulmonaire.

Thérapeutique : Il jouit des propriétés antiseptiques des autres balsamiques. Appliqué sur les plaies, il les dessèche; il n'est pas irritant et est inaltérable.

M. le D^r Balzer a contribué à préconiser l'emploi de ce médicament en France.

On le recommande contre la vaginite à divers degrés; introduit à l'état pur dans le vagin, il recouvre la surface d'un enduit aseptique; on se sert de tampons imprégnés de cette substance. Ces tampons sont bien tolérés et ne déterminent ni irritation, ni douleur.

On a proposé d'en faire usage dans le traitement des affections de la peau, des maladies des yeux et des oreilles.

On peut employer les capsules de *rétinol pur* à 25 centigrammes contre la blennorrhagie.

SACCHARINE (Acide anhydro-orthosulfamide benzoïque, Sulfimide benzoïque).
Découverte par Fahlberg; dérivée du goudron de houille

et douée d'un pouvoir sucrant 250 à 300 fois plus fort que celui du sucre de canne (1).

Propriétés : Poudre blanche, inodore, amorphe, soluble dans 335 parties d'eau froide, soluble dans 28 parties d'eau bouillante, un peu soluble dans la glycérine, soluble dans l'alcool et l'éther, insoluble dans le chloroforme et la benzine; possède une réaction acide; fond à 224 degrés (si elle contient l'isomère para, le point de fusion est fortement abaissé); s'élimine par les urines sans se modifier. Recommandée comme étant le sucre des diabétiques; provoque souvent perte d'appétit, nausées et douleurs stomacales, ainsi que l'a observé le Dr Worms. Néanmoins, administrée à faibles doses, elle peut rendre des services aux diabétiques, auxquels elle procure, jusqu'à un certain point, l'illusion du sucre. Ce corps jouit de propriétés antiseptiques; administré tel quel, il ralentit les fonctions digestives; on atténue cet inconvénient en l'additionnant d'un poids égal de bicarbonate de soude; il a été conseillé pour le traitement du muguet, à cause de ses vertus antiseptiques.

Chauffée avec le carbonate de soude et le nitrate de soude *purs*, la saccharine s'oxyde, et le soufre qu'elle contient se convertit en sulfate facile à caractériser. On peut encore la chauffer avec la soude caustique, traiter ensuite par un acide; on caractérise alors, au moyen du perchlorure de fer, l'acide salicylique formé, après qu'on l'a séparé par l'éther. Lorsqu'on la chauffe

(1) La Pharmacopée britannique donne à la saccharine le nom de *Gluside*.

avec l'acide sulfurique et la résorcine, et qu'on dilue avec une solution alcaline le liquide obtenu, il se produit une fluorescence verte (*Börnstein*). Chauffée avec la phloroglucine et l'acide sulfurique, elle donne une coloration violette (*Wauters*). Pour retrouver ce corps dans une substance, on l'en extrait par l'éther et l'on applique les réactions précédentes, contrôlées par la dégustation.

Posologie : Pas plus de 10 centigrammes par jour.

On peut, après l'avoir associée au bicarbonate de soude, préparer de petites pastilles comprimées destinées à sucrer les boissons et surtout le café des diabétiques.

SACCHARURE DE CASÉINE. — La caséine peut remplacer, d'après M. Léger, les substances émulsives ordinairement employées en pharmacie (jaune d'œuf, savon, saponine, gomme adragante et gomme arabique). Pour cela, on traite la caséine par le bicarbonate de soude, pour la solubiliser, et on l'additionne de sucre, de manière à former un saccharure au dixième. (Pour plus de détails, voir la 4^e édition, page 345.)

SALACÉTOL (Salicylacétol). — Préparation recommandée par M. Bourget dans les diarrhées estivales et cholériformes et surtout contre le rhumatisme articulaire subaigu et chronique ; propre aussi à réaliser l'antisepsie urinaire.

Il diffère du salol en ce que l'acide salicylique est combiné à l'*acétol* ou *acétylcarbinol*, au lieu de l'être

avec le phénol. On l'obtient par double décomposition du monochloracétol et du salicylate de soude.

Il renferme 75 pour 100 d'acide salicylique. Poudre cristalline, blanche, insoluble dans l'eau froide, difficilement soluble dans l'alcool froid, facilement soluble dans l'eau chaude, l'alcool tiède, l'éther, le chloroforme, le sulfure de carbone et le benzol. Il se dédouble dans l'intestin en acide salicylique et acétol, qui s'élimine rapidement à l'état d'acétone.

La dose est de 2 à 3 gr. par jour, que M. Bourget administre de préférence le matin à jeun, dissous dans 30 gr. d'huile de ricin.

SALACTOL. — Prétendue combinaison de salicylate et de lactate de soude, employée en solution à 1 pour 100 dans l'eau oxygénée dans le traitement local de la diphtérie.

SALICYLAMIDE. — Amide de l'acide salicylique, connu depuis longtemps; expérimenté par un médecin canadien, le D^r Nesbitt, qui a constaté son efficacité contre les névralgies diverses, l'amygdalite aiguë et le rhumatisme chronique. (Pour plus de détails, voir 4^e édition, page 348.)

SALICYLATE D'ÉSÉRINE. — (Voir Ésérine.)

SALICYLATE DE MERCURE. — D'après les recherches de MM. Grandval et Lajoux, il y a deux

salicylates mercureux et deux salicylates mercuriques.

Celui qui doit être préféré est le salicylate mercurique basique, qu'on obtient en traitant une solution de salicylate de soude par une solution de sublimé, ou bien en faisant réagir l'acide salicylique sur l'oxyde jaune de mercure.

Le produit obtenu est une poudre blanche, amorphe, sans odeur ni saveur; neutre; insoluble dans l'eau et l'alcool; soluble dans une solution de chlorure de sodium; contient 59,52 pour 100 de mercure et a pour poids moléculaire 336. Le mercure est absolument dissimulé dans ce sel, qui ne donne aucune réaction avec les réactifs des composés mercuriques.

Si l'on prépare le salicylate de mercure en mélangeant du nitrate mercurique avec du salicylate de soude, on obtient une autre variété de sel mercurique, dans laquelle le mercure n'est pas dissimulé.

Thérapeutique : Employé contre la syphilis, par le D^r Araujo, de Rio-Janeiro, et par Szadek, et contre la blennorrhagie aiguë et chronique, par Schwimmer, de Budapest.

Proposé par M. le D^r Vacher, d'Orléans, pour remplacer le sublimé en chirurgie.

SALICYLATE DE MÉTHYLE. — (Voir Acide salicylique.)

SALICYLATE DE SOUDE. — (Voir Acide salicylique.)

SALIFÉBRINE (Salicylanilide). — Obtenue en chauffant poids moléculaires d'acétanilide et d'acide salicylique. Poudre blanche, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Antipyrétique et antinévralgique.

SALIFORMINE (Salicylate de formine ou d'urotropine ou d'hexaméthylène-tétramine). — Poudre cristalline blanche, soluble dans l'eau et l'alcool ; saveur acidulée ; dissout l'acide urique comme l'urotropine et est, de plus, antiseptique. Dose : 1 à 2 gr. par jour.

SALINAPHTOL (Salicylate de naphтол-бета, Naphtalol, Бêtol, Naphtol-salol.) — Combinaison d'acide salicylique avec le naphтол-бета.

Propriétés : Insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, plus soluble dans l'éther et la benzine, très soluble dans le chloroforme ; fusible à 95 degrés ; n'a ni odeur ni saveur. Lorsqu'on le lave avec une solution très faible de carbonate de soude, la liqueur obtenue ne doit pas contenir d'acide salicylique.

Une parcelle de бêtol, en solution chloroformique, traitée par la potasse ou par l'azotate acide de mercure, ne doit pas donner les réactions du naphтол-бета.

Thérapeutique : Ce médicament a été préconisé contre le rhumatisme articulaire aigu, à la dose de 30 à 50 centigrammes, répétée 4 fois par jour ; il ne

produit ni céphalalgie, ni bourdonnements d'oreilles, ni aucun symptôme d'intoxication, même après un usage prolongé.

D'après Kobert, il est dédoublé en acide salicylique et en naphtol par le suc pancréatique et ce dédoublement s'accuse par la présence de l'acide salicylurique dans l'urine.

M. Lépine nie ce dédoublement; il serait intéressant de vérifier si le salinaphtol ne serait pas dédoublé, comme le salol, par les principes alcalins du sang.

En définitive, le salinaphtol semble devoir être plus inoffensif que le salol, attendu que le naphtol résultant de son dédoublement est moins toxique que le phénol résultant du dédoublement du salol.

Le D^r Legroux l'a employé pour réaliser l'antisepsie intestinale chez les jeunes sujets, à la place du naphtol.

M. Huchard a conseillé de pratiquer l'antisepsie intestinale en administrant ce médicament sous les formes suivantes :

1° Salol.....	5 grammes.
Bétol.....	5 —
Salicylate de bismuth.....	5 —

en 20 cachets (de 3 à 6 par jour);

2° Salol.....	10 grammes.
Bétol.....	10 —

en 20 cachets (de 3 à 5 par jour).

On peut administrer le bétol aux enfants en le mêlant au lait (25 à 50 centigrammes par tasse), et la

saveur du médicament est si faible que les malades ne s'aperçoivent pas de sa présence.

SALIPYRINE (Salicylate d'antipyrine).

— Corps étudié par le professeur Spica, de Padoue. Pour le préparer, on mélange des quantités d'antipyrine et d'acide salicylique proportionnelles à leur poids moléculaire, et l'on chauffe au bain-marie; il se forme une huile qui se solidifie par refroidissement et qu'on fait cristalliser dans l'alcool; on peut encore traiter une solution aqueuse ou chloroformique d'antipyrine par une solution étherée d'acide salicylique.

On a donné encore à ce corps le nom de *Salazolone* et de *Salipyrazoline*.

Propriétés : Poudre cristalline, inodore, de saveur non désagréable, un peu âpre et douceâtre; fond vers 91 degrés; contient 42.30 pour 100 d'acide salicylique et 57.70 pour 100 d'antipyrine; soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et la benzine, très peu soluble dans l'eau froide. Le perchlorure de fer la colore en violet, et l'acide azoteux en vert.

Thérapeutique : Guttman l'a expérimentée avec succès comme antithermique; elle agit comme analgésique dans le rhumatisme chronique et les névralgies; elle peut produire les mêmes éruptions que l'antipyrine.

Pharmacologie et posologie : Guttman prescrit ce médicament sous forme de cachets de 1 gr. (1 toutes les deux heures, jusqu'à 6 cachets par jour), c'est-à-dire à des doses doubles de celles de l'antipyrine.

Kollmann conseille de débiter par de faibles doses, afin de s'assurer de l'action du médicament, et la dose quotidienne de 6 gr. lui paraît excessive, la salipyrine s'accumulant, selon lui, dans l'économie.

SALITANNOL. — Résulte de l'action de l'oxychlorure de phosphore sur un mélange d'acide salicylique et d'acide gallique. Poudre blanche, insoluble dans l'eau, l'éther, le chloroforme, le benzol; peu soluble dans l'alcool, antiseptique pouvant remplacer l'iodoforme; fond à 210 degrés.

SALITHYMOL (Salicylate de thymol). — Obtenu par l'action du trichlorure de phosphore sur un mélange en proportions équimoléculaires d'acide salicylique et de thymol. Poudre blanche cristalline, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool; saveur douceâtre.

SALOCOLLE (Salicylate de phénocolle). — Corps déjà connu, remis en faveur par Schering pour remédier aux inconvénients du chlorhydrate de phénocolle. Le salocolle ne produit ni douleurs gastriques, ni cyanose.

C'est un antipyrétique, un antinévralgique et un antirhumatismal, qu'on administre à la dose de 1 à 2 gr. par jour en plusieurs fois.

SALOL (Salicylate de phénol). — Ce corps, proposé par le professeur de Nencki pour remplacer le salicylate de soude, et expérimenté par Sahli, est obtenu en faisant agir, sur un mélange de salicylate et de phénate de soude, du perchlorure de phosphore, ou de l'oxychlorure de carbone, ou de l'acide chlorhydrique naissant. Il contient 38 pour 100 de phénol.

Propriétés : Poudre blanche cristalline, insoluble dans l'eau et la glycérine, soluble dans l'éther, l'alcool, le chloroforme, la benzine, l'essence de térébenthine, le baume de copahu, la vaseline liquide, les huiles fixes et volatiles; fond à 43 degrés; sa saveur et son odeur offrent quelque analogie avec celles de l'essence de wintergreen.

Une solution alcoolique de salol donne une coloration violette avec le perchlorure de fer dilué au vingtième.

Si l'on agite le salol avec 50 fois son poids d'eau froide, le liquide filtré ne doit ni se colorer en violet par une goutte de perchlorure de fer, ni éprouver aucun changement par le nitrate d'argent ou par le nitrate de baryte.

Physiologie et thérapeutique : Il exerce peu d'action sur la circulation et la respiration; il est peu toxique, même à dose élevée, malgré le caractère perfide de l'acide phénique. Il se dédouble dans les milieux alcalins en phénol et acide salicylique; de Nencki a pensé que le suc pancréatique seul pouvait produire ce dédoublement dans l'intestin, mais MM. Perrier et Patein ont démontré que le salol, absorbé par les plaies, subit la même transformation,

qui s'accomplit sous l'influence de l'alcalinité du sang.

Les urines des malades qui en prennent deviennent noires, comme s'ils avaient absorbé de l'acide phénique; le salol est éliminé, suivant certains physiologistes, à l'état d'acides sulfo-phénique et salicylurique.

On l'emploie comme antirhumatismal, comme antiseptique et comme antipyrétique, contre le rhumatisme articulaire aigu; il est mieux toléré et plus facilement absorbé que le salicylate de soude; il produit rarement des bourdonnements d'oreille.

Le D^r Hesselbach a observé, chez une jeune rhumatisante, un cas d'empoisonnement mortel par le salol; il survint du coma, de l'anurie, etc.; à l'autopsie, on constata de graves lésions rénales. M. Josias a observé chez une jeune fille, atteinte d'angine, à laquelle il administrait 2 gr. de salol par jour, en 2 fois, de l'érythème scarlatiniforme sur les membres et une éruption papuleuse à la face. MM. Désesquelle et Patein ont vu un jeune homme qui, après s'être administré 8 gr. de salol, a eu de la constriction du gosier, des vomissements, avec diminution considérable de la sensibilité. M. Dignat a observé un cas d'anurie après ingestion de 50 centigrammes de ce médicament. On ne saurait donc affirmer l'innocuité du salol. En général, les accidents qui ont été observés se sont toujours produits chez des malades fébricitants; d'où la nécessité de surveiller l'action de ce médicament chez ces malades.

Par lui-même, le salol ne détruit pas les microorganismes, mais son action antiseptique résulte de son dédoublement. Il est usité en chirurgie, pour le pan-

sement des plaies, comme succédané de l'iodoforme. Il produit quelquefois une irritation à la surface et au pourtour des plaies.

Le docteur Dreyfous l'a recommandé contre la blennorrhagie, guidé par cette idée que les produits du dédoublement de ce médicament devaient rendre l'urine aseptique et agir sur les *gonococcus*.

D'après une thèse du D^r Barraud, l'efficacité du salol, dans la blennorrhagie, serait très minime, et il n'y aurait avantage à recourir à son emploi que dans la période aiguë, dans le but d'influencer favorablement la marche de cette période.

M. le D^r Gouguenheim a observé que le salol, absorbé à la dose de 4 gr. par jour, contribue à calmer les douleurs des angines aiguës, quelle qu'en soit la cause, et à en abrégier la durée.

M. le docteur Talamon l'a préconisé, à l'état de solution étherée au cinquième, employée en pulvérisations, pour le traitement des pustules varioliques de la face, dans les formes légères.

Pharmacologie et posologie : On administre le salol en cachets de 50 centigrammes à 1 gr. ; la dose est de 2 à 4 gr. par jour, qu'on l'emploie soit comme antipyrétique, soit comme antirhumatismal, soit comme antiseptique ; mais la dose peut être portée à 6 ou 8 gr. par jour.

Dans la fièvre typhoïde, il est souvent avantageux d'associer le salol au naphтол et au salicylate de bismuth ; on prescrit alors 2 gr. par jour de chacun de ces trois corps, qu'on mélange et qu'on administre en 6 cachets de 1 gr. On peut encore ajouter à ce mélange 1 à 2 gr. d'acide borique.

Contre la blennorrhagie, la dose est de 3 à 6 gr.

On peut encore l'administrer en potion ; mais, dans ce cas, il faut commencer par le dissoudre à chaud dans une petite quantité d'huile d'amandes douces, avec laquelle on prépare une potion huileuse.

Contre la blennorrhagie, on peut employer des capsules de baume de copahu salolé ou d'essence de santal salolée.

Dans les cas où l'on est obligé de prescrire des doses assez élevées de salol (doses supérieures à 3 gr. par jour), il est prudent d'administrer concurremment du sulfate de soude, qu'on peut considérer, d'après Kobert, comme l'antidote naturel de l'acide phénique et qui forme, avec ce corps, un sulfophénate de soude inoffensif.

SALOL CAMPHRÉ. — (Voir Phénols camphrés.)

SALOPHÈNE (Salicylate d'acétylparamidophénol). — Obtenu en traitant la para-acétophénétidine par l'éther salicylique ; il contient 51 pour 100 d'acide salicylique ; chauffé avec la soude, il se dédouble en salicylate de soude et en acétylparamidophénol. Le même dédoublement se produit dans l'organisme.

Le salophène cristallise en lamelles blanches ; il est presque insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther ; sans odeur ni saveur.

Chauffé avec la soude, il donne une coloration bleue,

puis jaune rouge ; la solution refroidie se colore en vert avec l'iodure de potassium ioduré, avec l'eau bromée et avec l'hypochlorite de chaux.

Si l'on ajoute du perchlorure de fer à une solution alcoolique de salophène, on obtient une coloration violette ; cette coloration est jaune si l'on opère inversement.

Chauffé avec l'alcool et quelques gouttes d'acide sulfurique, il dégage une odeur d'éther acétique.

On peut en administrer sans inconvénient aux animaux des doses assez élevées (4 gr. par kilogramme de poids du corps).

Guttman (de Berlin) et Drasche (de Vienne) l'ont administré avec succès aux malades atteints de rhumatisme articulaire aigu, à la dose de 4 à 6 gr. par jour ; on peut aller jusqu'à 8 gr. Toutefois, ces doses ne doivent être administrées qu'avec circonspection.

SALOQUININE et RHEUMATINE. —

La saloquinine est l'éther quinique de l'acide salicylique ; contient 50 pour 100 d'acide salicylique. Insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther ; fusible à 138 degrés. Employée contre les maladies infectieuses comme la quinine ; agit comme analgésique contre les névralgies. Elle est insipide et ne détermine pas l'ivresse quinique. Dose de 2 à 4 gr. par jour.

On a réussi à augmenter l'action analgésique de la saloquinine en créant un salicylate de saloquinine, auquel on a donné le nom de *rheumatine*, qui se

prend aux mêmes doses et qui, dit-on, est très efficace contre le rhumatisme articulaire aigu.

SALUBRINE. — Mélange de 2 parties d'acide acétique, 25 parties d'éther acétique, 50 parties d'alcool et 23 parties d'eau. Employée en Suède comme antiseptique et hémostatique.

SALUBROL. — Combinaison du brome avec la méthylantipyrine, obtenue par M. Schriflan ; poudre amorphe, jaune, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther ; décomposable par la chaleur et au contact des tissus vivants.

SALVOSOL-LITHIUM ; SALVOSOL-POTASSIUM. — Combinaisons de l'acide-salol-orthophosphinique avec le potassium ou le lithium, préconisées comme antiseptiques et comme antiarthritiques (surtout le sel de lithium). Ces deux sels sont acides et donnent des précipités blancs avec le perchlorure de fer. Ils sont dissociés à chaud.

SANATOGÈNE. — On désigne sous ce nom une poudre blanche, presque insipide et inodore, obtenue en faisant dissoudre la caséine du lait dans le glycérophosphate de soude et desséchant. C'est une préparation alimentaire, qu'on prend à la dose de

10 à 40 gr. par jour, dans l'eau, le potage ou associée au chocolat.

SANOFORME (Diiodosalicylate de méthyle). — Succédané de l'iodoforme. Cristallise en aiguilles blanches, inodores, fusibles à 110 degrés ; soluble dans l'alcool, l'éther et la vaseline ; non toxique.

SANOSE. — Mélange de caséine (80) et d'albumose (20), préconisé par MM. Schreiber et Waldvogel, de Göttingue. Poudre blanche, insipide et inodore, s'émulsionnant dans l'eau, qu'on prend dans le lait ou le potage comme substance alimentaire.

SANTONINOXIME. — Obtenue par Cannizaro en chauffant 5 parties de santonine avec 4 parties de chlorhydrate d'hydroxylamine et 3 à 4 parties de carbonate de chaux, en présence de l'alcool. Le rendement est de 80 pour 100 du poids de la santonine employée.

Propriétés : Aiguilles soyeuses, blanches, insolubles dans l'eau froide, peu solubles dans l'eau bouillante, solubles dans l'alcool et l'acide acétique, fondant à 216 degrés, lévogyres.

Préconisée par Coppola comme vermifuge et pouvant remplacer la santonine ; peut être administrée à dose deux ou trois fois plus forte que cette dernière, sans causer d'accidents.

SAPOLAN. — Nom donné à un excipient pour pommades, de consistance onctueuse, brunâtre, dont l'odeur rappelle celle de l'ichthyol et contenant 2 pour 100 d'un produit extrait du naphte brut, additionné de corps gras. Cet excipient n'est pas irritant et se conserve bien. Il est employé surtout dans le traitement des dermatoses.

SAVONAL. — Savon de potasse préparé par Muller en saponifiant l'huile d'olive, précipitant les acides gras par l'acide chlorhydrique, réalcalinisant par la potasse jusqu'à neutralité et additionnant d'un peu de glycérine et d'eau pour obtenir un produit de consistance sirupeuse (densité 1.050-1.055). Savon de couleur verte, transparent, soluble dans l'eau, l'alcool et la glycérine, miscible aux corps gras. Employé comme excipient pour la confection des savons médicamenteux destinés au traitement des dermatoses.

SCOPOLAMINE. — (Voir Hyoscine.)

SÉROTHÉRAPIE. — On désigne sous ce nom une médication toute nouvelle, consistant à guérir un malade atteint d'une affection due à l'action d'un microbe déterminé, ou du moins aux toxines sécrétées par ce microbe, en injectant à ce malade du sérum fourni par un animal immunisé contre l'action de ce microbe.

MM. Richet et Héricourt semblent être les premiers qui aient conçu l'idée d'une pareille médication ; le chien étant à peu près réfractaire à la tuberculose, ils

ont considéré cette immunité comme pouvant résulter de ce que le sang du chien jouit de propriétés microbicides à l'égard du bacille de Koch. Ils ont donc injecté du sérum de chien à des lapins auxquels ils ont postérieurement inoculé la tuberculose, et ils ont observé que cette maladie ne se développait pas chez ces animaux ; les essais faits sur l'homme ne paraissent pas avoir donné des résultats aussi heureux.

Ultérieurement, Behring et Kitasato ont imaginé de traiter le tétanos par des injections de sérum de lapin immunisé contre cette maladie. (Voir *Antitétanine.*)

Behring et Roux ont, plus tard, appliqué les mêmes principes au traitement de la diphtérie par les injections de sérum de cheval immunisé par des inoculations de culture diphtérique. (Voir *Sérum antidiphtérique.*)

On connaît encore le *Sérum antistreptococcique*, provenant de chevaux ou d'ânes immunisés par des inoculations de cultures virulentes de *streptococcus* ; les essais tentés par MM. Roger et Marmorek permettent d'espérer que ce sérum sera efficace pour combattre l'érysipèle et la fièvre puerpérale.

MM. Richet et Héricourt ont cherché à obtenir un *Sérum antisypilitique*, fourni par des chiens ou des ânes auxquels avait été inoculé du sang de malades atteints de syphilis. MM. Fournier et Gilbert ont fait quelques essais qui ne semblent pas avoir donné de résultats favorables.

MM. Richet et Héricourt ont encore entretenu le monde médical des effets produits par un *Sérum anticancéreux*.

SÉRUM ANTIDIPHTÉRIQUE. — C'est le sérum fourni par le cheval immunisé contre la diphtérie. Le cheval a été choisi de préférence aux autres animaux, d'abord parce qu'il est plus facile à immuniser et qu'il supporte mieux la toxine diphtérique; en second lieu, parce que, de tous les sérums d'animaux, en dehors de toute inoculation, celui du cheval est le plus inoffensif pour l'homme.

Pour immuniser le cheval qui doit fournir le sérum, on lui injecte des doses croissantes de culture du bacille de Lœffler, culture qui est préalablement filtrée, pour qu'elle ne contienne plus que la toxine diphtérique, et dans laquelle la toxine est atténuée au moyen de l'iode; les injections de toxine sont renouvelées de temps à autre.

Au bout de deux mois environ, on peut prendre du sang sur le cheval immunisé; on sépare le sérum de ce sang; on le filtre et on assure sa conservation au moyen du camphre. Le sérum de Roux, qui est préparé sous sa direction par l'Institut Pasteur, et qui est généralement employé en France, a un pouvoir préventif de 50,000, c'est-à-dire qu'il suffit d'injecter à un cobaye une quantité de sérum égale à $1/50,000^{\text{me}}$ de son poids pour qu'il puisse supporter une dose mortelle de toxine diphtérique.

Le sérum antidiphthérique est employé contre la diphtérie comme préventif et surtout comme curatif. La dose préventive est de 5 centimètres cubes; la dose curative ne peut être exactement précisée; elle dépend de l'intensité de la maladie et de l'âge des malades. En général, une première injection de 15 à

20 centimètres cubes est nécessaire dans les cas graves, et on ne doit pas hésiter à réitérer l'injection si la température ne fléchit pas. Lorsque la dose injectée est suffisante, la température tombe à 38 degrés, et les fausses membranes se détachent.

Les injections sont faites dans le tissu cellulaire sous-cutané, au niveau du flanc.

La guérison est de règle dans les cas où le diagnostic bactériologique démontre que les fausses membranes contiennent exclusivement le bacille diphtérique ; les cas les plus graves sont ceux où ce bacille est associé au streptocoque et au staphylocoque.

On admet que les propriétés curatives du sérum antidiphtérique sont dues à l'action d'une antitoxine qui prend naissance chez le cheval, sous l'influence de la toxine qui lui est inoculée ; cette antitoxine contenue dans le sérum neutraliserait, chez les malades, l'action des toxines sécrétées par le bacille qui a envahi les muqueuses.

A la suite des injections de sérum antidiphtérique, on n'a observé que très exceptionnellement des accidents graves suivis de mort ; il se produit assez fréquemment de l'urticaire, plus rarement des érythèmes polymorphes et des manifestations articulaires plus ou moins douloureuses. Parfois ces phénomènes sont accompagnés de fièvre ; ils disparaissent assez rapidement et récidivent quelquefois.

Les flacons distribués par l'Institut Pasteur contiennent 10 centimètres cubes ; ils doivent être conservés à l'abri de la chaleur et de la lumière. Leur efficacité dure au moins un an, si le sérum est inaltéré.

SÉRUM ARTIFICIEL. — On a proposé plusieurs formules de solutions salines auxquelles on a donné le nom de *Sérum artificiel* :

<i>Formule de M. Chéron.</i>	Phosphate de soude...	4 gr.
	Sulfate de soude.....	8 —
	Chlorure de sodium...	2 —
	Acide phénique neige.	1 —
	Eau distillée.....	100 —
<i>Formule de M. Crocq.</i>	Phosphate de soude...	2 gr.
	Eau distillée.....	100 —
<i>Formule de M. Hayem.</i>	Sulfate de soude.....	10 gr.
	Chlorure de sodium..	5 —
	Eau distillée.....	1.000 —

Ces solutions doivent être stérilisées. Celles de M. Chéron et de M. Crocq sont destinées à être injectées hypodermiquement aux neurasthéniques et aux malades chez lesquels il y a lieu de surexciter la vitalité; la dose est de 5 à 6 centimètres cubes par jour; on renouvelle les injections tous les deux ou trois jours.

La solution de M. Hayem a été faite pour être injectée dans les veines dans le choléra (2 litres à 2 litres 1/2 en une seule fois). On l'injecte aussi, chez les malades ayant subi hémorrhagiquement de grandes pertes de sang, à la dose de 1 litre à 1 litre et demi.

La plupart des médecins préfèrent employer une solution stérilisée de 7 gr. de chlorure de sodium dans 1 litre d'eau distillée, qui n'altère pas les globules sanguins et qu'on injecte sous la peau à la dose de 50 à 500 centimètres cubes par jour, dans toutes les maladies infectieuses et pour remonter l'organisme défaillant.

SÉRUM BICHLORURÉ DE CHÉRON. —

Ce sérum, proposé pour le traitement de la syphilis, se compose de :

Bichlorure de mercure....	0 gr. 50
Chlorure de sodium pur...	2 — 00
Acide phénique neige.....	2 — 00
Eau distillée stérilisée....	200 — 00

10 centimètres cubes contiennent 2 centigr. 1/2 de bichlorure ; on injecte 1, 2, 3 ou 5 centimètres cubes tous les 6 ou 8 jours.

SÉRUM GÉLATINÉ. — Solution de chlorure de sodium à 7 pour 1,000, dans laquelle on fait dissoudre 5 à 10 pour 100 de gélatine, et qu'on stérilise ensuite. Préconisé par M. Carnot comme hémostatique local contre l'épistaxis, les métrorrhagies, les hémorrhagies chirurgicales, etc. On l'emploie *tiède*.

M. Lancereaux a employé avec succès contre l'anévrisme de l'aorte un sérum gélatiné dans lequel la quantité de gélatine est réduite à 2 pour 100 ; il injecte ce sérum hypodermiquement à la dose de 100 à 150 centimètres cubes tous les huit ou dix jours ; le durcissement de la poche anévrismale se produit après une douzaine d'injections.

D'après M. Huchard, cette médication ne serait pas inoffensive ; aussi, recommande-t-il de n'injecter que 50 centimètres cubes d'une solution ne renfermant pas plus de 1 pour 100 de gélatine, et de ne faire qu'une injection tous les huit jours. M. Lancereaux affirme que les appréhensions de M. Huchard sont mal fondées.

SÉRUM DE TRUNECEK. — Composé

d'après la formule suivante :

Sulfate de soude.....	0 gr. 44
Chlorure de sodium.....	4 — 92
Phosphate de soude.....	0 — 15
Carbonate de soude.....	0 — 21
Sulfate de potasse.....	0 — 40
Eau distillée bouillie.....	95 — 00

Conseillé contre l'artério-sclérose en injections sous-cutanées, à la dose de 2 à 5 centimètres cubes par jour.

SIDONAL (Quinate de pipérazine). — Agit comme la pipérazine ; d'après Blumenthal, de Berlin, la dose serait de 5 à 6 gr. par jour.

SOLANINE. — Ce principe, découvert par Desfosses dans les baies de la Morelle (*Solanum nigrum*), se rencontre également dans la Douce amère (*S. dulcamara*), dans le *S. verbascifolium*, dans les fruits des *S. Lycopersicum* et *ferox*. Pour la préparer, on épuise les germes frais des pommes de terre par l'eau bouillante acidulée au moyen de l'acide sulfurique ; on traite par l'ammoniaque, et l'on purifie par l'alcool.

Propriétés : Cristallise en aiguilles fines et soyeuses ; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'éther, les huiles et l'alcool froid, plus soluble dans l'alcool chaud ; saveur âcre.

D'après M. Adrian, ce n'est pas un alcaloïde ; elle se dissout, il est vrai, dans les acides, mais sans former de sels ; sous l'influence des acides, elle se dédouble en une matière sucrée et en *Solanidine*.

L'acide sulfurique la colore en jaune orangé, et la coloration passe au violet et au brun. Avec l'alcool et l'acide sulfurique, il se produit à chaud une coloration faible, qui devient peu à peu rouge par refroidissement. Ces réactions appartiennent aussi à la solanidine. D'après Bauer, la solanine donne à chaud une coloration rouge avec l'acide tellurique en solution sulfurique.

Physiologie et thérapeutique : C'est un poison des plaques motrices terminales de la vie organique ; elle narcotise le bulbe, la moelle et les cordons nerveux et paralyse les extrémités terminales des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs ; elle ne congestionne pas le cerveau.

Elle doit être rangée, d'après M. Ch. Richet, parmi les poisons dont l'atropine est le type.

Le D^r Geneuil lui a attribué des qualités analgésiques, qui ont été contestées par MM. Guignard et Daudet.

Il est possible, d'après M. Adrian, que la solanine agissant comme analgésique soit extraite de la morelle ou de la douce-amère, et alors cette propriété serait due à une petite quantité d'atropine ou de quelque autre alcaloïde analogue. Ces assertions contradictoires demandent à être vérifiées avec un produit dont l'identité serait bien établie.

La solanine se trouve dans les petites pommes de terre qui poussent sur les vieilles, et le D^r Cortial a observé des phénomènes d'intoxication chez des personnes à qui ces petites pommes de terre avaient été livrées comme pommes de terre nouvelles.

Pharmacologie et posologie : Quelques praticiens ont essayé de pratiquer des injections hypodermiques

avec la solanine, et, comme ce corps est insoluble dans l'eau, ils ont songé à le dissoudre au moyen d'un acide; or, la solanine ne se combinant pas avec les acides, l'acide ajouté reste libre, et les injections sont caustiques; on doit donc y renoncer.

A l'intérieur, on l'administre à la dose de 5 à 30 centigrammes par jour, en trois ou quatre fois; dans l'espace de trois ou quatre jours, la dose peut être portée à 40 ou 50 centigrammes; on la donne en pilules ou en cachets.

SOLVÉOL et SOLUTOL. — Le *Solvéol* est un liquide limpide, neutre, presque inodore, miscible à l'eau en toutes proportions, analogue au lysol; donne, comme ce dernier, des solutions limpides; c'est un antiseptique qui doit ses propriétés au crétylol, qui est dissous au moyen du créosotate de soude. Ne contenant pas de savon, comme le lysol et la créoline, il présente, sur ces deux liquides, l'avantage de ne pas rendre les mains glissantes.

Il est supérieur, comme antiseptique, à l'acide phénique; on emploie, pour les besoins de la chirurgie, des solutions à 5 pour 1,000.

Le *Solutol* diffère du solvéol en ce que le crétylate de soude est employé à la place du créosotate de soude pour dissoudre le crétylol. A cause de son alcalinité, il ne peut guère être utilisé en chirurgie. On peut s'en servir pour la désinfection des crachats, des salles, des cadavres, etc.

SOLVINE. — (Voir Acide sulfuric.)

SOMATOSE. — Substance alimentaire, fabriquée par la maison Fr. Bayer, se présentant sous la forme de poudre jaune, finement granuleuse, sans odeur et presque sans saveur, soluble dans l'eau; contient, d'après Goldmann, 78 pour 100 d'albumose et 2.4 pour 100 de peptone. Recommandée contre la faiblesse, l'anémie, les troubles gastro-intestinaux et la dyspepsie nerveuse. Dose: 10 à 15 gr. par jour pour les adultes, et de 3 à 6 gr. pour les enfants, à prendre en 3 ou 4 fois dans l'eau, le lait ou le bouillon.

La *Ferro-somatose* est une combinaison de la somatose avec un composé organique contenant du fer. Poudre brune, inodore, insipide, soluble dans l'eau, agissant comme les ferrugineux, sans constiper.

SOMNAL (Éthylchloraluréthane). — Ce médicament, préparé par Radlauer, ne serait, d'après Liebreich, qu'un mélange de chloral, d'alcool, d'uréthane et de quelque autre substance.

Ce pseudo-produit chimique a été recommandé à la dose de 2 gr. et présenté comme possédant les propriétés du chloral et de l'uréthane.

SOMNOFORME. — Mélange anesthésique, composé de 60 parties de chlorure d'éthyle, 35 parties de chlorure de méthyle et 5 parties de bromure d'éthyle. Préconisé par le D^r Rolland pour l'anesthésie dans

la pratique dentaire ; agit comme analgésique plutôt que comme anesthésique général et ne semble pas produire de résolution musculaire complète comme le chloroforme et l'éther.

SOYA HISPIDA. — Cette plante, de la famille des Légumineuses, est originaire de l'Asie, où l'on emploie les graines pour la préparation d'un lait qu'on transforme en fromage ; on en fait aussi une liqueur, le *Shoyu*.

De tous les végétaux, les graines de *Soya* sont, d'après M. Lecerf, les plus riches en matières protéiques et en acide phosphorique ; elles en contiennent même plus que la viande de bœuf.

La farine de *Soya* étant très nutritive et contenant peu de sucre et d'amidon, on a songé à l'employer dans le régime alimentaire des diabétiques, en la transformant en pain et en biscottes. Mais, avant de panifier cette farine, il faut la débarrasser de l'huile purgative qu'elle renferme. Le pain de *Soya* ou de *Soja* reste frais pendant quatre à cinq jours et n'a aucune saveur désagréable.

SOZOÏODOL. — Ce corps, dont le nom chimique est *Acide diiodoparaphénylsulfurique*, est obtenu en traitant la benzine biiodée par l'acide sulfurique, saturant par le carbonate de plomb, précipitant le plomb par l'hydrogène sulfuré et évaporant la solution aqueuse. Il contient 54 pour 100 d'iode, 7 pour 100 de soufre et 20 pour 100 de phénol ; il a été recom-

mandé par le D^r Fritsche, de Berlin, pour le traitement des affections rhino-laryngées, des dermatoses et des brûlures, et on l'a préconisé comme succédané de l'iodoforme, pour le pansement des plaies.

Il forme des sels cristallisés avec la potasse, la soude et l'ammoniaque; il se combine aussi avec d'autres métaux, le zinc, le mercure, l'aluminium, le plomb, par exemple. Le *Sozoïodol sodique*, très soluble dans l'eau et dans l'alcool, est le plus employé.

Le *Sozoïdol potassique* est soluble dans 100 parties d'eau, insoluble dans l'alcool; le sel de lithine se dissout également dans ces deux véhicules, ainsi que le sel de zinc; quant au sel de mercure, il est à peu près insoluble dans ces liquides; on peut le dissoudre à l'aide de l'iodure de potassium.

En chauffant les sels de sozoïodol avec du chlorate de potasse et de l'acide chlorhydrique, il se forme des plaques dorées, brillantes, d'odeur caractéristique.

Chauffée avec l'acide nitrique, une solution de ces sels laisse déposer des cristaux d'acide picrique, et il se dégage des vapeurs d'iode.

Un sel de sozoïodol, chauffé avec l'acide sulfurique, dégage de l'iode, et il se forme de l'iodure de phénol, dont l'odeur désagréable est pénétrante.

Les sels solubles de sozoïodol donnent, avec le perchlorure de fer, une coloration bleue violette, qui passe peu à peu au rouge violet.

Le sozoïodol est peu toxique, car on a pu en donner 1 gr. à un lapin sans le tuer.

Le *Sozoïodol mercurique* a été recommandé par Schwimmer, de Budapest, contre la syphilis, en injec-

tions hypodermiques. Il se sert d'une solution de sozoïodolate de zinc à 1 ou 2 pour 100 pour combattre la blennorrhagie aiguë ou chronique.

Pour le pansement des plaies, on peut employer les solutions aqueuses de sozoïodol libre ou de sozoïodolates solubles à 2 ou 3 pour 100, ou bien les sozoïodolates mêlés au talc ou au sucre de lait dans la même proportion.

SPARTÉINE. — Base volatile, ne renfermant pas d'oxygène ($C^{30} H^{26} Az^2$), découverte par Stenhouse dans le genêt à balais, (*Spartius scoparius* ou *Cytisus scoparius*, Légumineuses-Papilionacées), qu'on rencontre sur le bord des routes et dans les endroits humides.

Pour la préparer, M. Houdé propose de prendre les feuilles et les rameaux, réduits en poudre, qu'on épuise par l'alcool à 60°; on distille la liqueur alcoolique, et l'on reprend le résidu par l'acide tartrique; on filtre la solution acide, qu'on traite ensuite par le carbonate de potasse et l'éther. On traite de nouveau la solution étherée, successivement par l'acide tartrique et le carbonate de potasse, et l'on obtient, par évaporation, la spartéine purifiée. 1 kilogramme de plante en donne 3 gr. environ.

Propriétés : Liquide, incolore, plus dense que l'eau; bouillant à 287 degrés; odeur pénétrante analogue à celle de la pyridine; saveur amère; brunit à l'air; soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; insoluble dans l'eau, la benzine et les huiles de pétrole.

Elle se combine avec les acides et forme des sels cristallisables ; le sulfate de spartéine est le sel le plus employé ; il est soluble dans l'eau.

L'iode en solution étherée la convertit en un périodure, qui cristallise dans l'alcool en aiguilles vertes. Le brome la transforme en une masse résineuse rouge. Les solutions de spartéine forment un précipité verdâtre avec les sels de cuivre, jaune avec le chlorure de platine.

Chauffé avec l'acide chromique, le sulfate de spartéine verdit, et il se dégage une odeur de cicutine. (*G. Marque.*)

Physiologie et thérapeutique : D'après M. Laborde, le sulfate de spartéine relève le cœur et le pouls, comme la digitale et le muguet, mais son action est plus énergique, plus rapide et plus durable ; il régularise le rythme cardiaque, augmente la force d'impulsion du cœur défaillant et accélère les battements.

D'après Germain Sée, qui a introduit la spartéine dans la thérapeutique, son emploi est indiqué dans les cas où le muscle cardiaque est altéré ou n'a pas assez de puissance pour combattre les obstacles à la circulation, et cela quelle que soit la lésion primitive, et lorsque le pouls est irrégulier et intermittent.

Dans les dyspnées cardiaques, les malades se trouvent bien de l'usage de ce médicament, concurremment avec l'iodure de potassium et les inhalations de pyridine.

Il ne se produit pas d'accumulation dans l'économie comme avec la digitale.

D'après MM. Guinard et Geley, les badigeonnages

pratiqués sur la peau, avec une solution de spartéine au vingtième, produisent un abaissement de la température, par suite d'une action réflexe exercée sur les centres nerveux de la thermogenèse ; ils ont observé les bons effets de ces badigeonnages dans les cas d'érysipèle et dans les fièvres éruptives.

Pharmacologie et posologie : La dose quotidienne de sulfate de spartéine est de 5 à 10 centigrammes ; on peut néanmoins la porter exceptionnellement à 20 centigrammes, mais en surveillant l'action de très près. Les formes pharmaceutiques préférables sont les pilules à 5 centigrammes et le sirop préparé avec le sirop d'écorces d'oranges amères et dosé de telle sorte que chaque cuillerée contienne 5 centigrammes.

Dans les cas d'urgence, il peut être utile d'injecter hypodermiquement la spartéine ; on en injecte 5 centigrammes, qu'on peut renouveler en cas de besoin.

STÉAGINE. — Excipient employé en dermatologie, formé de stéarate de zinc dissous dans la paraffine.

STÉRÉSOL. — Vernis imaginé par M. Berlioz, de Grenoble, composé de gomme laque, 270 gr. ; benjoin, 10 gr. ; baume de tolu, 10 gr. ; acide phénique, 100 gr. ; essence de cannelle, 6 gr. ; saccharine, 6 gr. ; alcool, quantité suffisante pour faire 1 litre. Dans cette formule, la dose de gomme laque est trop considérable.

Ce vernis sert à pratiquer une sorte de pansement antiseptique adhérent aux muqueuses ou à la peau.

On désigne sous le nom d'*Adhésol* un mélange analogue, moins visqueux, dans lequel le naphтол remplace le phénol : résine copal, 35 gr. ; benjoin, 3 gr. ; baume de tolu, 3 gr. ; naphтол- α , 0 gr. 30 ; essence de thym, 2 gr. ; éther officinal, 100 gr.

STIGMATES DE MAÏS. — Les stigmates ou filaments de maïs (*Zea maïs*, Graminées) sont employés pour combattre les coliques néphrétiques, le catarrhe vésical et la gravelle.

On les administre en tisane préparée par infusion avec 20 gr. de stigmates par litre d'eau (2 ou 3 tasses par jour); ou en sirop préparé avec 25 gr. d'extrait aqueux pour 2 kilogr. de sirop simple (2 ou 3 cuillerées par jour).

STRONTIANE (Sels de). — Les sels de strontiane destinés à l'usage médical doivent être exempts de baryte (1); pour vérifier l'absence de ce dernier corps, on a recours à quatre réactifs qui ne donnent de trouble ou de précipité que lorsque le sel de strontiane contient de la baryte : 1° solution saturée de sulfate de strontiane; 2° solution saturée de bichromate de potasse, 2 ou 3 gouttes dans une solution saturée du sel de strontiane à essayer; 3° solution de chromate jaune de potasse, 2 ou 3 gouttes dans une solution très

(1) D'après M. Bardet, les sels de baryte seraient moins toxiques qu'on ne l'a cru jusqu'ici

étendue du sel de strontiane à essayer. Avec le bichromate, la limpidité doit persister même après vingt-quatre heures; avec le chromate, pendant vingt minutes au moins; 4° le meilleur réactif est le chromate neutre de strontiane; on prépare à chaud une solution saturée de ce sel, et on opère sur une solution saturée du sel de strontiane à essayer, lequel doit être neutre ou alcalin. La réaction est complète au bout de dix à quinze minutes.

D'après MM. Laborde et Féré, le *Bromure de strontium* peut remplacer avantageusement les bromures alcalins, aux mêmes doses, dans le traitement de l'épilepsie.

Le même sel a été administré avec succès, à la dose de 2 à 4 gr. par jour, par Germain Sée, dans le traitement des affections douloureuses et flatulentes de l'estomac.

D'après MM. Dujardin-Beaumetz, Bucquoy et Constantin Paul, le *Lactate de strontiane pur*, administré à la dose de 6 gr. par jour, en solution aqueuse, contribue à diminuer la quantité d'albumine contenue dans l'urine des albuminuriques (brightiques ou cardiaques.)

D'après Wood, de Philadelphie, le *Salicylate de strontiane* agirait comme antiseptique intestinal à la dose de 25 à 30 centigrammes; il réussirait aussi contre le rhumatisme goutteux à la dose de 60 centigrammes à 1 gr.

STROPHANTUS et STROPHANTINES.

— Les *Strophantus* sont des plantes grimpantes de la famille des Apocynacées, qui croissent sur la côte

occidentale de l'Afrique et dont les semences sont employées par les indigènes pour la fabrication d'un poison des flèches, désigné sous le nom d'*Inée*. Il en existe un grand nombre de variétés, qui ont été étudiées par plusieurs auteurs, principalement par M. Catillon, et dont trois méritent d'être mentionnées.

1° Strophantus Kombé. — Les semences sont vertes, couvertes de poils abondants et longs; odeur vireuse; saveur très amère; surmontées d'une aigrette qui est terminée par des poils blancs, et dont la partie nue est plus longue que la partie garnie de poils. Ces semences renferment 32 pour 100 de matières grasses et résineuses, dont on doit les débarrasser avant de les utiliser pour l'usage de la médecine.

Ce strophantus contient un principe actif, la *Strophantine*, que M. Catillon a isolée le premier et dont M. Arnaud a fait l'analyse élémentaire; on peut l'obtenir en évaporant dans le vide une solution d'extrait alcoolique préparé avec l'alcool à 70°; le résidu se compose de cristaux qu'on purifie par cristallisations successives.

On peut encore préparer la strophantine en faisant infuser les semences dans l'eau bouillante, traitant l'infusion par le sous-acétate de plomb, précipitant le plomb par l'hydrogène sulfuré et évaporant à basse température.

Cette strophantine est soluble dans 40 parties d'eau froide, 15 parties d'eau bouillante, 13 parties d'alcool; insoluble dans l'éther, le chloroforme et le pétrole.

La strophantine du Kombé est neutre et ne précipite pas avec les réactifs des alcaloïdes; elle donne, avec le tannin, un précipité blanc, soluble dans un excès de

strophantine. Au contact de l'acide sulfurique, un cristal de strophantine se colore en vert, puis en rouge, et enfin en noir. Une solution aqueuse donne, avec l'acide sulfurique, un précipité verdâtre, devenant noir. Avec l'acide chlorhydrique, à chaud, coloration verte, analogue à celle que donne la digitaline ; mais cette dernière ne se colore pas à froid avec l'acide sulfurique ; de plus, elle donne, avec l'acide sulfurique additionné de perchlorure de fer, une coloration bleue, tandis qu'avec la strophantine, cette coloration est verte.

La solution aqueuse de strophantine du Kombé mousse par l'agitation ; elle ne réduit pas la liqueur cupro-potassique ; cette réaction a lieu après digestion avec l'acide chlorhydrique ou sulfurique et il se forme alors de la *Strophantidine*. C'est donc un glucoside.

Elle n'est point azotée et dévie à droite la lumière polarisée.

On peut extraire 9 gr. 50 de strophantine de 1 kilo de semences de *Strophantus kombé*.

C'est un principe très toxique, capable de tuer un lapin à la dose d'un 1/2 milligramme par kilogramme d'animal, administré en injection hypodermique.

2° *Strophantus glabre*. — Appelé aussi *Strophantus du Gabon*. Semences de couleur jaune ambrée, dépourvues de poils, et non amères. La partie de l'aigrette munie de poils est plus longue que la partie nue. Au moyen de l'éther, on en sépare 35 pour 100 d'une huile incolore.

En traitant ces semences par le procédé au sous-acétate de plomb employé pour celles du *S. kombé*, on

obtient une strophantine cristallisée, dont les caractères diffèrent de la précédente.

Elle dévie à gauche; elle ne précipite pas par le tannin; un cristal, mis en contact avec l'acide sulfurique, donne des réactions inverses, c'est-à-dire qu'il se colore d'abord en rouge, puis en vert. Avec l'acide sulfurique et le perchlorure de fer, elle donne une coloration verte comme la strophantine du Kombé.

Elle est moins soluble dans l'eau froide (1 pour 60); plus soluble dans l'eau chaude et l'alcool; insoluble dans l'éther et le chloroforme.

La strophantine du Glabre est aussi un glucoside; elle n'est pas azotée. Le rendement est de 50 gr. par kilo. C'est la strophantine préparée en 1877 par MM. Hardy et Gallois.

La strophantine du Glabre est toxique aux mêmes doses que la strophantine du Kombé.

3° **Strophantus hispidus.** — Semences de couleur fauve, couvertes de poils courts et serrés; inodores; saveur assez amère. La partie de l'aigrette garnie de poils égale en longueur la partie nue.

Traitées comme celles des *Strophantus kombé* et *glabre*, elles ne fournissent qu'un produit amorphe. 1 kilo de semences en donne 6 gr. 50. Cette strophantine est 2 fois 1/2 moins toxique que les précédentes.

En définitive, si l'on compare l'activité des semences elles-mêmes, on voit que le *Strophantus glabre*, qui contient 5 fois plus de strophantine, est 5 fois plus toxique que le *Strophantus kombé*, et que ce dernier est lui-même 5 fois plus toxique que le *Strophantus hispidus*.

Lorsqu'on a extrait la strophantine des trois strophantus ci-dessus mentionnés, on trouve, dans les eaux mères, une substance azotée, qu'on a prise à tort pour un alcaloïde; ce principe a été isolé par M. Catillon, qui lui a donné le nom de *Strophantate de chaux*. Il précipite par l'oxalate d'ammoniaque, et, en liqueur acide, par l'iodhydrargyrate de potasse et par le phospho-molybdate de soude. En solution concentrée, il est précipité par l'acide chlorhydrique.

Thérapeutique : Les strophantus et les strophantines sont des poisons du cœur, comme la digitale; on les emploie dans les mêmes cas; ils sont doués d'une action diurétique. MM. Germain Sée et Bucquoy sont les premiers médecins qui les aient expérimentés en France, le premier en se servant de la strophantine, le deuxième en employant la teinture et l'extrait de strophantus.

M. Gley a signalé la strophantine comme jouissant de propriétés anesthésiques sur l'œil. Cette action est tardive et incomplète; de plus, elle est accompagnée, d'après M. Panas, de douleur vive et de conjonctivite.

Pharmacologie et posologie : Lorsqu'on doit employer le strophantus sous forme de teinture ou d'extrait, il est préférable de se servir du *Strophantus kombé*; les préparations faites avec le *Glabre* seraient trop actives; si l'on doit faire usage de la strophantine, on peut indifféremment prendre celle du *Kombé* ou celle du *Glabre*. La strophantine de l'*Hispidus* doit être laissée de côté, ainsi que ses préparations, qui seraient moins actives que celles du *Kombé*.

La forme pharmaceutique préférable paraît être l'ex-

trait hydroalcoolique. Cet extrait est amer et provoque l'éternuement s'il n'est pas manié avec précaution. On prépare, avec cet extrait, des granules à 1 milligramme, dont on administre de 2 à 4 par jour.

La teinture de Kombé peut aussi être employée à la dose de 5 à 10 gouttes par jour; cette teinture doit être jaune; si elle est verte, c'est qu'elle a été préparée avec des semences non privées préalablement de leur matière grasse. On doit éviter de préparer cette teinture avec des semences épuisées; on les reconnaît à leurs poils qui sont agglutinés et elles semblent couvertes d'un vernis.

Quant à la strophantine, qu'elle provienne du *Kombé* ou du *Glabre*, on l'administre en granules dosés au 1/10^e de milligramme; de 2 à 4 par jour. La toxicité de cette substance est telle que le médecin doit la manier avec circonspection.

Inéine. — Principe cristallisé, retiré des aigrettes des strophantus; très peu étudiée au point de vue chimique et au point de vue thérapeutique.

STYPTICINE. — Sous ce nom, on désigne le *chlorhydrate de cotarnine* (la cotarnine est un alcaloïde résultant de l'oxydation de la narcotine). Poudre amorphe, jaunâtre, soluble dans l'eau. A cause de ses analogies chimiques avec l'hydrastinine, certains pharmacologistes ont eu l'idée de l'essayer contre les métrorrhagies. D'après Gottschalk, il est bon de l'administrer avant l'époque présumée des règles; la dose est alors de 10 centigrammes par jour en cinq capsules ou

pilules ; cette dose peut être doublée. Si l'intervention a lieu pendant la période menstruelle, on injecte hypodermiquement 20 centigrammes dans les muscles fessiers.

STYRACOL (Cinnamate de gaïacol). — Pour le préparer, on traite le gaïacol par le chlorure de cinnamyle. Il fond à 130 degrés. On le considère comme un puissant antiseptique.

STYRONE. — Ce corps a été conseillé, pour le traitement des affections de l'oreille, comme antiseptique. Chimiquement c'est *l'Alcool cinnamylique* ou *cinnamique*. (Voir, pour plus de détails, la 4^e édition, page 382.)

SUBLAMINE. — Combinaison de sublimé et d'éthylène-diamine, ne précipitant pas l'albumine et dépourvue d'action irritante ; employée en solution à 2 pour 100, pour le lavage des mains.

SUCCINIMIDE MERCURIQUE. — Ce corps, décrit par Dessaignes, se prépare en faisant dissoudre de l'oxyde de mercure dans une solution aqueuse bouillante de succinimide, ou en faisant agir le gaz ammoniac sur l'acide succinique anhydre (Bocquillon et Jullien).

Propriétés : Poudre blanche, soyeuse, soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther ; ne précipite pas l'albumine.

Thérapeutique : Recommandé par MM. Vollert et Jullien pour le traitement de la syphilis.

Pharmacologie et posologie : Pilules de 2 à 3 centigrammes ; injections hypodermiques de 2 milligrammes par jour.

SUC MUSCULAIRE (Myosérum). — On donne les noms de *Suc musculaire*, *Sérum musculaire*, *Myosérum* au suc extrait de la viande de bœuf par une forte pression ; contient 10.50 pour 100 d'azote total. Les cendres renferment 3.15 pour 100 d'acide phosphorique. Le myosérum n'est pas coagulé par le chlorure de sodium et le sulfate de magnésie ; il l'est par le sulfate d'ammoniaque.

On le recommande contre la tuberculose.

Il est très toxique quand il est injecté dans les veines. On donne le nom de *Zomol* à ce suc desséché à basse température ; il se présente sous forme de paillettes rouges, ayant l'odeur de la viande et hygroscopiques.

SULFALDÉHYDE (Thialdéhyde). — Corps obtenu par l'action de l'hydrogène sulfuré sur l'aldéhyde éthylique en solution aqueuse et conseillé comme hypnotique. (Pour plus de détails, voir 7^e édition, page 371.)

SULFAMINOL. — Ce corps, proposé comme antiseptique, est la *Thio-oxydiphénylamine*, obtenue en faisant agir le soufre sur les sels de méta-oxydiphénylamine en solution aqueuse.

Propriétés : Poudre jaunâtre, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans les alcalis, l'alcool et l'acide acétique ; fond à 155 degrés.

Physiologie et thérapeutique : Mis en contact avec les liquides de l'économie, il se dédouble, et l'action spécifique du soufre et du phénol se révèle. Le D^r Schmidt compare son action antiseptique à celle de l'iodoforme.

On l'administre à l'intérieur à la dose de 25 centigrammes par jour.

SULFANILATE DE SOUDE. — (Voir Acide sulfanilique.)

SULFIBENZOATE DE SOUDE. — Corps obtenu par M. Heckel en faisant dissoudre de l'acide benzoïque dans une solution concentrée de sulfite de soude.

Le sulfibenzoate de soude est doué de propriétés antiseptiques et peut remplacer l'iodoforme et le sublimé dans le pansement des plaies ; il a été expérimenté en solution aqueuse à 4 ou 5 pour 1,000, et les résultats obtenus ont été satisfaisants. Son innocuité et sa solubilité constituent des avantages qui peuvent le faire préférer à d'autres antiseptiques.

SULFOCAFÉINATE DE SOUDE. — (Voir Acide sulfocaféinique.)

SULFOCARBOL (Acide orthoxyphénylsulfureux, Acide sulfophénique, Acide sozologique, Aseptol). — On peut considérer ce corps comme un éther de l'acide sulfureux ou comme de l'acide salicylique, dans lequel le radical carboxyle CO est remplacé par le radical sulfuryle SO².

Il existe trois variétés d'acide oxyphénylsulfureux (*ortho*, *para* et *méta*); c'est la variété *ortho* qui jouit des propriétés antiseptiques les plus énergiques. Il importe donc, dans la préparation du sulfocarboul, d'éviter la formation des variétés *para* et *méta*; pour cela, on prend équivalents égaux d'acide phénique et d'acide sulfurique concentré, qu'on mélange à froid, et l'on veille à ce que la température ne s'élève pas trop haut. La réaction terminée, on sature par l'eau de baryte l'excès d'acide, et l'on concentre à basse température ou mieux dans le vide.

Propriétés : A la température ordinaire, c'est un liquide sirupeux ($D = 1.400$), de teinte rose, d'odeur piquante, qui n'est pas désagréable comme celle du phénol, et qui disparaît dans les solutions; cristallise vers 8 ou 10 degrés; volatil, distillant vers 130 degrés; se décompose à une température plus élevée; forme des sels cristallisés avec les alcalis et plusieurs métaux; donne la même réaction violette que l'acide salicylique avec le perchlorure de fer.

Doué de propriétés antifermentescibles, antiputrides et antiseptiques assez énergiques, qui ont été mises en lumière par M. F. Vigier. N'est pas toxique comme l'acide phénique.

Les urines des personnes ou des animaux ayant ab-

sorbé du sulfocarboul restent limpides et donnent, avec le perchlorure de fer, la réaction caractéristique, même alors que la dose ingérée ne dépasse pas 50 centigrammes.

SULFONAL (Diéthylsulfon-diméthylméthane). — Ce corps appartient au groupe des *disulfones* ; on le prépare en oxydant, au moyen du permanganate de potasse, le mercaptol préparé par l'action de l'acide chlorhydrique alcoolique sur l'acétone et le thiosulfite d'éthyle, en présence du sulfate de soude. Ce corps a été étudié par Kast et Baumann, au point de vue chimique.

Propriétés : Poudre blanche, cristalline, inodore, insipide, soluble dans 500 parties d'eau à la température ordinaire et dans 15 parties d'eau bouillante, soluble dans l'alcool et l'éther alcoolisé ; inattaquable par la chaleur, les agents d'oxydation, les acides et les alcalis. Il fond à 125 degrés 5.

Chauffé avec quelques gouttes d'acide sulfurique et une trace d'acide phénique, il passe brusquement au vert émeraude, en dégageant une forte odeur sulfureuse. Lorsqu'on le chauffe avec le cyanure de potassium à poids égal, il se produit des vapeurs épaisses et une odeur de mercaptan ; en reprenant la masse fondue par le perchlorure de fer, on obtient la coloration rouge que donne le sulfocyanure de potassium avec les sels ferriques.

Chauffé avec la limaille de fer, il dégage une odeur alliagée ; si, après refroidissement, on ajoute de l'acide chlorhydrique étendu, il se dégage de l'hydrogène sul-

turé. La limaille de fer employée à cette réaction doit être exempte de soufre.

Une solution aqueuse saturée à 15 degrés doit être sans action sur une solution de permanganate de potasse au millième.

Physiologie et thérapeutique: Le sulfonal, étudié par MM. Constantin Paul, Huchard, Kieffer, etc., diminue l'excitabilité cérébrale; il augmente la pression sanguine à faible dose et l'abaisse à dose élevée; il amène la destruction des globules sanguins. Il est toxique à la dose de 90 centigrammes par kilogramme d'animal.

Le sulfonal est employé comme hypnotique. Il n'a aucune influence sur le cœur. Parfois, son action se fait sentir pendant deux ou trois nuits de suite, bien qu'une seule dose ait été administrée.

Casarelli l'a recommandé dans le traitement du diabète sucré.

D'après MM. Combemale et Descheemaker, le sulfonal calmerait les sueurs des phtisiques lorsqu'elles ne sont pas très profuses.

Bien qu'on l'ait présenté comme inoffensif, il a produit des accidents (vertiges, céphalée, nausées, vomissements), dus à son accumulation dans l'économie, accumulation qu'explique sa faible solubilité.

Dans les cas d'intoxication par le sulfonal, les urines prennent une coloration rouge brun, due à l'hématoporphyrine, dont on peut constater la présence en la précipitant par une solution alcaline de chlorure de baryum. On observe aussi, dans l'urine, des traces

d'albumine, des éléments rénaux et de petites quantités de sulfonal non modifié.

D'après M. Lépine, l'usage prolongé du sulfonal peut déterminer des bourdonnements d'oreilles, un affaiblissement des forces et des facultés intellectuelles, de la somnolence, de la stupeur et de la difficulté dans la parole; ces symptômes conduisent au *sulfonalisme*, état analogue au morphinisme.

La majeure partie du sulfonal ingéré est éliminée sous forme de composés sulfureux libres ou associés. D'après Smith, le sulfonal donne naissance dans l'organisme à de l'acide éthylsulfonique.

D'après M. Ph. Lafon, l'urine des malades prenant du sulfonal réduirait la liqueur de Fehling.

Pharmacologie et posologie : Le sulfonal se prescrit généralement en cachets de 50 centigrammes; on en administre de 2 à 4 à 1/2 heure d'intervalle, le soir. Il y aurait danger à dépasser 4 à 5 gr. par jour. Pour les femmes, la dose doit être réduite de moitié.

David Stewart prétend que le sulfonal agit plus rapidement et plus complètement lorsqu'il est dissous dans l'eau chaude.

Trional et Tétronal. — Ces deux corps appartiennent au même groupe que le sulfonal; dans le premier, qu'on appelle *Diéthylsulfon-méthyléthylméthane*, un atome de méthyle est remplacé par un atome d'éthyle; dans le deuxième, qui a reçu le nom de *Diéthylsulfon-diéthylméthane*, il n'y a plus que de l'éthyle.

Leurs propriétés diffèrent peu de celles du sulfonal; les doses à administrer sont les mêmes, et ils peu-

vent avantageusement remplacer le sulfonal lorsque celui-ci est devenu inefficace par accoutumance.

Quelques médecins préfèrent le trional au sulfonal, parce qu'il serait plus fidèle; M. Vogt conseille la dose de 1 gr. à 1 gr. 50 en une seule fois, au coucher, dissous dans un peu d'eau chaude. Le sommeil qu'il procure est calme et le réveil est normal.

Schultze prétend que l'urine des malades qui prennent ce médicament contient de l'hématoporphyrine, ainsi que celle des malades prenant du sulfonal.

D'après MM. Pouchet, Brissemoret et Joain le trional est soluble dans 3 parties de paraldéhyde et dans 20 parties d'huile d'amandes. On peut utiliser cette dernière solubilité pour administrer le trional à l'état de potion huileuse.

M. Vogt conseille d'administrer des alcalins aux malades qui absorbent du sulfonal, afin d'éviter l'hématoporphyrinurie, qui ne prend naissance que dans l'urine fortement acide.

SULFORICINATE DE SOUDE. — (Voir Acide sulforicinique.)

SULFOSALICYLATE DE SOUDE. — Poudre cristalline, de saveur acide et légèrement astringente, soluble dans l'eau, presque insoluble dans l'alcool et l'éther. Sa formule est celle de l'acide salicylique, dans laquelle un atome d'hydrogène est remplacé par SO^3Na .

D'après Neisse, de Berne, ce corps est aussi efficace que le salicylate de soude dans le rhumatisme articulaire aigu, et sa saveur est moins désagréable.

SUPPOSITOIRES A LA GLYCÉRINE.

— On peut les préparer en prenant des suppositoires creux en beurre de cacao, dont on remplit la cavité de glycérine et qu'on ferme par un bouchon de beurre de cacao. Ces suppositoires contiennent 2 gr. de glycérine.

Dieterich propose de prendre 90 parties de savon de stéarine pur et dialysé, qu'on dissout dans l'eau chaude; on ajoute 10 parties de glycérine; on filtre à chaud dans un entonnoir à filtration chaude, et l'on évapore à 100 parties; puis, on coule dans des moules.

Eckstein dissout au bain-marie 50 parties de savon dans 100 parties de glycérine, et il ajoute 50 parties de beurre de cacao; il agite jusqu'à consistance convenable pour couler dans des moules en papier.

On peut encore utiliser la propriété que possède la lanoline de se mêler assez facilement à la glycérine; on prend, pour un suppositoire :

Glycérine	2 grammes.
Lanoline	2 —
Cire blanche	1 —
Beurre de cacao	1 —

On fait fondre la cire, le beurre de cacao et la lanoline; on ajoute la glycérine et l'on agite; on coule ensuite dans des moules qu'on place dans un mélange de glace et de sel, pour éviter la séparation de la glycérine.

Les meilleurs suppositoires à la glycérine sont ceux

qui sont préparés avec la gélatine. On emploie une pâte analogue à celle dont on se sert pour fabriquer les *Ovules vaginaux*. Voici les formules à suivre :

	Ovules.	Suppositoires.
Gélatine Cognet extra.	10 gr.	10 gr.
Eau distillée.....	30 —	20 —
Glycérine à 30°	60 —	50 —

On fait tremper la gélatine dans l'eau, jusqu'à ce qu'elle ait absorbé la quantité d'eau nécessaire ; on la fait fondre dans la glycérine chauffée au bain-marie, et l'on coule dans des moules vaselinés.

SYMPHOROL. — (Voir Acide sulfocaféinique.)

TANGHININE. — On désigne sous ce nom un principe extrait par M. Arnaud du *Tanghinia venenifera* (Apocynacées), plante croissant dans l'île de Madagascar et dont l'amande est employée par les Malgaches à la préparation d'un poison judiciaire, le *Tanghin*. (Voir, pour plus de détails, la 4^e édition, page 396.)

TANNALBINE (Tannalbumine). — Combinaison de tannin et d'albumine soumise à une température de 110 à 120 degrés pendant cinq à six heures ; obtenue par Gottlieb, d'Heidelberg. Poudre jaune pâle, sans saveur, contenant 50 pour 100 de tannin, insoluble dans le suc gastrique et ne se décomposant que dans l'intestin, où elle régénère le tannin. Employée par von Engel contre les diarrhées ; dose : 1 gr. pour

les adultes, 50 centigrammes pour les enfants, répétée 3 ou 4 fois par jour.

TANNIGÈNE (Acétyltannin).—Combinaison de tannin et d'acétyle, préconisée contre les diarrhées chroniques par Meyer, de Marbourg, et obtenue en traitant à chaud du tannin par un mélange d'acide acétique cristallisable et d'anhydride acétique, puis à froid par une solution de soude.

Poudre gris jaunâtre, sans saveur ni odeur; fusible à 170-190 degrés. Insoluble dans l'eau; peu soluble dans l'éther; très soluble dans l'alcool et dans les solutions de soude, de chaux, de borax et de phosphate de soude.

Le tannigène est inattaqué par les acides et il ne régénère son tannin qu'en milieu alcalin; c'est ce qui se produit dans l'intestin.

Doses : De 0 gr. 50 à 3 gr. par jour pour les adultes et de 0 gr. 20 à 1 gr. pour les enfants, à prendre en 3 ou 4 fois, pendant ou après le repas. Ce médicament agit peu sur les diarrhées aiguës et sur les diarrhées infantiles; on l'emploie aussi pour le traitement des plaies.

TANNOCOL. — Combinaison de tannin et de gélatine; poudre grisâtre, inodore, insipide, presque insoluble dans l'eau, difficilement soluble dans les liquides acides comme le suc gastrique; soluble dans les liquides alcalins comme le suc intestinal, qui le décomposent et mettent le tannin en liberté. Utile dans

les entérites chroniques. Dose : 1 gr. pour les adultes ; 50 centigr. pour les enfants, répétée plusieurs fois par jour.

TANNOFORMES. — Produits obtenus par Merck en traitant les différents tannins connus par l'aldéhyde formique, puis par l'acide chlorhydrique. Ces produits paraissent être des *méthylène-ditannin*. Le *tannoforme de noix de galle* est blanc rougeâtre, léger, insoluble dans l'eau et dans la plupart des dissolvants organiques, soluble dans l'alcool et les solutions alcalines ; avec l'acide sulfurique à chaud, il donne une coloration brune, qui devient verte, puis bleue ; en ajoutant de l'alcool, la couleur bleue passe au rouge vineux.

Merck a préparé les tannoformes de chêne, de ratanhia, etc.

TANNONE (Tannopine). — Combinaison de tannin et d'urotropine. Poudre brun clair, insipide, presque insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther et les acides étendus ; soluble dans les alcalis étendus. Se dédouble dans l'organisme. Employé par Schreiber contre la diarrhée (3 à 4 gr. par jour pour les adultes ; 0 gr. 20 à 0 gr. 30 pour les enfants).

TAPHOSOTE (Tannophosphate de créosote). — Composé provenant de l'association du tannin au phosphate de créosote. Liquide ambré, sirupeux. Même dose que le phosote.

TELLURATE DE POTASSE ou **DE SOUDE**. — Recommandé par le D^r Neusser contre les sueurs des phtisiques. On l'administre d'abord à la dose de 2 centigrammes par jour, en pilules. S'il se produit une accoutumance, on double la dose.

Avec des doses de 6 centigrammes, on constate quelquefois des renvois et la diminution de l'appétit.

D'après M. Combemale, de Lille, l'action du tellurate de soude n'est à peu près certaine qu'avec une dose de 5 centigrammes. Selon lui, le tellurate de soude réussit mieux que l'acide camphorique contre les sueurs des phtisiques.

L'haleine des malades soumis à ce traitement possède une odeur alliagée, qui, d'ailleurs, ne paraît pas les incommoder.

TÉNALINE. — Mélange des alcaloïdes de la noix d'arec (arécaïne, arécaïne, guanine) débarrassé de l'arécaline. Tæniifuge efficace chez le chien et le chat et ne nécessitant pas, dit-on, l'administration ultérieure d'un purgatif. La dose active est de 0 gr. 10 par kilogr. d'animal; on peut la doubler sans qu'il se produise d'autres accidents que des vomissements, de la diarrhée et de la torpeur.

TERPINE. — La terpine est un hydrate de térébenthène, obtenu en traitant 4 parties d'essence de térébenthine par 1 partie d'acide nitrique, en présence de 3 parties d'alcool à 80°; on obtient, au bout de

plusieurs jours, des cristaux qu'on sépare et qu'on purifie par cristallisation dans l'alcool ou dans l'eau bouillante.

Propriétés : Cristaux incolores, solubles dans 250 parties d'eau froide et dans 32 parties d'eau bouillante, très solubles dans l'alcool, l'éther et l'essence de térébenthine, solubles dans la glycérine, insolubles dans l'éther de pétrole.

Les urines des personnes qui en prennent troublent par l'acide nitrique; ce précipité ne doit pas être confondu avec l'albumine.

D'après M. Loison, on reconnaît encore la terpine en évaporant 1/2 litre d'urine jusqu'à ce qu'on obtienne un extrait, qu'on reprend par l'alcool bouillant; on filtre, et l'on évapore de manière à n'avoir que 5 centimètres cubes de liqueur, qu'on additionne de quelques gouttes d'acide chlorhydrique et qu'on met dans un tube à essai fermé par un bouchon que traverse un tube effilé dont la pointe a été cassée. On met dans ce tube effilé quelques cristaux de protochlorure d'antimoine; on chauffe, et le protochlorure se colore en rouge vif, si l'urine contient de la terpine.

Chauffée avec l'acide sulfurique dilué, la terpine donne des vapeurs de terpinol.

Thérapeutique : Introduite dans la thérapeutique par le D^r Lépine; employée principalement dans la bronchite : elle facilite l'expectoration et fluidifie les crachats; elle agit en modifiant la sécrétion bronchique.

On l'a essayée aussi contre la néphrite chronique; elle provoque alors la diurèse en agissant sur l'épithé-

lium rénal, mais on doit, dans ce cas, procéder avec circonspection et administrer de faibles doses, à cause de l'hématurie qui peut survenir. On ne doit pas alors dépasser 20 à 40 centigrammes.

Pharmacologie et posologie : Dans la bronchite, la dose est de 50 centigrammes à 2 gr. par jour. On peut l'administrer en pilules, en cachets ou sous forme d'élixir, dont la formule ci-dessous diffère peu de celle donnée par M. P. Vigier :

Terpine.....	10	grammes.
Glycérine.....	150	—
Alcool à 90°.....	150	—
Sirop de miel.....	125	—
Teinture de vanille....	10	—

Le sirop de miel ne peut être remplacé par le sirop simple, car l'alcool ferait cristalliser le sucre. Cet élixir est administré par cuillerées à soupe (2 à 4 par jour).

TERPINOL. — Corps préconisé par Dujardin-Beaumetz; on l'obtient en faisant bouillir la terpine avec l'eau acidulée d'acide chlorhydrique ou sulfurique, lavant le produit avec une solution alcaline, distillant et recueillant les vapeurs qui passent à 168 degrés.

Propriétés : Liquide incolore, mobile, réfringent; possède une odeur analogue à celle de la jacinthe densité = 0.852; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther.

Thérapeutique : Comme la terpine, le terpinol modifie la sécrétion bronchique; il s'élimine par le pou-

mon et fait disparaître la mauvaise odeur des crachats, en même temps qu'il les fluidifie. Il n'exerce qu'une action très faible sur les affections des voies urinaires.

Pharmacologie et posologie : On le prescrit soit en capsules, soit en pilules, contenant 10 centigrammes (de 5 à 10 par jour).

TÉTRANITROL (Tétranitrate d'érythrite).— Corps obtenu par l'action des acides nitrique et sulfurique concentrés sur l'érythrite; insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool. Préconisé par MM. Bradbury et Marshall, en Angleterre, et par M. Huchard, en France, comme vaso-dilatateur et pour abaisser la tension artérielle. L'action de ce médicament est plus durable que celle de la trinitrine et du nitrite d'amyle; cette action dure de quatre à cinq heures avec 1 centigr. On obtient donc un effet permanent avec 6 doses d'un centigr. administrées dans la journée. M. Huchard prescrit le tétranitrol sous forme de comprimés.

Le *tétranitrate* et l'*hexanitrate de mannite* paraissent avoir une action analogue à celle du tétranitrol.

TÉTRONAL. — (Voir Sulfonal.)

THALLINE. — Produit dérivé de la quinoline et découvert par Skraup, de Vienne; son nom chimique est *Tétrahydroparaméthoxyquinoline* ou *Tétrahydroparaquinisol*.

Propriétés : Liquide huileux formant facilement des sels, dont les plus usités sont le sulfate, le chlorhydrate et le tartrate. Le sulfate et le tartrate se présentent sous forme de poudre cristalline, blanche; le chlorhydrate est hygroscopique.

Le sulfate a une odeur d'anisol, et le tartrate une odeur de coumarine. Ces deux sels sont solubles dans l'eau, qui dissout un cinquième de son poids de sulfate et un dixième de tartrate.

Le sulfate de thalline, en solution aqueuse, brunit à la lumière; il se dissout dans 100 parties d'alcool, et la solution s'altère également à la lumière; à peine soluble dans l'éther, un peu plus dans le chloroforme.

Mis sur la langue, il a une saveur amère, piquante et désagréable; en solution très étendue, sa saveur est aromatique et assez agréable.

Avec le perchlorure de fer, il donne une coloration verte (d'où le nom de *thalline*), qui ne se communique ni à la benzine, ni au chloroforme; avec le thiosulfate de soude, coloration violette, passant au rouge-vineux; avec l'acide oxalique, coloration jaune, surtout à chaud; avec le bichromate de potasse, l'acide chromique, le nitrate de mercure, le chlore, le brome, l'iode, le nitrate d'argent, coloration verte; avec l'acide picrique, précipité jaune; avec l'acide azotique fumant, coloration rouge que le chloroforme peut enlever.

Physiologie et thérapeutique : Étudiée, au point de vue thérapeutique, par von Jaksch et par M. Huchard. Recommandée comme antipyrétique; son action ressemble à celle de la kairine.

D'après M. A. Robin, la thalline est un poison des globules du sang et du système nerveux ; c'est donc un antipyrétique dangereux.

Elle est absorbée rapidement, mais elle s'élimine lentement. L'urine des malades qui en prennent est verdâtre en couche mince ; rouge jaunâtre en couche plus profonde.

Pharmacologie et posologie : La dose est de 25 centigrammes, qu'on peut renouveler.

On peut la faire prendre en cachets ou dans une potion aromatisée au goût du malade.

On peut pratiquer des injections hypodermiques avec une solution au dixième.

THALLINE PERIODÉE (**Periodure** ou **Periodosulfate de thalline**). — Combinaison de thalline avec l'iode ; corps cristallin, noir, soluble dans l'alcool ; a donné de bons résultats à M. Mortimer Granville, en Angleterre, contre les tumeurs carcinomateuses ; il fait prendre chaque jour 3 ou 4 pilules contenant chacune 25 centigrammes de periodosulfate de thalline.

THALLIUM. — D'après les expériences de Kreis, les sels de ce métal exercent une action antiseptique contre les gonocoques de la blennorrhagie. Aussi, a-t-on tenté de traiter cette maladie par des injections de sulfate de thallium à 2 pour 100 ; on doit pratiquer

chaque jour deux injections successives, et cela deux fois par jour.

THÉOBROMINE. — Principe actif extrait du cacao, appartenant au groupe des xanthines, comme la caféine. C'est de la diméthylxanthine, tandis que la caféine est la triméthylxanthine.

La théobromine se sublime sans altération à 290 degrés ; elle est presque insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther. Elle se dissout à chaud dans une solution de soude caustique ; elle diffère de la caféine en ce qu'elle ne se dissout pas au contact du salicylate ou du benzoate de soude. D'après M. Brissemoret, elle se dissout dans une solution de phosphate trisodique.

On peut, d'après M. Tanret, distinguer la théobromine de la caféine, par les réactions suivantes :

Le réactif Valser (iodhydrargyrate de potasse avec excès de biiodure de mercure), ajouté à une solution de caféine additionnée d'acide sulfurique, donne un précipité ; avec la théobromine, il n'y a pas de précipité.

Si l'on prend le réactif de Bouchardat (1 gr. iode, 1 gr. iodure de potassium et 50 gr. eau distillée), et si l'on en ajoute goutte à goutte dans 2 centimètres cubes d'une solution aqueuse de caféine, additionnée de 1 centimètre cube d'acide sulfurique dilué au tiers (et bien refroidi), il se produit un précipité de couleur kermès ; avec la théobromine, le précipité est noir.

MM. Germain Sée et Huchard l'ont recommandée comme diurétique dans les affections cardiaques ; D'après Germain Sée, elle serait cinq fois plus diuré-

tique que la caféine et agirait directement sur le parenchyme du rein, sans avoir, comme la caféine, l'inconvénient de causer une excitation cérébrale. Elle produit parfois de la céphalalgie et des nausées.

Doses : 1 à 2 gr. par jour, en cachets de 50 centigrammes. M. Huchard a, dans le principe, prescrit des doses plus élevées, mais il les a abandonnées. Il est bon de suspendre l'administration du médicament au bout de plusieurs jours.

La **Santhéose** n'est autre chose que de la théobromine.

THÉOCINE. — Produit présenté par Minkowski comme isomère de la théobromine, mais ayant la propriété d'être soluble, et par conséquent d'agir plus rapidement et à plus faibles doses que la théobromine (3 ou 4 doses de 30 centigr. par jour). On la présente comme n'étant autre chose que de la théophylline, préparée artificiellement par Traube. Poudre blanche, soluble dans l'eau chaude et dans l'eau alcalinisée par le carbonate de soude. C'est un diurétique puissant, qui agit par influence directe sur le rein. Son emploi demande à être surveillé.

THERMODINE (Acétyléthoxyphényluréthane.) — Obtenue par l'action de l'anhydride acétique sur l'éthoxyphényluréthane. Aiguilles blanches, résistantes, inodores et presque insipides, fusi-

bles à 86-88 degrés, très peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau chaude.

Pour la caractériser, on la chauffe avec l'acide sulfurique, et l'on ajoute de l'eau; le liquide filtré se colore en rouge rubis avec le perchlorure de fer, ou avec le chlorure de chaux, ou avec l'acide chromique.

Ce corps, comme la neurodine, agit comme antipyrétique et comme analgésique; elle réussit cependant moins bien contre les névralgies. Von Mering, qui l'a expérimentée, la prescrit à la dose de 1 gr. 50 par jour, en trois fois.

THILANINE (Lanoline brune sulfurée).

— Corps résultant de l'action du soufre sur la lanoline et obtenu par Siebels. D'après Saalfeld, la thilanine constituerait un excellent médicament contre certaines dermatoses (eczéma, sycosis, acné rosacée, etc.); elle calmerait le prurit et ne déterminerait aucune irritation.

THIOCAMPHRE. — Corps préparé par Emerson Reynolds comme désinfectant; il résulte de l'action de l'acide sulfureux sur le camphre; exposé à l'air, il dégage, dit-on, de l'acide sulfureux.

THIOCOL. — Sel potassique de l'acide gaïacol-sulfonique, analogue au gaïacyl, qui est le sel calcique du même acide. Poudre blanche, de saveur amère d'abord, puis douceâtre, sans odeur, très soluble dans

l'eau ; n'irrite pas les muqueuses et n'occasionne pas de diarrhées. Préconisé par Schwartz contre la tuberculose pulmonaire. La dose peut être portée jusqu'à 10 et 15 gr. par jour.

Schnerer (de Vienne) le recommande contre la diarrhée, à la dose de 1 gr. 50 par jour en 3 cachets.

On donne le nom de *Sulfosot* à un corps qui a de grandes analogies avec le thiocol et qui est un sulfo-créosotate de potasse. C'est un liquide sirupeux, brun, soluble dans l'eau, hygroscopique, inodore, de saveur amère assez désagréable.

THIOFORME. — (Voir Dithiosalicylate de bismuth.)

THIOL. — (Voir Ichthyol.)

THIOPHÈNE - SULFONATE DE SOUDE. — Le thiophène a été découvert dans la benzine de goudron de houille par Victor Meyer ; on l'obtient en faisant agir l'acétylène sur le soufre en ébullition. Ce corps, dont la formule est $C^4 H^4 S$, présente des analogies avec la benzine et forme, comme elle, des produits de substitution chlorés, bromés, iodés, sulfonés, etc. C'est un liquide oléagineux, incolore, d'odeur peu prononcée, insoluble dans l'eau, bouillant à 84 degrés et non toxique. Le sel de soude de l'*Acide thiophène- α -sulfonique* est un dérivé sulfoné du thiophène ; c'est une poudre blanche, cristalline, con-

tenant 33 pour 100 de soufre ; préconisé par Spiegler contre le prurigo, sous forme de pommade au 5^e et au 10^e, préparée avec la vaseline et la lanoline.

Thiophène biiodé. — C'est un dérivé du thiophène, analogue à l'iodol ; poudre cristalline, d'odeur aromatique particulière, non désagréable ; contient 75.5 pour 100 d'iode et 9.5 pour 100 de soufre ; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, l'éther et le chloroforme. Proposé comme succédané de l'iodoforme par Hock.

THIOSINAMINE (Allylsulfocarbamide).
— Corps obtenu en chauffant 2 parties d'essence de moutarde avec 1 partie d'alcool absolu et 7 parties d'ammoniaque ; au bout de plusieurs heures, l'odeur de moutarde et d'ammoniaque disparaît, et il cristallise une substance, la thiosinamine, qu'Hébra a employée avec quelque succès en injections hypodermiques, en solution alcoolique ou étherée, contre le lupus.

THUYA OCCIDENTALIS. — On a préconisé la teinture de *Thuja occidentalis* (Conifères) ou de préférence l'alcoolature, pour obtenir la guérison des végétations et des verrues. On en administre 60 à 80 gouttes par jour en 2 fois.

THYMACÉTINE. — Obtenue par Hofmann, de Leipzig, et expérimentée par Jolly (de Berlin). C'est un

corps qui est, au thymol, ce que la phénacétine est au phénol.

Poudre blanche, cristalline, peu soluble dans l'eau.

Jouit de propriétés analgésiques et hypnotiques; calme les céphalalgies nerveuses, mais non la migraine; occasionne parfois de la congestion céphalique.

Dose : De 0 gr. 25 à 1 gr. Comme hypnotique, 0 gr. 50.

THYMOL-ACÉTATE DE MERCURE. —

Le thymol-acétate de mercure est obtenu en traitant une solution d'acétate de mercure par une solution alcoolique de thymol.

C'est une substance blanche, inodore, insipide, soluble dans l'alcool dilué, insoluble dans l'eau, préconisée contre la syphilis en injections hypodermiques.

THYROGLANDINE. — Le corps thyroïde étant traité par l'eau froide, on filtre et l'on évapore à siccité; on a ainsi l'iodoglobuline, qui est l'un des deux principes actifs de la glande thyroïdine; le résidu est traité par l'eau alcalinisée au moyen de la soude; on dissout ainsi l'iodothyrene, l'autre principe actif de la glande; on filtre; on neutralise par l'acide chlorhydrique; on évapore à siccité et l'on mêle les deux poudres; le mélange constitue la *thyroglandine*, qu'on administre à la dose de 18 à 30 centigr., ce qui correspond à 1/2 corps thyroïde de poids moyen.

TOLYPYRINE. — Ce corps, préparé en Allemagne, est analogue à l'antipyrine ; ce serait le *Para-tolyldiméthylpyrazolone*. On prétend qu'elle est douée de vertus thérapeutiques.

TOLYSAL. — Ce corps est un salicylate de tolypyrine. Cristaux incolores, fusibles à 101-102 degrés, à peine solubles dans l'eau et l'éther, solubles dans l'alcool et l'éther acétique.

D'après A. Hennig, de Königsberg, ce médicament serait à la fois antirhumatismal, antithermique et analgésique.

La dose est de 3 à 6 gr. par jour (1 gr. toutes les deux heures).

TOPIQUES D'UNNA. — On désigne sous ce nom des emplâtres qu'Unna a mis en vogue et dans lesquels l'excipient emplastique est réduit au minimum. Ces topiques ne pouvant être introduits en France, on a essayé de préparer des produits susceptibles de les remplacer.

Les *Topiques d'Unna* sont de trois sortes : les *Colles médicamenteuses*, les *Mousselines-onguents* et les *Mousselines-emplâtres*. Nous ne parlerons que de ces dernières, qui sont les seules usitées en France.

Dans les topiques préparés en Allemagne, la substance médicamenteuse est mélangée à un composé agglutinatif inaltérable (oléate d'alumine ou gomme élastique dissoute dans la benzine), et on l'étend ensuite en couche régulière et mince sur une feuille de gutta-

percha préalablement fixée sur une mousseline par un procédé mécanique quelconque; avec une quantité de matière adhésive ne dépassant pas 5 gr., on peut faire adhérer à la gutta-percha, sur un rouleau de mousseline d'un mètre, de 30 à 50 gr. de médicament. On recouvre le tout d'une deuxième mousseline, qu'on enlève au moment du besoin.

Il arrive parfois que cette deuxième mousseline adhère au point de ne pouvoir être facilement détachée; en outre, les deux mousselines sont de même couleur, et les malades ne savent laquelle des deux ils doivent enlever. Enfin, au bout de quelque temps, la gutta-percha durcit et l'emplâtre est trop raide.

M. F. Vigier a cherché les moyens d'éviter ces inconvénients et de préparer des topiques souples, légers et adhésifs, et il a commencé par supprimer la feuille de gutta-percha. Il introduit la substance médicamenteuse dans une masse formée de gutta-percha, de gomme élastique, de vaseline et de benzine; ce mélange est ensuite coulé sur un tissu imperméable, coloré et préalablement aseptisé au moyen de l'acide borique et de la résorcine; enfin, on recouvre d'une gaze légère, qu'on enlève au moment du besoin.

Ces topiques se conservent bien.

M. F. Vigier a adopté le dosage à 10 pour 100 de médicament actif, mais cette dose peut varier au gré du médecin.

On peut préparer ainsi des topiques ou *Épithèmes* avec un grand nombre de médicaments : des épithèmes vésicants à la cantharide, des épithèmes mercuriels, des épithèmes antiseptiques (ce sont les plus employés) avec

ichthyol, résorcine, oxyde de zinc, créosote, iodoforme, acide salicylique, salol, soufre, calomel, huile de cade, naphтол, etc.

Quinquaud a préconisé l'emploi d'un *Emplâtre au calomel* pour le traitement de la syphilis ; cet emplâtre se compose de 30 parties d'onguent diachylum, 10 parties de calomel et 3 parties d'huile de ricin ; cette masse peut être remplacée par celle dont se sert M. Vigier pour la confection des épithèmes dont nous venons de parler. Quinquaud laissait cet emplâtre en place pendant huit jours, et, après huit jours de repos, il en appliquait un autre. D'après lui, le mercure se retrouve dans les urines des malades, et il ne se produit pas de salivation.

On peut obtenir la même action antisypilitique avec les badigeonnages de *Traumaticine au calomel*, recommandée par MM. Péroni, en Italie, et Jullien, en France, et préparée avec 25 parties de calomel pour 75 parties de traumaticine. Ces badigeonnages donnent, paraît-il, de bons résultats, lorsqu'on les pratique sur les syphilides cutanées secondaires.

TRAUMATICINE. — (Voir Acide chrysophanique.)

TRIBROMOPHÉNACÉTATE DE MERCURE. — Poudre cristalline jaune, contenant 29.31 pour 100 de mercure ; proposé par Ullmann contre la syphilis en injections hypodermiques à l'état de mélange avec la vaseline liquide.

TRIBROMOSALOL (Cordol). — Poudre cristalline, inodore et insipide, insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther, soluble dans l'acide acétique et le chloroforme; fond à 195 degrés; très peu toxique; recommandé par Rosenberg (de Berlin) comme hypnotique, comme calmant et comme hémostatique; se dédouble dans l'intestin en tribromophénol et acide salicylique; dose : 50 centigrammes à 2 gr., pouvant être renouvelée dans la journée.

TRIBROMURE D'ALLYLE. — Ce corps a été obtenu par Wurtz en faisant agir l'iodure d'allyle sur 2 fois $\frac{1}{2}$ son poids de brome. C'est un liquide incolore, soluble dans l'éther, de densité = 2.436, bouillant à 217 degrés, que le D^r Armand de Fleury a recommandé contre l'hystérie, l'asthme, la coqueluche, l'angine de poitrine et les convulsions du premier âge.

On l'administre en capsules contenant chacune 5 gouttes (2 à 4 capsules par jour), ou en injections hypodermiques, à la dose de 2 à 4 gouttes, dissoutes dans 1 centimètre cube d'éther.

TRINITRINE (Nitroglycérine). — Découverte par Sobrero, de Turin. C'est l'éther nitrique de la glycérine; on l'obtient par l'action d'un mélange d'acide sulfurique et d'acide nitrique sur la glycérine déshydratée.

Propriétés : C'est une substance huileuse, incolore, inodore, de saveur douceâtre, de densité = 1.60; peu

soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et l'alcool méthylique.

Elle constitue un violent explosif, qui détone par le choc et avec lequel on fabrique la dynamite.

Elle exerce sur le système nerveux une action analogue à celle du nitrite d'amyle, mais elle ne déprime pas autant la pression sanguine; elle opère moins rapidement et d'une façon plus durable.

Une goutte, déposée sur la langue et rejetée immédiatement, détermine une violente migraine; c'est une substance très toxique, qui ne doit être administrée que considérablement diluée.

Thérapeutique : Préconisée contre l'angine de poitrine, l'asthme, la céphalalgie et le mal de mer. Elle agit en congestionnant le cerveau.

Les homœopathes ont été les premiers à employer la nitroglycérine en médecine; ils l'appelaient *Glonoïne*.

Un médecin russe, M. Mikhalkine, l'a recommandée contre la goutte sciatique (3 gouttes de solution au centième par jour).

A l'article *Cocaïne*, nous avons dit que M. Gauthier recommandait d'associer la trinitrine à cet alcaloïde afin d'éviter les accidents qu'il occasionne.

Pharmacologie et posologie : On prépare d'abord une solution alcoolique de trinitrine au 100^e, dont on prend 30 gouttes (50 centigrammes), qu'on mélange avec 300 gr. d'eau; cette solution contient 1/4 de milligramme par cuillerée à soupe; on en administre d'abord 2 à 3 cuillerées à dessert, par jour, puis 2 ou 3 cuillerées à soupe. M. Huchard recommande, dans l'angine de poitrine, de commencer par pratiquer des

inhalations de nitrite d'amyle (voir ce corps) et d'administrer la trinitrine seulement après l'accès passé. Il est important de débiter toujours par de faibles doses.

Martindale conseille d'incorporer dans une pastille de chocolat la dose de trinitrine à prendre chaque fois.

Dans le cas où il est indispensable d'agir promptement, on peut pratiquer une injection hypodermique avec un mélange de 30 gouttes de solution alcoolique de trinitrine avec 10 gr. d'eau de laurier-cerise. La seringue de 1 gr. contient 1/2 milligramme de trinitrine.

TRIPHÉNINE (Propionylphénétidine). — Obtenu en faisant agir l'acide propionique sur la parphénétidine. Poudre cristalline, blanche; saveur légèrement amère; à peine soluble dans l'eau (1 pour 2,000); usible à 120 degrés; douée de propriétés antipyrétiques assez accusées; agit comme antinévralgique et antirhumatismal, sans jamais occasionner d'accidents. La dose est de 0 gr. 50 à 1 gr. en une seule fois; la dose quotidienne ne doit pas dépasser 3 gr.

TROPACOCAÏNE. — Corps isolé par Giesel de la coca du Japon; identique avec la benzoïl-pseudotropéine de Liebermann.

Le chlorhydrate de tropacocaïne est un sel blanc, cristallisé en cubes; inodore; de saveur amère; très soluble dans l'eau.

Le chlorhydrate de tropacocaïne jouit de propriétés analgésiques; il est deux fois moins toxique que le

chlorhydrate de cocaïne ; son action anesthésique est plus rapide.

Dans la pratique ophtalmologique, l'analgésie tropacocaïnique dure moins longtemps que celle de la cocaïne ; on instille dans l'œil 1 ou 2 gouttes d'une solution à 3 pour 100, pour l'anesthésie opératoire.

D'après MM. Pillet et Vian, on peut l'utiliser en chirurgie dentaire ; une dose de 3 centigrammes, dissous dans 1 gr. d'eau distillée, suffit dans les cas ordinaires ; avec une dose de 4 centigrammes, on obtient une anesthésie permettant les extractions difficiles.

TUBERCULINE. — On désigne sous le nom de *Tuberculine* ou *Lympe de Koch* un extrait glycéринé de culture pure du bacille de la tuberculose, préparé par Koch et préconisé par lui pour le traitement des diverses manifestations de la tuberculose. Après avoir été lancée bruyamment, la tuberculine a été bien vite abandonnée à la suite des accidents survenus après son emploi chez les malades atteints de tuberculose pulmonaire.

D'après Koch, l'action curative de sa tuberculine devait résulter d'une sorte d'affinité de ce médicament pour les tissus tuberculeux ; cette réaction est réelle et se traduit par une élévation de la température des malades ; cette réaction thermique est utilisée aujourd'hui comme pierre de touche pour diagnostiquer la tuberculose chez les vaches laitières ; les vaches atteintes de tuberculose plus ou moins avancée sont

seules à réagir après avoir reçu une injection de tuberculine.

Convaincu qu'il était possible de préparer, avec les cultures du bacille de la tuberculose, un médicament susceptible de guérir la tuberculose, Koch s'est livré à de nouvelles recherches, et il a fait connaître, en 1897, un procédé de préparation d'une *nouvelle tuberculine*, ou *Tuberculine T. R.* Ce procédé consiste à triturer des cultures desséchées, et à en faire une pâte qu'on soumet à la centrifugation ; on obtient ainsi un dépôt qu'on dessèche de nouveau, qu'on triture et qu'on centrifuge ; on renouvelle l'opération jusqu'à ce que le dépôt soit devenu négligeable et composé simplement des impuretés qui pourraient être contenues dans le liquide ; c'est le produit que donnent les dernières centrifugations qui constitue la nouvelle tuberculine.

Contrairement à la première tuberculine, la tuberculine T R précipite avec la glycérine et ne provoque aucune réaction locale ni générale.

La dose à injecter chez l'homme est, au début, de $1/500$ milligrammes, et, si cette dose détermine de la fièvre, il faut encore la diminuer. Les injections sont faites tous les deux jours, et la dose est progressivement, mais lentement augmentée jusqu'à $1/2$ ou 1 milligramme.

Ce médicament est fabriqué industriellement par une maison allemande, qui le livre sous forme de solution glycérinée contenant seulement 20 pour 100 de glycérine, c'est-à-dire une proportion insuffisante pour insolubiliser la tuberculine. Chaque centimètre cube de cette solution renferme 10 milligrammes de tuberculine

desséchée. Pour injecter la dose indiquée (1/500 milligramme), on étend la solution glycinée de solution stérilisée de chlorure de sodium.

La tuberculine T R a été essayée en Allemagne, où elle ne paraît pas avoir donné les résultats merveilleux que Koch en attendait. En France, les praticiens qui l'ont expérimentée ne semblent pas en être satisfaits.

TUSSOL. — Médicament préconisé par Rehn, de Francfort, contre la coqueluche et qui serait de l'amygdalate d'antipyrine (?).

Dose : De 15 centigrammes à 4 gr. par jour, suivant l'âge des enfants.

ULMARÈNE. — Mélange d'éther salicylique et d'alcools à poids moléculaire élevé, découvert par Bourcet, contenant 75 pour 100 d'acide salicylique; liquide lourd, réfringent, de couleur jaune rosé, possédant une odeur analogue à celle du salol; bout à 237-242 degrés; insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; en solution alcoolique, il donne une coloration violette avec le perchlorure de fer.

Peu toxique; lorsqu'on l'applique en badigeonnages à la dose de 5, 10 et 15 gr., comme le salicylate de méthyle, l'acide salicylique apparaît dans l'urine au bout de trois heures; il remplace avantageusement le

salicylate de méthyle, dont l'odeur répugne à beaucoup de malades.

On peut l'administrer par la voie stomacale, comme le salicylate de méthyle, sous la forme de capsules ; mais c'est un mode d'emploi d'exception.

ULYPTOL. — Mélange d'acide salicylique, d'acide phénique et d'essence d'eucalyptus, recommandé par le D^r Schmeltz, de Nice, comme antiseptique dans le traitement des plaies.

URAL (Chloraluréthane). — Obtenu en dissolvant l'uréthane dans le chloral.

Propriétés : Cristaux incolores, très amers, peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, fusibles à 106 degrés, volatilisables sans décomposition ; saveur désagréable.

Thérapeutique et physiologie : Ce médicament, doué de propriétés hypnotiques, a été expérimenté par Poppi, ainsi que par MM. Schmitt et Parisot, de Nancy. Il est bien supporté des cardiaques, même à dose élevée. Il provoque parfois des vomissements.

On l'a recommandé dans les affections du cœur, les maladies mentales, l'hystérie, etc. ; il calme la toux.

Pharmacologie et posologie : La dose est de 2 à 3 gr. pour l'adulte. On l'administre de préférence en cachets, à cause de son amertume.

URATE D'ÉTHYLAMINE. — Combinaison de l'acide urique avec l'éthylamine ; soluble dans l'eau et préconisé par Goldschmidt pour le traitement de la goutte et des calculs vésicaux.

URÉTHANE (Carbamate d'éthyle). — C'est l'éther éthylique de l'acide carbamique.

Propriétés : Cristaux blancs, inodores, de saveur un peu amère, très solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Distille vers 180 degrés sans décomposition, quand elle est à l'état de siccité. A l'état humide, la chaleur la décompose avec production d'ammoniaque. Elle ne précipite pas avec le nitrate d'argent. D'après Gaglio, l'uréthane favoriserait la solution des sels de quinine (chlorhydrate ou bromhydrate) dans la proportion d'une partie d'uréthane pour 2 parties de sel de quinine.

Physiologie et thérapeutique : Expérimentée sur les animaux par Schmiedeberg, puis sur l'homme par Jolly et von Jacksch, l'uréthane a été étudiée en France par le D^r Huchard ; elle a été employée contre l'insomnie chez les phtisiques, les alcooliques et les maniaques ; elle produit rapidement un sommeil calme, et le réveil est excellent ; mais son action est peu intense et de peu de durée. Son avantage réside dans sa solubilité et dans sa faible saveur. Elle n'est toxique qu'à la dose de 10 gr.

Elle agit comme dépresseur de l'excitabilité médullaire, ralentit le pouls et les mouvements respiratoires, diminue la sensibilité périphérique et l'irritabilité mus-

culaire, et provoque une véritable anesthésie. Elle est légèrement analgésique.

Pharmacologie et posologie : La dose est de 1 à 2 gr. pour les adultes et de 50 centigrammes à 1 gr. pour les enfants; on l'administre en potion.

URÉTHANE DE THYMOL. — Ether thymol-carbonique, se présentant sous forme de cristaux blancs, peu solubles dans l'eau, de saveur peu prononcée; se décompose dans l'intestin, milieu alcalin, et le thymol mis en liberté agit comme helminicide.

URICÉDINE. — Corps obtenu par Schoschein et que Goldmann prétend être un mélange de sulfate, de carbonate et de citrate de soude, sans trace de lithine.

On a prétendu que ce corps pouvait dissoudre, dans l'organisme, beaucoup d'acide urique, et on l'a présenté comme un médicament à opposer aux manifestations de la diathèse urique.

UROPHÉRINE. — Produit analogue à la diurétine; mélange de théobromine lithinée et de salicylate de soude; diurétique; employé à la dose de 3 à 6 gr. par jour.

UROSINE (Quinate de lithine.) — Combinaison d'acide quinique et de lithine, préconisée dans

le traitement de la goutte et de la diathèse urique en général. Insoluble dans l'eau. Dose : 0 gr. 50, répétée de 6 à 10 fois par jour.

URSAL (Salicylate d'urée). — Corps cristallisé, fondant à 122 — 125 degrés, soluble dans l'alcool, employé dans le traitement du rhumatisme.

USTILAGO MAIDIS et USTILAGINE.

— L'*Ustilago maidis* (Champignons) possède des propriétés analogues à celle du seigle ergoté; il trouve son indication dans l'inertie de l'utérus, les hémorragies, l'aménorrhée et la dysménorrhée. On emploie l'extrait fluide à la dose de 2 à 5 gr.

Ustilagine. — L'*Ustilago maidis* contient un alcaloïde, l'*Ustilagine*, qui a été isolée par Rademaker et Fischer et qui ne semble pas avoir été employée en thérapeutique jusqu'ici. (Voir, pour plus de détails, la 4^e édition, page 419.)

VALÉRIANATE D'AMYLE (Ether amylovalérianique). — Obtenu en traitant l'alcool amylique par l'acide valérianique ou bien en mélangeant du valérianate de soude, de l'acide sulfurique et de l'alcool amylique.

Propriétés : Liquide incolore, mobile, bouillant entre 187 et 188 degrés; odeur éthérée rappelant la pomme de reinette.

Thérapeutique : Ce corps, absorbé par les voies respiratoires, provoque l'anesthésie comme l'éther; absorbé par les voies digestives, il exerce une excitation générale, avec accélération du pouls, chaleur de la peau, agitation, puis tendance au sommeil.

A cause de sa propriété dissolvante à l'égard de la cholestérine, on l'a préconisé contre les coliques hépatiques; il exerce aussi une action anesthésique.

Dans les coliques néphrétiques, il agit uniquement comme antispasmodique et stimulant.

Posologie : On le prescrit en capsules de 15 centigrammes (de 5 à 6 par jour).

VALÉRIANATE D'ANTIPYRINE. —

Obtenu par M. Sochaczewski, et par M. Marie; cristaux cubiques, blancs, solubles dans l'eau; odeur de valériane; saveur peu désagréable. Plus actif, paraît-il, que l'antipyrine.

VALÉRIANATE D'ANTIPYRINE ET DE QUININE. — Corps préparé par M. Sochaczewski; sel blanc, transparent, cristallisant en aiguilles prismatiques; saveur et odeur rappelant celles du valérianate de quinine; soluble dans l'eau et l'alcool. Actif contre les névralgies.

VALÉRYDINE. — C'est le valérianate du para-amido-phénétol. Aiguilles blanches, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'éther et l'éther de

pétrole, solubles dans l'alcool, le chloroforme et l'acétone, fusibles à 129 degrés ; insipides et inodores. Dose : 50 centigrammes à 1 gr., répétée plusieurs fois par jour.

VALIDOL. — Dissolution de menthol dans le valérianate de menthol ; liquide incolore, limpide, d'odeur agréable, légèrement amer, de saveur âcre et brûlante ; ne possède plus les propriétés irritantes du menthol (10 à 15 gouttes par jour).

VALYL. — Diéthylamide de l'acide valérianique ; expérimenté par Kionka comme sédatif nervin ; administré par lui en capsules de 12 centigrammes (3 à 6 par jour), ou en injections hypodermiques.

VASELINE LIQUIDE MÉDICINALE
(Huile de vaseline, Oléonaphtine). — Ce qu'on appelle vaseline liquide n'est autre chose que de l'huile lourde de pétrole ; le nom de vaseline est impropre, puisque l'huile lourde ne contient pas de vaseline ; le nom de *Paraffinum liquidum*, donné en Allemagne à la vaseline liquide, n'est pas plus heureux.

Propriétés : La vaseline liquide doit être neutre au tournesol, ne pas donner de vapeurs avant 180 degrés (s'il se produisait des vapeurs avant cette température, cela prouverait que le produit renferme de l'huile lampante, dont la présence occasionne-

rait des abcès); la densité est de 0.870 à 0.895 à 15 degrés; odeur et saveur nulles.

La vaseline liquide ne dissout qu'un petit nombre de corps oxygénés; elle dissout facilement les carbures d'hydrogène.

L'éther, le chloroforme, le menthol, le thymol, le myrtol, l'eucalyptol, le terpinol, la benzine, le sulfure de carbone, sont solubles en toutes proportions.

La vaseline liquide dissout de grandes quantités d'iode, de brome, de phosphore et d'iodoforme; cette dernière substance peut se dissoudre presque en toutes proportions dans la vaseline liquide, si l'on a recours à un artifice qui consiste à la dissoudre préalablement dans l'éther.

Elle dissout quatre fois son volume environ d'acide sulfhydrique gazeux, soit deux fois plus que l'eau.

Elle ne dissout ni l'eau, ni l'alcool, ni la glycérine, ni l'alcool amylique ou méthylique, ni l'acide salicylique, ni les sels mercuriels, ni la terpine, ni le chloral, ni les alcaloïdes, ni les glucosides, ni l'iodol; elle dissout très peu le phénol.

Thérapeutique : On a recommandé la vaseline liquide pour dissoudre ou tenir en suspension les substances devant être injectées hypodermiquement; à ce point de vue, elle a perdu beaucoup de son crédit. Il est néanmoins certain qu'elle calme l'action irritante de certains médicaments qui ne seraient pas injectables seuls.

VASOGÈNES. — Les Vasogènes sont des hydrocarbures oxygénés qui ont la propriété de dissoudre

certains médicaments insolubles dans l'eau, en formant avec l'eau des solutions ou des émulsions.

Par suite de cette propriété, les Vasogènes forment des émulsions avec les sécrétions de l'organisme et sont ainsi rapidement absorbés.

L'usage des préparations au Vasogène paraît présenter un autre avantage : certains médicaments, tels que l'iode, la créosote, etc., dissous dans leurs véhicules ordinaires, irritent la peau et les muqueuses, et leur emploi doit souvent être interrompu au bout de quelque temps. L'association de ces médicaments et du Vasogène supprime cette irritation et permet des applications thérapeutiques plus suivies.

On trouve dans le commerce les Vasogènes iodé (marque déposée, Iodosol), créosoté (Créosotosol), ichthyolé (Ichthyosol), iodoformé (Iodoformosol), salicylé (Salisol).

VASOLIMENTS. — Nom donné par M. G. Roch à des mélanges de vaseline solide ou liquide avec un savon ammoniacal. Les vasoliments à la vaseline liquide ont une consistance huileuse ; ceux à la vaseline solide ont une consistance molle. Ces préparations, qui constituent les *vasoliments simples*, peuvent dissoudre un certain nombre de préparations et absorber une quantité d'eau assez considérable. Les vasoliments simples, additionnés de substances médicamenteuses, sont appelés *vasoliments composés*.

VERNONIA NIGRITIANA (BATJEN-JOR) et VERNONINE. — La racine du *Vernonia nigritiana* (Synanthérées) est employée comme fébrifuge sur la côte occidentale d'Afrique. Elle renferme un glucoside, la *Vernonine*. (Voir, pour plus de détails, la 4^e édition, page 425).

VÉRONAL. — Corps appartenant au groupe des uréides; c'est la diéthylmalonylurée; se présente sous forme de cristaux incolores, fusibles à 191 degrés, de saveur légèrement amère, solubles dans 12 parties d'eau bouillante et dans 145 parties d'eau à 20 degrés.

Dose : 0 gr. 50.

On l'administre dans une tisane chaude ou en cachets.

VIBURNUM PRUNIFOLIUM. — Arbuste de la famille des Caprifoliacées-Sambucées, croissant aux États-Unis, où il est désigné sous le nom de *Black-Horn* (Senelle noire), dont l'écorce, inscrite dans la Pharmacopée américaine, renferme du tannin, une résine amère (*Viburnine* de Kramer), des acides valérianique, oxalique, etc.

Thérapeutique et physiologie : On lui attribue en Amérique des propriétés antispasmodiques, astringentes, toniques, diurétiques, antidysménorrhéiques et antiabortives.

D'après M. Debierre, les indications du *Viburnum* se réduisent à peu près à l'avortement, aux accouchements prématurés, aux tranchées utérines *post partum*.

M. Monclar prétend qu'il peut donner de bons résultats contre les diarrhées.

Pharmacologie et posologie : La préparation a plus employée est l'extrait fluide, qu'on administre à la dose de 2 à 10 gr. par jour ; lorsqu'on redoute un avortement, on en fait prendre une demi-cuillerée à café toutes les trois heures, à partir du quatrième jour avant l'époque où les règles sont attendues, et jusqu'au quatrième jour après. On peut prescrire l'extrait aqueux en pilules de 20 centigrammes, à la dose de 60 centigrammes à 2 gr. ; la teinture alcoolique d'écorce, à la dose de 5 gr. par jour ; la viburnine à la dose de 10 à 15 centigrammes.

XÉROFORME (Tribromophénolate de bismuth). — Poudre jaune, neutre, insoluble, stable, possédant une odeur phéniquée faible ; préconisé pour le pansement des plaies et pour remplacer à l'intérieur les autres sels de bismuth. Il se décompose dans l'intestin en oxyde de bismuth et tribromophénol ; c'est un antiseptique non irritant.

XYLÉNOSALOLS. — Corps obtenus par Nencki et von Heyden en faisant agir le pentachlorure de phosphore et les sulfates alcalins acides sur un mélange d'acide salicylique et de xylénol.

Il existe un *para*, un *méta* et un *ortho*-xylénosalol.

Ces corps ont les propriétés physiques et chimiques du salol ; ils sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, ainsi que dans la lessive de soude ; ils sont incolores, neutres, sans saveur ni odeur ; ils

ont été préconisés comme agents antiseptiques pour l'usage interne.

YOHIMBINE. — Alcaloïde extrait par Spiegel de l'écorce de l'*Yohimbehe* (Apocynacées), qui vit au Cameroun. Cristallise en aiguilles blanches; fond à $23\frac{1}{4}$ degrés; soluble dans l'alcool, dans l'alcool méthylique, l'éther, l'acétone et le chloroforme; insoluble dans l'eau. Donne, avec l'acide sulfurique et une trace de glucose ou de saccharose ou de furfurol, une coloration rouge (Meillère). Exerce une action élective sur les testicules et le pénis, qu'il hyperhémie; son action aphrodisiaque a été constatée par Lœvy et d'autres médecins. On administre trois fois par jour de 5 à 10 gouttes d'une solution de chlorhydrate d'yohimbine à 1 pour 100.

Posologie des médicaments pour les enfants, les femmes et les vieillards

Les doses indiquées dans cet ouvrage sont, pour la plupart, celles qui conviennent aux adultes; pour les médicaments à propos desquels nous n'avons donné aucun renseignement concernant les doses qui doivent être administrées aux enfants, aux femmes et aux vieillards, on pourra se conformer aux indications contenues dans le tableau suivant :

Enfants de 1 an et au-dessous	$\frac{1}{16}$	de la dose des adultes.		
— de 2, 3 et 4 ans.....	$\frac{3}{20}$		—	—
— de 5, 6 et 7 ans.....	$\frac{1}{5}$		—	—
— de 8, 9 et 10 ans.....	$\frac{3}{10}$		—	—
— de 11, 12 et 13 ans..	$\frac{1}{2}$		—	—
— de 14, 15 et 16 ans ..	$\frac{2}{3}$		—	—
— de 17, 18 et 19 ans...	$\frac{3}{4}$		—	—
Femmes et vieillards.....	$\frac{3}{4}$		—	—

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos	5	Acide chrysophanique.....	18
Abrastol.....	64	— cinnamylcaco-	
Abrine.....	223	dylique.....	17
Abrus Precatorius.....	223	— crésylique.....	20
Absinthine	7	— dibromogallique....	174
Acerdol.....	8	— diiodoparaphénolsul-	
Acétal.....	8	fonique.....	363
Acétamido-antipyrine	8	— dithiochlorosalicyli-	
Acétanilide.....	8	que	22
Acétate de phénocolle.....	301	— embélique	22
— de thallium.....	10	— fluorhydrique	23
Acétophénone	201	— gynocardique	190
Acéto-phosphate de cuivre.	308	— lactique	23
Acétopyrine	10	— oléique	193
Acét-paraanisidine.....	252	— orthoamidosalicylique	23
Acét-phénétidine.....	296	— orthohydrazin - para-	
Acétyl-phénylhydrazine ...	327	oxybenzoïque.....	276
Acétyl-salicylate de méthyle,.....	11	— orthoquinolin - méta-	
Acétyl-tannin.....	385	sulfonique	331
Acide agaricique ou agari-		— orthoxyphénylsulfu-	
cinique	11	reux	378
— anhydro-ortho-sulfa-		— osmique	24
mide-benzoïque ..	337	— oxynaphtoïque.....	24
— aseptinique	12	— paracrésotique	25
— borique à l'intérieur.	12	— phénique liquéfié....	25
— borique en solution		— phénylhydrazin-lévu-	
concentrée	13	linique.....	55
— cacodylique.....	13	— rhubarbarique.....	18
— camphorique.....	17	— salicylacétique	26
— cathartinique.....	18	— salicylique	26
		— — iodé.....	64

Acide sozologique	378	Anaspaline	234
— sulfanilique.....	33	Andira inermis.....	42
— sulfhydrique.....	33	Andirine	43
— sulfocaféinique.....	33	Anémone pulsatile.....	43
— sulfophénique	378	Anémonine	43
— sulforicinique	34	Anésine ou anésone.....	44
sulfureux	35	Anestile.....	101
Acoïne.....	35	Anesthésine	44
Actol	219	Anhydroglucochloral.....	97
Adhésol.....	368	Aniline.....	45
Adonidine... ..	36	Anilipyrine.....	45
Adonis vernalis.....	36	Aniodol	45
Adrénaline	36	Anodynine.....	47
Æsypum (lanoline).....	234	Anthrarobine	46
Agaricine	11	Anticamine.....	46
Agathbine.....	37	Antifébrine.....	8
Agurine.....	38	Antinervine.....	47
Aïodine	215	Antinosine	274
Aïrol.....	38	Antipyrine	47
Alaninate de mercure.....	40	Antirheumatine	53
Albuminate de fer	39	Antiseptol.....	214
Albuminate d'ichthyol... ..	203	Antispasmine.....	53
Albumose thyroïdienne... ..	215	Antitétanine.....	53
Aldéhyde butylique tri- chlorée.....	81	Antithermine	55
Aldéhyde formique.....	161	Antitoxine.....	53
— — polymérisée. 162 et	285	Anytine et anytols.....	55
Aleptine	333	Apiol	56
Allylsulfocarbamide	397	Apioline.....	56
Alphol.....	39	Apocodéine.....	57
Alsol.....	39	Apocynine	58
Alstonia constricta.....	39	Apocynum cannabinum....	57
Alstonine.....	39	Apolysine	104
Alumuol.....	40	Apomorphine	58
Amidobenzol	45	Apyonine.....	59
Amido-propionate de mercure.	40	Araroba.....	19
Amygdalate d'antipyrine.	407	Arec (noix d')	60
Amygdophénine.....	41	Arécoline.....	60
Amylène-chloral (dormiol).	138	Arenaria rubra.....	61
Amylène (pental).....	289	Argentamine.....	61
Amylénol	32	Argent colloïdal.....	112
Amyloforme	41	Argentol	61
Analgène.....	42	Argonine.....	62
Analgésine	47	Aristol.....	62
		Aristols divers	63
		Aristoquinine.....	64

Arrhénal	254	Bromamide	73
Arsitriol	178	Brométhylformine	73
Arsynal	254	Bromhydrate d'arécoline...	60
Asaprol	64	Bromidia	73
Aseptol	378	Bromipine	76
Aspido-permine	330	Bromoforme	76
Aspirine	66	Bromol	77
Astérol	194	Bromophénol	77
Astheracantha longifolia..	66	Bromosalol	402
Atoxyl	66	Bromure d'ammonium et de	
Auramine	118	rubidium	77
Backérine	67	— d'éthyle	78
Batjentjor	416	— d'éthylène	79
Baume Calédonien	224	— de lithium	241
Benzacétine	67	— de nickel	79
Benzanalgène	42	— d'or	79
Benzanilide	67	— de strontium ...	369
Benzeugénol	68	Bryone	80
Benzoate d'eugénol	68	Bryonine	80
Benzoate de gaïacol	71	Butyl-chloral	81
— de lithine	240	Cacodylate de fer	16
— de mercure	68	— de gaïacol	16
— de naphtol	69	— de mercure ...	16
Benzoïl-gaïacol	71	— de soude	13
Benzonaphtol	69	Cactine	82
Benzo-paracrésol	70	Cactus grandiflorus	82
Benzo-phénonéide	59	Caféine	82
Benzosol	71	— chloral	84
Benzoylmorphine (chlorhy-		Calomel en injections hypo-	
drate)	71 et 294	dermiques	85
Bétol	342	Calomel comme diurétique.	85
Bichloral-antipyrine	95	Camphopyrazolone	85
Bismal	71	Camphorate de gaïacol ...	167
Bismuthol	72	— de pyramidon.	324
Bismuthose	72	Camphoroxol	85
Bleu de méthylène	116	Cancroïne	86
Boldine	73	Cannabis indica	90
Boldo	72	Carbamate d'éthyle	409
Boldoglucine	72	Carbonate de créosote	86
Bonduc	74	— de gaïacol	86
Bonducine	74	Carbonate de lithine	240
Borate de soude	74	— de phénocolle ..	301
Boro-borax	13	Cardine	87
Boro-salicylate de soude ...	74	Carica papaya	88
Bromaline	75	Carvacrol iodé	64

Cascara sagrada	88	Cineraria maritima	103
Cascarine	89	Cinnamate d'eugénol	104
Caséine comme substance émulsive	339	— de gaïacol	375
Catéchinopyrine	49	— de soude	187
Catha edulis	224	Cinnamyleugénol	104
Cérium (oxalate et valériante de)	89	Citrate d'argent	219
Cétrarine	90	— de lithine	242
Chanvre canadien	57	Citrophène	104
Chanvre indien	90	Cocaïne	105
Chardon-Marie	92	Cocapyrine	110
Charpie-fougère	281	Colchicine	110
Charta japonica	284	Collargol	112
Chimaphila umbellata	93	Colles médicamenteuses	399
Chinaphtol	93	Collodion à l'acétone	160
Chinosol	93	Collodion salicylé	29
Chloral-acétophénonoxime	94	Combretum Raimbaultii	113
Chloralamide	94	Conduragine	113
Chloral ammonique	95	Condurango	113
Chloral-ammonium	95	Convallamarine	259
Chloral-antipyrine	95	Convallaria maialis	259
Chloralcyanhydrine	128	Cordol	402
Chloral-formamide	94	Coricide	29
Chloralimide	96	Coronilline	114
Chloral-orthoforme	278	Coryl	101
Chloralose	97	Cosaprine	114
Chloral-uréthane	408	Cotarnine	374
Chlorétone	98	Coto	115
Chlorhydrate de benzyl- morphine	71 et 294	Cotoïne	115
— de cotarnine	374	Couleurs d'aniline	116
— de gluten-peptone sublimé	98	Créalbine	118
— d'orexine	275	Créoline	118
— de phénocolle	300	Créosal	119
Chlorhydrosulfate de qui- nine	99	Créosoforme	120
Chlorodyne	99	Créosolide	120
Chloroline	257	Créosomagnésol	121
Chlorophénol	257	Créosotal	86
Chlorosalol	100	Créosote de hêtre	121
Chlorure d'éthyle	100	Crésalol	125
— de méthyle	101	Crésamine	125
Chroatol	103	Créségol	300
Chrysarobine	20	Crésochyne	126
		Crésol	20
		Crésyl	118
		Crésylol	20
		Cristalline	126

Croton-chloral	81	Ecthol	142
Cryofine	126	Egols	300
Cryogénine	127	Eigone	143
Cupratine	128	Ektogan	143
Cuprol	322	Elléboréine	143
Cutal	128	Embélate d'ammoniaque..	22
Cyanhydrate de chloral..	128	Emodine	88
Cyanure de mercure et de zinc	128	Emplâtre au calomel contre la syphilis	401
Cypridol	129	Eosinate de soude	143
Dermatol	129	Eosote	144
Dermosapol	129	Ephedra vulgaris	144
Dextroforme	41	Ephédrine	144
Diabétine	130	Epicarine	145
Diacétanilide	130	Epithèmes antiseptiques (Topiques d'Unna)	399
Diaphtérine	130	Ergotinine	145
Diaphtol	331	Erythrol	146
Diéthylènimine	319	Erythrophléine	147
Diéthylsulfon - diméthylmé- thane	379	Erythrophleum judiciaire...	147
Difluor-diphényle	130	Esérine	147
Digitaline	131	Ether amyliodhydrique...	217
Diiodoforme	134	— amylnitreux	272
Diiodosalicylate de méthyle	352	— amylosalicylique	32
Diméthylamidoantipyrine .	323	— amyvalérianique ...	411
Diméthoxyquinizine	47	— éthylbromhydrique .	78
Diméthylphénylpyrazolone	47	— éthylcarbonique de quinine	155
Dionine	135	— éthylchlorhydrique..	100
Diphényl-difluoré	130	— éthyliodhydrique ...	218
Dispermine	319	— méthylchlorhydrique	101
Dithiocarbonate de potasse.	136	— méthylsalicylique ..	32
Dithiosalicylate de bismuth	136	Ethoxycaféine	148
— de soude ..	137	Ethylamygdophénine	41
Diurétine	137	Ethylcarbonate de paracé- tamidophénol... ..	149
Dormiol	138	Ethylchloraluréthane	362
Doses des médicaments pour les enfants, les femmes et les vieillards	418	Ethylène tétraïodé	134
Drosera	139	Ethylphénédine	256
Duboisine	140	Eucaïne A	149
Dulcine	140	Eucaïne B	150
Duotal	86	Eucalyptéol	151
Dyspeptine	141	Eucalyptol	152
Eau chloroformée saturée..	144	Eucasine	153
Eau lithinée arsenicale....	240	Eudoxine	274

Euménol	153	Galazyme	172
Eunatrol	154	Gallacétophénone	172
Euphorbia pilulifera	154	Gallanol ou gallanilide ...	172
Euphorine	304	Gallate basique de bismuth	129
Euphtalmine	154	Gallate de mercure	173
Eupyrine	155	Gallicine	174
Euquinine	155	Gallobromol	174
Europhène	155	Gallol	172
Evonymine	156	Gastérine	175
Exalgine	156	Gélante	175
Fabiana imbricata	316	Gélosine	175
Fabianine	316	Gelsémine	176
Ferratine	158	Gelsemium sempervirens .	176
Ferripyrrine et Ferropyrrine	158	Géosote	177
Ferrosomatose	362	Globularia	177
Ferrostyptine	159	Globularétine	177
Fersan	159	Globularine	177
Fève des marais	159	Glonoïne (trinitrine)	403
Filmogène	160	Glucine	178
Flanelles mercurielles	160	Glucochloral	97
Fluorol	160	Gluside (saccharine)	338
Fluorure d'argent	160	Glutol	178
Fluorure de sodium	160	Glycéro-arséniat de chaux.	178
Fluosilicate de soude	161	— de fer ...	179
Formaldéhyde	161	Glycérophosphates	310
Formaldéhyde-gélatine	178	Glycogène	179
Formaline	161	Gourou	229
Formane	165	Grindelia robusta	179
Formanilide	166	Guaco	180
Formazol	166	Guarana	286
Formine	75, 165 et	Guavanhem	181
Formochlorol	163	Guéthol	182
Formol	161	Gynocardate de magnésic.	191
Formopyrrine	49 et	— de soude	191
Formylpipéridine	167	Hamaméline	182
Fromentine	167	Hamamelis virginica	182
Fuchsine	117	Haplopappus Baylahuen ..	202
Gacamphol	167	Haschisch	90
Gaduol	258	Haschischine	91
Gaïacétine	167	Hédonal	183
Gaïacol	168	Hélénine	183
Gaïacolate de pipéridine ..	171	Helianthus annuus	184
Gaïacyl	171	Helmitol	184
Gaïakinol	172	Hémol	185
Gaïapérol	171	Hermophényl	185

Héroïne	186	Igazol	206
Hétocrésol.....	186	Inéine	374
Hétol.....	187	Iodamylum:	206
Hexaméthylène tétra- mine..... 75, 165 et	187	Iodantifébrine.....	207
Hexanitate de mannite...	390	Iodantipyrine	213
Histogénol.....	187	Iodéthylformine.....	207
Holocaïne ..	187	Iodipalme.....	208
Holzine et Holzinol.....	189	Iodipine.....	207
Honthin.....	189	Iodocaféine.....	208
Hopogan	189	Iodo-carvacrol.....	64
Huile bi-iodurée	189	Iodocrésyl.....	64
Huile de Chaulmoogra....	190	Iodocrol.....	64
Huile grise.....	191	Iodoformal	208
— grise benzoïnée	192	Iodoforme	208
— d'olives contre les calculs biliaires...	192	Iodoformine	210
— de résine:.....	336	Iodoformogène.....	211
— de vaseline	413	Iodoformoline.....	210
Hydracétine	327	Iodoformovasogène.....	211
Hydrargyrol.....	193	Iodogaïacol.....	64
Hydrargyroseptol	194	Iodogallicine.....	211
Hydrastine.....	195	Iodol	211
Hydrastinine.....	196	Iodol-caféine.....	213
Hydrastis canadensis	194	Iodo-naphtol-bêta.....	64
Hydrate d'amylène	196	Iodophène	213
— de crésyle	20	Iodophénine.....	213
Hydronaphtol	497	Iodo-phénol.....	64
Hydroquinon.....	198	Iodopyrine.....	213
Hydroquinopyrine	49	Iodospongine.....	214
Ilygrophila spinosa.....	66	Iodo-sulfate de cinchonine.	214
Hyoscine	198	Iodoterpine.....	103
Hyoseyamine	200	Iodothéine.....	208
Hypnal	95	Iodothéobromine	208
Hypnone.....	201	Iodo-thymol	62
Hypnopyrine	202	Iodothyridine ou iodothyroi- dine	215
Hysterionica Baylahuen...	202	Iodovasol	217
Iatrol.....	202	Iodure d'amyle	217
Ichtalbine.....	203	— d'éthyle	218
Ichtargan	203	— d'isobutylorthocrésol	155
Ichthoforme.....	203	— de lithium.....	242
Iethyodine.....	205	Isarol.....	205
Ichthyol.....	204	Isococaïne.....	218
Ichthyolate de soude ou d'ammoniaque.....	204	Isoantipyrine.....	48
		Itrol.....	219
		Jaborandi.....	219

Jamaïca Dogwood.....	222	Lorétine et lorétinates	244
Jambul.....	222	Losophane.....	244
Jéquiritine	223	Lycétol.....	245
Jéquirity.....	223	Lysargine.....	112
Kairine.....	224	Lysidine.....	245
Kaori.....	224	Lysoforme.....	246
Kat et Katine	224	Lysol.....	246
Kawa.....	225	Malacine ou Malakine.....	247
Kélène	100	Malarine	247
Képhir.....	226	Malléine.....	247
Kératine.....	228	Marsitriol	179
Kil.....	229	Maté.....	248
Kineurine.....	229 et 313	Méconarcéine.....	250
Kola (noix de).....	229	Menthol.....	250
Kolanine.....	229	Menthoxol.....	85
Koumys.....	231	Mercure-phénol disulfonate de sodium.....	185
Kwas.....	232	Mésotane.....	250
Lactate d'argent.....	219	Métavanadate de soude....	251
Lactate de strontiane.....	369	Méthacétine.....	252
Lactol.....	232	Méthozine	47
Lacto-naphtol	232	Méthylacétanilide	156
Lactophénine.....	233	Méthylal	253
Lactose comme diurétique.	233	Méthylarsinate de soude..	254
Lanaïne	234	Méthylphénédine	256
Lanésine	234	Méthylsalol.....	256
Lanoline	234	Méthysticine.....	225
Lanoline sulfurée (Thilaine)	395	Microcidine.....	256
Lantanine	236	Migrainine.....	257
Largine.....	236	Mikanine.....	181
Laurier-rose.....	236	Monochloral-antipyrine....	95
Laxol	237	Monochlorophénol	257
Lécithine.....	237	Monol	257
Lénigallol	238	Monosulfure de sodium cris- tallisé	257
Lévulose.....	130	Morrhuel.....	258
Lewinine	225	Mousselines-emplâtres	399
Lipanine	238	— onguents ...	399
Lipiiodol.....	239	Moyrapuama	259
Lipobromol.....	239	Muguet.....	259
Listérine	239	Mydrine.....	261
Lithine (sels de).....	240	Mydrol.....	261
Lithio-benzacétine.....	67	Myosérum.....	376
Lithio-pipérazine.....	243	Myronine	261
Lobelia inflata.....	243	Myrtol	261
Lobéline.....	243		

Naphtalan.....	262	Oxyeyanure de mercure...	281
Naphtaline	262	Oxyiodogallate basique de	
Naphtalol.....	342	bismuth.....	38
Naphtolate de bismuth....	276	Oxyiodométhylgallate de	
— de mercure	264	bismuth.....	211
— de soude.....	258	Oxymel scillitique contre	
Naphtols alpha et bêta....	265	la coqueluche	282
Naphtol bêta bi-iodé.....	64	Oxyquinaseptol.....	130
Naphtol camphré.....	303	Oxyspartéine.....	282
Naphtol-salol.....	342	Oxytuberculine.....	283
Naphtopyrine	49	Pain de soja.....	363
Napthoxol.....	85	Paku-kidang	280
Naregamia alata.....	270	Panbotanine	284
Nasrol.....	33	Panbotano.....	283
Nectrianine	270	Pangaduine.....	284
Néoarsicodyle.....	254	Papaïne.....	88
Nerium oleander	236	Papier d'uségo.....	284
Nerrocidine	271	Paraacétphénétidine	296
Neurodine.....	271	Parachlorophénol.....	257
Neurosine.....	312	Parachlorosalol.....	100
Nirvanine	271	Paracrésalol	125
Nitrate d'argent en pilules	272	Paracrésylol	20
Nitrite d'amyle.....	272	Paracrésotate de soude....	25
Nitroglycérine.....	402	Paradine	47
Nosophène.....	273	Paradioxybenzol.....	198
Nutrose	274	Paraforme	162 et 285
Oléocréosote.....	274	Paraldéhyde	285
Oléonaphtine.....	413	Paraphénétol carbamide ..	140
Opothérapie.....	276	Paraphénylthionate mercu-	
Orcinopyrine ou orcopyrine	49	rique.....	193
Orexine (chlorhydrate et tannate)	275	Pâte bassorine.....	286
Organothérapie	276	Paullinia	286
Orphol	276	Pelletiérine	287
Orthine	276	Pellotine	289
Orthoforme	277	Penghawar (ouate de)....	281
Orthoforme N.....	277	Pental.....	289
Orthosiphon stamineus ...	278	Peptonate de fer.....	292
Ouabaïne	279	Peptone mercurique.....	293
Ouabaïo.....	279	Peptones	290
Ouate de Penghawar.....	280	Péreirine	294
Ovarine	281	Periodure ou periodosul-	
Ovules vaginaux.....	383	fate de thalline.....	392
Oxalate de cérium.....	89	Périplocrine.....	294
Oxaphore.....	281	Permanganate de potasse	
Oxycamphre	281	en pilules.....	272

Péronine.....	71 et 294	Phosphite de gaïacol.....	310
Persodine.....	295	Phospho-gaïacol.....	310
Persulfates alcalins.....	295	Phosphoglycérates.....	310
Pétrolan.....	295	Phospholutéine.....	237
Pétrosapol.....	295	Phosphomannitates.....	313
Phédurétine.....	295	Phosphure de zinc.....	314
Phénacéthylhydrazine.....	327	Phtalate de morphine.....	315
Phénacétine.....	296	Phtalate de quinine.....	316
Phénalguine.....	299	Physostigmine.....	147
Phénate de caféine.....	83	Pichi.....	316
— de cocaïne.....	299	Picropyrine.....	49
— de mercure.....	301	Picrotoxine.....	317
Phénazone (antipyrine)...	47	Piligan.....	318
Phénédine.....	296	Piliganine.....	318
Phénégol.....	299	Pilocarpine.....	220
Phénocolle.....	300	Pinapline.....	318
Phénol crésylique.....	20	Pipérazidine ou pipérazine	319
— iodé.....	64	Piper methysticum.....	225
— sulfuriciné.....	34	Piscidia erythrina.....	222
Phénolactine.....	233	Podophyllin.....	319
Phénolate de mercure....	301	Podophyllum peltatum....	319
Phénols bismuthiques.....	302	— Emodi.....	320
Phénols camphrés.....	302	Polysolve.....	35
Phénopyrine.....	49	Posologie des médicaments	
Phénosal.....	304	pour les enfants, les fem-	
Phénosalyl.....	304	mes et les vieillards....	418
Phénosuccinate de soude..	325	Poudre de Bahia.....	49
Phénosuccine.....	325	— de Goa.....	19
Phénylamine.....	45	— de Pistoïa.....	321
Phényldihydroquinazoline.	275	Propionylphénétidine....	404
Phényldiméthylpyrazolone.	47	Protargol.....	321
Phénylone.....	47	Pural.....	322
Phényluréthane.....	304	Purgatine ou purgatol....	322
Phloroglucopyrine.....	49	Purgène.....	323
Phloropyrine.....	49	Pyoctannate de mercure..	323
Phésine.....	305	Pyoktanines.....	117
Phosote.....	305	Pyramidon.....	323
Phosphate acide de chaux		Pyrantine.....	325
(préparations de).....	305	Pyranum.....	325
— de créosote....	305	Pyridine.....	326
— de cuivre.....	308	Pyrodine.....	327
— de gaïacol.....	309	Pyrogallate de bismuth....	328
— vital.....	312	Pyrogallopyrine.....	49
Phosphatol.....	310	Pyrosal.....	328
Phosphite de créosote....	310	Quassine.....	328

Quebracho.....	330	Salicylate de phénocolle 300 et 345	
Quinaseptol.....	331	— de phénol.....	346
Quinate de lithine (urosine)	410	— de quinine	33
Quinate de pipérazine (sido-		— de soude.....	29
donal)	339	— de soude et de	
Quinofornine.....	332	théobromine.	137
Rachicocaïnisation	109	— de strontiane ..	369
Résaldol.....	332	— de thymol.....	345
Résine de kaori.....	224	— d'urée (ursal) ..	411
Résopyrine.....	332	— d'urotropine ...	342
Résorbine.....	333	Salicylbromanilide	47
Résorcine.....	333	Salifébrine	342
— iodée	64	Saliformine	342
Résorcino-acétate de mercure	335	Salinaphtol	342
Résorcinol	335	Salipyrine ou salipyrazoline	344
Résorcylalgine	336	Salitannol.....	345
Rétinol.....	336	Salithymol.....	345
Rheumatine	350	Salocolle.....	345
Rhubarbarine.....	18	Salol.....	346
Rosinol	336	— camphré.....	303
Rossolis.....	139	Salophène	349
Saccharine.....	337	Saloquinine	350
Saccharure de caséine.....	339	Salubrine.....	351
Safranine	118	Salubrol	351
Salacétol	339	Salvosol-lithium.....	351
Salactol	340	Salvosol-potassium	351
Salazolone	344	Sanatogène.....	351
Salbromalide	47	Sanoforme	352
Salicylacétate d'antipyrine.	26	Sanose.....	352
Salicylacétol	339	Santhéose	394
Salicylamide	340	Santoninoxime	352
Salicylanilide	342	Sapolan	353
Salicylate d'amyle.....	32	Savonal	353
— d'antipyrine....	344	Scopolamine	199
— de bismuth.....	31	Sédatine.....	47
— de crésysol	123	Sels de lithine.....	240
— d'ésérine	147	— de strontiane.....	368
— de fer.....	31	— de thallium.. 10 et	390
— de formine	342	Senecio maritimus.....	103
— de lithine.....	242	Sérothérapie.....	353
— de magnésie..	31	Sérum anticancéreux.....	354
— de mercure ..	340	— antidiphthérique ...	355
— de méthyle	32	— antistreptococcique.	354
— de naphtol-alpha	39	— antisiphilitique....	354
— de naphtol-bêta.	342	— antitétanique	53

Sérum artificiel.....	357	Sublamine.....	375
— bi-chloruré de Chéron	358	Sublimo-naphtol.....	265
— gélatiné.....	358	Sublimo-phénol.....	301
— musculaire.....	376	Suc musculaire.....	376
— de Trunecek.....	358	Succinimide mercurique...	375
Sidonal.....	359	Sucre de lait comme diu- rétique.....	233
Sirop de chlorhydrophos- phate de chaux...	307	Sucrol.....	140
— de lactophosphate de chaux.....	307	Sucs organiques.....	276
— de phosphate acide de chaux.....	307	Sulfaldéhyde.....	376
Soja.....	363	Sulfaminol.....	376
Solanine.....	359	Sulfanilate de soude.....	33
Solution anesthésique de Schleich.....	15	Sulfanilate de soude acétylé	114
— de chlorhydrophos- phate de chaux.	306	Sulfhydrate de soude cris- tallisé.....	257
— officinale de digi- taline.....	134	Sulfibenzoate de soude....	377
— de lactophosphate de chaux.....	306	Sulfimide benzoïque.....	337
— de phosphate acide de chaux.....	306	Sulfocaféinate de soude...	33
Solvéol et solutol.....	361	Sulfocarbol.....	378
Solvine.....	35	Sulfogaïcolate de chaux...	171
Somatose.....	362	Sulfoichthyolate d'ammo- niaque ou de soude.....	204
Somnal.....	362	Sulfoléine.....	35
Somnoforme.....	362	Sulfonal.....	379
Soya hispida.....	363	Sulforicinate de soude....	34
Sozoïodol et sozoïodolates	363	Sulfosalicylate de soude..	382
Spartéine.....	365	Sulfosot.....	396
Spermine.....	319	Suppositoires à la glycérine	383
Ssaumal.....	232	Symphorol.....	34
Staugmal.....	232	Tachiol (fluorure d'agent).	160
Stéagine.....	367	Tanghin.....	384
Stérésol.....	367	Tanghinia venenifera.....	384
Stigmatés de maïs.....	368	Tanghinine.....	384
Strontiane (sels de).....	368	Tang-Kui (voir euménol)..	153
Strophantine.....	370	Tannalbine ou tannalbu- mine.....	384
Strophantus.....	369	Tannate de créosote.....	119
Stypage.....	103	— d'orexine.....	275
Stypticine.....	374	Tannigène.....	385
Styracol.....	375	Tannocol.....	385
Styrone.....	375	Tannoformes.....	386
		Tannone ou tannopine....	386
		Tannophosphate de créosote	386
		Tannosal.....	119
		Taphosote.....	386

Tartrate de diméthyl-pipé- razine.....	245	Tribromosalol.....	402
Tellurate de potasse ou de soude	387	Tribromure d'allyle.....	402
Ténaline.....	387	Triformol..... 162 et	285
Terpine.....	387	Triiodure de métacrésol...	245
Terpinol.....	389	Trinitrine.....	402
Tétraïodopyrrol.....	211	Trional.....	381
Tétranitrate d'érythrite...	390	Trioxyméthylène.. 162 et	285
— de mannite...	390	Triphénine.....	404
Tétranitrol.....	390	Tropacocaïne.....	404
Tétronal.....	381	Tuberculine.....	405
Thalline.....	390	Tuménol.....	206
Thalline periodée.....	392	Tussol.....	407
Thallium (sels de). 10 et	390	Ulmarène.....	407
Théobromine.....	393	Ulyptol.....	408
Théocine.....	394	Ural.....	408
Thermodine.....	394	Urate d'éthylamine.....	409
Thialdéhyde.....	376	Uréthane.....	409
Thigénol.....	206	Uréthane de thymol.....	410
Thilanine.....	395	Uricédine.....	410
Thiocamphre.....	395	Urophérine.....	410
Thiocol.....	395	Urosine.....	410
Thioforme.....	136	Urotropine... 75, 165 et	187
Thio-oxydiphénylamine...	376	Ursal.....	411
Thiol.....	205	Ustilagine.....	411
Thiophène iodé.....	397	Ustilago maidis.....	411
Thiophène-sulfonate de soude	396	Valérianate d'amyle.....	411
Thisosinamine.....	397	Valérianate d'antipyrine ..	412
Thuya occidentalis.....	397	— d'antipyrine et	
Thymacétine.....	397	de quinine... 412	
Thymégol.....	300	— de caféine.....	84
Thymol-acétate de mercure.	398	— de cérium.....	89
Thymol biiodé.....	62	— de gaiacol.....	177
Thyroglandine.....	398	Valérydine.....	412
Thyroïdine.....	215	Validol.....	413
Tolypyrine.....	399	Valyl.....	413
Tolysal.....	399	Vanadate de soude.....	251
Topique contre les cors...	29	Vaseline liquide.....	413
Topiques d'Unna.....	399	— oxygénée.....	414
Traumaticine.....	19	Vasogène.....	414
— au calomel...	401	Vasoliments.....	415
Traumatol.....	64	Vernonia nigritiana.....	416
Tribromophénacétate de		Vernonine.....	416
mercure.....	401	Véronal.....	416
Tribromophénol.....	77	Vert malachite.....	118
		Viburnine.....	416

Viburnum prunifolium.....	416		— toni - cardiaque de	
Vin de chlorhydrophosphate			Bichat.....	231
de chaux.....	307		Violet de méthyle.....	118
— de lactophosphate de			Xéroforme.....	417
chaux.....	307		Xylénosalols.....	417
Vin de phosphate acide de			Yohimbine.....	418
chaux.....	307		Zomol.....	376



SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS

Fréd. BAYER & C^{ie}

24, Rue d'Enghien, PARIS — Tél. 130-26

Usine à FLERS, par Croix (Nord)

THÉOCINE

THÉOPHYLLINE SYNTHÉTIQUE. (1. 3. DIMÉTHYLXANTHINE).

Le plus puissant diurétique. — Se dissout dans 85 parties d'eau à 37°. Produit surtout son action dans les affections cardiaques avec phénomènes de stase. — **DOSE :** 0 gr. 20 à 0 gr. 40, trois ou quatre fois par jour, en cachets ou dans du thé chaud. (Pas à jeun).

HÉDONAL

(MÉTHYLPROPYLCARBINOLURÉTHANE)

Hypnotique absolument inoffensif. — Se dissout dans l'eau à 37° à raison de 1 : 102; très soluble dans les véhicules organiques. — **DOSE :** 1 gr. 1/2 à 2 gr. mis à sec sur la langue et avalés avec une gorgée d'eau, en cachets ou sous forme de grog au punch.

PROTARGOL

Préparation d'argent (8,3 %)

Soluble, Antigonococcique, Antiseptique et Cicatrisant, Inodore et non Irritant

Efficace contre la **Blennorrhagie.** — Injections prolongées à 1 ou 1,5 %.

Remplace avantageusement le nitrate d'argent dans la **Thérapeutique oculaire**, en solutions aqueuses 5 à 20 %.

MÉSOTANE

(Éther MÉTHYLOXYMÉTHYLIQUE DE L'ACIDE SALICYLIQUE)

Succédané presque inodore du salicylate de méthyle, plus facilement résorbé. — **DOSE :** 3 à 5 gr. en frictions légères. S'emploie pur ou mélangé à l'huile d'olive, ou à la vaseline et à la lanoline.

HELMITOL

(ANHYDROMÉTHYLÈNE CITRATE D'HÉXAMÉTHYLÈNETÉTRAMINE)

Antiseptique urinaire dépourvu d'effets accessoires. Très soluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool. S'emploie dans cystite, pyélite, urétrite postérieure, etc. — **DOSE :** 1 gr. trois ou quatre fois par jour, en cachets ou en solution.

**ADRÉNALINE
CLIN**

SOLUTION au 1/1000.

COLLYRE au 1/5000.

TUBES stérilisés
à 1/2 milligr. par c. c.

GRANULES à 1/4 de milligr.

ADRÉNALINE CLIN
Chimiquement pure, en divisions de 5 cgr.

**CACODYLATE
de
SOUDE CLIN**

GOUTTES à 1 cgr. p. 5 gouttes.

GLOBULES à 1 cgr. p. globule.

TUBES stérilisés à 5 cgr.
par c. c.

**MÉTHARSINATE
CLIN**

GOUTTES à 1 cgr. p. 5 gouttes.

GLOBULES à 1 cgr. p. globule.

TUBES stérilisés à 5 cgr.
par c. c.

MARSYLE CLIN
(Cacodylate
de Protoxyde de Fer)

GOUTTES à 0 gr. 025
par 5 gouttes.

GLOBULES à 0 gr. 025
par globule.

GLYCOGÈNE CLIN

CAPSULES à 0 gr. 20

SOLUTION à 0 gr. 20
par cuil. à café.

**LÉCITHINE
CLIN**

PILULES à 5 cgr. par pilule.

GRANULÉ à 10 cgr.
p. cuil. à café.

TUBES stérilisés à 5 cgr
par c. c.

RÉNALINE FRANÇAISE

(Principe actif des capsules surrénales)

Admise et employée dans les hôpitaux

ON TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES :

	PRIX aux pharmaciens		PRIX au public
Renaline pure en tubes de 0.05	4 »		»
Solution chl. de rénaline, au 1000°, <i>Le flacon de 5 cc.</i>	1 25	minimum	2 »
— <i>de 25 cc.</i>	3 »	—	4 »
Suppositoires à la rénaline cocaïnée au 1/4 milligr. rénaline et 1 centigr. cocaïne, <i>La boîte de 10.</i>	2 60	—	3 50
Ovules à la rénaline dosés à 1/2 milligr. <i>La boîte de 6.</i>	3 15	—	4 50
Ampoules à divers titres, de 1, 2 et 5 cc.	—	—	—
SOLUTION DE RÉNALINE COCAÏNÉE :			
Solution forte (rénaline au 1000° = 20 gouttes et cocaïne au 100° = 10 cc.). <i>L'ampoule.</i>	1 10	—	1 50
Solution faible (rénaline au 1000° = 10 gouttes et cocaïne au 200° = 10 cc.). <i>L'ampoule.</i>	1 90	—	2 50

VENTE EN GROS : II, RUE PAYENNE — PARIS

Société Fédérale des Pharmaciens de France.

ICHTHYOL

Employé avec succès dans le traitement des Maladies cutanées et des organes génito-urinaires, de l'Erysipèle, des Maladies des femmes, des Affections rhumatismales, et à l'intérieur dans la Tuberculose pulmonaire.

ICHTHARGAN Combinaison d'argent (30°/°) et d'Ichthyol; soluble dans l'eau froide ou chaude et dans la glycérine. Le meilleur des sels d'argent. Moins caustique et plus antiseptique que le nitrate d'argent.

Dans la Blennorrhagie pour lavages 1 : 5000 à 1 : 3000. Pour Injections 1 : 2000 à 1 : 500. Pour Instillations 1 à 3 °/°. En Gynécologie 1 à 3 °/° (dans la glycérine). En Ophtalmologie 1 °/° pour les affections purulentes et à 1 à 3 °/° pour la Conjonctivite et le Trachome.

MARQUES DÉPOSÉES CONFORMÉMENT A LA LOI

CLIN & COMAR

20, Rue des Fossés-Saint-Jacques, PARIS

Dragées de Fer Rabuteau au PROTOCHLORURE de FER PUR
(0,025 par Dragée)

Anémie, Chlorose, Convalescence, Épuisement
ni Constipation, ni Diarrhée, Assimilation complète.

Solution du D^r Clin au Salicylate de Soude
(2 gr. par cuillerée à soupe.)

Affections rhumatismales, Douleurs articulaires
et musculaires.

Pilules du D^r Moussette Aconitine, Quinium.

(1/5 de milligr. d'azotate d'aconitine par pilule.)

Migraines, Névralgies, Sciatique.

Néoquinine Falières (Glycérophosphate
de Quinine)

Cachets Falières à 0 gr. 25. — Pilules Falières à 0 gr. 10.—
Suppositoires Falières à 0 g. 15. Ampoules Falières 0 g. 50 p.c.c.

Capsules du D^r Clin au Bromure de Camphre.
(20 centigr. par capsule.)

Epilepsie, Hystérie, Chorée, Insomnie,
Excitations de toute nature.

Phosphotal Clin Capsules à 0 gr. 20.
Émulsion à 0 gr. 50 p. cuill. à café.

Affections pulmonaires, Tuberculose.

Liqueur du D^r Laville ($\frac{1}{2}$ à 3 cuillerées à café
par 24 heures.)

Goutte. Rhumatismes gouteux.

Vin Nourry Iode, 0 gr. 05; tanin, 0 gr. 10 par cuillerée à soupe.
Remplace l'huile de foie de morue.

Lymphatisme, Scrofule, Formation des Jeunes Filles.

Elixir Déret, bi-iodé Iodure double de tanin
et de mercure.

Pas d'hydrargyrisme ni goût désagréable.

Évite, par la façon dont il est présenté, les soupçons de l'entourage.

Syphilis, Maladies cutanées.

LYCÉTOL EFFERVESCENT VICARIO

Le plus puissant dissolvant de l'acide urique.

Supérieur aux **Sels de Lithine**.

Goût agréable. Innocuité absolue. Médicament souverain contre les manifestations de la diathèse urique :

GOUTTE, GRAVELLE, COLIQUES NÉPHRÉTIQUES, etc.

L'usage du LYCÉTOL a permis de constater : 1° augmentation de la sécrétion urinaire ; 2° assimilation facile sans aucun trouble digestif ; 3° diminution des accès de goutte, jusqu'à disparition totale ; 4° disparition d'accès typique, qui, jusque-là, revenait à époques régulières ; 5° diminution considérable de la gravelle.

Dose : 2 à 6 mesures par jour dans un peu d'eau.

Prix : 5 fr. le flacon

DÉPOT GÉNÉRAL
17, BOULEVARD HAUSSMANN

PHARMACIE VICARIO

COMPRIMÉS

D'IODOTHYRINE-BAYER

Traitement du GOITRE, OBÉSITÉ, FIBROMES, DERMATOSES, TROUBLES MENSTRUELS, etc.

Les COMPRIMÉS D'IODOTHYRINE renferment **SEULS** en proportion définie et invariable le PRINCIPE ACTIF de la GLANDE THYROÏDE isolé par BAUMANN. Ils jouissent d'une activité supérieure à celle de la glande fraîche elle-même. **SEULS**, ils permettent un dosage régulier, un traitement méthodique et possèdent une VALEUR THÉRAPEUTIQUE CONSTANTE.

Chaque Comprimé pèse 0 gr. 25 et correspond à un poids équivalent de glande thyroïde fraîche.

Dose progressive : de 1 à 16 par jour

Se méfier des noms similaires

DÉPOT GÉNÉRAL
17, BOULEVARD HAUSSMANN

PHARMACIE VICARIO

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

*Titre à raison d'un tiers de milligramme de DIGITALE CRISTALLISÉE
par cuillerée à soupe (Procédé H. ECALLE).*

Employé depuis plus de trente ans par les
médecins de tous les pays contre les diverses **Ma-
ladies du cœur, Hydropisies, Bronchites
nerveuses, Coqueluches, Asthmes**, enfin dans
tous les troubles de la circulation.

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

AU LACTATE DE FER

Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris,
qui deux fois, à vingt ans d'intervalle, a constaté
leur supériorité sur les autres **ferrugineux** et
leur efficacité contre les maladies qui ont pour
cause l'appauvrissement du sang.

ERGOTINE BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris)

DRAGÉES D'ERGOTINE BONJEAN em-
ployées pour **arrêter les Hémorragies** de
toute nature.

AMPOULES STÉRILISÉES }
pour injections hypodermiques } **D'ERGOTINE BONJEAN**
SOLUTION titrée et stérilisée }

CAPSULES E. DELPECH

à l'Extrait hydro-alcoolo-éthéré de cubèbe

Spécifique énergique contre blennorrhagies, mala-
dies des reins et de la vessie.

LABELONYE & C^{ie}, 99, rue d'Aboukir — PARIS

VIN DE CHASSAING

Pepsine et Diastase

Rapport favorable de l'Académie de Médecine (Mars 1864)

Ce vin est prescrit spécialement dans le traitement de *Dyspepsie, Gastralgie, Vomissements incoercibles, Diarrhée, Alimentation insuffisante, Convalescence, Perte de l'appétit, des forces, etc.*

Dose : Un à deux verres à liqueur à chaque repas.

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PHARMACIES

PHOSPHATINE FALIÈRES

Aliment des plus agréables, et pouvant, entre les mains des Médecins, être un excellent adjuvant de la médication phosphatée. Il rendra de bons services : *Chez les enfants surtout au moment du sevrage ; chez les femmes enceintes ou nourrices.*

Une cuillerée à bouche contient 25 centigrammes de phosphate de chaux pur et assimilable.

PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PHARMACIES

EUGÉINE PRUNIER

(PHOSPHO-MANNITATE DE FER GRANULÉ)

Reconstituant du Globule sanguin

CONTRE

Chlorose, Anémie, Aménorrhée, etc.

CHASSAING & C^{ie}, 6, AVENUE VICTORIA — PARIS
ET PHARMACIES

STÉ DES BREVETS LUMIÈRE

CRYOGÉNINE

Nouvel antithermique énergique non toxique

HERMOPHÉNYL

Sel de mercure soluble injectable

PERSODINE

Solution et comprimés à base de Persulfates alcalins purs inaltérables.


GELÉE ANTIDIARRHÉIQUE

ÉCHANTILLONS ET VENTE EN GROS :

SESTIER, 9, Cours de la Liberté — LYON

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

158, rue St-Jacques, PARIS (Entre la Sorbonne et la rue Soufflot)

G. MERCIER, 

Pharmacien-Chimiste-Essayeur

Lauréat (Médaille d'Or) de l'École de Pharmacie de Paris

Ex-Chimiste Expert

de la Ville de Paris

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE

**ANALYSES D'URINE · CRACHATS · LAITS
VINS, ETC.**

Envoi franco du tarif sur demande.

FUMOUCHE-ALBESPEYRES

78, Faubourg Saint-Denis, PARIS.

GLOBULES FUMOUCHE

Glutinisés, à excipient résineux.

Insolubles dans l'estomac, graduellement solubles dans l'intestin grêle, toujours très bien tolérés.—FLACON. 3 fr. 50 ; NOMS ASTÉRISQUÉS, 5 fr.

GLOBULES FUMOUCHE : Antidiarrhéiques, Antipyrine, Bromure de Potassium, Cocaïne, Créosote carbonatée, Dioscoral (Méthylarsinate de Soude), Helmitol Bayer*, Protoiodure d'Hydrargyre, Iodure de Potassium, Lécithine*, Morphine, Pancréatine*, Purgatifs, Quinine, Reconstituants, Acide Salicylique, Tannin, Tannigène*, Théocine*, Thyroïdiens*, Vermifuges, etc., etc.

MOUCHE ALBESPEYRES

Nouveau Vésicatoire antiseptique, de 10 centimètres sur 13, contenu dans un étui métallique ne devant être ouvert qu'au moment de l'application de la Mouche, préservée ainsi contre toute contamination extérieure.

PRIX : 1'25 ; avec objets de pansement, 2 francs.

Exiger le Nom d'ALBESPEYRES.

CAPSULES RAQUIN

à Enveloppe de Gluten

Approuvées par l'Académie de Médecine.

Copahu, Copahivate de Soude, Cubébe, Salol-Santal, Santal, Protoiodure d'Hydrargyre, Iodure de Potassium, etc. — 5 Francs.

Exiger le Nom de RAQUIN.

PILULES et POUDRE LARTIGUE

PILULES LARTIGUE, à base de Colchique. — Remède classique de la GOUTTE. — FLACON : 6 Francs.

POUDRE LARTIGUE, Alcaline - Benzoïque - Lithinée. — Traitement de l'ARTHRITISME. — Boîte : 6 Francs.

Exiger le Nom de LARTIGUE.

Traitement
spécifique de la

MIGRAINE

SOUS TOUTES SES FORMES

et des NÉVRALGIES REBELLES, par la

CÉRÉBRINE

(COCA-THÉINE ANALGÉSIQUE PAUSODUN)

Liqueur agréable, de composition bien définie, plus active et plus sûre que tous les analgésiques connus.

(Une cuillerée à soupe à toute période de l'accès)

MIGRAINES, NÉVRALGIES, Vertige stomacal, Zona, Courbature, Coliques menstruelles. Fl. 5^f

C. BROMÉE et C. IODÉE : Neurasthénie, Névroses, Névralgies diathésiques, États congestifs du cerveau. Fl. 5 fr.

C. BROMO-IODÉE : Névralgies du Trijumeau, Tic douloureux de la Face, Sciatique et autres rebelles à tous traitements antérieurs.

De 1 à 3 c. à s. par jour. Fl. 6 f.

C. QUINIÉE : Grippe, Influenza, Coryza, Fièvres éruptives : De 1 à 3 c. à s. par jour. Fl. 5 fr.

NOTICES ET SPÉCIMENS FRANCO

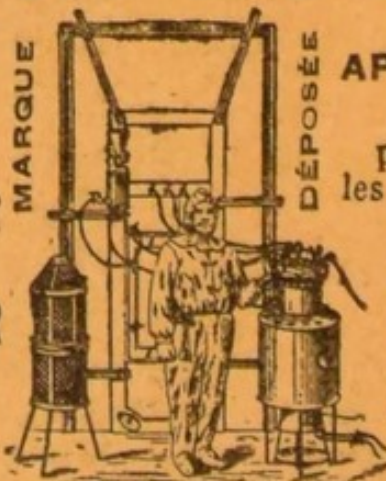
E. FOURNIER, 21, R. de St-Petersbourg, Paris et Ph^{ies}

DÉSINFECTION

APPAREILS
et
PROCÉDÉ
à la
FORMACÉTONE

EUG. FOURNIER

Breveté en France
et à l'Étranger.



APPAREILS
et ÉTUVES
pour l'Industrie,
les Municipalités,
Hôpitaux,
C^{ies} de Chemins
de fer
et de Navigation,
etc., etc.
NOTICE et CATALOGUE
franco.

SANS ALTÉRATION QUELCONQUE des OBJETS
(Vêtements, Chaussures, Coiffures, Fourrures, Literie, Livres),
sans laisser d'odeur et permettant leur réemploi immédiat.

RÉCIPIENT à LINGE SOUILLE

pour son mouillage et sa désinfection automatiques et instantanés.

DÉSINFECTION A DOMICILE — PRIX MODÉRÉS
Eug. FOURNIER, Chimiste, 42 et 44, R. Bargue (15^e), PARIS

Près de l'Institut Pasteur. — TÉLÉP. 722-20

POUDRE PATERSON

Bismuth et Magnésie
en **CACHETS** et en **PAQUETS**

DYSPEPSIE
ENTÉRITE
APPENDICITE

3fr. 1/2 Boîte.

5fr. la Boîte.

Les Poudres de Paterson
guérissent l'Entérite et préviennent l'Appendicite, qui sont produites par hyperacidité stomacale.

A l'encontre du bicarbonate de soude qui n'entrave pas l'hyperacidité, la *magnésie* neutralise au contraire merveilleusement les *acidités* de l'estomac et le *S. N. de Bismuth* empêche les fermentations de se produire. De cette façon le bol alimentaire pénètre dans les intestins sans contenir aucune substance nuisible et dans l'état où il se présente chez l'homme sain.

Exiger la Signature **J. FAYARD.**

DETHAN, Pharmacien à Paris.

MALADIES DE LA GORGE
de la VOIX et de la BOUCHE

PASTILLES DETHAN
AU SEL DE BERTHOLLET

Exiger sur l'étiquette la Signature Adh. **DETHAN**,
Pharmacie, r. Baudin, 23, Paris, et pr. Pharmacies. — Franco : 2'50

